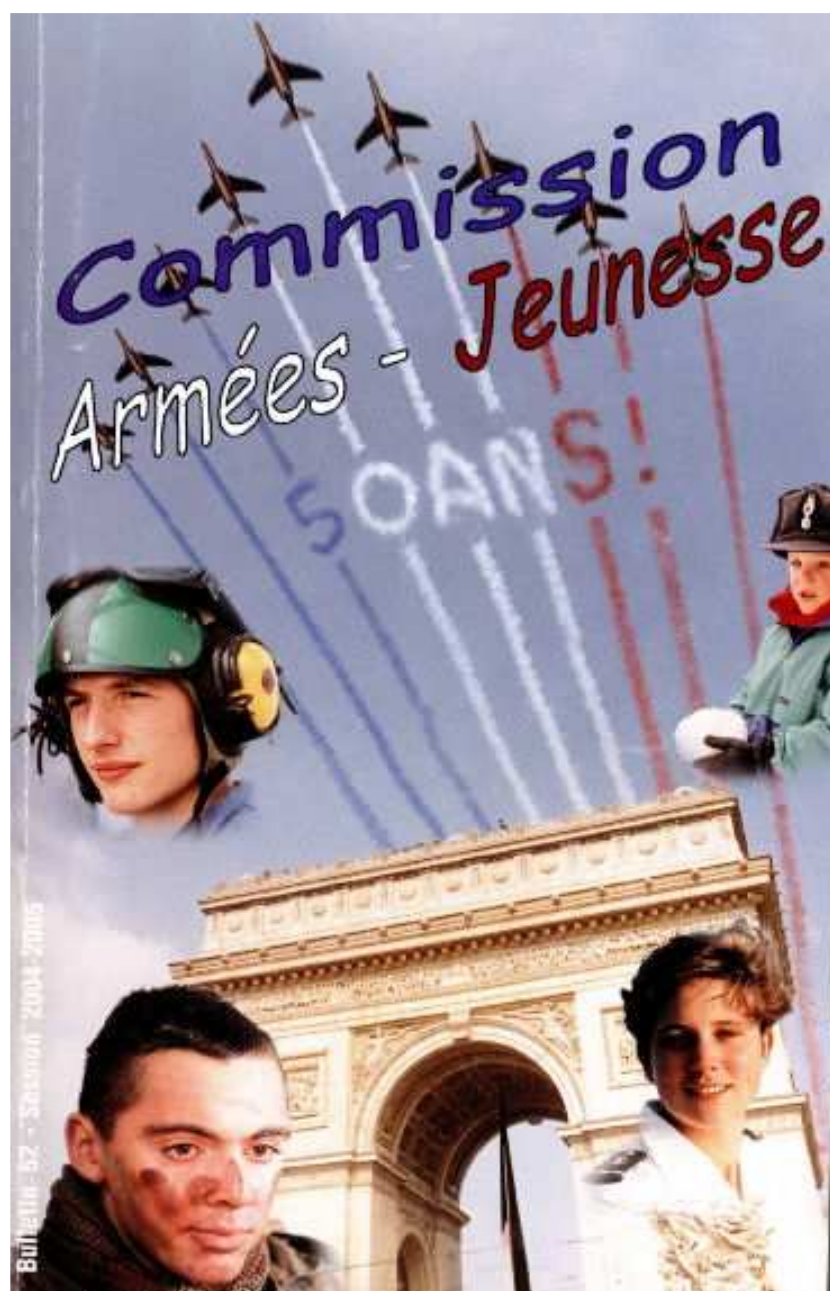


# Bulletin n°52

2004-2005



**COMMISSION ARMEES-JEUNESSE**

**Adresse géographique :**

Ecole militaire  
1, Place Joffre  
75007 PARIS

**Adresse postale :**

B.P. 20  
00445 ARMEES

Téléphone : 01.44.42.32.05  
Télécopie : 01.44.42.59.94  
Courriel : [caj01@wanadoo.fr](mailto:caj01@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)

## SOMMAIRE

### AVANT PROPOS

- Éditorial
- Un nouveau président
- Un nouveau secrétaire général
- Deux départs

### VIE DE LA COMMISSION

- La plénière de rentrée du 5 janvier
- La Table Ronde du 21 mars
- Visites d'Informations :
  - École de gendarmerie de MONTARGIS.
  - Maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS
- La journée Sport Armées Jeunesse.
- La réunion Plénière du 18 octobre 2005 :
  - Travaux des groupes
  - Sujets d'études 2005-2006
- Le Prix Armées Jeunesse
- Activités du secrétariat Général :
  - Activité de la Commission
  - Réception des membres de la Commission

### HISTOIRE, ARMEE, NATION

- Naissance de la Commission Armées-Jeunesse

### INFORMATIONS

- Nos Associations :
  - APMCJ
  - UCJG (YMCA)
- Les stages Armées Jeunesse

### DOCUMENTATION

- Les services Minitel et le site Internet de la Défense
- Composition de la Commission Armées-Jeunesse

## 50 ans !

1955-2005 : 50 ans au service des Armées et de la Jeunesse !

Le bilan de ce demi-siècle est remarquablement dressé dans l'historique de la Commission Armées Jeunesse, qui vient d'être publié en ce début d'année ; je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour souligner que, des Commissions Jeunesse créées en 1955 par le Gouvernement dans tous les ministères, seule la nôtre subsiste en 2006, et ce n'est pas un hasard.

La Commission Armées-Jeunesse en effet a maintenu fermement le cap pendant la période du service national actif, et elle a su, grâce à vous, toutes et tous, s'adapter au nouveau visage de l'armée professionnelle.

Elle participe aujourd'hui au maintien d'un lien fort souhaité par tous nos concitoyens entre la Nation et son Armée tant par ses travaux de groupe que par l'organisation de manifestations nombreuses et variées.

Elle a eu ainsi la satisfaction de voir reprendre une de ses propositions, à travers le dispositif "Défense deuxième chance" : la mise sur pied en métropole de structures s'inspirant du service militaire adapté existant dans les DOM-TOM (groupe de travail "SMA", session 2000-2001).

La réflexion qu'elle mène actuellement sur la création de "Cadets de l'Armée", qui toucheraient la population des 10/18 ans, s'inscrit tout à fait dans ce courant et colle au plus près de l'actualité.

Enfin, le séminaire Enseignants-Officiers, malheureusement deux fois reporté au cours du dernier trimestre, devait réunir et réunira dans ce premier semestre, 200 enseignants et 100 officiers autour du thème " Enseigner la Défense ". Il s'inscrit, lui aussi, dans ce souci permanent qu'a la Commission de faire connaître les Armées à la jeunesse de France.

Elle participe ainsi activement au mouvement de cohésion nationale dont l'Armée est le modèle reconnu, par sa capacité quasi unique dans notre pays à intégrer sans exclusion plus de 30.000 jeunes chaque année dont environ 7000 n'ont aucun diplôme, promouvoir sans distinction autre que le mérite, et reconverter dans la société civile dans les mêmes proportions.

Ce bulletin 52 est l'occasion pour moi de vous redire ma fierté de présider la Commission Armées-Jeunesse que j'avais déjà pu apprécier, à travers les diverses responsabilités que j'ai exercées, pour la qualité et la crédibilité de ses travaux.

Il permet aussi de faire le bilan de l'année 2005 : table ronde, visites, journées Sport Armées Jeunesse, Prix Armées-Jeunesse et rapports finaux des groupes de travail portent le témoignage d'une année bien remplie.

A l'aube de 2006, je forme le vœu que la Commission aborde l'avenir fidèle à sa tradition de lien fort entre les Armées et la jeunesse française et à son esprit d'ouverture face aux défis que cette même jeunesse lance à notre pays.

Amiral COLDEFY

## UN NOUVEAU PRESIDENT

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, l'amiral Alain COLDEFY a été nommé président de la Commission armées-jeunesse. Voici la biographie de notre nouveau président, auquel nous souhaitons la bienvenue et que nous assurons de notre entier dévouement.

L'amiral (15/07/2005) Alain COLDEFY est né le 25 novembre 1946.

Il est ingénieur diplômé de l'École Navale (1967), breveté de l'École Supérieure de Guerre Navale (1982), ainsi qu'ancien auditeur du Centre des Hautes Études Militaires et de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (1994).

Il est Inspecteur Général des Armées depuis le 15 juillet 2005.

Il était précédemment Major général des Armées depuis le 01 Septembre 2002, fonction dans laquelle il a en particulier conduit la transformation de l'état-major des Armées en cohérence avec les nouveaux décrets d'organisation du ministère et la mise en place de la LOLF.

Dans une carrière à dominante opérationnelle, l'Amiral Coldefy a assuré les responsabilités de sous-chef d'état-major « Opérations-Logistique » à l'état-major de la marine (2000), après avoir exercé à bord du porte-avions « Foch » les fonctions de commandant de la Task Force aéronavale franco-britannique pendant les opérations du Kosovo (1999 – « Allied Force »).

Il avait auparavant commandé le porte-avions « Clemenceau » (1992-1993) engagé dans les opérations de l'ONU, de l'UEO et de l'OTAN (« Deny Flight ») en ex-Yougoslavie, et l'escorteur d'escadre « du Chayla » (1987-1988) déployé au Moyen-Orient pendant le conflit Iran-Irak.

La deuxième dominante de sa carrière couvre le domaine des relations internationales.

L'Amiral Coldefy a été le sous-chef d'état-major « Relations Internationales » (2000-2002) et antérieurement le chef de la division des « Relations Extérieures » (1997-1998) de l'état-major des Armées.

A l'administration centrale enfin, il a été responsable de la défense anti-missiles (1982-1984) au sein de la division des programmes à l'état-major de la marine, puis chargé de l'emploi des officiers à la direction du personnel militaire de la marine (1989-1991).

Son expérience dans ces différents domaines s'appuie également sur la connaissance du fonctionnement des institutions au plan politico-militaire, acquise au cabinet militaire du ministre de la défense (1994-1996) en tant qu'adjoint pour la marine.

L'Amiral COLDEFY est commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite, chevalier du Mérite maritime, titulaire de la Croix de la Valeur Militaire (2 citations dont une à l'ordre de l'armée), de la Croix du Combattant, de la médaille d'Outre-mer et de la médaille commémorative française des opérations en ex-Yougoslavie, ainsi que la médaille de l'OTAN avec 2 agrafes "ex-Yougoslavie" et « Kosovo » et de l'insigne d'Or de la République d'Autriche.

Il est marié et père de trois enfants.

## Un nouveau Secrétaire Général

Le général Michel LAGRANGE a été nommé secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. La Commission lui souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfactions dans ce nouveau poste.

### Biographie sommaire

- Né le 29 avril 1947.
- Promotion Saint-Cyr 67/69.
- École Supérieure de Guerre : 99<sup>ème</sup> promotion.
- Diplômé d'études politiques approfondies (DEA 1984) Strasbourg.
- Auditeur à l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (IHESI 8<sup>ème</sup> Promotion-1997).

### En corps de troupe

- Chef de section puis commandant de compagnie au 30<sup>ème</sup> Groupe de chasseurs.
- Chef de Bureau opérations au 2<sup>ème</sup> Groupe de chasseurs.
- Chef de corps du 19<sup>ème</sup> Groupe de chasseurs à Villingen (1993-1995).

### En état major :

- Officier opérations à la 6<sup>ème</sup> DB, 62<sup>ème</sup> DMT, Division du Rhin.
- Chef de la section opérations au 1<sup>er</sup> CA/6<sup>ème</sup> RM puis à la RMD/CMD de Metz de 1989 à 1993.
- Chef du théâtre "territoire national" (métropole et DOM TOM) de 1995 à 2001. Chargé des principaux dossier de projection intérieure (Vigipirate, Coupe du Monde, tempêtes et Polmar année 2000, Vimy et la Somme (2001), mise en place de l'Euro). Et 4 ans, Haute autorité d'astreinte du COIA (Yougoslavie, Kosovo, Afrique).
- Chef de la section Territoire national de la division Emploi de l'EMA en septembre 2001 (concept doctrine organisation du commandement national, luttés anti-terrorisme et narco trafic).
- Chef de la division activités de la RTIDF et chargé des opérations en Ile de France de 2002 à 2004.

Marié, cinq enfants.

## Deux départs

L'assemblée générale du mercredi 15 juin 2005 a été l'occasion de désigner les présidents et rapporteurs des groupes de travail de la session 2005-2006.

### **Groupe "Cadets":**

Président : Mme RIGNY (APMCJ)  
Rapporteurs : M. SCART (UNOR)  
M. MARTINS (FAGE)

### **Groupe "Forum":**

Président : M. BREHERET (ANAJ/IHEDN)  
Rapporteurs : M. MORIN (UNOR)  
M. RAHER (FAGE)  
M. ALEXIA (APMCJ)  
Col. ENCLOS (DGGN)

### **Groupe " Insertion des Jeunes en difficultés" :**

Président : M. DURAND (UNAPEL)  
Rapporteurs : M. GOUYON MATIGNON (UNOR):  
M. MONTABORD (APMCJ)  
Melle BALLETT-BAZ (DJEPVA)

Le cocktail traditionnel qui suit cette manifestation était servi dans les salons et les jardins de la Rotonde de l'École Militaire. Il était marqué cette année par un double départ : celui du général d'armée Louis ZELLER, qui quittait la présidence de la Commission en même temps que le service actif, et celui du général ANDRÉ qui exerça durant quatre années la charge de secrétaire général. Ce dernier a marqué la Commission par son dynamisme et son verbe. On lui doit, entre autres, le nouveau visage des Stages Armées-Jeunesse, la création du Prix Armées-Jeunesse, la mise sur pied des grandes manifestations du type Forum, Séminaire ou Plateforme, l'organisation des Journées Sport Armées-jeunesse, etc. Son action efficace a permis à la Commission de vivre sans heurts la transition entre la conscription et la professionnalisation, tout en restant fidèle à sa mission de lien entre la Jeunesse et les Armées.

A ces deux officiers généraux, la Commission exprime sa reconnaissance pour leur action et souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

## **VIE DE LA COMMISSION**

- La plénière de rentrée du 5 janvier
- La Table Ronde du 21 mars
- Visites d'Informations :
  - École de gendarmerie de MONTARGIS.
  - Maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS
- La journée Sport Armées Jeunesse.
- La réunion Plénière du 18 octobre 2005 :
  - Travaux des groupes
  - Sujets d'études 2005-2006
- Le Prix Armées Jeunesse
- Activités du secrétariat Général :
  - Activité de la Commission
  - Réception des membres de la Commission



Plénière de rentrée  
**5 janvier 2005**

le mercredi 5 janvier 2005 a eu lieu la réunion plénière de rentrée de la Commission sous la présidence du général d'armée Louis ZELLER.

Après une présentation rapide des activités de la Commission au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le secrétaire général a laissé la parole aux trois présidents de groupe qui ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux aux membres de la Commission. A la suite de ces exposés, le professeur BALMOND, de l'université de Nice, Sophia-Antipolis, a prononcé une conférence intitulée : "Point de situation de l'enseignement de défense dans l'Education Nationale". C'est un sujet qu'il connaît bien car il est l'auteur d'un rapport sur ce thème, publié par le Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense, qui lui avait été demandé par cet organisme. Cette communication fut suivie de nombreuses questions qui montrèrent combien elle avait intéressé l'assistance et combien ce sujet est au cœur des préoccupations de la Commission.

Un cocktail suivait au cours duquel les vœux traditionnels furent échangés. Les discussions se prolongèrent tard dans la soirée.

**TABLE RONDE**  
**« VOLONTARIAT ET ENGAGEMENT DES JEUNES »**  
**LUNDI 21 MARS 2005**

**Général Michel André, Secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse**

Je salue avec plaisir nos invités. Pour les quelques personnes qui viennent ici pour la première fois, en moins d'une minute : la Commission Armées-Jeunesse est un organisme qui a 50 ans et qui est une structure de concertation et une force de proposition au profit du Ministre de la défense. Cette commission est donc très ancienne, elle regroupe une cinquantaine d'associations représentatives des mouvements de jeunes, elle regroupe les ministères en charge de la jeunesse et les grands états-majors des armées. Elle a donc deux rôles aujourd'hui, un rôle de force de proposition et de conseil auprès du ministre et deuxièmement un rôle d'action au travers du prix Armées-Jeunesse que nous remettons chaque année, plusieurs centaines de stages rémunérés de trois mois que nous proposons à des jeunes dans toutes les armées et la DGA, une journée sport armées-jeunesse organisée annuellement, un certain nombre de forums, colloques, rassemblements de jeunes et séminaires et depuis deux ans une table ronde annuelle au profit des membres de la commission.

Je vais très rapidement présenter nos quatre intervenants :

Le général Thierry Cambournac, Saint-Cyrien, est diplômé des écoles supérieures de guerre française et allemande, il participe à la session 2001, de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, officier du génie parachutiste, il occupera dans cette grande unité, les postes de chef de section, de commandant d'unité et plus tard de chef de corps de 1994 à 1996. Il a été l'aide de camp du Président Mitterrand de 1991 à 1994 et il a occupé plusieurs fonctions d'état-major dans l'armée de terre. Depuis 2002 et c'est à ce titre là qu'il est là, le général Cambournac occupe la responsabilité de sous-directeur recrutement à la Direction du personnel de l'armée de terre, ce qui lui donne une réelle expérience dans le domaine des motivations des jeunes face à l'engagement quel qu'il soit. Le général Cambournac a de plus une réelle expérience des points chauds, ces dernières années, au Sud Liban, au Tchad, à Beyrouth. Il est titulaire de cinq citations.

Monsieur Bertrand Jarrige est actuellement directeur de cabinet adjoint de Monsieur Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est diplômé de l'école nationale des statistiques et de l'administration économique. A sa sortie de l'ENA en 1991, il occupe plusieurs fonctions à la Ville de Paris, au ministère de l'économie et des finances et à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. Après avoir occupé les fonctions de directeur de cabinet adjoint de Monsieur Darcos, au ministère délégué à l'enseignement supérieur, il intègre, il y a un an, le cabinet du ministre de la jeunesse et des sports et de la vie associative.

Monsieur Jarrige a particulièrement suivi l'élaboration du projet de loi relatif au volontariat associatif et engagement éducatif, qui vient d'être proposé et qui sera discuté au Sénat, dans quelques semaines.

Monsieur Antoine Cancellieri qui représente le Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse préside un de nos trois groupes de travail : « Volontariat et engagement des jeunes ».

On ne présente pas Monsieur Bernard Kouchner, je rappellerai simplement que médecin de formation de 1988 à 2001, a été sept fois secrétaire d'Etat à l'insertion sociale, à l'action humanitaire, à la santé et à l'action sociale. Il a été fondateur, animateur ou président de cinq grandes associations, Médecins sans frontières, Médecins du monde, GLOBUS, le Service national humanitaire, les Volontaires européens du développement, l'Association pour l'action humanitaire. De juillet 1999 à Janvier 2001, il est représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, chef de la mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Il sera l'auteur de 1970 à 2004 de onze livres, dont je ne mentionnerai pas les titres. Monsieur Kouchner est actuellement titulaire de la chaire "Santé développement", du Conservatoire National des Arts et Métiers. Son parcours le rend particulièrement apte à parler de l'engagement des jeunes.

Le général de corps d'armée Jean-Pierre Fassier, actuellement en deuxième section d'officiers généraux, est ici pour deux raisons. Il a été Directeur du service national, à une période charnière de 1993 à 1999, il fut aussi chargé de mission de 2000 à 2003, au ministère de la défense, dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, il est ici ce soir au titre de l'institut Paul Delouvrier qui a pour finalité de proposer des pistes de réflexion pour améliorer et faire évoluer l'action publique. L'institut Paul Delouvrier vient de présenter il y a quelques semaines, un rapport très intéressant sur le thème, « Proposition pour un volontariat civil, national et européen » et vient d'organiser la semaine dernière un colloque au Conseil Économique et Social sur ce thème du volontariat et d'engagement des jeunes.

Merci à nos quatre interlocuteurs et à Monsieur Cancellieri, d'animer cette table ronde.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Je souhaiterais que dans un premier temps, nous commençons par vous, Monsieur Kouchner, si vous le voulez bien, à travers votre parcours si riche. Que signifie la notion d'engagement ou le concept d'engagement, et comment voyez vous son développement, dans les différentes dimensions que je viens de citer et peut-être d'autres que j'aurai omises ?

### **Monsieur Bernard Kouchner.**

Merci Monsieur, et bien je le vois mal, ce volontariat, en tout cas je le vois mal dans ce pays, la France, le nôtre, je le vois bien mal parti et bien mal en point par rapport à d'autres pays. Non pas que la jeunesse soit moins idéaliste que dans d'autres pays mais les moyens qui lui sont offerts, pour manifester ce qui anime cet engagement, cet esprit d'aventure sont faibles et plus que faibles, ils nécessitent un engagement qui vient en réalité d'une culture qui s'acquiert ou qui ne s'acquiert pas dans la famille et tant qu'on en fera un volontariat, que rien ne sera obligatoirement proposé, tout ça ne marchera jamais, voilà mon sentiment brut et certains ici, à cette noble table, se souviennent que j'ai malheureusement en vain essayé de proposer un service civil, un service civique, un service humanitaire, vous pouvez choisir l'adjectif que vous voulez, et puis ça n'a pas marché parce que ça véhiculait beaucoup trop de conformisme.

Je ne me fais pas d'illusion, je ne suis pas du tout hostile à la transformation de notre conscription en armée de métier, certainement pas, je sais quelles sont les tâches accomplies par nos armées et je ne suis d'ailleurs pas mal placé pour vous dire que ces tâches sont accomplies avec brio. Je suis heureux que le général Fassier propose des volontaires européens, je l'ai fait et à la conférence de Rambouillet, par les 12 à l'époque, cela fut accepté. Les résultats en furent bien maigres. Il y a eu des volontaires européens du développement qui se sont appuyés sur la France et l'Allemagne. Ils continuent d'ailleurs, cahin-caha, parce que quand vous lancez quelque chose, ça continue, vous ne savez même plus pourquoi, quel est l'état d'esprit, enfin ils sont trop bien payés, on est jamais trop bien payé, mais enfin quand même, il y avait là une manne intéressante, et puis ça a marché pendant quelques temps, mais ça n'a pas suscité hélas, l'engouement que j'aurai souhaité et, surtout le développement à travers toute l'Europe, puisque je pensais que la jeunesse européenne devait d'abord se rencontrer elle-même, c'est-à-dire entre pays européens, et puis ensuite, éventuellement, en rencontrer d'autres, et, par l'intermédiaire de formation particulière, accomplir une période de service, de proposition, de solidarité, dans des pays en difficulté. Cela a marché, mais c'était très administratif, et c'était toujours les mêmes qui étaient recrutés. Si on ne procure pas à tous, la possibilité de sentir, d'éprouver ce besoin de citoyenneté, ou de tisser ce lien social, bien, évidemment les volontaires sont toujours les mêmes, les gens à qui on a parlé de ces activités qui sont les fils de la bourgeoisie ou les filles de la bourgeoisie, qui traditionnellement sont tournées vers le service à la découverte de l'autre, donc ce fut le cas pour les volontaires européens du développement.

Puis, nous avons créé GLOBUS, proposé donc, un service humanitaire ou civique ou civil, qui consistait, après formation, par les ONG ou par les municipalités qui le souhaitaient, après une préparation, à répondre à la demande des pays en développement. Nous avons reçu des dizaines de milliers de demandes et nous avions 250 places, nous avions de l'argent pour 250 ! C'était de la rigolade! ça marchait formidablement, pour les 250 qui sont partis, et les expériences étaient tout à fait exaltantes, ils voulaient rester dans les pays, ils avaient l'initiative, ils créaient une entreprise, ils voulaient y revenir, enfin, c'était formidable. 250 c'est dérisoire! Donc, GLOBUS, qui était une forme de service comme vous voulez, humanitaire, civique, civil, pouvait intéresser les jeunes au pied de leur maison, chez eux, en s'intéressant aux associations qui étaient là, et qui avaient besoin d'un renfort, un peu plus loin, dans la même ville, ou dans une autre ville française, ou dans une ville européenne ou dans le tiers monde et c'était modulable, au moins 6 mois, nous avons créé à cette fin, pour les pays en développement, une formidable section des attachés humanitaires au quai d'Orsay. En fait, ce à quoi, nous nous heurtions, c'était l'absence de formation, on ne peut pas envoyer n'importe qui, n'importe où, ça ne sert à rien, c'est au dépens de ceux qui le reçoivent, donc il fallait une formation. Il y avait de formidables associations, qui avaient pris en charge cette formation, et en particulier, les compagnons du tour de France, mais il y en avait plein d'autres, simplement, moi, je suis allé visiter les compagnons à côté de Paris, et j'ai vu cette formation exemplaire, mais il y avait les garages des municipalités, qui voulaient bien travailler avec nous, qui formaient les gens de manière extrêmement précise et efficace.

La surveillance, pardon pour ce mot, mais l'encadrement, disons, sur place c'était absolument essentiel, c'est pour ça que nous avons créé ces attachés humanitaires, c'était à peine suffisant. Il y avait des échecs bien entendu, mais pas beaucoup. Sur place, était assuré cet encadrement par l'intermédiaire de l'ambassade, ça soulevait des problèmes, il fallait de l'argent, on en avait, nous avions un budget pour GLOBUS, évidemment insuffisant. Voilà mon expérience et je suis tout à fait prêt à retravailler avec qui voudra offrir cette aventure utile, cette découverte des autres, qui profitait non seulement à nos jeunes gens et nos jeunes filles, mais qui profitait à l'entourage, à leur retour, parce que c'est ça, raconter ça, avoir fait quelque chose, profite à tout l'environnement, les quartiers difficiles, pas tous, d'où étaient originaires ces jeunes gens, il y avait toute une effervescence, et un intérêt à leur retour.

Il y avait donc cet engouement, qui laissait des traces dans les familles, et puis, il y avait un livret, d'ailleurs c'est Charles HERNU, qui avait pensé à ce livret, puisque nous passions souvent par l'intermédiaire des militaires, un livret de GLOBUS, comme on fait un livret militaire, témoignant de leur débrouillardise, témoignant de ce qu'ils avaient fait et nous souhaitions, et ça il faudrait le faire si un jour, je ne veux pas vous décourager mais ça va être dur, si on reprenait, ou on améliorerait, on changeait d'idée, on proposait quelques chose de précis aux jeunes gens, il faut qu'ils aient un avantage au retour, dans notre pays, comme vous le savez, quand on s'en va on est pénalisé. Si l'on s'en va, au retour, on vous a piqué votre place et, de toute façon, on ne trouve pas plus facilement, avec l'expérience qu'on a acquise, une place. Alors, nous avons travaillé ce livret et puis, je pense qu'il faudrait trouver une façon non pas de réserver des emplois, ce n'est pas possible dans notre pays, mais, de trouver une filière pour que ça profite, et puis dernière des choses et c'est essentiel, si ça n'est pas obligatoire, ou au moins obligatoirement proposé, en un échange de projet entre les jeunes gens qui veulent faire quelque chose et nous qui avons, grâce aux associations, énormes dans notre pays, humanitaire ou autres, humanitaire c'est la bouteille à l'encre, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, mais en gros, des associations qui auraient besoin de cadres volontaires, si on ne propose pas obligatoirement ce dialogue, à mon avis, on a peu de chance pour que ça marche, parce que ce sont toujours les mêmes, je vous assure que si on faisait ça, on rendrait service non seulement à notre jeunesse mais à notre pays, car je ne vois pas d'autres solutions pour retisser ce lien social, que d'avoir obligatoirement une épreuve que l'on vit toujours aux dépens de soi-

même. Oui, on fait des rencontres, oui, on raconte après, oui, on a une expérience, mais surtout, c'est une expérience sur soi-même.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Merci pour cette introduction, parce que nous allons continuer à débattre. Maintenant, je vais me retourner vers vous, Monsieur le directeur, vous représentez, le ministre, Monsieur Lamour, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Votre ministère et vous-même en particulier êtes en train de défendre un projet de loi sur le volontariat associatif et l'engagement éducatif. Je souhaiterais que dans un premier temps vous puissiez resituer la démarche gouvernementale en la matière, et puis à titre pratique, quelle est la mise en œuvre de cette loi?

### **Monsieur Bertrand Jarrige**

Une petite dose d'optimisme au travers de la présentation de nos projets. Vous l'avez bien souligné, au-delà de ma personne, je représente ici, Jean-François Lamour, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cela fait maintenant un an que le ministère a retrouvé cette compétence traditionnelle qui est celle de la jeunesse et cela fait également un an qu'il a acquis une compétence nouvelle dans le domaine de la vie associative, et le volontariat dans les associations est au croisement des politiques de jeunesse et des politiques de développement de la vie associative et il constitue donc, un des axes forts de la politique et de l'action de Jean-François Lamour.

Le ministre veut redonner aux jeunes, toute leur place au cœur de notre société, et cela passe notamment par la revalorisation de leur image qui s'est, beaucoup le disent, sensiblement dégradée ces dernières années. Pour cela, Jean-François Lamour conduit trois grandes thématiques dans le domaine de la jeunesse :

- le soutien à l'engagement, à la création et aux initiatives des jeunes,
- l'accompagnement de l'accès des jeunes à l'autonomie et la promotion de l'éducation non formelle au travers d'une offre de loisir éducatif de qualité,
- Vous l'avez compris, le volontariat s'inscrit dans la politique de soutien à l'engagement des jeunes. Premier des thèmes que j'ai cité.
  
- Je rappellerai simplement à titre d'élément de contexte que, dans ce domaine, le ministre a souhaité unifier les dispositifs de soutien à l'engagement, autour de la marque commune « Envie d'agir ! », qui va désormais recouvrir un véritable parcours d'engagement, puisqu'on avait un certain nombre de dispositif diffus et dans lequel les jeunes avaient du mal à se retrouver. Donc, l'idée est d'avoir un parcours d'engagement dont les étapes vont s'appeler envie, défi, volontariat, entrepreneuriat.
  
- Du point de vue des associations maintenant puisque nous sommes donc également au ministère de la vie associative, le volontariat constitue un levier très important pour le développement de la ressource humaine, c'est donc, dans une double perspective, que Jean-François Lamour a fait approuver en conseil des ministres, le 2 mars dernier, un projet de loi relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, vous l'avez souligné, mais je crois que nous allons nous concentrer ce soir sur l'aspect volontariat associatif, l'autre sujet je dirai étant plus technique, et plus contingent.
  
- Ce projet va commencer maintenant son cheminement de projet de loi et sera notamment examiné au Sénat en mai prochain. Un essai de définition tout d'abord, qu'est-ce que c'est qu'un volontaire. C'est une personne qui, pour un temps de sa vie, se consacre exclusivement et de façon désintéressée à un projet associatif, s'il s'agit d'un volontaire associatif, d'intérêt général.
  
- Le volontaire n'est ni un bénévole, ni un permanent salarié il n'est pas un bénévole car son engagement vis à vis de l'association on le verra est exclusif de toute activité rémunérée et cet engagement est formalisé par un contrat, alors que dans la logique du bénévolat on est plutôt dans le domaine de l'engagement informel et sur son temps libre. Ce n'est pas non plus ce volontaire, un permanent salarié, puisque son engagement

est temporaire, dépourvu de visée professionnelle immédiate et dans la mesure où le volontaire ne perçoit pas de rémunération, nous sommes ici à la Commission Armées-Jeunesse, donc le volontariat concerne bien sûr les jeunes mais dans notre esprit, il peut également être pratiqué à tout âge de la vie, que ça soit à l'occasion d'un congé sabbatique, ou par une mère de famille lorsque les enfants sont devenus grands.

- Aujourd'hui et le ministre l'a souligné tout à l'heure, nous n'avons pas de statut adapté pour ces personnes et c'est un des handicaps pour le développement du volontariat en France.
- Deux petits exemples pour expliquer mon propos, une grande association caritative lorsqu'elle recrute des volontaires propose de formaliser leur engagement, des contrats de jeunes filles au pair, c'est quand même un peu paradoxal. Plus grave et moins cocasse, une responsable d'association d'aide aux handicapés qui recourait à des volontaires, a été traduite devant un tribunal correctionnel pour délit de travail dissimulé. Nous avons vraiment le manque criant d'un statut pour le volontariat et il était urgent de faire quelque chose.
- De longue date, nous sommes habitués à voir des volontaires partir au loin en mission humanitaire ou d'aide au développement dans le cadre des ONG, c'est un sujet que vous connaissez bien, Monsieur le ministre, une loi qui a été présentée par Xavier Darcos vient d'être adoptée, ces dernières semaines, pour définir le statut du volontaire de solidarité internationale. Eh bien, ce que nous pensons, c'est qu'il y a en France et en Europe, tout autant de causes d'intérêt général, pour lesquelles des volontaires pourraient se mobiliser et c'est dans cet esprit que nous avons préparé ce projet de loi. Évidemment, il existe déjà aujourd'hui, dans le code du service national, depuis 2000, le statut de volontaire civil et particulièrement, le statut de volontaire civil de cohésion sociale et de solidarité. Mais en réalité, ce que l'on constate, c'est que ce statut ne répond pas aux attentes des associations et des volontaires. Il n'y répond pas, parce qu'il est trop rigide, il est réservé aux jeunes Français et Européens, de 18 à 28 ans, et donc il exclut à la fois les étrangers, non communautaires, et les adultes plus âgés. Également c'est un statut de droit public, ce qui signifie que l'administration doit accepter le candidat volontaire, qu'il est placé sous l'autorité d'un ministre, et que l'État lui-même doit signer le contrat et cela entraîne évidemment une lourdeur et une absence de souplesse dans le dispositif.
- De ce fait, que constate-t-on ? Ce volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité regroupe aujourd'hui 400 volontaires en France. Il est intéressant de faire la comparaison avec le nombre de ceux, qui lors des JAPD se disent potentiellement intéressés par un engagement volontaire. Ils sont plus de 40 000. On passe de plus de 40 000 dans la formulation de l'intention, à 400 dans la concrétisation de l'engagement. Donc, effectivement, il y a un problème. Au vu de ces éléments, ce que nous proposons n'est pas de supprimer le volontariat civil, car aussi exigü soit-il, il a trouvé un certain écho et nous ne voulons pas mettre en difficulté les associations ou les personnes qui y recourent, mais de créer parallèlement, un dispositif plus large, plus souple, le volontariat associatif.
- Si vous me le permettez, je peux continuer sur la présentation des principales caractéristiques de ce projet en essayant d'aller assez vite, nous y reviendrons je pense dans le cadre des questions.

Première question, qui peut avoir recours au volontariat ?

Pourrait y avoir recours toute association ou toute fondation reconnue d'utilité publique, dès lors qu'elle poursuit un but d'intérêt général, définit de façon très large, et qu'elle aura été agréée par l'État.

Qui pourra être volontaire ?

Toute personne, de nationalité française, ou étrangère, ou et c'est une nouveauté, résidant régulièrement en France, depuis plus d'un an. A ce propos, je souligne que le volontariat, s'inscrit dans une perspective résolument européenne puisqu'il permettra à la fois d'accueillir de jeunes européens en France, ou d'envoyer partout en Europe, de jeunes français. Il sera donc très utile pour le développement du service volontaire européen, qui a été mis en place au niveau de la commission européenne et qui, c'est vrai, pourrait connaître dans notre pays, un développement plus important.

Un contrat de volontariat pour quelle durée ?

Une mission de volontariat dure au maximum deux ans. Et une même personne, dans notre rédaction actuelle du texte, ne pourra accomplir plus de trois ans de volontariat au cours de sa vie, pour confirmer ce principe selon lequel c'est un engagement pour un temps.

Les droits et obligations du volontaire ?

Premier principe, le volontaire ne peut exercer d'activité rémunérée. En contrepartie, puisqu'il faut bien qu'il assure sa subsistance il reçoit une indemnité en argent ou en nature, le logement, l'hébergement, la nourriture et cela est très important, il bénéficie de tous les droits sociaux y compris le droit à une future pension de retraite. L'indemnité qu'il perçoit, est exonérée à la fois d'impôt sur le revenu, et de prélèvements sociaux. Le volontaire recevra de la part de l'association, une formation adaptée à sa mission, car même s'il est techniquement très compétent, il a sans doute besoin d'être adapté, je dirais, au public et au contexte dans lequel il va exercer. Et ses compétences, il pourra les faire reconnaître dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. A l'issue de sa mission, le volontaire retrouvera le cas échéant s'il était salarié, ses droits à indemnisation du chômage, alors, me direz-vous pour les associations, combien cela va-t-il coûter ? Tout compris, indemnités et cotisations sociales forfaitaires, le volontaire coûtera au maximum 500 à 550 euros par mois à l'association. Comment financer cette somme ? Soit, par des ressources propres, de l'association, soit par des subventions publiques, soit par le mécénat privé, soit plus vraisemblablement par un mélange des trois.

Un point important, à la sortie du volontaire à l'issue de sa mission, puisque je vous ai expliqué que c'était un maximum de trois ans. Le volontariat il faut être très clair là-dessus, n'a pas dans notre esprit, vocation à déboucher sur une insertion professionnelle dans le secteur où est accomplie la mission. En effet, je l'ai expliqué, il n'a pas de visée professionnelle, et ce rôle d'insertion il est, il va être rempli par les différents types de contrats aidés, notamment ceux qui sont institués ou renouvelés, dans le cadre du plan de cohésion sociale présenté par Jean-Louis BORLOO. Par contre, le volontariat dans notre esprit, doit constituer une porte d'entrée vers le bénévolat de responsabilité dans les associations. Il devrait contribuer ainsi, à renouveler et peut-être à rajeunir le vivier des responsables associatifs.

Quel contrôle pour éviter les dérives ?

Au vu de ce que je vous ai présenté, il est important d'éviter que le volontariat se développe au détriment du bénévolat ou du salarial dans les associations, ça ne doit pas être, je dirai l'occasion d'obtenir une main-d'œuvre à bon compte. C'est pourquoi, il est prévu un agrément par l'État, afin de s'assurer que la loi n'est pas détournée de son objet. Je précise à ce propos, qu'il sera interdit aux associations, pour des raisons évidentes, de remplacer leurs salariés par des volontaires.

Quel calendrier de mise en œuvre ?

La loi va cheminer au Parlement, elle devrait dans toute logique être adoptée à la fin de la présente année, ou au tout début de l'année prochaine. A ce moment là, Jean-François LAMOUR a proposé à l'ensemble de ses collègues de soutenir le développement du volontariat, dans leur secteur de compétences, la cohésion sociale, la culture, l'environnement, l'aide aux personnes âgées, ou aux handicapés, le sport. Je ne cite pas la coopération à l'aide au développement, puisque ces secteurs sont couverts eux, par la loi sur le volontariat de solidarité internationale.

En terme d'objectif chiffré que peut-on dire ?

Nous partons aujourd'hui de peu de chose, 400 volontaires civils de solidarité. Essayons de nous fixer un objectif à l'horizon de l'année scolaire 2006-2007, l'objectif pourrait être d'avoir 4 000 à 5 000 volontaires dans ces différents secteurs d'activité que je viens de citer.

A plus long terme, d'ici une dizaine d'années, que peut-on espérer ? Le pari de Jean-François LAMOUR est de dire que si tous ceux qui manifestent un intérêt pour la chose, ceux qui sont jeunes, passaient à la concrétisation, et si venait s'y ajouter un flux d'adultes plus âgés qui souhaitent s'engager dans le volontariat, nous pourrions avoir en régime permanent, à l'échéance d'une dizaine d'années, environ 50 000 volontaires.

Ce que je vous propose, c'est d'en rester là pour cet exposé succinct des termes du projet de loi et évidemment nous pourrions y revenir dans le cadre de la discussion.

#### **Monsieur Antoine CANCELLIERI**

Merci, Monsieur le directeur, c'est un exposé succinct mais complet qui permet aussi de traiter de l'esprit de la loi, et de son application avec des perspectives chiffrées. Pour poursuivre notre réflexion, je vais m'adresser au général Fassier, pour que vous puissiez présenter les travaux de l'institut Paul Delouvrier. Un colloque a été organisé par cet institut au Conseil Économique et Social lundi dernier. Riche d'enseignement, les interventions furent multiples aussi bien sur le plan strictement juridique que sur le plan de la philosophie du projet. Donc, je souhaite Mon Général que vous présentiez les propositions de l'institut Paul Delouvrier, en particulier ce qui concerne l'évaluation des besoins, et des ressources et nous dressiez un état des lieux des travaux sur le thème du volontariat et de la place du volontariat civil dans la société française, européenne et internationale.

#### **Général Jean-Pierre Fassier**

Mesdames, Messieurs, laissez moi vous dire le plaisir que j'ai à prendre la parole de nouveau devant vous ce soir, mais ce soir c'est au titre donc de l'institut Paul Delouvrier.

Cet institut a été créé à la disparition de ce grand homme, par un certain nombre de ses collaborateurs, et amis, dont un, qui a déjà planché devant vous, c'est Jacques Voisard, qui a réuni il y a trois ans, une toute petite équipe autour de lui, pour réfléchir à la notion du volontariat dans notre société. Donc, cette équipe s'est mise en campagne pour mener 150 entretiens de tous ordres, dans les ministères, les associations, les milieux politiques, syndicaux, associatifs et a constitué un réseau de plusieurs centaines de personnes qui ont travaillé grâce à Internet, on a mis tout ce monde en réseau, et nous avons procédé à un constat et des propositions.

Le constat tient très rapidement en quatre points :

- Le premier point c'est le manque de lisibilité totale du concept de volontariat. Peut-être à cause du nombre de textes qui sont parus depuis cinq ans sur ce sujet. Je n'ouvrirai pas la polémique.

- En second lieu, il y a une confusion presque systématique dans les textes et dans les esprits entre volontariat et bénévolat.

- Troisième point, il nous semble important de mettre un terme au volontariat de circonstance. J'appelle volontariat de circonstance, les béquilles que les ministères, à droite ou à gauche, se sont efforcés de constituer pour trouver des ressources humaines à bon compte, dans le droit fil des facilités qu'offraient les formes civiles du service national et les emplois jeunes.

Donc, tout le monde s'est mis en tête de se bricoler, passez moi l'expression, un petit volontariat maison. Il faut mettre un terme à ces pratiques utilitaristes.

- Et enfin, quatrième point, il nous a semblé important de pouvoir offrir une structure ou des propositions, à nombre de nos concitoyens de tous âges, des jeunes, des moins jeunes et des plus jeunes du tout, qui souhaitent s'engager dans des actions civiques.

Les propositions que nous avons faites, et développées lundi dernier, sont au nombre de six :

- La première, je n'y reviendrai pas, c'était définir par la loi un contrat de solidarité nationale ; ce contrat est très voisin de ce que vient d'exposer Monsieur Jarrige, j'y retrouve les caractéristiques que nous avons souhaitées, action d'intérêt général, indemnité non soumise à l'IRPP, le temps plein exclusif de toute activité professionnelle, les droits sociaux et la limite dans le temps. Je souhaiterais, quant à moi, que cette limite dans le temps puisse intégrer des temps partiels cumulés. Cela me paraît un motif de souplesse, permettant de fonctionner facilement.

- La deuxième proposition, intéresse directement le ministère de la défense ; nous souhaitons que soit élargi le champ des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, en vue d'organiser des journées du volontariat dans les départements.



Il nous a paru particulièrement important d'arriver à constituer une approche, une connaissance de la ressource potentielle des volontaires. Je prends un exemple, admettons que dans les situations d'urgence, on sache à peu près intervenir entre les ONG spécialisées et le ministère de la défense, même si le mariage n'est pas toujours très facile, en général, nous apportons une réponse à la situation d'urgence. A l'autre bout, quand le calme est revenu, dans les phases de reconstruction, nous avons des entreprises qui sont rôdées, grâce à des protocoles et on peut intervenir. Par contre, entre les deux, il y a une zone grise, dans laquelle les intervenants, qu'ils soient militaires ou associatifs, ne peuvent pas maintenir un dispositif lourd sur le terrain et il y a besoin de volontaires (étude des réseaux, eau, électricité, les problèmes sanitaires, le maintien de l'ordre), qu'on ne sait pas où trouver, et on ne sait pas combien ils sont. Donc, il paraît très important que l'on s'efforce d'apprécier et le nombre et la qualité des volontaires.

- Troisième point, à l'instar de ce qui se fait dans certaines grandes écoles, en commençant par Polytechnique, nous préconisons l'existence et la création de stages d'insertion, des stages de cohésion sociale, dans les cycles universitaires des grandes écoles. Pour avoir longuement reçu des polytechniciens et polytechniciennes qui avaient fait des stages de plusieurs mois (de travail dans les prisons, travail dans des cercles sportifs etc.), on s'est rendu compte de l'énorme intérêt humain et social que présentait ce stage.

- Quatrième proposition, la création de centres d'accueil que nous avons baptisé, « Nouvelle chance », afin d'accueillir temporairement les laissés pour compte soit du système éducatif, et/ou de la vie économique. Je pense en priorité aux grandes opérations de rénovation urbaine ; on pense à casser les murs, on trouve l'argent, on arrive à reconstruire les bâtiments, mais pendant ce temps là, qu'est-ce qu'on fait des gens ? On ne s'en occupe guère, tout au moins, pas systématiquement. Dans ces centres d'accueil « Nouvelle chance », nous proposons que la pédagogie pour accueillir ces volontaires repose sur une pédagogie qui a fait ses preuves, celle du Service Militaire Adapté. Et qu'une partie de l'encadrement soit assurée par des volontaires.

- La 5<sup>ème</sup> c'est faciliter la reconversion des salariés en fin de carrière.

A la fracture numérique, j'ajouterai la fracture générationnelle. De plus en plus, on travaille par strates, les jeunes, les moins jeunes, les plus jeunes du tout, et il faut arriver à faire travailler ces gens ensemble. Il faut faciliter la reconversion des salariés d'autant que la loi et l'évolution du problème des retraites auront pour effet de maintenir plus longtemps en activité certains d'entre eux qui aspireront peut-être à travailler autrement.

- Sixièmement, développer la participation des entreprises aux actions de volontariat. C'est un point qui actuellement intéresse quelques grandes entreprises, par le biais des congés de volontariat, ou des volontariats de fin de carrière.

Pour nous, le volontariat doit contribuer à la formation du citoyen, et faciliter la coopération intergénérationnelle. Cela devrait surtout devenir une ambition politique capable de mobiliser les énergies disponibles en hissant le volontariat au bon niveau éthique, en contrepartie des volontariats utilitaristes.

Et le dernier point, c'est que ce volontariat doit devenir un élément essentiel du pacte républicain. Nous sommes face à une société qui s'individualise et qui surtout a tendance à rejeter toute forme d'obligation. Avant, il y avait l'obligation du service national, mais il y a aussi l'obligation du médecin de garde, du pharmacien de garde, des services d'urgence.

Notre société essayant par divers moyens d'évacuer ses obligations le volontariat pourrait être une des réponses permettant de conforter le pacte républicain.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Merci mon général. En fait, et Monsieur Kouchner me le soufflait à l'oreille, d'une manière peut-être plus abrupte, le vrai problème c'est de développer la démocratisation de l'accès au volontariat. Le projet GLOBUS d'ailleurs, ne tenait pas compte du niveau de qualification et du niveau d'études. Je me souviens d'avoir eu des exemples d'un jeune ayant un CAP de menuiserie qui était parti en Pologne, en centre Europe. Certaines de vos propositions, Mon Général, vont dans ce sens.

Ce qui est important aussi, c'est cette nécessité, ce ressenti, d'organiser, au travers de l'interministériel. On l'a bien vu, lorsque le parcours citoyen a été proposé après que la conscription fut suspendue, ce parcours citoyen est mort du fait même que l'interministériel n'a pas fonctionné, qu'il n'y avait guère que le ministère de la Défense qui visiblement souhaitait jouer le jeu et qu'il y avait un problème de budget. C'est-à-dire, qui paye, qui soutient et qui investit? Parce que c'est aussi un investissement à caractère social ! Qu'est-ce que signifie dans le vocabulaire militaire un engagement qui n'est pas tout à fait le même terme que l'engagement au sens civil par exemple. Par ailleurs, un volontaire c'est un statut.

Mon Général, si vous voulez bien d'une part, recadrer le sens des mots dans votre champ de compétence et puis, décrire aussi ce que signifie, pour les armées la notion d'engagement militaire.

Vous aborderez peut-être la question du « droit » d'ôter la vie, qui n'est pas rien. Pourquoi un jeune citoyen ou une jeune citoyenne souhaite s'engager dans un cadre militaire et militant puisqu'ils restent un citoyen et une citoyenne à part entière?

### **Général Thierry Cambournac**

Je dois dire que, quand vous êtes venu me voir pour aborder et préparer cette table ronde avec deux questions « Pourquoi s'engage-t-on ? » et « Quel lien entre engagement militaire et volontariat », tel qu'il vient d'être évoqué j'étais d'abord un peu étonné et sceptique, à la première question, il y avait une réponse anecdotique qui s'imposait, pourquoi s'engage-t-on? Dans ma tête, très clair, un souvenir: 27-28 juin 92. Monsieur le ministre, ces dates doivent vous dire quelque chose, j'étais l'aide de camp du Président de la République, et à Lisbonne, on m'a demandé d'organiser l'arrivée du Président et de monsieur Kouchner, sur l'aéroport de Sarajevo. Cela fait partie des deux ou trois souvenirs qui me rendent le plus fier de mon engagement militaire, dans mes 32 ans de carrière. Deuxième chose, le lien entre engagement militaire et volontariat tel qu'il vient d'être décrit, on a l'impression d'être très loin et pourtant je crois qu'on est finalement assez proche. Tout d'abord, permettez-moi de noter que lorsqu'on parle d'engagement, les armées représentent une institution dans laquelle plus de 200 000 jeunes se sont engagés entre 1996 et aujourd'hui, au rythme de 35 000 par an, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'en 1996, quand cette décision a été prise par le Président de la République, aucun d'entre nous, n'aurait à l'époque parié un franc, que nous serions capable de relever ce défi d'attirer 200 000 jeunes dans nos rangs, sur une aussi courte période.

Alors vous l'avez évoqué Monsieur Cancellieri, il y a effectivement un problème de sémantique. Vous savez que, quand la conscription a été suspendue, essentiellement à la demande de la société civile, a été maintenu au sein des armées, deux statuts, le statut d'engagé, engagé volontaire et le statut de volontaire des armées. Quelle différence y a-t-il entre les deux ? Le statut de volontaire qui était bien celui qui était demandé par la société, et qui devait répondre à la soif de volontariat des jeunes français, est un statut que l'on peut, toutes choses égales par ailleurs, comparer sur le plan administratif, je dirai aux emplois jeunes, avec malgré tout une dimension en terme d'emplois, qui était tout à fait supérieure. Et, nous utilisons le terme engagement, que ce soit pour l'active, ou pour la réserve donc pour des gens dont c'est le métier à temps plein, ou des citoyens dont c'est l'emploi en temps partagé ou en temps partiel, je suis bien obligé de constater que si l'engagement a attiré 200 000 personnes, à ma connaissance, je ne peux parler que de l'armée de terre, l'armée de terre a connu moins de 5 vrais volontaires en sept ans depuis que ce statut existe. Bien évidemment nous avons utilisé les postes budgétaires de volontaires qui nous étaient offerts, mais nous les avons utilisés pour faire tout, sauf qu'il n'est venu aucun jeune frapper à la porte de l'armée de terre, je ne pense pas que ça soit différent dans la marine, dans l'armée de l'air, et dans la gendarmerie, pour nous dire, simplement, je viens pour donner du temps, pour mon pays, je n'en attend rien d'autre et je serais très heureux d'avoir fait ce temps et de repartir à l'issue, Nous utilisons tous ce statut comme un sas d'entrée qui nous permet de trier un certain nombre de candidatures.

Pourquoi, s'engage-t-on ? J'ai le sentiment qu'on vient signer un contrat dans les armées sur la base d'un « mix », de quatre dimensions : la réalité des missions, les valeurs que les armées professent en général, un certain imaginaire autour de ce que nous pouvons faire, ou de ce que nous pouvons être appelés à faire et un réalisme lié à son positionnement dans la société. Je voudrai développer un peu ces quatre points.

D'abord la réalité des missions, incontestablement, servir son pays, travailler au profit de la paix dans le monde, contribuer à la sécurité des ressortissants français, sur le territoire national et surtout à l'extérieur du territoire national, aider ses concitoyens dans des situations de crise, contribuer à l'aide humanitaire partout, sur le pourtour de la planète, ce sont des missions réelles qui ont incontestablement un pouvoir d'attrait considérable vis à vis des jeunes, et qui sont certainement un élément majeur dans leur acte de s'engager. Il y a un certain imaginaire, plus ou moins vrai, l'aventure entre 18 et 25 ans, aujourd'hui, je ne parle que pour l'armée que je connais la mieux, mais c'est aussi vrai certainement pour les autres, s'engager dans l'armée de terre, c'est la certitude que dans moins de 18 mois, on sera en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, dans les Balkans, en train de réaliser des missions plus ou moins difficiles, au profit des uns et des autres. Une terminologie qui ne plaira peut-être pas à Monsieur Kouchner, mais cette idée extrêmement généreuse que, quand on est à l'extérieur on vient apporter du bien être. Ce qui est d'ailleurs vrai, souvent, mais qui n'est pas forcément la mission première des armées, c'est une mission que nous faisons, que nous devons faire, que nous pratiquons, mais j'allais dire ça n'est pas théoriquement pour cela que l'on nous déploie sur les théâtres d'opérations extérieures, dans le même ordre d'idée, très longtemps, il y a eu cette image du casque bleu, l'homme qui sépare. Même si, vous l'aurez noté, cette image du casque bleu à presque totalement disparu de la communication de toutes les armées, puisque, malheureusement pour elle, elle est aujourd'hui un peu synonyme d'incapacité à résoudre les crises, parfois même d'incapacité à empêcher le pire et donc, aujourd'hui, le casque bleu relève d'avantage d'un mythe de la décennie 90, que de la réalité du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le troisième axe, c'est incontestablement une démarche réaliste lorsqu'on s'engage dans les armées, on trouve sa place dans la société, en terme d'emploi, en terme d'intégration sociétale, non pas forcément l'intégration en terme ethnique mais simplement le fait que, de devenir militaire, on a une place reconnue dans la société. Ce réalisme se nourrit de ce que j'appelle volontiers le package, que les armées essayent de proposer aux jeunes qui vont les voir, ce que nous mettons généralement en avant, en face des jeunes qui viennent nous voir, c'est un triptyque : complément d'éducation, supplément de formation, expérience professionnelle et c'est autour de ce triptyque de ce qu'on pourrait appeler un contrat « gagnant-gagnant », que l'on fait venir les jeunes chez nous. Enfin, je ne veux pas sous-estimer les valeurs que nous mettons en avant, primauté du collectif sur l'individuel, dépassement de soi, ouverture au monde et aux autres, disponibilité. Alors ces termes peuvent paraître surannés, peuvent paraître décalés, et pourtant je vous garantis qu'ils ont une véritable résonance dans la tête des jeunes que nous rencontrons. Il faudrait bien sûr doser chacun de ces quatre éléments pour chacun des jeunes qui viennent nous voir, mais voilà les racines de l'engagement, lorsqu'ils viennent nous rencontrer.

Permettez-moi d'ajouter une chose, c'est que, notamment de l'expérience que j'ai comme sous-directeur recrutement, depuis maintenant presque trois ans, l'argent n'est pas une question. Le salaire n'est pas une question, 95% des jeunes quittent un centre d'information et de recrutement de l'armée de terre, sans avoir demandé combien ils vont gagner, ça paraît incroyable dans notre société, mais c'est la réalité de ce que nous vivons tous les jours. Bien sûr, ils sont conscients qu'ils vont percevoir un salaire, mais malgré tout, ils ne posent pas la question, ce qui est quand même assez surprenant.

En conclusion, je voudrai dire qu'est ce qui peut être fait que nous réussissons à attirer autant de jeunes, tous, collectivement. Je vois deux raisons principales, et puis j'en tire deux conclusions.

La première c'est cette combinaison force du collectif et de l'exemplarité du chef. C'est extrêmement frappant, de voir l'investissement que chacun de ces jeunes fait dans la collectivité dans laquelle ils vivent. Un engagé va en opération extérieure, va se faire trouer la peau, essentiellement, parce que ces copains y vont et parce qu'il a confiance dans son lieutenant, dans son capitaine. Il y a d'ailleurs de nombreuses études sociologiques qui ont été faites pour savoir pourquoi les soldats français se sont battus jusqu'au dernier instant à Dien Bien Phu ou pourquoi des Allemands qui n'étaient pas absolument nazis se sont battus en 1945 à Berlin, on retrouve toujours les mêmes données, primauté du collectif, exemplarité du chef, je crois que les armées ont une propension assez forte à développer ce mixage, qui nous permet d'attirer les jeunes avec comme inconvénient que, l'on sort difficilement de cet espèce de cocon psychologique.

La deuxième c'est que l'engagement conjugué à merveille volontariat, j'allais presque dire bénévolat, et professionnalisme, c'est-à-dire que l'engagement militaire a cette possibilité de permettre à un jeune de vivre vraiment quelque chose dans lequel il met un peu ses tripes, et pour autant de lui permettre de progresser sur son chemin professionnel dans la vie professionnelle. Alors, de ceci je tire deux conclusions, la première c'est que les jeunes qui viennent nous voir, ils ont un énorme besoin de reconnaissance, qu'on reconnaisse ce qu'ils sont, qu'on reconnaisse ce qu'ils font, et que cette reconnaissance soit le fait non seulement de leur chef, mais de la Nation toute entière. Et ça, c'est quelque chose que peut-être on ne fait pas encore suffisamment bien. La deuxième conclusion, c'est un petit clin d'œil aux plus anciens militaires de la salle, quand j'étais élève officier, mon commandant de bataillon avait écrit un article dans la presse, dans lequel il avait dit : « Ils ne sont pas comme nous », parce qu'ils pensaient que nous étions assez différents de la génération d'avant, ce que j'ai envie de vous dire aujourd'hui c'est que les jeunes, je trouve qu'ils sont comme nous, ils ont une formidable envie, le tout c'est de trouver le moyen de la canaliser.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Merci Mon général. Je crois que là nous avons eu une vision panoramique des différents aspects de l'engagement et de ce que peut recouvrir le terme de volontariat. Avant de passer aux questions de la salle, est-ce qu'autour de cette table, vous souhaitez réagir sur les propos, sur un point particulier ?

### **QUESTIONS DE LA SALLE**

#### **Jean-Jacques Lubrinat**

Pardon de prendre la parole le premier, je termine 48 années d'activité, à l'instant présent à la DICOD. Et dans une autre vie, collaborateur et conseiller chef de cabinet de Bernard Kouchner, alors moi, la question qui m'intéresse à travers tous les points qui ont été soulevés, c'est qu'en effet, il y a toujours les mêmes qui sont volontaires, qui sont issus des familles où l'on est volontaire, c'est une éducation et puis ceux, qui sont volontaires pour rien, pas même pour eux-mêmes, pour faire quelque chose, je ne sais pas, je pense à, tous les marginaux qui sont dans les banlieues ou ailleurs, alors, comment articuler les non volontaires professionnels, avec les volontaires professionnels. C'est un problème d'éducation. Est-ce qu'on demande plutôt à un jeune de 10 ans s'il veut aller à l'école ou pas ? On a rendu l'école obligatoire et c'est l'école qui a donné la liberté d'une certaine manière, et dans quelle société serait-on, si l'école n'était pas obligatoire, ça c'est le premier point.

Deuxième point, c'est vrai, j'étais pour la professionnalisation des armées, et en même temps, simultanément, je regrettais la conscription même si elle était résiduelle, même s'il y avait des gens pistonnés qui allaient à droite à gauche dans des services où ils n'auraient pas dû aller, il y avait quand même un outil un point de passage obligé. Ce point de passage obligé, on le ressent légèrement aux JAPD, c'est très court, une journée, on ne fait pas grand chose, ils arrivent à 9 heures, ça commence à 9 heures et demie et c'est le départ. Mais on sent, quand on y a été plusieurs fois, qu'il y a une possibilité d'éveil, c'est vrai que c'est obligatoire, c'est vrai que s'ils ne restent pas

jusqu'au bout leur papier ne sera pas tamponné, ils ne pourront pas passer le permis de conduire etc. Il y aura des conséquences, la notion d'obligation me paraît majeure dans une société telle que nous la vivons en ce moment, avec un tissu social qui se défait. Alors, j'en viens à cette question, c'est ce raccord qui doit passer par l'obligatoire et qui donne la liberté et une dimension. Tant qu'on n'en sera pas là, on n'y arrivera pas. Toutes les bonnes volontés ne suffiront pas, alors, se pose la question quand on interroge les politiques, de la volonté politique du projet, parce que je sens un peu partout, maintenant, qu'il y a un consensus qu'on est grosso modo d'accord. Alors, on nous parle de budget, c'est vrai qu'il y a un coût financier, or, le coût financier, je prends un exemple qui est très différent mais qui se rejoint, sur l'amont et l'aval. La prévention et les conséquences. Le tabac rapportait beaucoup d'argent, à Bercy. Énormément même avec les taxes qui sont de 90 %, mais 20 ans après, les conséquences de la tabagie, font décaisser beaucoup aux affaires sociales, à la sécurité sociale, mais ce n'est pas le même ministre qui encaisse et qui décaisse, puisqu'un certain nombre d'années sont passées, donc ça veut dire qu'il faut une vision globale et à long terme et j'en termine en prônant, cette vision globale et à long terme, qui touche les jeunes marginalisés, en terme de dépenses, les tag, les déprédations, les voitures brûlées, l'incarcération, ce que coûte la justice, ce que coûte l'administration pénitentiaire, ce que coûte la réinsertion, ce sont des budgets colossaux. Cet argent donc, il existe, puisqu'il est dépensé au quotidien sans arrêt et d'une manière diluée, si on le prend en amont et qu'on a une vision globale. Qu'on crée cette notion d'obligation, qui peut paraître très coûteuse, pendant un temps, on en sera énormément bénéficiaire. Alors, est-ce que ça se fera ? Je ne sais pas, le débat est ouvert, est-ce que ça se fera en ayant une culture européenne ou, au contraire, est-ce que le système français permettra d'accepter qu'on franchisse le pas et si ce pas n'est pas franchi, et je repense à l'école, l'école est obligatoire et en effet à 6, 7 ans on est à l'école et c'est comme ça qu'on acquiert sa liberté par l'instruction, donc cette notion d'obligation me semble le point de passage obligé, la question c'est comment arriver à cette notion d'obligation, à moins qu'on ne soit pas d'accord sur cette notion.

#### **Monsieur Bertrand Jarrige**

Vous reposez la question de l'impôt en temps, finalement. Je m'exprimerai plus à titre personnel, je ne suis pas forcément philosophiquement dans cette idée d'impôt en temps. J'ai entendu tout à l'heure parler d'un volontariat qui serait sinon imposé à tous, du moins, proposé à tous. Je crois que c'est plutôt dans ce domaine là, que se situe la réponse à la question que vous posez, à mon sens, est-ce que ce sont toujours les mêmes qui s'engagent ? Aujourd'hui, on l'a vu, le nombre des volontaires est extraordinairement faible, mais quand on va dans les associations qui s'investissent dans le volontariat, il y en a deux qui sont bien connues pour cela, on voit bien qu'il y a tout de même, un certain mélange de profils, et qu'il n'y a pas un profil type, de volontaires, parfaitement intégrés formés, éduqués, et une constitution monocouleur des groupes. Il y a, au contraire, une certaine variété qui d'ailleurs profite aux uns et aux autres. J'ai du mal à partager cette nostalgie de la conscription, que j'ai vécue pour ma part, et que j'ai perçue quand même en tant qu'impôt, comme relativement inégalitaire. Je ne suis pas sûr effectivement que cette idée d'un impôt généralisé, soit forcément la meilleure, mais en tout cas, sur le fait qu'il importe d'ouvrir au maximum le volontariat, et de faire en sorte qu'il n'y ait pas une caste de volontaires, je vous rejoins tout à fait, mais je crois que ça, c'est aussi l'action des associations qui, sur le terrain, peuvent aller chercher des jeunes pour leur proposer quelque chose.

#### **Monsieur Bernard Kouchner**

Oui, leur proposer quelque chose, encore faut-il qu'ils l'entendent et donc il faut obligatoirement leur proposer quelque chose. La question de Jean-Jacques Lubrinat, je la connais par cœur, puisque nous nous la sommes posés pendant bien des années, et quels que soient les mérites de telle loi qui s'ajoute à une autre, qui va venir, et un texte supplémentaire sur le volontariat, s'il n'y a pas un esprit s'il n'y a pas une force, une dynamique, une aventure proposée, un engouement pour cela, vous aurez 150 volontaires de plus par an. Je n'ai que quinze ans d'expérience ou vingt ou trente mais ça a toujours été comme ça, c'est une dégradation du civisme auquel on assiste.

Moi, je n'aurais pas employé les exemples de Jean-Jacques à propos des voitures brûlées etc. la jeunesse de notre pays ce n'est pas seulement ça, c'est qu'aussi c'est notre responsabilité de ne pas avoir créé un idéal, et que cet idéal il faut non seulement le créer pour nous, pour pouvoir le proposer. Si on n'en a pas, vous comprenez, si on a par rapport au Tiers monde, disons aux pays en développement, notre budget, celui qu'on connaît, et qui est loin de celui que l'on propose aux autres, on ne peut pas aller très loin. Nous disions avec Monsieur Fassier tout à l'heure, que la coopération disparaît dans nos pays amis, plus rien, dans le domaine de la médecine, nous sommes en train et nous avons proposé au monde et fait accepter le traitement du SIDA quelle que soit la condition économique, la couleur de la peau et de la religion des gens, c'est un succès considérable, à ce moment là, tout le dispositif de coopération s'est mis à disparaître, pas parce que nous l'avions proposé, mais parce que c'était comme ça et il n'y aura plus dans les pays, où on pourrait en avoir terriblement besoin maintenant, ces gens qui passaient quelques années sur place, et qui en tiraient des bénéfices et qui n'étaient pas inutiles, au contraire, et qui créaient toute une dynamique de fraternité qui manque, ce n'est pas une loi qui fera la fraternité, hélas ça ne se décrète pas, j'en ai fait plein je le sais.

Moi, j'étais d'accord pour une obligation, mais c'était trop tard, puisque le service militaire dérapait sous moi, et qu'hélas la loi sur le service militaire avait exclu notre proposition pour des raisons obscures et très peu fraternelles que j'avais affrontées à ce moment là. Mais c'est bien dommage, croyez-moi, parce que ça aurait marché, parce que c'était le moment de proposer quelque chose qui ressemblait vaguement à créer un PEACECORP et alors ? On aurait pu l'appeler un corps de la paix d'ailleurs, mais ça faisait plus péjoratif de le dire en anglais. Enfin, n'importe quelle proposition de fraternité, de solidarité, d'entraînement commun, vous savez on apprend autant auprès des autres qu'on leur apprend et souvent beaucoup plus, et on est transformé par cette pratique, par cette découverte, avant d'avoir une pratique. Nous avons laissé passer le coche, qu'il s'agisse de la formation, de la formation continue, de la jeunesse certes, des affaires sociales etc. et pas seulement du ministère de la défense qui a beaucoup plus besoin d'argent qu'il n'en a encore, oui, ça coûtera sans doute cher, oui, faut-il probablement créer un calendrier progressif, je ne sais pas comment, mais au moins il faut obligatoirement le proposer et je rejoins ce qui a été dit dans les quatre points qui nous ont été proposés avec l'élargissement de cette journée nationale au moins là, qu'on ait le temps, de proposer et d'écouter. On peut je crois dans le pays qui est le 4<sup>ème</sup> pays du monde quand même encore, disposer d'un peu plus de temps et de se débrouiller pour qu'il y ait un dialogue possible entre la jeunesse qui a des choses à dire, et vous savez on apprendra beaucoup de ces propositions là qui viennent de la jeunesse. Ce n'est pas grave si au début, en effet, il y a plein de gens exemptés de cette obligation, ou obligation proposée, il y aurait des gens qui apporteraient des projets parce qu'ils ont envie de le faire, parce que leur frère aîné l'a fait, parce qu'à côté de chez eux en bas de chez eux, il y a eu des associations qui les ont tentées, dont ils pensent que le travail est intéressant, il y aurait cette rencontre, alors s'il y en a au début 1/10<sup>ème</sup> ou s'il y en a la moitié, je ne sais pas combien d'ailleurs, c'est intéressant de voir, qui sortent avec un projet, il faut au moins six mois. Mais au moins six mois pour se former, et pour découvrir les autres Sinon, c'est ridicule, c'est du tourisme absolu. Je n'ai que cette expérience à vous proposer, si ce n'est pas obligatoire, il faut que ça soit obligatoirement proposé, et d'une certaine manière, pour être un peu démagogique, ça nous permettrait de rôder le système dans un premier temps, et ne pas dépenser trop d'argent pour faire crier tout le monde. Quand à la volonté politique, vous comprenez, c'est la tarte à la crème, mon cher Jean-Jacques, la volonté politique ça va, si vous êtes réélu, parce que si c'est pour se suicider, j'en connais plein qui l'on fait. La volonté politique ça correspond à ce que veut le pays. Maintenant, quand on ne veut pas faire de la politique ou dire du mal des hommes politiques, on dit : il n'y a pas de volonté politique, il faut que ça vienne des jeunes, vous ne pouvez pas forcer les jeunes. Il faut les séduire et il faut que, eux, vous proposent, d'abord avant de recevoir un projet quelconque, il faut qu'il y ait un temps de dialogue, ça n'est quand même pas très coûteux, pour essayer de voir quels sont les centres d'intérêt de la personne qui est en face de nous, il faut que ça soit mixte etc. Il faut que ce soit un peu moderne, nous ne sommes pas les seuls à avoir tenté ces choses là, ça a marché comme on parlait des activités civilo-militaires, enfin comme

le Général Cambournac en parlait, je me souviens comme lui, merci de l'avoir rappelé, ce moment de Sarajevo, là aussi on s'est fait critiquer, je vous signale, terriblement. Que venait faire le président de la République, ce n'était pas de l'humanitaire, il aurait fallu leur faire la guerre, ou au contraire pas leur faire, ça n'est pas simple en France...

Mais en tout cas, les activités civilo-militaires dans certains pays et le volontariat, merci d'avoir dit qu'on pouvait additionner un certain nombre de séjours d'un mois, au Kosovo, quand l'armée britannique, qui n'est pas la pire, croyez moi, vous pouvez compter sur eux, ils avaient un besoin de recrutement très particulier dans un domaine précis, et très technique, il faisait venir pendant trois semaines, ou pendant un mois un civil, qui occupait dans l'armée, la place qui lui était assignée, c'était formidable, tout le monde était content, le type partait après avoir fait son travail, sinon on le maintenait un mois de plus et c'était un roulement permanent, donc l'addition de temps comme cela, que ça soit dans l'armée ou ailleurs bien entendu, que ce soit avec la défense ou ailleurs, peut permettre de tisser quelque chose. Si ça n'est pas obligatoirement proposé, vous n'aurez à mon avis, pas grand succès.

Quand on va avec les organisations de volontaires, quand on va travailler avec eux, quand on s'intéresse aux activités civiles, on voit bien qu'il n'y a plus beaucoup d'effervescence. Je comprends aussi que dans un pays où il y a 10 % de chômage et qui propose au reste du monde ces activités sociales, que de temps en temps, ils viennent vers nous et ils nous disent dans l'humanitaire, qu'est-ce que vous avez à proposer ? Eh bien, je crois qu'en aménageant ce volontariat là, en voyant avec les gens ce que l'on pourrait faire, il y aurait aussi des débouchés, parce que ça se professionnalise tout ça, maintenant, l'encadrement est absolument professionnel, ce sont les gens qui passent dans les ONG qui en pâtissent, parce que eux, ils ont laissé leur travail souvent.

Quand j'ai commencé ma triste activité de vautour de la catastrophe, les médecins partaient un mois, personne ne les laissait partir, il a fallu que je sois au gouvernement pour qu'on puisse faire passer un décret pour dire, vous continuez à payer les médecins qui viennent se sacrifier au nom de la France ailleurs. Et bien maintenant quand un médecin part, évidemment les délais sont beaucoup plus longs.

Autre exemple : Qu'est-ce qu'un logisticien ? C'est un métier que nous avons créé. C'est un professionnel, et s'il part six mois ou un an quand il revient il a perdu son boulot, par conséquent la professionnalisation s'imposait.

#### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Vous voulez rajouter quelque chose Mon Général ?

#### **Général Jean-Pierre Fassier**

Au sujet de l'obligation de feu le service national, je voulais simplement dire que, sur l'inégalité de ce service on oublie toujours que la première inégalité était que sur une classe de jeunes hommes de 350 000 le budget autorisait moins de 200 000 appelés par an.

Donc la première inégalité, elle est là. J'ai été le dire à la représentation nationale, que ça soit à la Chambre des Députés ou au Sénat.

Ce n'est pas la peine de verser une larme sur les quelques centaines, passez moi l'expression, de fils d'archevêques, qui trouvent une oreille compatissante pour venir s'apitoyer sur leur sort alors que la plupart du temps, leur sort était déjà très enviable. L'inégalité était sur le fait que le manque de postes budgétaires m'obligeait, moi, en tant que directeur central, d'écarter de l'appel, les jeunes qui en auraient eu le plus besoin. On ne les appelait pas, simplement, ça donnait un peu de calme et de paix à mes camarades chefs de corps, de ne pas recevoir les éléments les plus désocialisés de notre pays, mais, j'avais bien conscience et je l'ai dit et je l'ai écrit, que c'était la première inégalité.

Le deuxième point, concerne un point de vue personnel relatif à la restauration d'une obligation dans le contexte actuel. Cela ne pourrait, et je ne le souhaite pas, survenir qu'après une catastrophe humanitaire écologique, enfin, un bouleversement national. Car je ne vois pas, dans l'approche actuelle, comment de façon soft, réintroduire le principe de l'obligation.

On peut avoir obligatoirement le choix d'être volontaire. Je crois que c'est même avoir le droit d'être volontaire.



## QUESTIONS DE LA SALLE

### **Général Henri PARIS, Président d'association**

J'aurai deux remarques. Mon général, je vous trouve d'un idyllisme fantastique, devant lequel je m'incline et je me mets au garde à vous. Que les engagés volontaires de l'armée de terre ne demandent pas la hauteur de leur solde ! Ils la connaissent, bien sûr ?

### **Général Thierry CAMBOURNAC**

Non, Mon général.

### **Général Henri PARIS**

Mon Général, nous ne sommes pas d'accord. Mais je suis d'un idyllisme nettement plus tempéré que vous. Les 250 000 hommes, Mon Général, mais il fallait organiser le service civil, et ça n'a pas été fait, au nom de l'égalité, et c'est ce que fabriquent maintenant les Allemands qui engagent 70 000 hommes et qui tiennent à leur conscription dur comme fer. Conscription qui vient du Roi sergent, de Frédéric Guillaume, et qui ne veulent pas entendre parler d'une armée de métier et on ne va pas dire que du temps de notre glorieuse Wehrmacht, qui défendait l'armée de conscription, on était pas dans le cadre du militarisme le plus effréné, comme du temps de Guillaume...

Maintenant, j'en arrive à la différence qui est appliquée entre les armées et les volontaires. Alors un engagé volontaire de l'armée de terre, on ne revient pas là-dessus, on a vu et on n'est pas d'accord. La réserve, c'est elle qui s'assimile le plus au système civil. Il y a un déficit dans la réserve, ça ne marche pas. Dans l'armée de terre ente autre, il y a un encadrement assez fort et qui vient de l'ancien service militaire, mais le déficit en militaires du rang est terrifiant.

La réserve militaire française ressemble à l'armée mexicaine.

### **Général Thierry Cambournac**

Ca sera un deuxième point de désaccord entre nous, mon Général.

### **Général Henri Paris**

Alors là, il faut revoir vos chiffres !

### **Général Thierry Cambournac**

Non, le délégué aux réserves de l'armée de terre est là, présent, le Général de Quatrebarbes, il pourra vous dire qu'actuellement nous souffrons davantage de manque de crédit pour former des réservistes, que de volontaires pour être réservistes.

### **Général Henri Paris**

En ce qui concerne les militaires du rang, j'en doute totalement.

### **Général Thierry Cambournac**

Je vous emmène demain matin dans des régiments où la compagnie de réserve est pleine.

### **Général Henri Paris**

Alors maintenant, j'en reviens aux volontaires civils et c'est ça qui est important. Il ne peut pas y avoir de mystère, il faut qu'il y ait une contribution, contrepartie, non seulement de la part du volontaire, ce qui est bien, c'est certain, mais aussi de l'entreprise, comme on ne recrute pas que des chômeurs et je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, car il y a une différence entre les bénévoles et les volontaires et c'est une différence qui n'est pas que du vocabulaire, que de la sémantique, les uns, les bénévoles, c'est clair, les autres, il faut trouver un moyen de les rétribuer. Merci.

### **Monsieur Yann Tardivel**

Je représente la Confédération Force Ouvrière. J'ai trois questions, à trois intervenants différents.

Je vais commencer par Monsieur Jarrige. Vous parlez en début d'intervention de redonner toute la place aux jeunes dans la société et notamment vous employez un mot d'autonomie. Pour notre organisation, et mon organisation, l'autonomie passe par un contrat de type contrat à durée indéterminée, et là, vous construisez un nouveau contrat, on vous a écrit à ce sujet, vous ne nous avez pas encore convié à vous rencontrer, bien dommage, je suis content que le projet initial ait été un petit peu modifié sur le volontariat, par contre, dans l'intervention, vous parlez de formation pendant le contrat, et notamment de

passer par une validation des acquis professionnels, et de l'expérience, est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant pour la jeunesse de la rendre diplômante ?

**Monsieur Bertrand Jarrige**

Sur ce point, le contrat que nous vous proposons, c'est un contrat totalement déconnecté du code du travail, qui n'a absolument aucune visée professionnelle. La formation qu'on y déploie n'est pas une formation de titre professionnel, c'est une adaptation à la mission. Effectivement, ça ne résout pas d'un coup de « baguette magique » tous les problèmes qui peut se poser à la jeunesse de ce pays, et les difficultés qu'elle peut le cas échéant avoir, notamment obtenir un emploi, mais, ce n'est pas dans ce texte là, ce n'est pas dans cette approche-là, qu'on aura toutes les clés pour résoudre ces questions, et j'ai fait référence à tout ce qui est proposé dans le cadre du programme et du plan de cohésion sociale, nous sommes bien là, sur quelque chose qui n'est pas un contrat de travail, qui n'est pas le souci ou la nécessité de procurer de la main d'œuvre à bon compte à je ne sais qui, on est sur la rencontre des besoins des associations, des projets qu'elles peuvent proposer, et de l'envie des jeunes et des moins jeunes de s'engager. Que cela contribue à leur formation générale, à la connaissance qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes et du monde, très bien, mais nous ne sommes pas dans une logique de formation qualifiante ou de formation diplômante, c'est vrai. Laissez-moi vos coordonnées à la fin de cette séance et nous prendrons rendez-vous, parce que nous cherchons à nous rencontrer, sans y parvenir...

**Monsieur Yann Tardivel**

Pour finir la question en ce qui vous concerne, vous liez ce contrat au contrat d'engagement éducatif, et là, pareil, si vous voulez un petit peu développer ce contrat là, qui à mon avis aussi, est dans le sujet de ce soir, ça prendra peut-être un peu plus de temps, donc je vais poser mes deux autres questions, aux deux autres intervenants.

Pour Monsieur Fassier, j'aimerais savoir s'il y a possibilité d'obtenir votre projet, via Internet.

**Général Jean-Pierre Fassier**

Oui, par l'intermédiaire de l'institut Paul Delouvrier. Donnez vos coordonnées et vous le recevrez, il n'y a aucun problème.

**Monsieur Gérard D'Andréa**

Je suis président de l'Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes et je voudrais vous apporter un témoignage, et faire des propositions.

Premier témoignage, j'ai siégé à la commission jeunesse, qu'on appelait aussi commission Ballardur. Je suis allé partout en France et aussi en outre-mer, y compris dans les boîtes de nuit, où j'ai discuté avec des jeunes sur la question « Voulez-vous supprimer le service militaire ? » Eh bien je peux vous dire, contrairement à ce que vous dites, mon Général, ce n'est pas le civil qui a demandé, mais c'est politique, c'était déjà prévu d'avance. Parce que à part, peut-être 10 % de jeunes, les jeunes ne voulaient pas supprimer le service militaire.

**Général Thierry Cambournac**

Je n'ai pas dit ça, j'ai dit simplement que la notion de volontariat était introduite à la demande de la société civile.

**Monsieur Gérard D'Andréa**

Alors j'ai mal compris. En tout état de cause, il n'y a pas eu 90 % de jeunes qui ont demandé la suppression du service militaire, mais peut-être 10 à 15 % qui ont demandé la suppression. En revanche, la question posée c'était, nous voulons ne pas perdre notre temps, enlevons le grand bâtisseur de l'armée, mais on est tout à fait d'accord pour y aller parce que c'était là aussi, une

façon d'avoir l'unité nationale, une façon d'avoir un pacte républicain, une façon de parler de la République. Or, ce que vous nous décrivez, c'est qu'il n'y a plus rien qui fonctionne. Parce qu'il n'y a plus cette morale républicaine, il n'y a plus cette unité républicaine, alors aujourd'hui, nous, on travaille beaucoup dans les banlieues, Monsieur Kouchner le sait, d'autres ici aussi, y compris notre directeur qui représente notre ami Monsieur Lamour.

Je peux vous dire une chose, c'est que, si vous voulez avoir ces jeunes qui sont dans les cités, vous l'avez dit, on les a exclus avant parce qu'il n'y avait pas les moyens, mais aujourd'hui, ce sont eux qui vont vous dire à la télévision, on descend lors des manifs. Pour casser. On n'est pas racistes, mais parce qu'on veut prendre ce qu'a l'autre. Parce que, quand on ne connaît pas les gens, eh bien ils deviennent vite nos ennemis, rarement nos amis. Alors moi je dis, sans revenir et refaire le service militaire, il faudrait et là je rejoins ce que nous a dit notre ministre, Monsieur Kouchner, il faut au moins une volonté affirmée mais aussi des dirigeants. Les politiques sont des gens très intéressants mais, parfois, ils manquent de détermination pour dire c'est comme ça qu'il faut faire, et c'est vrai qu'on risque effectivement de perdre son poste. Est-ce que ce n'est pas ça la démocratie ? Est-ce qu'on ne doit pas de temps en temps dire voilà ce qu'il faut faire, et montrer le chemin de l'unité et de la morale républicaine ? Pourquoi les gens ne se mobilisent plus ? Vous parliez de chef... Mais parce que les chefs ne sont plus des exemples. Alors, vous voulez que les autres soient des exemples, s'engagent, etc. Vous nous parlez des associations qui prendraient le relais, etc. Mais quels sont les moyens que vous nous donnez ? On n'en a pas, on tire le diable par la queue, on nous fait faire un jour des emplois jeunes, le lendemain c'est des TUC, le surlendemain c'est autre chose, et tout ça fait que nous sommes dans l'incertitude constante. On ne sait pas si on va avoir de nouveau le budget pour préparer autre chose. Je crois qu'il faut de nouveau être conscient. Tout à l'heure, vous parliez des prisons etc. Je suis commissaire divisionnaire et je peux vous en parler longuement, mais il y a aussi les hôpitaux psychiatriques, il y a aussi cette angoisse permanente de celui qui travaille, qui n'est pas sûr de finir l'année... Comment voulez-vous de nouveau dynamiser notre jeunesse, dynamiser les Français, faire d'eux des combattants de la fraternité, s'il n'y a pas d'âme ?

Ce que je peux vous dire, c'est que si vous voulez rassembler cela, et bien oui, il faut de temps en temps dire c'est comme ça, c'est obligatoire.

Maintenant, on est un ventre mou, il n'y a plus cette responsabilité, cette volonté d'arriver à un but précis. Avec l'armée j'ai fait des expériences en 2<sup>ème</sup> région militaire avec des enfants difficiles. Je peux vous dire que tous ces jeunes qui sont allés à l'armée, qu'on a envoyé et qui étaient exclus, sont tous sortis avec un métier, ça c'est une chose qu'il faut rappeler. Alors, si vous voulez avoir des jeunes, je vais vous dire comment il faut faire, il faut d'abord les sensibiliser, c'est vrai, par les associations, à l'école, partout, faire une campagne et puis ensuite leur donner un espoir, c'est-à-dire, oui, je veux servir pendant six mois, pour les autres, mais je veux avoir une compensation ; la compensation c'est une formation professionnelle et l'armée est capable de le donner.

Deuxièmement, comment se fait-il, que les fonctionnaires puissent entrer, passer des concours, sans même savoir ce qu'est l'intérêt général, ou ce que c'est que la République ! Eh bien moi, je pense, que l'on pourrait apprendre pendant les six mois, ce que c'est que la Fraternité, et donner un plus à ces jeunes qui vont être volontaires, en disant : ils sont prioritaires, pour entrer dans la fonction publique.

Je vous rappelle que l'association et moi-même avons créé les cadets de police, les adjoints de sécurité, les médiateurs éducatifs, et que j'ai formé les premiers rendez-vous citoyens, c'est-à-dire les Officiers et Sous-officiers assurant des groupes citoyens. Nous sommes un laboratoire, et mon engagement je ne le tiens pas d'un parti car je suis un militant de la République. Merci.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Très bien Monsieur le commissaire, et je rappelle que l'APMCJ dont vous êtes le Président, travaille d'une manière très efficace au sein de la Commission et que les éléments que vous venez de verser, seront repris en compte par la Commission.

### **Monsieur Christian Darantière, Membre Honoraire de la CAJ**

Monsieur Jarrige, vous nous avez présenté un projet avec une présentation du volontariat un peu monobloc, dans laquelle on sent l'influence du VSI. J'ai retenu de l'intervention du général FASSIER, la possibilité ou la proposition de découpage de cette période de volontariat, en des périodes relativement courtes, est-ce que ça ne serait pas une solution pour éviter un problème social. Parce que si dans le VSI on peut vivre à l'étranger dans des pays où généralement le niveau de vie est relativement faible, avec le petit pécule qui y est associé, qu'est-ce qu'on va créer avec ces volontaires qui vont vivre avec 500, 550 euros, je crois que c'est le chiffre que vous avez cité, par mois, dans notre société française, Je pense qu'on leur demande un engagement, on leur demande de donner de leur temps, de leur cœur, peut-être faut-il prévoir autre chose, ou alors 550 euros pour un mois. Mais est-ce qu'on peut demander raisonnablement pour ce prix là, à quelqu'un de s'engager sur un an ?

### **Monsieur Bertrand Jarrige**

Nous ne fixons dans le projet de loi, pour répondre précisément à votre question, aucune durée à la période du volontariat ; donc, une période d'un mois, pourquoi pas ! A condition de signer un dispositif contractuel pour un mois même si c'est un peu lourd... Encore que si c'est un mois qui se répète, pourquoi pas ! Tout ce que nous demandons c'est que le volontaire soit dans un engagement exclusif au moment où il est volontaire.

Pour ce qui est du montant, il peut effectivement paraître faible, mais c'est parce que, clairement, nous ne sommes pas dans une logique de contrat de travail et de concurrence avec les salariés. En réalité, ce que l'on constate, dans les associations qui ont recours à cette forme de volontariat, c'est que très souvent, cette indemnité prend la forme d'un hébergement. Ce qui explique, effectivement, son niveau extrêmement modeste.

### **Mademoiselle Maria Strigoletti**

Je suis membre de l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN, je travaille à l'Institut Pasteur, et j'ai été aide-éducatrice bénévole pendant deux ans. Ma question est une réaction par rapport à ce que disait Monsieur Kouchner, et une question à Monsieur Jarrige. Vous disiez que le sens du volontariat au niveau des jeunes c'est plus trop ça aujourd'hui, je ne suis pas tout à fait d'accord, pour exemple, les manifestations des lycéens dernièrement, par rapport à ce qu'ils pensaient de la loi Fillon etc. Sans rentrer dans le débat par rapport à cette loi, ils sont allés dans la rue et moi, ça m'a beaucoup surpris, parce que j'ai 25 ans, et je me souviens qu'à mon époque au lycée, c'était pas trop dans l'idée de faire des vagues, de s'impliquer, c'était plutôt la fac. Mais que les jeunes déjà au lycée s'impliquent, et réagissent, j'ai été surprise, agréablement surprise, il me semble et quand j'en discutais un petit peu avec eux, il y a quelque chose, il y a une sorte de conscience qui est tout à fait utilisable à mon sens, et exploitable en matière du volontariat et ma question c'est, par rapport à la loi en cours, par rapport aux associations, est-ce qu'il y a une prise en compte au niveau des supports de communication, parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont tout à fait disposés à s'investir, à être volontaires, à s'impliquer, mais il y a un gros problème d'information, parce qu'ils ne savent pas comment, ni quoi, ni où, et puis les rares démarches qu'ils font se heurtent souvent à une administration parfois très lourde, qui les démotive complètement. Est-ce qu'il

y a un côté communication qui a été prévu dans cette loi au niveau d'association et de stimulation au volontariat ?

**Monsieur Bernard Kouchner**

Concernant l'information, d'abord vous avez complètement raison, c'est très difficile et ça n'a pas été fait suffisamment malgré les multiples tentatives, parce qu'il faudrait que ça soit enraciné, je reprends ce qui vient d'être dit, il faudrait que ça soit une offre même si elle n'est pas obligatoire ; l'offre doit être obligatoire, la durée, les six mois, ou l'année qu'on passerait au service des autres, je crois, dans un premier temps, ne peut pas l'être, mais obligatoirement proposé, ça oui, et il faudrait pour cela déployer un certain nombre d'exemples ; faire des films à la télévision, donner. Au lieu de faire « Star académie », on pourrait faire « Fraternac », voyez-vous, il y aurait des gens qui passent leur vie à s'occuper des autres, et ça ferait de très jolis héros, et donc ça changerait un tout petit peu l'état d'esprit disons un peu mercantile de l'ensemble. Maintenant, je ne suis pas du tout d'accord avec votre première proposition, j'ai vu beaucoup de manifestations lycéennes dans ma vie, et là je n'ai pas compris celle qui se déroulait sur le contrôle continu. Alors, là, franchement pas du tout, mais à part ça, qu'ils s'investissent dans la vie citoyenne de cette manière, très bien, mais ça n'a rien à voir avec le volontariat. Honnêtement, je n'ai pas vu là une manifestation...

**Mademoiselle Maria Strigoletti**

...le fait qu'ils descendent dans la rue...

**Monsieur KOUCHNER**

...de quoi descendre dans la rue ! S'il y a une génération qui ne descend pas dans la rue, c'est qu'elle a vieilli trop vite !

**Mademoiselle Maria Strigoletti**

Vous parliez des phénomènes, c'était le Général qui disait cela, que souvent il y a un esprit de groupe, et que les gens s'investissent parce qu'il y a un groupe, un esprit de corps et c'est vrai que souvent les jeunes restent entre eux, pas de vague, peut-être que le sujet n'était pas le bon, certes...

**Monsieur KOUCHNER**

...Madame, ça n'a rien à voir, je suis très content qu'ils soient impliqués, ce n'est pas le problème...

**Mademoiselle Maria Strigoletti**

...mais ça peut être utilisable à des fins du volontariat...

**Monsieur Kouchner**

Simplement les mêmes, je ne les vois pas se précipiter dans le volontariat, pas suffisamment, mais en tout cas c'est dans ce milieu là, ce milieu lycéen, qu'ils le feraient le plus volontiers.

**Mademoiselle Maria Strigoletti**

...ils ont un potentiel à exploiter...

**Monsieur Kouchner**

...ça n'a rien à voir avec ce que l'on dit, franchement ! J'espère qu'ils ont un potentiel, sinon c'est à désespérer si à cet âge là ils n'ont pas de potentiel ! De quoi parlons-nous ? Je ne vois pas le rapport franchement. Je n'ai pas vu hélas, je peux vous donner mon expérience personnelle du volontariat, la moindre écoute dans les activités militantes que je fréquentais, au contraire... Ce ne sont pas les mêmes, malheureusement, cent fois malheureusement. Par exemple; la jeunesse étudiante que j'ai fréquentée au moment de la guerre d'Algérie, elle se foutait complètement du volontariat, au contraire,

c'était souvent très critiqué, de la part des gens qui étaient politiquement engagés. Quand j'ai fait « Médecins Sans Frontières », il n'y avait pas un militant au début, j'étais le seul, soi-disant politique. C'était pour changer le monde. Là, on s'intéressait aux gens un par un, donc j'ai peu vu de militants politiques que ce soit au lycée, à l'université, ou ailleurs, s'intéresser beaucoup à ce genre de volontariat. Je peux me tromper.

#### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Une réponse à Mademoiselle sur le volet communication, est-ce que comme à l'occasion du lancement du programme « Envie d'agir ! », qui a été doté d'une capacité de communication, est-ce que le ministère pour valoriser sa loi a envisagé une campagne de cette ampleur ?

#### **Monsieur Bertrand Jarrige**

Oui, bien sûr, la communication est essentielle, il faut la faire là où sont les jeunes, dans les lycées, dans les universités, dans le réseau information jeunesse, je me tourne vers le cabinet du ministre de la Défense, pourquoi pas lors des JAPD, effectivement, et aujourd'hui sur Internet, c'est une nécessité. Je crois qu'il faut qu'un jeune qui cherche à être volontaire, puisse trouver sur Internet, les adresses vers lesquelles il peut se tourner car la communication est un élément essentiel.

#### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Ce que je vous propose, parce que le temps imparti est sur le point de s'achever, est de prendre la dernière question de Mademoiselle. Pour les questions qui n'auraient pu être formulées je m'engage à les transmettre à nos intervenants qui auront le loisir d'y répondre et on intégrera leur réponse dans les travaux de la Commission. Mademoiselle, une dernière question et ensuite je demanderai au général Zeller de bien vouloir clore la séance.

#### **Madame Claire Cantroni**

C'est pour un témoignage. Je suis ici pour représenter ATD Quart monde, qui est un mouvement qui fonctionne avec des volontaires, permanents, qui n'entrent pas exactement dans le cadre du projet de loi de Monsieur LAMOUR et j'ai envie d'apporter un témoignage qui est celui d'une ancienne volontaire de l'association UNICITE. J'ai fait un service volontaire l'année dernière de neuf mois, qui rentrait dans le cadre du statut du service volontaire de solidarité et de cohésion sociale et je ne me reconnais pas vraiment dans la jeunesse qui est décrite ce soir, c'est-à-dire qu'on parle d'une jeunesse à qui on demande de s'engager, et moi, je représente une jeunesse qui demande à s'engager et je pense qu'il faut croire en ça. Moi, je ne suis pas pour un volontariat qui soit obligatoire, parce qu'il y a quand même une sorte d'incohérence entre le mot volontaire et le mot obligatoire et la volonté des jeunes existe pour s'engager sans qu'on ait besoin de l'imposer, seulement il faut lui donner les moyens de s'exercer, et dans le contexte de ce projet de loi qui va être une grande avancée pour les associations, je n'ai qu'une question à poser, c'est par rapport à la mixité sociale, qui est un atout extrêmement important du volontariat. Quand on parle de lien social, le volontariat est une corde à utiliser.

Au titre de mon expérience propre, UNICITE développe un volontariat collectif, en équipe. On s'engage pendant 9 mois au sein d'une équipe qui est recrutée non pas sur des compétences mais vraiment sur une motivation, et sur ce critère de la mixité sociale. Pour ma part, je représente sans doute ces volontaires professionnels qualifiés venant, comme dit Monsieur Kouchner, d'une société plutôt favorisée, mais j'ai côtoyé pendant 9 mois, des volontaires qui venaient par exemple, de milieux très défavorisés. On touchait une bourse de 500 euros qui n'était pas suffisante pour certains, pour pouvoir vivre décemment et je me demande par rapport au projet de loi qui est proposé maintenant, quel va être l'apport que l'on va donner pour permettre

cette mixité sociale, et notamment en ce qui concerne les critères sociaux. Le projet de loi prévoit que les volontaires ne toucheront plus le RMI par exemple ou l'allocation parent isolé et il me semble que cette mesure est restrictive, parce qu'elle ne permettra pas à certaines personnes défavorisées de s'engager comme elles en auraient envie.

### **Monsieur Bertrand Jarrige**

D'abord, je suis très heureux de votre témoignage, je sais ce que fait ATD Quart monde dans le domaine du volontariat, et je suis très heureux également de rencontrer ici ce soir, si j'ai bien compris, une des 400 volontaires. Je n'ai pas évoqué, parce que l'on rentre dans la technique, cette question des minima sociaux.

Pour les allocataires du RMI, titulaires de minima sociaux, il va y avoir très prochainement des contrats d'avenir, des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Il nous semble que c'est plus vers cela qu'il faut orienter les personnes qui sont véritablement en graves difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

La mixité sociale est effectivement réalisée dans vos équipes de volontaires et même si on rendait compatible la perception simultanée du RMI et d'une indemnité de volontariat, le montant de l'indemnité de volontariat correspondant peu ou prou à ce niveau on n'aurait pas d'effet d'amélioration de la situation matérielle des personnes.

Il y a d'autres solutions tel le contrat d'insertion, les contrats d'avenir, les contrats d'accompagnement dans l'emploi ; les décrets parus ont prévus des dispositifs qui vont monter très rapidement en puissance.

Et si tous ces dispositifs doivent apporter des réponses aux questions que vous vous posez, ce n'est pas uniquement dans le cadre du volontariat que l'on peut faire face à toutes ces difficultés.

En tout cas merci pour votre témoignage.

### **Monsieur Antoine Cancellieri**

Je rappelle aussi que nous avons auditionné UNICITE, l'année dernière dans le cadre du mandat du groupe et que c'était passionnant. C'est une modélisation qui mériterait d'être généralisée et étendue sur le plan de la mixité sociale.

### **Général Louis Zeller**

Je voudrais d'abord, au nom de la Commission Armées-Jeunesse, remercier les membres de cette table ronde, qui ont pris sur leur temps ce soir pour venir enrichir nos débats et les travaux du groupe que dirige Monsieur Cancellieri. Je crois, pour revenir plus spécifiquement aux travaux de ce groupe, qu'un des premiers défis que vous allez avoir à relever est de bien définir ce que vous mettez sous le terme de volontariat, le sujet a été abordé et je pense que l'aspect sémantique n'est pas neutre, ne serait-ce que pour bien sérier vos travaux.

Peut-être faudra t-il que vous vous exerciez à synthétiser cette notion, à la simplifier, peut-être à la clarifier, le risque inverse étant que l'on embrasse trop large, et qu'on n'arrive pas bien à cerner le sujet.

Cela me fait penser à un autre sujet que l'on évoque souvent en mettant en dessous des choses très différentes, je pense au lien armées-nation. Ce sont quelquefois des notions que nous avons du mal à définir, que tout le monde veut traiter, et qui souvent sont traitées de façon imparfaite, parce que nous n'arrivons pas à faire cet effort de réflexion, pour savoir ce qu'on met exactement sous ce terme.

Cela va être une des difficultés du groupe. En tout cas, je retiens que vous avez reçu ce soir un encouragement assez général de la part des intervenants et de la salle sur la notion même de volontariat.

Il y a eu un débat intéressant sur l'obligation de volontariat ou sur l'obligation de proposition du volontariat, ce qui est peut-être une nouvelle forme intéressante à creuser.

Cela m'a fait penser à l'image de l'arête de poisson dans la gorge, « l'arête du Service National » qui est encore un peu en travers de la gorge sur certains sujets, en particulier peut-être sur celui-ci.

Et pour rester sur cette note optimiste qui a été celle de la dernière question, je voudrai vous donner un témoignage personnel au bout de 40 ans de vie militaire. Une des choses que je retiendrai de ma carrière, c'est l'extraordinaire potentiel de volontariat et de générosité des jeunes que j'ai vus passer sous mes ordres ou à côté de moi, qu'ils soient appelés, ou qu'ils soient engagés aujourd'hui. Parce que 30 à 40 000 personnes qui rentrent dans les armées, pas uniquement dans l'Armée de Terre mais dans les armées, chaque année, ce n'est pas quelque chose d'insignifiant, y compris quand on parle de lien social, et donc, je garde et j'ai en tête ce très grand potentiel de générosité, d'envie d'agir et d'envie de s'engager, et pas uniquement militairement, qu'il y a chez nos jeunes.

Je pense qu'effectivement comme ça a été dit il faut leur donner un cadre. Quant à nous, nous œuvrons à donner un peu de cohésion sociale ou à tisser du lien social comme ça a été évoqué et je crois que l'objectif des volontariats divers qui s'annoncent, ou qui sont encore en projet et qui vont bientôt passer au Parlement, sont de cette nature.

Je terminerai là-dessus, en souhaitant au groupe de travail de la Commission, bon courage pour orienter et finaliser ses travaux.  
Merci encore à nos intervenants d'être venus nous accompagner ce soir.



## **La Commission Armée-Jeunesse rencontre la Gendarmerie**

Une visite, le 23 février 2005, à l'École de Montargis, a permis à 22 membres de la Commission de pouvoir découvrir quelques-unes des missions de la Gendarmerie, et dialoguer avec de jeunes gendarmes adjoints volontaires (GAV) récemment incorporés .

Après l'accueil très cordial par le Colonel LEGERON commandant l'École et le Lieutenant-colonel FRANCHESCI, son Chef d'État-major, les membres ont pu découvrir les principales caractéristiques de la Gendarmerie et de ses missions, par une présentation audio-visuelle très appréciée.

Répartis en quatre groupes, les membres de la Commission, en rotation, ont ensuite pu « toucher du doigt » et poser toutes les questions concernant certaines missions, comme par exemple les FRAD (Formateur relais anti-drogue), une équipe TIC (Technicien d'investigation criminelle), une équipe PSIG (Peloton de Surveillance et Intervention de la Gendarmerie), et enfin une démonstration EPI (Enseignement professionnel d'intervention) par des moniteurs de l'École.

Deux tables rondes se sont ensuite tenues :

- La première réunissait six membres de la Commission et douze jeunes GAV en cours de formation ou venant juste de rejoindre l'École. Cette table ronde a permis aux membres de la CAJ de connaître les motivations et les souhaits d'avenir de ses jeunes qui viennent de prendre un volontariat dans la Gendarmerie.
- La deuxième table ronde, réunissant, d'autres membres de la Commission, des GAV en activité dans des unités et des jeunes Sous-officiers, cadres à l'École. La commission a ainsi pu connaître les réactions des jeunes GAV dans leurs emplois sur le terrain, et également pu apprécier les impressions des cadres de formation sur les motivations et capacités d'intégration de ces jeunes volontaires.

Cette journée passée à l'École de Montargis, a connu un franc succès parmi les visiteurs de la commission et a ainsi permis de mieux faire connaître et apprécier la Gendarmerie Nationale et en particulier les questions relatives aux jeunes volontaires engagés.

Colonel (RO) Pierre ENCLOS

## **Visite de la Commission Armées-Jeunesse à Fleury Mérogis**

Le 19 mai dernier, la Commission Armées-Jeunesse a organisé une visite la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis dans le but de sensibiliser ses membres aux conditions de détention en France et en particulier à celles des jeunes.

A cette occasion, nous avons été reçus par M. PUAUD, directeur-adjoint et par quelques uns de ses collaborateurs. Il nous a présenté l'organisation du système carcéral français (*numerus clausus* des maisons pour peines, maisons d'arrêt, centre de détention et centrales) et son établissement.

Ouverte en mai 1968, Fleury Mérogis est la plus grande prison de France et peut-être d'Europe. Elle est très connue à la fois pour sa zone d'achalandage (Orly, la RIF et la région centre) et la notoriété de certains de ses pensionnaires. Prévue pour accueillir 3200 détenus dans 3 bâtiments différents (hommes, femmes et mineurs) elle reçoit aujourd'hui environ 3700 personnes. A son ouverture, elle présentait une double particularité : la seule prison sans barreaux aux fenêtres (on en est revenu) et une architecture en « étoile » dans laquelle les bâtiments administratifs servent d'enceintes.

Le fonctionnement de l'établissement exige des moyens importants : 1300 personnes en contact avec les détenus, 200 administratifs, plus de 200 gendarmes et un nombre variable de personnels des services sociaux et des partenaires institutionnels. Ces personnes assurent le suivi médical, l'encadrement du travail et de la formation professionnelle et la scolarisation des mineurs.

Des différents quartiers qui comportent la structure, deux ont retenu mon attention :

- Le quartier des femmes (33% de Françaises) : la majorité des détenues y est incarcérée pour cause de séjour irrégulier sur le territoire national. Y sont admises les femmes enceintes et les jeunes mères qui gardent leur bébé jusqu'à ses 18 mois.

- Le quartier des mineurs. Initialement prévu pour recevoir les jeunes jusqu'à 21 ans, il a dû évoluer pour faire face à l'abaissement de l'âge de la majorité et aux fortes variations de la population spécifique à cette catégorie. Les possibilités d'hébergement supplémentaires ont été utilisées pour des adultes volontaires, avec un profil particulier et dont la présence contribue à stabiliser la structure. Il comprend des unités de types différents dans lesquelles les détenus sont répartis en fonction de leur comportement en détention. L'unité stricte est calquée sur le régime légal, tandis que les détenus des autres unités jouissent de certains avantages. Pour les transferts d'un détenu d'une unité à l'autre, la décision est conditionnée par le respect des autres, de l'hygiène et des règles de vie en société.

La conclusion de cet article se base essentiellement sur mes propres impressions. Le personnel rencontré a montré une implication telle que j'ai eu le sentiment d'une présentation idyllique de leurs motivations. En tous cas, un fait est certain : l'amélioration de l'ambiance, qui se traduit par une baisse sensible du nombre de suicides (10 en 2003, 4 en 2004, 1 jusqu'à mai 2005).

François MONTABORD, APMCJ.

### La journée Sport Armées-Jeunesse

Initialement prévues du 21 au 29 mai 2005, les journées Sport Armées-Jeunesse se sont finalement déroulées, en métropole et outre mer, du 21 au 25 mai, en raison du référendum relatif à la Constitution européenne. La fixation tardive de la date et les incertitudes liées à la consultation référendaire n'ont pas permis une participation de la jeunesse aussi importante que souhaitée, bien que les chiffres de cette année soit supérieurs à ceux de l'an passé.

Notons quelques activités originales réalisées dans ce cadre par les Armées : Escalade et descente en rappel du Château d'Angers (TERRE), initiation au mini-sailing à Brest (MARINE), challenge inter-quartiers de pirogues à Tahiti (Gendarmerie). Un peu partout, des cross, courses d'orientation, tournois de sport collectifs, enduro, aviron, plongée, tir, cyclisme etc.

Citons enfin l'Armée de Terre avec des actions en faveur des handicapés à Montpellier et Bourges.



	<b>Sites activés</b>	<b>Activités prévues</b>	<b>Participants</b>
<b>Armée de TERRE</b>	45	96	8 600
<b>MARINE</b>	5	13	400
<b>Armée de l'AIR</b>	18	47	5 200
<b>GENDARMERIE</b>	11	15	2 100
<b>FCSAD</b>	30	50	5 000
<b>TOTAL</b>	109	221	<b>21 300</b>

## Assemblée Plénière du 18 octobre 2005

C'est devant une nombreuse assemblée que s'est tenue, le mardi 18 octobre 2005, l'assemblée plénière de clôture de la session 2004-2005.

Présidée par le directeur de cabinet du ministre de la défense, M. MARLAND, elle débuta par un bilan des actions de l'année écoulée et se prolongea par une présentation, par leurs présidents, des rapports d'activité des groupes de travail.

M. MARLAND clôtura la première partie en rappelant l'importance que le ministre, Mme ALLIOT-MARIE, elle-même ancien membre de la Commission, attache à nos travaux et à leur suivi. L'actualité prouve la pertinence du choix des sujets du cycle qui commence et renforce donc, s'il en était besoin, le rôle de proposition et de réflexion que joue notre organisme au sein du ministère dans les questions relatives à la Jeunesse et à ses liens avec les armées.

En seconde partie de cette assemblée, M. MARLAND remettait aux lauréats le Prix Armées-Jeunesse (voir article en page...)

## Groupe "Séminaire"

**Président :** M. FESNEAU (ANAJ-IHEDN)

**Rapporteurs :** M. BESNARD (CNEF)

M. GREMAUD (Min. Travail)

Colonel ENCLOS (DGGN)

### **SUJET :**

Au cours du débat final du colloque du 4 décembre 2003 sur "**L'éducation à la défense**," de nombreux enseignants présents ont souhaité que les pistes ouvertes au cours des tables rondes ne demeurent pas "lettre morte".

L'organisation d'un séminaire de réflexion entre les enseignants et le monde militaire serait de nature à étudier ces pistes et mettre en place de nouvelles collaborations.

Des contraintes extérieures, indépendante de sa volonté, ont obligé la Commission, à deux reprises, à reporter la tenue du séminaire "Enseignants-officiers". Afin de ne pas perdre le bénéfice d'une telle réunion, qui a nécessité de surcroît une organisation matérielle importante, cette rencontre aura lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2006. Toutefois, la Commission n'ayant pas les structures suffisantes pour associer deux manifestations de ce type dans la même année, le forum "Jeunes Futurs Dirigeants " est reporté sur la session 2006-2007 mais sera préparé, comme prévu, au cours du cycle 2005-2006. Cette formule, qui sera désormais poursuivie, permettra une plus grande souplesse dans l'organisation de ces grandes manifestations.

## GRUPE " VALORISER ET COMPLETER LA JAPD"

**Président :** M. BARBOTIN (FSCF)

**Rapporteurs :** Melle PEYRAQUE (ANAJ-IHEDN)

M. MOURROUX (PDE)

Colonel ETANCELIN (DSN)

### **SUJET :**

Le seul contact systématique entre la jeunesse française et les armées se fait dans le cadre du "parcours citoyen" dont le point d'orgue est la "journée d'appel à la préparation de la défense" (JAPD). Cette journée ne peut répondre à elle seule à l'ensemble des attentes de la jeunesse vis à vis des forces armées. En s'appuyant sur l'étude 2002-2003 sur "l'après JAPD" et l'enquête de terrain effectuée à cette occasion, identifier les grandes attentes de la jeunesse française afin de permettre aux armées, dans la limite de leurs moyens, de **mettre en place des actions complémentaires à la JAPD.**

## **Sommaire**

### *En amont de la JAPD*

Première étape : l'Education à la Défense

Deuxième étape : Le Recensement

### *Dans le cadre et autour de la JAPD*

Troisième étape : la JAPD

Point de situation

Collaborer avec les ministères, acteurs du parcours citoyen

Créer un environnement favorable à la JAPD au sein du  
Ministère de la défense

### *Autour de la JAPD...*

Les médias

La famille

Les Relais Défense

### *Après la JAPD*

Généraliser la 2<sup>ème</sup> journée JAPD

Enseigner l'éducation à la défense en second et troisième cycle  
universitaires

Compléter l'éducation à la défense après le JAPD

### *Conclusion*

## Préambule

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National stipule dans son article L 111 - 2 : « *L'Appel de Préparation à la Défense a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la Jeunesse.* »

## Historique de la Réforme

Le 22 février 1996 : le Président de la République annonce la Réforme par trois raisons : l'éclatement de l'URSS a modifié les menaces, l'armée de conscription n'est plus adaptée aux nouvelles menaces et aux interventions extérieures. De plus, le Service National est trop inégalitaire.

La loi qui en découle précise dans ses articles L 114 et suivants les conditions dans lesquelles le Service National est remplacé par les **Journées d'Appel de Préparation à la Défense** qui doivent être réalisées en complément d'un enseignement de Défense dispensé par le système éducatif dans les établissements du second degré.

Aussi pour permettre une plus grande sensibilisation des jeunes aux enjeux auxquels répond cet appel de préparation à la défense, la Commission Armée Jeunesse a été invitée par Madame le Ministre de la Défense à « *identifier les grandes attentes de la jeunesse française afin de permettre aux armées, dans la limite de leurs moyens de mettre en place des actions complémentaires pour valoriser l'environnement des Journées d'Appel de Préparation à la Défense* »

Dans ce but, le groupe de travail s'est attaché à définir les limites de l'impact qu'occasionne les actions engagées actuellement et à proposer des solutions innovantes ou des évolutions des dispositifs déjà mis en place.

Ces propositions sont issues d'une réflexion conduite à partir de l'enquête menée par la Commission Armées-Jeunesse en 2002-2003 concernant les actions à engager après la JAPD et de l'observation du terrain réalisée par ses membres.

Il s'est agit dès lors pour le groupe de travail d'identifier les dispositifs en amont, comme en aval de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ainsi que son environnement.



## En amont de la JAPD

### **Contexte général de mise en œuvre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense**

La loi du 28 octobre 1997 inscrit la JAPD dans le cadre d'un parcours citoyen. Celui-ci se déroule en trois étapes dont deux sont situées en amont de la JAPD.

La JAPD en constituant la troisième et ultime étape.

#### **Première étape, l'éducation à la Défense.**

Celle-ci est dévolue aux enseignants du second degré des premiers et second cycles (Art. L114-1 et suivants.) et notamment dans les classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> à raison de 1 heure de cours pour chaque niveau.

Il s'agit d'une innovation dont la nature de la matière à enseigner modifie les méthodes et les habitudes des enseignants.

**Monsieur Lauby**, Inspecteur d'académie et Inspecteur pédagogique régional, précise dans son intervention lors du **Colloque de 2003 sur l'Education à la défense** qu'un enseignement de défense « s'est mis progressivement en place depuis les années quatre-vingt » et que « dès lors s'est exprimée une volonté politique ferme, concrétisée par les différents protocoles Défense Education »

Cette volonté est marquée entre autre par la présence d'une épreuve spécifique aux questions de défense dans le cadre du DNB de fin de troisième.

Il précise cependant qu'il persiste « un état de malaise dans l'enseignement de défense, [et que] celui-ci est surtout dû à des difficultés pédagogiques, méthodologiques, ou de maîtrise des contenus. »

Il n'en demeure pas moins que même si la loi de 1997 fait mention de l'obligation pour l'Education nationale de s'impliquer dans le déroulement du parcours citoyen, l'absence d'une quelconque référence à l'enseignement de Défense dans le rapport Thélot tendrait à démontrer que le chemin à parcourir reste encore long pour que la « matière » s'intègre dans les programmes comme une priorité éducative.

Comme pour confirmer ce constat et alors même que le parcours citoyen devrait favoriser l'« esprit de défense », les manuels scolaires favorisent une approche par les institutions, reléguant au troisième rang le devoir de mémoire.

C'est pourquoi, afin de permettre à la JAPD de trouver tout son sens, la CAJ préconise que des actions concrètes soient présentées auprès de l'éducation nationale ainsi qu'auprès d'autres Ministères dont l'action auprès de la jeunesse représente une priorité majeure

### **1) Action à développer en liaison avec le ministère de l'Education Nationale**

#### **Participation des armées à la formation des enseignants.**

Au delà de la journée prévue pour la formation des maîtres en deuxième année (écoles, collèges et lycées), il serait intéressant de renforcer la formation dispensée.

Les enseignants en formation pourraient effectuer des visites de sites militaires afin de se familiariser avec les spécificités de son environnement.

#### **Sensibilisation du corps enseignant à la JAPD**

Les Journées d'Appel de Préparation à la Défense se déroule sur 220 sites sur l'ensemble du territoire national. Depuis la mise en place du dispositif, 5 millions de jeunes ont découvert la Défense et ses enjeux dans le cadre de cette journée... Mais pas encore leurs enseignants... bien qu'une approche soit proposée par les Trinômes Académiques.

Un accompagnement ou une participation active de chaque enseignant intéressé par les questions de défense devrait pouvoir être envisagé sur le site sur lequel leurs propres élèves se rendent.

En complément de la participation à ces journées, des visites de sites militaires devraient être envisagées pour les enseignants en poste comme pour ceux en formation et ce, de manière quasi systématique.

### **Élaboration et diffusion d'un Kit pédagogique auprès des enseignants**

En raison de la profusion de « priorités éducatives » attribuées à l'éducation nationale, il s'avère nécessaire de développer des outils pédagogiques à mettre à la disposition des enseignants afin de leur faciliter la transmission des savoirs en matière de défense.

C'est ainsi qu'un Kit Pédagogique pourrait leur être remis systématiquement avec une mise à disposition de documents adaptés sur supports modernes (DVD, Quiz...).

Son contenu contiendrait des éléments du programme scolaire (3<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup>) que sur une introduction à la JAPD.

### **Usage des Technologies de l'Information et de la Communication**

La généralisation de l'usage d'Internet dans le milieu scolaire permet d'envisager une plus grande diffusion de l'information concernant la défense à destination du corps enseignant. Cependant, la profusion de cette même information en limite l'accès par la difficulté à sélectionner une information pertinente et adaptée au milieu scolaire.

C'est pourquoi il a été préconisé qu'un lien soit établi entre le site du Ministère de l'Education nationale et celui du Ministère de la défense avec une sélection préalable des informations prioritaires à destination des enseignants.

D'ores et déjà, des sites sont en cours d'élaboration ou opérationnels ([Sur education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), [eduscol...](http://www.eduscol.education.fr)) Il sont destinés, entre autre, à mettre en synergie les différentes initiatives pédagogiques académiques, et à créer des liens avec d'autres organismes tel le Ministère de la Défense, l'IHEDN...

### **Accompagnement pédagogique spécifique au sein des établissements**

Afin de soutenir les enseignants dans leur démarche éducative sur les questions de défense, un accompagnement sur des actions pédagogiques ciblées pourrait être envisagé grâce à l'implication de réservistes.

Un exemple de d'action ciblée pourrait consister dans la réalisation de **revues de presse** périodiques tutorées par un réserviste (En tenant compte d'un statut qui serait à adapter) et portant sur les questions de défense. Afin de renforcer l'information à ce sujet, la Lettre RDE pourrait être utilisée positivement.

Tel que cela se pratique en Suède et en Allemagne, des **officiers conseils**, dits « gradés aux jeunes », spécialisés dans les relations avec les établissements d'enseignement et exerçant au sein de ceux-ci, pourraient être les relais de l'information concernant la Défense auprès des jeunes et des enseignants.

### **Deuxième étape : Le Recensement.**

La loi d'octobre 1997 instaure un recensement obligatoire pour tout jeune français garçon ou fille. Il est le préalable à la convocation pour la participation à la JAPD.

Celui-ci est effectué auprès de la mairie du lieu du domicile du jeune et doit être s'effectué spontanément par le jeune avant ses 25 ans.

Le Recensement s'effectue quasi exclusivement par la réalisation d'un acte administratif d'inscription sur un registre à l'état civil en contrepartie de la remise d'une brochure présentant le parcours citoyen par des informations d'ordre général, ainsi que les contraintes qui y sont liées, notamment au regard de la participation à la JAPD.

### **Donner un sens au recensement :**

Le recensement contraint tous les jeunes français de prendre un premier contact avec son administration.

La nature même de ce recensement qui s'inscrit dans un **parcours citoyen** devrait permettre à chaque jeune de s'inscrire dans une véritable sensibilisation aux questions de défense et à ce titre devenir un véritable outil de sensibilisation à la future JAPD à laquelle il devra participer.

En raison même de l'importance des effectifs recensés, il semble difficile (sans pourtant être impossible) de confier sans compromettre le fonctionnement normal de l'administration à des agents du service public un rôle complémentaire à celui qu'il occupe déjà.

En s'appuyant, quand ils existent, sur leurs services jeunesse ou éducation (plutôt que sur leurs seuls services type « élection » ou « état civil »), sur leurs Comités Consultatifs de Jeunes, conseil municipaux ou locaux d'enfants ou de jeunes (ou apparenté), ainsi que sur les réservistes locaux à la citoyenneté, les élus locaux devraient pouvoir devenir le relais de la sensibilisation des jeunes à l'esprit de défense. Un rôle accru des Correspondants de Défense ou des Maires devrait être envisagé dans ce sens.

Des actions concrètes regroupant une classe de recensés peut être envisageable notamment à l'occasion des fêtes militaires, patriotiques, voire de la Fête Nationale.

Ces actions permettraient d'ancrer les jeunes dans une dynamique de Défense et ainsi de symboliser leur entrée dans un processus actif de Défense Nationale.

#### **Les autres vecteurs de diffusion de l'esprit de Défense** *(en amont de la JAPD)*

Le groupe de travail a souhaité savoir si d'autres vecteurs de diffusion de l'esprit de Défense et ainsi de la valorisation de la JAPD étaient pertinents.

Il est ainsi apparu que certains secteurs de l'enseignement et de la formation échappaient dans les faits à la mise en place du parcours citoyen.

##### Les établissements d'enseignement agricole

Il existe sur le territoire près de 240 établissements agricoles répartis dans les zones péri-urbaines et rurales. Ils constituent un maillage pertinent au regard de l'occupation du territoire national et regroupent près de 100 000 jeunes attachés à la ruralité.

Une enquête auprès de responsables d'établissements d'enseignement agricole (Établissements Publics Nationaux et Locaux – EPN / EPL) semble confirmer qu'ils sont « oubliés » dans le dispositif du parcours citoyen.

Une action ciblée analogue à celle menée en partenariat avec l'Education Nationale doit être envisagée.

##### Les centres de formation d'apprentis

Un constat analogue à celui des Établissements d'Enseignement agricole a été réalisé auprès des centres de formation d'apprentis qui regroupent chaque année 300 000 jeunes.

**Troisième étape : La JAPD**  
***Une responsabilité importante du Ministère de la Défense***

**1) Point de situation :**

Depuis sa mise en œuvre le 3 octobre 1998 la JAPD n'a cessé d'évoluer, et sa dimension actuelle en fait plus que jamais un vecteur important pour le ministère.

D'une part en matière de budget, puisque la JAPD représente un coût pour le Ministère de la défense de 144 millions d'euros, d'autre part en matière d'effectifs humains puisque la Direction du Service National emploie 3 000 personnes civils et militaires. En outre les armées, directions et services mettent à disposition les intervenants qui présentent les modules pendant la JAPD, soit pour 2004, 40 000 interventions (active ou réserve).

En retour de ces charges et implications pour le ministère, les retombées sont positives :

- La JAPD est souvent l'unique occasion pour ce public jeune d'entrer en contact avec les armées
- En 2004, plus de 25% des jeunes à la JAPD ont directement manifesté leur intérêt pour la Défense en souhaitant en savoir plus sur les opportunités qu'offre le ministère de la Défense :
  - 140 578 demandes d'information sur les réserves
  - 169 932 demandes d'information sur les préparations militaires
  - 152 936 demandes d'information sur les contrats d'engagements
  - 129 667 demandes d'informations sur les volontariats
- Le baromètre annuel sur l'image de la Défense, initié par la DICOd, montre que la JAPD joue un rôle important dans l'opinion qu'ont les français de la Défense.

Si à l'origine la JAPD avait pour objet principal de maintenir le lien entre la nation et ses armées, depuis lors d'autres objectifs lui ont été ajoutés à cette journée, tels que la constitution d'un vivier de recrues potentielles ou l'initiation au secourisme, et la détection des jeunes en difficultés de lecture.

**2) Collaborer avec les ministères acteurs du parcours citoyen.**

Concernant l'étape 1 du parcours de citoyenneté (enseignement de défense) en premier lieu, le ministère de l'Education : même s'il est prévu dans les programmes scolaires, il revient à l'enseignant de conduire son programme tout au long de l'année et il a toute liberté pour le faire, quelques soient les accords signés au plus haut niveau. Aux niveaux locaux, sur le terrain, la coopération est meilleure qu'à une certaine époque, mais elle est encore diversifiée. Elle nécessite une forte impulsion locale, c'est-à-dire une volonté des représentants de la Défense d'aller au devant de l'éducation nationale et non pas d'attendre qu'ils viennent d'eux-mêmes.

Ainsi les organismes locaux du service national multiplient les contacts et visitent à tous les niveaux :

- Recteurs et inspecteurs d'académie
- Conseillers pédagogiques et IENIO (inspecteur d'éducation nationale d'information et d'orientation)
- Inspecteurs pédagogiques régionaux histoire-géographie

- Proviseurs des lycées (4 336) et principaux de collèges (6 987)

Parallèlement à l'enseignement de défense, la JAPD impacte également le ministère de l'éducation, par rapport à sa mission de détection des jeunes en difficultés de lecture.

Un 3<sup>ème</sup> protocole national a été signé 1995 entre les deux ministères.

Néanmoins, d'autres ministères sont concernés par ce protocole d'aide aux jeunes issus de la JAPD :

- Le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : qui est l'organisme de tutelle des missions locales d'insertions.
- Le ministère de l'agriculture : (direction générale de l'enseignement et de la recherche) prend en charge les jeunes relevant de l'enseignement agricole.
- Le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) qui représente 90% de l'enseignement privé en France, prend en charge les jeunes relevant de l'enseignement catholique, fortement implanté dans certaines régions

En 2004, 39 000 jeunes ont été orientés vers ces différents organismes d'aide.

La collaboration interministérielle ne se limite pas uniquement aux 2 problématiques de l'enseignement de défense et de l'aide aux jeunes détectés en difficulté lors de la JAPD, mais intervient également sur l'étape 2 du parcours de citoyenneté (le recensement).

Le ministère de l'intérieur n'est plus directement concerné car les organismes du service national traite aujourd'hui directement avec les 36 000 mairies, sans passer par les préfetures.

Par contre, les fichiers jeunes assistant à la JAPD permettent à l'INSEE d'inscrire d'office les jeunes électeurs sur les listes électorales.

De même, les préfetures devraient (ce n'est pas encore réalisé dans tous les départements) vérifier et bloquer les dossiers d'inscription au permis de conduire (auto et moto) des jeunes de 18 ans qui ne fournissent pas leur attestation de JAPD.

### **3) Créer un environnement favorable à la JAPD, au sein du Ministère de la Défense**

La tâche est immense car elle s'applique à tous les niveaux hiérarchiques du ministère.

**Le ministre** est un des plus ardent défenseur de la JAPD. Elle préside une fois par an le comité de pilotage interarmées sur la JAPD, et décide des orientations et améliorations à apporter à la JAPD. Ainsi l'introduction de nouveaux modules sur le civisme et le secourisme ont été initiés par le ministre. Une étude sur un éventuel allongement de la JAPD à 2 jours, dans un cadre interministériel, a été souhaitée.

#### **Les États-Majors des Armées :**

Les directeurs du personnel et du recrutement des 3 armées et de la gendarmerie, ainsi que des autres directions et services (santé, essences, DGA, personnel civil) sont convaincus de l'efficacité de la JAPD. Lors de leur audition par la mission d'évaluation et de contrôle de l'assemblée nationale, tous ont souligné la pertinence de la JAPD.

- L'Armée de Terre annonce que 1 700 contrats ont pour unique origine la JAPD, et que celle-ci est une des 3 raisons qui poussent les jeunes à venir dans l'Armée.
- Pour la Marine, ce sont environ 4 000 jeunes qui grâce à la JAPD viennent s'informer dans un bureau d'information des carrières de la marine.

- L'Armée de l'Air estime que 15% des jeunes ont connu leur armée par la JAPD, et chaque mois 200 cartes contact (distribuées lors de la JAPD) sont reçues à la direction du recrutement.
- Pour la Gendarmerie, 5,4% des demandes de contrats sont issus de la JAPD, et 1620 jeunes ont entendu parler de la Gendarmerie, pour la première fois, lors de la JAPD.

Si la conviction est forte au plus niveau, la difficulté est de convaincre les échelons hiérarchiques sur le terrain.

**Les centres locaux de recrutement des armées** (CIRAT pour l'Armée de Terre, BAI pour l'Armée de l'Air, BICM pour la Marine et CIR pour la Gendarmerie).

Le vrai problème est un problème de stratégie. Ces organismes vont-ils faire porter leurs efforts sur les adresses très nombreuses que la DSN leur envoie après chaque JAPD (sou 48 heures par internet : en 2004, 384 000 fiches de jeunes intéressés par une suite ont été envoyées), ou sur la « chasse » aux candidats, telle qu'ils la pratiquaient auparavant, au prix de beaucoup d'énergie ?

Il semble que trop souvent, ces organismes préfèrent sortir et aller prospecter les jeunes au dehors, plutôt que d'exploiter les listings de « prospects » envoyés par la DSN !

L'objectif à atteindre est de convaincre les organismes de recrutement que le service national est un partenaire au quotidien, pour la facilitation du recrutement. Le message à faire passer est : « la JAPD concourt fortement à l'accroissement des contacts utiles »

**Les Chefs de Corps (de régiments), les Commandants de Bases Aériennes et Navales** où se déroulent des JAPD.

En 2004, plus de 250 sites en métropole et 150 outre-mer sont activés pour accueillir des JAPD. La grande majorité sont des unités militaires. Depuis 2002, deux décisions ont voulu rendre la JAPD plus intéressante pour les jeunes :

- Organiser la JAPD en semaine, plutôt que le samedi. Le samedi, les quartiers militaires sont vides et les jeunes n'ont pas de contacts avec les soldats.
- Organiser des visites des sites, pour que les jeunes découvrent des matériels, et puissent dialoguer avec les militaires. Un créneau d'une heure a été dégagé dans l'emploi du temps. Passer à côté d'un avion, monter à bord d'un bateau, traverser un atelier de véhicule, voir des chiens, cela ravit les jeunes et coûte rien aux Armées.

En 2004, 73% des sites militaires JAPD organisaient des visites, ce qui a concerné 43% des jeunes à la JAPD.

Là encore, un gros travail de conviction doit être poursuivi pour augmenter encore le nombre de visites de sites militaires. De même, il faut persuader les chefs d'unité de faire déplacer de petites équipes pour faire des présentations, même légères, aux jeunes qui font la JAPD dans des sites sans matériel, ou dans des sites civils.

L'objectif à poursuivre est de sensibiliser les chefs d'unité (régiments, bases, groupements) aux enjeux citoyens et de recrutement de la JAPD, et sur l'importance et l'impact de leur rôle dans celle-ci, en matière d'accueil, de visite, d'infrastructure et d'alimentation, mais aussi dans le choix de la désignation des intervenants.

Le message à faire passer est : c'est l'image de la Défense en général, et de votre armée d'appartenance en particulier (et de votre propre unité) que vous « vendez » lors de la JAPD.

### **Les intervenants à la JAPD :**

Il faut distinguer les cadres d'actives et ceux de réserve. Pour les réservistes, l'implication est totale car ils sont forcément volontaires et leur origine de la société civile leur confère une facilité plus grande en matière de pédagogie. En outre, environ 600 cadres de réserve travaillent à l'éducation nationale, et ils sont de parfaits relais.

Les cadres d'actives sont de plus en plus professionnels en matière d'intervention JAPD. D'une part, un vaste programme de formation a été mis en place et plus de 10 000 intervenants ont ainsi été formés à la pédagogie (formation de 2 jours obligatoires), d'autre part une nouvelle règle a été édictée par le Ministre, stipulant que les intervenants doivent dorénavant intervenir au moins 3 à 4 fois par an. Ainsi, afin de « rentabiliser » les 2 jours de formation, bon nombre de chefs d'unité désignent leurs cadres pour plusieurs JAPD afin de capitaliser sur ces semi-professionnels de l'intervention JAPD.

Par contre, encore trop souvent des intervenants sont désignés en dernière minute, et sans être volontaires. L'expérience a montré que les 2 piliers qui font qu'une JAPD sera bien perçue par un jeune sont la qualité de l'intervenant et l'intérêt d'une visite.

Des projets sont en cours d'étude pour améliorer encore la qualité des intervenants, comme par exemple l'idée de :

- Créer un « corps » de spécialistes, jeunes issus de la JAPD, qui ferait une préparation militaire spécifique les préparant à devenir intervenants JAPD. Ils s'engageraient contractuellement (style ESR) à faire un certain nombre de JAPD par an.
- Faire intervenir des jeunes officiers stagiaires en cours de formation en école d'officier ou division d'application. Non seulement les sessions JAPD offrirait une excellente opportunité pour la formation des jeunes officiers, mais en plus elle s'inscrirait dans le projet d'armée de terre professionnelle 2008, de mise en œuvre d'une politique de rayonnement pour mieux faire connaître et comprendre la réalité de l'Armée de Terre., une démarche gagnant-gagnant entre les écoles de formation militaire et le service national.

L'avantage de ces 2 solutions est aussi qu'il permettrait de faire intervenir devant les jeunes à la JAPD des militaires dont l'âge serait proche du leur et d'éviter ainsi le fossé de génération qui ne facilite pas le dialogue entre intervenants et jeune.

Un autre écueil apparaît souvent au sein des armées : le fait de faire passer des tests de français lors de la JAPD est souvent perçu comme étant une charge supplémentaire demandée aux militaires qui considèrent que ce n'est pas leur rôle. En fait, il convient là aussi de convaincre et d'expliquer que, de tout temps, cette mission était dans la tradition des armées qui, du temps de la conscription, mettaient en place des officiers-conseils qui donnaient des cours pour faire passer le certificat d'études aux jeunes, lors de leur service militaire.

L'objectif global envers les intervenants est de sensibiliser sur l'importance de leur prestation dans l'impact de la JAPD sur les jeunes , dont le succès repose principalement sur la préparation et sur leur investissement personnel, leur motivation et la maîtrise qu'ils ont du sujet.

Le message à transmettre est :

*« Si l'impression qu'ils transmettent aux jeunes est bonne, le jeune et l'intervenant auront gagné leur journée. »*

#### 4) Autour de la JAPD

##### a. Les Médias

La JAPD a été promue via la presse écrite nationale, régionale et les magazines. Trois thèmes clés ont suscité un fort intérêt de la part des journalistes :

- le lancement de la JAPD,
- l'intégration des jeunes filles,
- l'introduction du module de secourisme.

Cette année, la DSN met trois sujets en exergue :

- la détection des jeunes en difficulté,
- la convocation du 5 000 000ème jeune à une JAPD,
- le lancement d'une BD explicative du parcours citoyen.

En parallèle, la relation avec les médias s'axe autour du recensement, d'une part, car le sujet est méconnu des jeunes et pourtant moteur pour la JAPD, et d'autre part autour de la mise en place de JAPD exceptionnelles : au Conseil Général de Dijon, au Parlement de Strasbourg, sur le porte-hélicoptère « Jeanne d'Arc ».

Mais, malgré 191 retombées de presse pour l'année 2004, l'intérêt des journalistes pour traiter de la JAPD s'essouffle. Cela n'est pas forcément négatif. En effet, entendre parler le moins possible de la JAPD serait le signe d'une absence de problème, la JAPD étant ainsi reléguée au rang d'un événement familier entré dans les mœurs.

Tel est le jugement que porte l'ensemble de la presse écrite nationale et les télévisions et il est souhaitable de se résigner à ne pas modifier cette position. En effet, un point positif fort, l'opinion des jeunes français âgés de 17 à 25 ans sur les armées est favorable à 76%. Par ailleurs, les campagnes de recrutement des Armées ont un impact très fort et marquent les jeunes.

Ce manque d'enthousiasme des médias classiques nous amène à reconsidérer la relation avec les médias et les jeunes. De tous les lectorats, celui des jeunes est le plus stratégique pour l'avenir de la presse et plus généralement de notre société. S'ils affichent une méfiance vis-à-vis des médias, ils restent de gros consommateurs de radio, télévision et d'Internet dont ils ne décryptent pas forcément les artifices et la fiabilité des sources. Le projet « Graines de Citoyens » a donc été conçu afin de favoriser la lecture de la presse écrite par les 15-25 ans et ainsi former le citoyen de demain. [www.grainesdecitoyens.net](http://www.grainesdecitoyens.net), site sur les attentes de la jeunesse envers la presse.

Les assises de la presse écrite et de la jeunesse, organisées par l'association Graines de Citoyens, qui ont eu lieu à Lille le 5 mars 2005 ont réuni plus de 1 000 jeunes autour d'un atelier débat Médias et citoyenneté : « Un autre journal, le nôtre ».

Cette thématique peut nous aider à comprendre le succès grandissant auprès des jeunes du mensuel gratuit Le lycéen, à orientation libertaire, très lu par les lycéens et dont ils parlent en classe avec leurs professeurs.

Force est de constater que les jeunes se placent de plus en plus comme acteurs de leurs centres d'intérêt et de réflexion. Les journalistes sont également de plus en plus à l'écoute du témoignage des jeunes sur la JAPD.



Une des nouvelles orientations médiatique à envisager est l'excellence du hors média : le bouche à oreille. Les jeunes sont les mieux placés pour véhiculer le message de l'expérience JAPD au sein d'un environnement très favorable, le leur. Il faut donc leur laisser un espace d'expression grandissant sur le sujet de la JAPD au sein de leurs établissements, de leurs activités et bien entendus auprès des médias qui leurs sont proches comme la radio, dont la moyenne d'écoute par jour est de 1h30 à 2h15, et Internet avec plus particulièrement le phénomène émergent des blogs.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les jeunes n'iront pas spontanément vers les Armées, c'est au contraire à elles d'aller vers les jeunes. C'est pourquoi, il ne faut pas écarter une presse accessible telle la presse locale ou la presse spécialisée.

Deux cibles sont à prendre en considération : les jeunes et les familles.

A l'époque du Service national, les messages à leur intention passaient beaucoup mieux par ces médias car ils touchaient les mères de famille. La presse féminine demeure un média de prédilection de part son taux élevé de « reprise en main » et sa durée de vie (toutes les salles d'attentes en témoignent).

Par conséquent, même si il est souhaitable de banaliser le statut de la JAPD au même titre que l'était le Service National, il est important de rester médiatiquement connecté aux jeunes. Cela passe par une nouvelle orientation médiatique et une nouvelle place donnée aux lieux d'expression de ces jeunes issus d'une JAPD, cible prescriptrice pour les prochaines générations.

Dans cet esprit, le hors média via le bouche à oreilles des jeunes s'impose et laisse à penser qu'il serait un moyen de communiquer efficace à solliciter.

#### **b. La famille : Cible à privilégier par les médias**

En effet, la famille est le socle de la transmission des ses propres valeurs, mais également des valeurs civiques. Il est donc nécessaire de les informer, d'une part, et par ailleurs de les soutenir dans la transmission de ces informations.

Les parents, **via la presse magazine, la PQR, les bulletins municipaux et autres titres officiels des collectivités locales** sont à ce sujet des vecteurs importants facilitant la sensibilisation de l'ensemble de la famille.

Cette nouvelle sensibilisation est importante car il faut lutter contre un héritage lourd de préjugés et de clichés concernant le service national qui sont trop facilement transposés à la JAPD.

Une autre possibilité de responsabiliser la famille passe par le **milieu scolaire** via les délégués de parents très investis dans la vie de l'établissement et sur les programmes scolaires et via les associations parentales qui aident à l'amélioration de la vie scolaire.

Cette responsabilisation permet un meilleur retour et donc de faire des familles un partenaire indispensable à toute action en faveur du développement de l'éducation à la défense.

Enfin, la famille a un rôle essentiel à jouer quant à étape clé du parcours citoyen : le recensement. En effet, ce sont essentiellement les parents qui lisent les informations municipales et sont à même de relayer l'information à leur enfants, voire de les accompagner dans cette démarche civique.

L'expérience des aînés est également un facteur important dans la responsabilisation des jeunes face à leurs obligations civiques : ils ont un rôle de mémoire et ils ont, dans la majorité, au minimum effectué leur service militaire.

#### **c. Les Relais Défense**

Ce type d'action est déjà engagé dans l'Education Nationale avec la création notamment sur Paris ou encore sur Montargis de « Relais Défense ». Ces

personnels de l'Education Nationale ont pour mission d'établir un lien durable entre le monde de l'éducation et celui des armées et de diffuser l'esprit de défense dans leur environnement professionnel.

Il serait intéressant qu'ils puissent connaître un interlocuteur précis (Gradé aux Jeunes) pour accroître l'efficacité de leurs actions.

## Après la JAPD

La CAJ lors de ses travaux de 2003 a présenté un rapport complet sur les actions à engager sur « l'après JAPD ». Néanmoins le groupe de travail a souhaité renforcer certains axes pour lesquels il pense qu'il serait nécessaire d'avoir une action plus approfondie.

### 1) Généraliser la 2<sup>ème</sup> journée JAPD

Il existe des initiatives pour créer et maintenir des 2<sup>ème</sup> journées JAPD, mais elles ne s'inscrivent pas dans un schéma global, alors même que le potentiel de ces journées est très important.

Réfléchir au renforcement du parcours citoyen, c'est proposer une continuité dans la transmission des valeurs de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Transmettre les références collectives, institutionnelles et nationales, c'est accompagner le jeune dans tout son cheminement, répondre à ses préoccupations, et susciter son intérêt. Ce moment de rencontre entre la jeunesse et les armées peut trouver un prolongement dans l'organisation de nouveaux rendez-vous. L'avantage de la répétition de la JAPD est en général d'être organisée sur la base du volontariat. Les jeunes qui acceptent de revenir sont motivés, et les faibles effectifs permettent de mieux individualiser les échanges, de mieux répondre aux attentes, de détecter des besoins. Il peut s'agir de visites sur les sites militaires, de rencontres-discussions entre jeunes et militaires, etc.

Il existe de nombreux exemples de ce type d'expériences. Il en ressort que la relance des jeunes après la JAPD suscite peu d'engouement. Toutefois il ne s'agit pas, lors de ces secondes journées, de répondre à un objectif quantitatif. Or, lorsque les moyens humains permettent un encadrement suffisant des jeunes, nous pouvons relever la satisfaction réciproque des militaires et des participants quant à ce nouveau rendez-vous.

Plusieurs limites se posent à ce type d'initiative. Nous constatons un échec relatif dans le recrutement de jeunes, même lorsque des invitations sont adressées à ceux qui ont mentionné leur motivation dans les questionnaires d'évaluation de la JAPD : l'échec statistique ne doit néanmoins pas occulter l'objectif d'une seconde journée, c'est-à-dire renforcer l'interactivité et concevoir une journée plus concrète à destination d'un public restreint.

La question des moyens est centrale : une initiative ponctuelle ne dispose pas des mêmes moyens que l'organisation rigoureuse d'une première JAPD, rendue nécessaire par le caractère obligatoire et universel de ce « rendez-vous citoyen ». La mise en œuvre d'une véritable seconde journée doit associer les Bureaux du service national et les Centres du service national, comme prévoir un minimum de coordination entre l'ensemble des acteurs tels que les Ministères de la Défense et de l'Education nationale, les correspondants jeunes, etc. Donner un caractère systématique et national à ce type d'initiative, basée sur le volontariat, constitue, pour le groupe de travail, une démarche très bénéfique pour les jeunes. Mais il est nécessaire pour envisager son développement de s'appuyer sur la compétence et l'expérience des services en charge de la JAPD, pour améliorer tant l'organisation de ces journées, que la gestion des jeunes.

**Enfin la définition d'un programme spécifique à cette seconde journée semble indispensable.** Il est certes important de conserver la souplesse d'un second rendez-vous citoyen défini en interaction entre les jeunes et les militaires, mais donner une ampleur nationale à ces initiatives devra donner lieu à l'octroi d'un support à la fois technique et pédagogique.

## **2) Enseigner l'éducation de Défense en second et troisième cycles universitaires (*Education nationale*)**

La JAPD doit trouver son prolongement dans l'enseignement universitaire, et ainsi véhiculer un esprit de défense auprès de millions de jeunes. En effet, cette journée ne peut, seule, transmettre la formation de défense nécessaire aux citoyens. Par conséquent, il faut multiplier les contacts avec la jeunesse après cette JAPD pour répondre aux besoins d'éducation à la défense et aux aspirations.

Les militaires interviennent dans les écoles et les universités pour informer les jeunes de la politique de défense en participant ponctuellement aux enseignements. Les thématiques abordées concernent le cadre juridique et les enjeux de la Défense, l'organisation des armées, etc. Certaines disciplines telles que les relations internationales, le droit, l'éducation civique ou bien encore l'histoire se prêtent particulièrement à des interventions extérieures, illustrant les enseignements universitaires. Il est possible d'organiser plus de passerelles entre l'université et le monde militaire mais il convient de proposer des modalités concrètes. Il faut en premier lieu susciter l'intérêt des enseignants chercheurs, et dans un second temps associer plus fréquemment les militaires aux enseignements, en développant des interventions lors de conférences ou de séminaires, ou par des participations plus directes à l'enseignement.

Il existe par ailleurs des formations plus spécialisées.

Certaines formations supérieures démontrent l'imbrication de la Défense avec l'enseignement supérieur. Il peut être cité pour exemple le master de l'université de Nice relatif à la sécurité internationale, à la défense, et à l'intelligence économique : son objet est la formation de spécialistes de haut niveau sur les questions touchant à la sécurité internationale, à la défense et à l'intelligence économique afin de leurs permettre d'accéder à des fonctions de conception dans les administrations nationales et internationales ainsi que dans les entreprises. Intervient dans la formation par exemple David SPENCE, Chargé des questions de sécurité et de défense à la Commission Européenne, Coordonnateur "Contre terrorisme".

Autre exemple de formation, les parcours de formation supérieure de l'université de Lille 2 propose une étude des services publics de la défense et de la sécurité françaises en abordant en premier lieu les mécanismes constitutionnels. Il s'intéresse ensuite aux grands principes qui gouvernent le fonctionnement des services de défense et de sécurité, puis à l'organisation administrative de la défense et de la sécurité. Il est important que le monde de la Défense continue à développer auprès de jeunes en formations supérieures ses interventions, pour aider à une meilleure compréhension des éléments de l'identité française, qu'elle soit politique, juridique sociale des problématiques de défense et de sécurité.

Les synergies sont donc possibles, mais il faut concrétiser l'interconnexion des structures, des personnes et des moyens alloués. Nous pouvons donc constater un vrai potentiel, avec de nombreuses formations supérieures, générales ou plus spécialisées, où le monde militaire peut intervenir ou être associé, constituant ainsi un prolongement nécessaire à l'éducation à la défense de la JAPD.

## **3) Compléter l'éducation à la défense après le JAPD**

### **a. Par d'autres ministères : le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

Il faut penser les relations entre les différents ministères. Nous pouvons notamment constater combien le rapport du ministère de l'Education nationale avec le Ministère de la Défense a pu évoluer ces dernières années. Or d'autres institutions ont vocation à représenter un intermédiaire important entre la jeunesse et le Ministère de la Défense, et en premier lieu le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

En collaboration avec les ministères chargés de la politique de la ville, du travail, de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut influencer sur les politiques d'information et d'accompagnement des missions locales. Or, dans le domaine de l'insertion, l'action sociale des armées peut permettre de véhiculer les valeurs et la culture de la Défense. L'intervention dans les quartiers difficiles peut ainsi marquer une étape nécessaire de l'implication des jeunes dans les parcours de citoyenneté : dans ce domaine, les missions locales constituent des lieux de rencontres et d'échanges. Des attentes fortes, d'insertion professionnelle par exemple, y sont exprimées par les jeunes. Différentes actions pourraient être coordonnées, et des pistes sont à explorer : proposer dans ces lieux des cours de secourisme, par exemple, c'est expliquer les possibilités tant militaires que civiles qu'offrent les armées, transmettre des valeurs de solidarité et d'engagements, et accroître un dialogue que seule la JAPD ne peut pas suffisamment instaurer.

Au-delà, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) a développé des instances de dialogue où il apparaît important et possible de voir les militaires s'impliquer. Nous pouvons illustrer ceci par une brève présentation du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), institué par la loi portant diverses dispositions d'ordre social économique et culturel (DDOSEC) du 17 juillet 2001 (article 12). Le CNJ regroupe 180 jeunes issus des mouvements associatifs, syndicaux, politiques, ou des conseils départementaux de la jeunesse (CDJ) placés auprès de chaque préfet. De nombreux sujets y sont débattus, dans les domaines de la vie citoyenne, du monde associatif, des attentes sociales des jeunes, etc. Les propositions qui sont issues des débats font l'objet d'un rapport déposé sur les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi qu'adressé à tous les membres du gouvernement. Réuni régulièrement en assemblée plénière, nous pouvons constater le dynamisme affiché de ce conseil national, et une structuration fortement ancrée dans les réalités locales des jeunes. Il serait intéressant de mener des réflexions liées à la JAPD auprès du CNJ, en collaboration avec le monde militaire, pour aller à la rencontre des citoyens, préparer la JAPD ou la prolonger par une approche plus informelle. Dans l'immédiat et de manière très concrète, il conviendrait de demander au ministre chargé de la jeunesse de soumettre le présent rapport de manière officielle aux membres du CNJ, afin de recueillir son avis et impulser une dynamique.

Le MJSVA est bien évidemment aussi un vecteur fort de l'image des armées grâce aux échanges potentiels entre (jeunes) sportifs de haut niveau (notamment ceux qu'accueillent l'Institut National Supérieur d'Education Physique (INSEP) ou l'École Interarmées des sports (EIS)) et l'imbrication possible des infrastructures sportives militaires et civiles. Les parrainages des clubs sportifs civils pourraient constituer une voie intéressante pour multiplier les contacts entre les jeunes et les armées : il est donc possible de continuer à susciter l'intérêt et l'échange au travers de relations entretenues au quotidien, dans les activités civiles des jeunes. Par ailleurs, il faut noter que les arbitres sportifs bénévoles (jeunes ou moins jeunes) pourraient constituer des relais efficaces, étant donné leur engagement et leur état d'esprit général, leur insertion dans les clubs sportifs et leur crédibilité. Ceci est d'autant plus assuré que nombre d'arbitres sont militaires réservistes ou de carrière (gendarmes, pompiers, armée de terre...)

Il faut rester pragmatique car il est évident que l'animation des réseaux, par exemple d'associations ou de clubs sportifs, permet de tisser des liens forts entre plusieurs institutions, de développer des relations avant et après la JAPD, mais sur la base du volontariat, et de réalisations concrètes, de proximité, sans doute orientées, au moins dans un premier temps, vers les sujets de maintien de la paix, de menace terroriste et de soutien en cas de catastrophe naturelle ou industrielle.

Le MJSVA, pilote avec les inspections d'académie et les sous-préfets chargés de la politique de la ville du dispositifs dits des contrats éducatifs locaux (CEL), pourrait faire apparaître la thématique Défense-JAPD parmi les actions périscolaires municipales subventionnées par ce moyen.

Le MJSVA pourrait également inciter les divers conseils locaux de jeunes instaurés par les collectivités territoriales à s'emparer de la question de la Défense nationale, au cours par exemple d'un forum départemental jeune organisé par les conseils départementaux de la jeunesse (CDJ).

A travers le réseau information jeunesse, piloté par le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), la diffusion d'information et la valorisation de la JAPD pourraient être repensées, renouvelées, amplifiées. De manière optimale, la thématique Défense-JAPD pourrait être celle de la « journée nationale de l'information jeunesse » organisée chaque année au mois de novembre par le réseau des bureaux information jeunesse sur tout le territoire national (le thème change chaque année).

Enfin, le MJSVA pourrait demander à ses établissements publics de formation des animateurs et des éducateurs sportifs (les centres régionaux d'éducation populaire et de sports, essentiellement : CREPS) d'être un relais d'information auprès des publics en formation.

## **b. Grandes écoles**

L'après JAPD est synonyme pour un certain nombre de jeunes de poursuite d'études supérieures. Et dans ce cadre, les grandes écoles offrent des opportunités de prises de contact avec les jeunes.

Les grandes écoles offrent une approche plus spécifique que l'enseignement supérieur en général. L'histoire même de nombreuses écoles lie la communauté de Défense à ces enseignements de haut niveau. Prenons l'exemple de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA). Établissement public de formation d'ingénieurs et de recherche, il est sous tutelle du ministère de la Défense. En 1970, la Délégation Générale pour l'Armement a fusionné l'école avec trois autres de ses établissements, également écoles d'application de l'École polytechnique : l'École Nationale Supérieure des Poudres, l'École Nationale Supérieure de l'Armement, et l'École des Ingénieurs Hydrographes de la Marine. Cette école a pour mission de former des ingénieurs dans les domaines naval, mécanique, nucléaire, etc. Mais au-delà, c'est un vecteur de communication des valeurs de citoyenneté et d'éducation à la Défense. La tutelle même du ministère de la Défense, les relations développées lors des séminaires et des travaux de recherche de l'établissement marque la relation privilégiée des armées avec l'enseignement technique des grandes écoles, qui d'ailleurs se concrétise avec des recrutements fréquents auprès de la DGA ou de la DCN.

Autre exemple, l'école nationale supérieure d'ingénieurs à vocation pluridisciplinaire, l'ENSIETA, forme des ingénieurs capables d'assurer, dans un environnement international, la conception et la réalisation de systèmes industriels. Située à Brest, elle se fixe comme objectif de répondre aux attentes de l'industrie de haute technologie et de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) qui assure la tutelle de l'école. Par le statut de ses étudiants, les promotions atteignent 150 élèves dont 1/3 d'élèves militaires et 2/3 d'élèves civils, cet enseignement supérieur est un exemple de mixité militaire/civil, par l'enrichissement important pour ces jeunes des grandes écoles. En effet, la proximité avec le monde militaire permet d'entretenir des relations avec les jeunes civils, et d'entretenir bien au-delà de la JAPD un développement de l'esprit de Défense.

Bien d'autres exemples pourraient illustrer ces échanges entre l'enseignement supérieur et le ministère de la Défense : École Polytechnique, École de l'air de Salon de Provence, St Cyr, etc. Surtout ces relations s'intensifient dans d'autres domaines et des questions, telles que l'intelligence économique, peuvent être traitées dans les grandes écoles de commerce par exemple au travers des interventions de militaires. Ce constat est très favorable à la diffusion de l'esprit de défense, car il démontre l'imbrication des problématiques et l'enrichissement des mondes militaires et civil lorsqu'ils œuvrent en synergie.

Le public de ces jeunes semble souvent plus réceptif que le reste de la population étudiante, en raison de son esprit de corps et de l'ancrage des écoles à une histoire et des valeurs fortes.

Les relations entre le monde de la défense et les grandes écoles dépendent principalement de l'établissement, de l'histoire de l'école, de ses modes de transmission de valeurs, etc. Aussi, lorsque le lien avec les armées et la jeunesse n'est pas entretenu, il est possible de reculer sur ces acquis de l'histoire et de la culture d'établissement. Il y a donc bien un intérêt important à structurer et à développer ces relations dans le long terme.

**c. Le mouvements associatifs :** Valoriser la JAPD et la Défense, un devoir à partager avec la société civile.

Le monde associatif constitue un terrain propice aux échanges entre la jeunesse et les armées. En effet, nombre de jeunes choisissent de s'investir dans la vie citoyenne par le biais du milieu associatif, et il est alors intéressant de toucher ces acteurs pour mieux les impliquer, éventuellement en soutenant leurs activités : ce sont les associations de quartiers, les associations étudiantes, etc.

Ainsi les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) s'appuient sur les associations de quartier pour relayer une présence. Ils participent aux opérations « Ville Vie Vacances », allant à la rencontre de jeunes pour animer les quartiers, encadrer des groupes, organiser des activités sportives. Soit en renouant le contact, soit en confortant une présence et donc une proximité, les armées peuvent s'installer durablement dans des quartiers qualifiés de difficiles, briser une image qui éloigne l'uniforme des jeunes, et lier des relations fortes avec le tissu associatif : c'est ainsi que l'esprit de défense peut être transmis, en contribuant à cette entrée en relation, et en développant une imbrication des activités entre associations et armées par exemple. Mais il s'agit de pérenniser ces démarches qui, lorsque les relations et les activités ne sont pas entretenues, peuvent déboucher sur de réels échecs et la perte d'un contact pourtant difficile à nouer avec la population.

D'autres mouvements associatifs sont des vecteurs forts de communication. C'est le cas des mouvements étudiants dans lesquels la communauté de défense a intérêt de s'impliquer. Ils constituent une communication informelle auprès d'une population étudiante dont l'effectif est significatif. Afin de prolonger la JAPD, l'enseignement supérieur est donc un terrain que les armées doivent investir. A ce titre, le milieu étudiant peut permettre de multiplier les contacts. Or les occasions de rencontre et de débats sont nombreuses : les congrès des associations et des syndicats, les séminaires de réflexion et de travail des élus étudiants, les colloques et conférences organisés sur les campus, etc. Des représentants de la CAJ sont ainsi déjà intervenus auprès des associations étudiantes, lors de congrès nationaux, en proposant de prendre en charge certaines formations et ainsi nouer un contact avec les étudiants. Diverses modalités sont ainsi possibles et là aussi il faut être pragmatique : multiplier les rencontres, saisir les opportunités, et œuvrer à la régularité des relations pour inscrire sur le long terme des échanges qui concernent une population peu captive, et parfois difficile d'accès.

Enfin des associations ont fait de leur objet d'activité les questions de défense. C'est le cas de l'IHEDN et de l'ANAJ-IHEDN.

Qu'est-ce que la Défense pour un Jeune ? Alors qu'il n'y a plus de service militaire, quels liens peut-il encore retrouver entre le monde de la Défense et le monde civil ? Aujourd'hui un jeune qui souhaite s'engager dans le milieu de la Défense peut se tourner vers les « Séminaires Jeune » de l'Institut des Hautes Études de Défense National (IHEDN). Cet institut cherche à assurer la plus large diffusion de l'esprit de Défense et à contribuer à la cohésion de la société française en rapprochant les grands acteurs du monde civil, du monde militaire et de la haute fonction publique. L'IHEDN organise tous les ans une session nationale de huit mois et des sessions régionales d'un mois dans la classe d'âge des 35-50 ans. Cependant, il a semblé utile de pouvoir toucher également un public de jeunes actifs entre 20 et 30 ans capables de constituer un relais efficace au sein de la jeunesse. En 1996, l'IHEDN a lancé des séminaires destinés à ce nouveau public.

Cette semaine mêle la réflexion intellectuelle à travers des conférences, les visites de terrains et la confrontation d'idées entre jeunes. Dans le

prolongement de cette semaine, l'ANAJ (Association Nationale des Auditeurs Jeunes) est la seule à offrir aux 20-35 ans une structure de réflexion et de rencontres sur le thème de la défense et des services d'intérêt public. Cette association de près de 800 membres propose de nombreux événements (colloque, visites, etc.) dans toute la France. Elle sait tenir au courant ses adhérents de l'actualité en matière de défense européenne, d'intelligence économique... Elle participe à la réflexion sur la défense de demain. Il serait cependant souhaitable d'augmenter très sensiblement les effectifs de jeunes (actuellement 250 par an) pouvant suivre une semaine IHEDN-Jeunes

Depuis la chute du bloc communiste, les relations inter-étatiques ont changé, les menaces ont évolué. De ce fait, le monde militaire et le monde civil s'interconnectent de plus en plus afin de faire face à une évolution rapide des enjeux. Ainsi, certaines industries sont capables de créer du matériel militaire et civil ou engagent d'anciens militaires l'IHEDN Jeunes permet de comprendre cette interconnexion et montre que Défense n'est plus uniquement synonyme de militaire ou d'armée. Ses rôles se sont élargis et s'imbriquent totalement dans les activités dites « civiles ». Même si les sociétés et les valeurs ont évoluées, la jeunesse ne cesse de vouloir comprendre le monde qui l'entoure. De nombreux jeunes ont été récemment interrogés sur le sujet de la JAPD. Beaucoup aimeraient approfondir leur compréhension du lien armée-nation. Afin de promouvoir cette interconnexion Défense/citoyenneté, il pourrait donc être utile de promouvoir l'action de l'IHEDN jeune lors des JAPD. En outre l'association « Civisme et Citoyenneté » conformément à son objet pourrait être mobilisée pour informer et communiquer officiellement sur la JAPD comme elle l'a déjà été par le gouvernement pour lutter contre l'abstention aux élections et aux référendums.

### **Conclusion**

Le rôle important que jouent les armées dans la capacité à maintenir un esprit de défense en éveil au niveau national comme au niveau européen, place la JAPD, , au cœur de dispositifs complémentaires les uns par rapport aux autres.

Seul rendez-vous entre l'ensemble de la jeunesse et son armée la JAPD est devenu un outil spécifique de communication pour promouvoir le lien Armée-Nation et à ce titre représente un enjeux majeur dans le cadre de la cohésion sociale au niveau national.

Les acteurs qui concourent aujourd'hui à développer l'esprit de défense, comme ceux qui pourront s'y joindre dans un avenir proche doivent pouvoir placer cette journée au cœur de leurs préoccupations dans un souci de cohérence, et de valorisation auprès de la population. Pour cela, une volonté politique forte doit se manifester au niveau des ministères concernés, et des actions concrètes et simples doivent être mises en œuvre rapidement pour que cette journée trouve toute la résonance attendue auprès d'une jeunesse exigeante sur la qualité et la pertinence de l'information qui lui est adressée.

## **GROUPE « ENGAGEMENT DES JEUNES ET VOLONTARIAT »**

**Président** : M. CANCELLIERI (CIDJ)

**Rapporteur** : M. GALEYRAND (CFE-CGC)

### **SUJET :**

Depuis la suspension du service national, nous constatons une volonté affirmée des jeunes Français(e)s de participer à des actions de volontariats tant militaires que civils. Le groupe se fixe comme objectif d'approfondir sa réflexion sur le thème de "l'engagement citoyen" tout en assurant un suivi des propositions présentées dans le rapport d'étape de juin 2004.

Il se propose :

1. d'analyser les perspectives de développement d'un volontariat de dimension européenne,
2. de prendre en compte les réflexions tant des jeunes lycéens que de responsables des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale,
3. de mener une étude approfondie sur la mise en œuvre de volontariats des jeunes dans les armées, ainsi que des projets concernant la Sécurité civile, la Police nationale et enfin la Brigade des sapeurs pompiers de Paris,
4. de s'attacher à traiter du thème de la "réserve citoyenne" qui constitue une idée novatrice visant à renforcer le lien Armées-nation.



## PRÉAMBULE

Le rapport 2003-2004 du groupe engagement des jeunes a consisté en un rapport d'étape.

Plusieurs thèmes essentiels ont été abordés :

- En premier lieu les ressorts de l'engagement au travers de l'exemple que constitue le passage de l'obligation du temps lié à la conscription vers la professionnalisation des armées et le devenir du volontariat dans ce nouveau contexte avec le souci d'en faire un instrument de modernisation et d'intégration des individus par une implication dans le lien social.
- Les prolongements possibles du dispositif « Envie d'agir ! » dans le cadre du lien Armées-Nation.
- Le souci de maîtriser la nébuleuse constituée par les préparations militaires et les Formations Militaire Initiale du réserviste (FMIR) que connaissent plusieurs Armées et qu'elles déclinent de manière spécifique.

L'article premier de la loi qui a institué la professionnalisation des armées avec comme corollaire la suspension du service national, déclare solennellement que chaque français qui le souhaite peut participer à la défense de son pays.

Alors même que d'aucuns prônent aujourd'hui les vertus d'un retour à l'obligation, la Commission exprimera, quant à elle, à nouveau son attachement à la capacité pour le jeune d'exercer effectivement son droit au volontariat faute de quoi l'engagement se résumera à une simple déclaration d'intention.

L'État doit par conséquent informer sur les conditions d'exercice de cette participation sans lesquelles le volontariat n'a aucun sens, même si nous sommes conscients que le dispositif des préparations militaires et des FMIR n'a pas vocation à remplacer à ce jour le dispositif de la conscription en prenant en compte la totalité de la ressource disponible.

Dans cette optique la CAJ a centré sa réflexion sur la question de l'accès à l'information de la jeunesse sur le plan quantitatif et qualitatif ou en terme d'utilité pour cette dernière.

Après sa participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense qui présente l'ensemble des possibilités d'entrer en contact avec les forces armées depuis la participation volontaire à une seconde rencontre jusqu'à l'engagement il paraît indispensable de porter l'effort sur les conditions concrètes d'accueil et d'information des jeunes.

**C'est la raison pour laquelle la CAJ appelait de ses vœux une clarification rapide de l'ensemble du dispositif des préparations militaires et des FMIR, estimant que la diffusion de l'esprit de défense ne peut reposer sur un dispositif confus qui joue le rôle d'un repoussoir envers les jeunes.**

Par conséquent, la CAJ a proposé une rationalisation de l'information au travers de la création de lieux uniques d'information et de rencontre à l'attention des jeunes tel le site « Envie d'agir ».

Lors de la présentation de notre rapport de l'année écoulée, Madame le ministre de la Défense a manifesté son intérêt pour cette proposition faisant de cette clarification une « obligation de résultat ».

**Force est de constater que nous sommes loin du but, à la lecture du tableau figurant en annexe 1 de notre rapport qui correspond au travail de synthèse réalisé par les armées.**

Cet état n'apporte pas d'amélioration significative à la compréhension du dispositif tel que décrit dans notre précédent rapport auquel nous invitons le lecteur à bien vouloir se reporter.

Cette difficulté de lisibilité et de mise en œuvre du dispositif des préparations militaires ressort clairement de l'analyse conduite par la Commission lors de sa séance de travail du **19 janvier 2005**.

Il est cependant permis de penser que les armées parviennent rapidement à un résultat.

La correspondance que Madame le ministre de la Défense a adressée le 1<sup>er</sup> mars 2005 à Monsieur le Chef d'état-major des armées est en effet explicite (Annexe 1).

Madame le ministre de la Défense écrit notamment « qu'il est indispensable que chaque intéressé par une formation militaire puisse avoir une vision claire et complète des possibilités qui lui sont offertes par les différentes filières » et que « C'est la raison pour laquelle, je vous demande de bien vouloir organiser, en 2005, une réflexion entre les trois armées et la gendarmerie nationale pour réaliser, dans un premier temps, un support d'information qui permettra de représenter aux jeunes l'ensemble de ces formations et planifier dans un second temps, l'harmonisation et la rationalisation des dispositifs. »

L'actualité politique concomitante à la parution de ce rapport met sur la place publique le projet élaboré il y a quelques années par la Commission, d'une application d'un Service Militaire Adapté en métropole. Largement médiatisée cette décision se place dans le cadre de l'action gouvernementale de lutte contre les exclusions et la volonté politique de sauver la cohésion sociale en prenant en compte les publics jeunes défavorisés.

Après avoir vivement regretté l'an dernier l'abandon en catimini du programme JET, nous ne pouvons que nous féliciter que l'institution militaire réinvestisse le champ du social en participant à la mise en œuvre de ce dispositif devant accueillir un nombre significatif de jeunes volontaires.

## PLAN DU RAPPORT

- I. L'interministériel au service du développement et du soutien d'un volontariat des jeunes
- II. Des expérimentations à développer : les « Cadets de la République »
  - A - Les Jeunes Sapeurs Pompiers
  - B - La Police Nationale : les « Cadets »
- III. Savoir informer sur les réalisations : Pour une véritable politique de communication à destination des jeunes
- IV. La réserve citoyenne, une priorité réaffirmée ?
  - A - Les réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC)
  - B - La réserve citoyenne et les armées. Point de situation
- V. PM et FMIR : adaptation de la nébuleuse ou clarification ?
  - A - La PM dans la Gendarmerie (PMG)
  - B - La PM et la formation des réservistes dans l'Armée de terre
  - C - Situation dans l'Armée de l'Air
  - D - La PM et les réserves dans la Marine
  - E - La PM dans le Service de Santé des Armées
- VI. L'expérience européenne : quel volontariat ?
- VII. De la nécessité d'un débat national sur le parcours citoyen et l'esprit de défense
- VIII. De la vigilance de la CAJ pour la promotion des actions de cohésion sociale
  - A - Un forum de l'emploi des jeunes sans diplôme a été organisé par le CIDJ
  - B – Opération 105 permis pour un emploi

## **I. L'interministériel au service du développement et du soutien d'un volontariat des jeunes**

### **Élargir le champ des Journées d'Appel de Préparation à la Défense**

La Commission estime nécessaire d'envisager une évolution du concept de Journée d'Appel de Préparation à la Défense. Cette journée est souvent réduite, depuis cinq ans d'existence, à une démarche administrative de recensement des jeunes filles et jeunes gens de nationalité française.

Le sens profond de cette journée doit être restauré et réaffirmé en resituant la JAPD dans un parcours citoyen revitalisé.

Il s'agit notamment de sensibiliser et d'initier les jeunes au volontariat dans toute sa diversité (défense, solidarité sociale et culturelle) en faisant des JAPD :

- Le point de passage obligé pour diffuser l'information sur les diverses formes de volontariats,
- Le recueil des vœux d'engagement des jeunes (des milliers de vœux exprimés lors de la JAPD pour s'impliquer dans le volontariat se perdent chaque année),
- Le point d'entrée du suivi de la ressource potentielle de volontaires, assorti d'un plan d'abonnement pertinent en fonction des besoins de spécialités dans le secteur des volontariats civils au service de la solidarité.

A cet effet il conviendrait :

- D'employer l'espace temps « contraint » de la JAPD, pour développer une véritable mission de service public autour de la notion de défense en y incluant la cohésion nationale, la sécurité civile et l'action humanitaire, et en instaurant un dialogue avec les jeunes pour solliciter le citoyen en s'appuyant sur son itinéraire de vie sociale et professionnelle.
- Créer une agence interministérielle ou d'étendre les attributions d'un secrétariat d'état afin de valoriser ce dialogue, avant et après la journée de convocation. Cette initiative permettrait d'aborder la question des ressources humaines de façon globale, centralisée et continue en établissant une nomenclature des spécialités, et en assurant le suivi des volontaires jusqu'à l'âge de 30 ou 35 ans.

**Pour développer un volontariat vivant et efficace, la volonté politique est déterminante.**

**Elle doit se traduire par une coopération interministérielle articulée autour du ministère de la Défense disposant du pivot de la Direction du Service National avec les moyens financiers associés.**

#### **Table ronde organisée par la CAJ**

L'idée émise à cette occasion par M. KOUCHNER et par l'Institut Paul DELOUVRIER, de rendre obligatoire l'information sur le volontariat. La question est de trouver un vecteur de communication approprié. La JAPD conviendrait elle ?

Deux points de vue sont exprimés : l'un met en avant la densité du contenu de la journée, laissant peu de place pour cette information. Le second relève le fait que la JAPD est le seul rendez-vous qui existe avec la jeunesse et qu'elle serait valorisée par une mission supplémentaire.

#### **Questions et propositions**

La situation actuelle du volontariat se caractérise par un déséquilibre : en effet, la demande est très supérieure à l'offre. Rendue obligatoire, l'information des jeunes ne ferait qu'accentuer cette dérive.

Il est donc suggéré de créer un observatoire chargé d'évaluer le volontariat et les capacités d'accueil. Ce rôle pourrait être dévolu à la JAPD, et cela d'autant

plus volontiers que sa participation au recrutement dans les armées tend à se développer.

Ainsi, le questionnaire diffusé en sortie de JAPD (transmission aux Armées, sous 24 heures, des listes de jeunes ayant manifesté le désir d'être informés) pourrait être étendu au volontariat civil.

Le projet de loi sur le volontariat a été déposé au Sénat et suit la procédure parlementaire.

Sa portée doit être relativisée : il ne s'agit pas de le développer, mais de régler différents problèmes, essentiellement administratifs, que rencontrent les volontaires en matière de fiscalité et d'assurance par exemple.

Il ne sera pleinement applicable que dans un an environ.

## **II. Des expérimentations à développer : les « Cadets de la République »**

### **A - Les Jeunes Sapeurs Pompiers**

Sont intervenus successivement le Colonel CARON et le Major SINGER, du Service Départemental Incendie et Sécurité de l'Essonne (SDIS 91), ainsi que le Colonel PRIEUR de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP).

Après une présentation des services d'incendie militaires (Marseille, Paris et petite couronne) et civils pour le reste du territoire français, le Colonel CARON a traité de la question des jeunes, au travers de son expérience dans l'Essonne.

Dans ce département il y a 2 structures différentes : les Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP), régis par la loi sur la sécurité civile du 13 août 2004, et les élèves pompiers.

Pourquoi une action en direction des jeunes ? Pour créer un réservoir de recrutement.

Le « 91 » embauche environ 200 pompiers volontaires et 150 professionnels par an pour 80 départs annuels qui sont recrutés prioritairement parmi les JSP.

Cet afflux de jeunes constitue un avantage opérationnel dans la mesure où le manque d'expérience est compensé par la très bonne stabilité des cadres, en particulier sous-officiers.

### **La loi du 13 août 2004 insiste sur la participation de tous à la sécurité civile**

**Il faut distinguer entre le JSP dont le statut est officialisé et « l'élève pompier », encore au stade expérimental.**

#### **1 - Les JSP dans l'Essonne**

Leur organisation départementale repose sur le statut de la loi de 1901. Les programmes et les cadres sont fournis par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers elle-même régie par la loi de 1901. S'il n'y a pas d'organisation nationale regroupant ces structures, l'organisation des activités ressort bien du niveau national.

Assurés par l'association, les JSP reçoivent une formation hebdomadaire spécifique, pratique, théorique et sportive au métier, de la part des Sapeurs Pompiers professionnels ou volontaires, sur leur temps de repos.

Les JSP sont constitués de 75% de garçons et de 25% de filles âgés de 10 à 18 ans.

Le département de l'Essonne regroupe 26 sections, soit environ 500 jeunes.

Plusieurs objectifs sont poursuivis : encourager le sens civique, l'esprit d'équipe et le dévouement et créer un réservoir de futurs professionnels.

Le programme est fixé en fonction de l'âge par la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers.

La discipline est militaire et les jeunes reçoivent un uniforme.

Des compétitions inter sections sont organisées aux niveaux départemental et national pour développer l'émulation.

Les JSP participent à toutes les cérémonies patriotiques.

A compter de 15 ans, les jeunes peuvent passer le Brevet National de Formation JSP (reconnu officiellement par décret, possibilité d'équivalence examinée), à base d'épreuves pratiques et sportives, qui sera intégré dans leur cursus de formation.

Le taux d'échec est faible dans la mesure où l'on relève trois démissions pour 25 JSP sur une année scolaire.

Ceci s'explique par un contrôle continu des connaissances et par la sélection rigoureuse de départ assortie d'une visite médicale et d'un entretien de motivation avec les parents et l'enfant.

Les plus motivés ont la possibilité de devenir pompiers volontaires à compter de 16 ans ; ils peuvent intervenir comme JSP à condition qu'un cadre majeur soit présent.

La limite à l'emploi est liée à l'âge et aux dispositions du code du travail.

Ces questions sont en cours de traitement avec l'Education Nationale, concernée au titre de l'enseignement technique et professionnel.

Les JSP remportent un franc succès, et ne connaissent pas de problèmes de recrutement.

Ils ne font par conséquent aucune publicité...

Les parents sont très demandeurs pour inscrire leurs enfants, en particulier lors des stages scolaires.

## 2 - Les élèves pompiers

**Ce programme à caractère éducatif, au service de la prévention et à dimension solidaire ne doit pas être confondu** avec les JSP.

Il repose sur **un partenariat entre l'Education Nationale et le SDIS 91.**

Il s'agit d'aider les élèves, surtout dans les zones difficiles, à relier le scolaire à l'extra scolaire.

Ce dispositif trouve sa place dans le cadre de « **l'école ouverte** ».

L'Essonne est un département expérimental en ce domaine. Les 4 groupements ont chacun une école (3 collèges et 1 lycée) sur leur secteur, soit 4 fois 25 jeunes encadrés par des enseignants et des sapeurs pompiers.

Les élèves ont entre 13 et 16 ans, sont formés au secourisme et à l'utilisation sommaire des instruments de 1<sup>er</sup> secours. La formation se fait lors de l'été qui précède la rentrée scolaire.

Dans chaque école, a été créée une équipe de sécurité, **dont les membres servent de relais auprès de leurs camarades**, forment à la prévention des accidents domestiques et routiers, contrôlent l'état des installations de sécurité de l'école, assurent les premiers soins et les postes de secours en cas de compétitions sportives.

Ils sont en liaison avec le centre de secours qui les a formés et **ils ont des référents adultes (parents, enseignants et sapeurs pompiers).**

Cette expérience a bien fonctionné et s'étend à d'autres établissements du 91.

D'autres départements s'engagent dans ce dispositif.

La sélection des élèves pompiers s'effectue selon deux modalités :

-1<sup>er</sup> critère : Aptitude physique et sportive.

-2<sup>nd</sup> critère : Choix fait par les enseignants et les pompiers parmi les volontaires.

On note qu'il y a beaucoup de volontaires dans les collèges, moins dans les lycées.

Le financement est assuré par le Conseil général, l'Education nationale et les communes.

Une fois encore, l'investissement en temps des cadres volontaires est déterminant pour la réussite et la pérennité du programme.

Ces derniers suivent des stages de formation spécifiques semblables au BAFA (convention entre les ministères de l'Intérieur et de la Jeunesse et des sports).

Les élèves pompiers sont encadrés et formés comme les JSP, ils revêtent une tenue lorsqu'ils sont « de garde ».

Le bilan est très positif : **les jeunes participent assidûment aux activités, apprennent le respect des autres et modifient leur comportement (baisse notable des actes de vandalisme).** Lors des interventions de Sapeurs Pompiers dans les quartiers sensibles, ils sont là pour assurer le contact et pour faciliter le travail.

Parallèlement une opération de coopération avec le MALI a été montée, pour renforcer la cohésion entre les 4 établissements. Il s'agit d'apporter du matériel scolaire, sanitaire et incendie, en février 2005, du SENEGAL au MALI. Ce matériel partira par bateau du Havre à Dakar et, de là, sera acheminé par la route jusqu'au MALI, la Défense offrant le transport par mer. 16 jeunes encadrés par 16 enseignants et pompiers partiront sur place pour assurer le transit terrestre et la livraison.

En conclusion ce dispositif n'est pas forcément exportable au niveau national compte tenu de la réticence de certains départements.

De l'avis du SDIS 91 une promotion des actions via le site « Envie d'agir ! » et un budget pérenne permettrait des possibilités supplémentaires de recrutement et de contact avec les jeunes.

Lors de son intervention **le Colonel PRIEUR (BSPP)** a confirmé que la BSPP étudie le dispositif JSP pour le mettre en œuvre à Paris et en petite couronne. On trouve en effet des JSP dans toute la France sauf sur le territoire de la BSPP.

Il estime que ce dispositif est très complet et très séduisant : il est porteur d'une très bonne image, le port de l'uniforme est valorisé, il est synonyme de rigueur tant au travers du label de l'État que de son programme reposant sur le sport, les activités préprofessionnelles et ludiques.

Le coût des équipements constitue un frein non négligeable et il faut souligner que l'on retrouve peu de JSP dans les Sapeurs Pompiers volontaires compte tenu de la concurrence entre les études et l'emploi qui freinent la disponibilité après 18 ans.

Pourquoi la BSPP n'a-t-elle pas de volontaires à recruter ?

Contrairement aux départements, la BSPP est composée de professionnels et compte tenu d'un flux de recrutement très satisfaisant, elle n'a pas besoin de « réservoir » de recrutement.

Il faut cependant souligner que le taux de sollicitation des personnels est extrême (420 000 interventions par an) et qu'il y a peu de temps libre. Environ 300 pompiers par an paient lourdement dans leur chair un engagement au service d'une région qu'ils fuient dès qu'ils le peuvent.

80% des pompiers sont en effet provinciaux et rentrent chez eux après leur garde, aussi le volontariat pendant le temps de repos a-t-il peu de succès...

Il est par conséquent choquant de constater qu'il y a si peu de Franciliens à la BSPP.

C'est cette raison qui pousse à lancer les JSP car la BSPP souhaite recruter des Parisiens, en essayant de combiner cela avec la PM. Ce dispositif pourrait s'appeler : « **Cadets des Pompiers de Paris** ».

La BSPP s'intéresse aussi au dispositif « École ouverte » qui intégrerait les 12/14ans, et les cadets de 14/18ans.

### Questions et propositions

Si la PM se fait à 17 ans, sera-t-il trop tard pour être JSP ?

Non, les 2 dispositifs peuvent cohabiter. La PM sera destinée à donner des réservistes à la BSPP qui en a très peu.

Avez vous des appuis de la mairie de Paris en faveur des JSP ?

Les départements ont le statut d' EPA mais notre dispositif repose aujourd'hui sur une construction financière « abominable »...

Dans le projet de la BSPP l'encadrement des mineurs sera assuré par le Club Sportif et artistique de la BSPP qui appartient à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense.

Pour les mineurs le programme des JSP sera appliqué et les formateurs seront labellisés formateurs JSP.

Développer une démarche efficace pour que les employeurs intègrent la disponibilité et le soutien aux Sapeurs Pompiers volontaires.

Dans le département 91 un chargé de mission contacte les employeurs sur le thème de l'importance pour une entreprise d'employer un salarié qui a la qualité de Sapeur Pompier.

Le MEDEF, membre de la Commission, pourrait initier une action en ce sens auprès de entreprises.

**Les réservistes à la BSPP** sont recrutés par le biais des PM. Ce sont surtout des étudiants disponibles les fins de semaine et durant les vacances scolaires.

Ils ne sont affectés qu'aux secours à victime, les autres types d'interventions requérant des qualifications spécifiques.

La question des réservistes salariés chez les anciens pompiers civils ou militaires mérite une approche différenciée.

La Commission souhaite que les négociations menées par le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire avec les employeurs, pour des conventions libérant les employés, ne se heurtent pas aux mêmes difficultés recensées par les pompiers.

La situation en Essonne décrite par le colonel CARON, est atypique.

Il serait donc utile de poursuivre les investigations afin de connaître la situation dans quelques grandes villes, comme Toulouse, Marseille ou Bordeaux.

Autre interrogation : Pourquoi n'y a-t-il pas de volontaires dans Paris ?

Il faut prendre en compte également la situation des départements de province où les jeunes, encouragés par leurs parents, sont très intéressés. Les jeunes volontaires y sont plus âgés et constituent un vivier pour le recrutement. Rappelons la compétence du ministère de l'Intérieur en la matière qui précise que la loi fixe à 10 ans l'âge d'accès possible aux JSP.

**Ce type de volontariat constitue aussi une activité extra-scolaire très appréciée**, même si elle débouche rarement sur un emploi.

Recrutés vers 12 ou 13 ans, ces jeunes sont à un âge où s'opère l'apprentissage des valeurs. Mais encore faut-il que les emplois qui leur sont confiés soient crédibles.

Notons l'intérêt du Baccalauréat professionnel « sécurité » (police, sécurité civile...) qui est en projet pour les jeunes qui accèdent aux JSP.

Ce diplôme poursuit deux objectifs, donner accès à une expérience de volontariat et assurer l'apprentissage d'un métier.

La situation en zones rurales mérite d'être évoquée car les pompiers volontaires y sont les plus nombreux. Cette situation suscite d'ailleurs des problèmes de budget puisque les financements par les collectivités locales sont calibrés essentiellement en fonction de l'effectif des pompiers titulaires.

*Enfin s'il est acceptable que les missions des services de sécurité soient assurées en partie par un renfort en volontaires, leur utilisation récurrente constitue une concurrence à l'emploi salarié ce qui n'est guère recevable. Une étude des besoins doit par conséquent être effectuée au cas par cas et un équilibre doit être respecté.*

## **B - La Police Nationale : les « Cadets »**

Le Capitaine de police CHRISTIN qui appartient à la direction de la formation de la Police Nationale a rappelé l'historique de ce dossier.

### **1 - Les origines des « Cadets de la Police Nationale »**

L'expérience trouve sa source dans une « commande » du cabinet du ministre, à l'automne 2003, qui souhaitait s'inspirer de ce qui se passe chez les Sapeurs Pompiers (JSP), et aussi au Canada pour envisager la création d'un dispositif permettant, pour des jeunes, un engagement républicain et une insertion professionnelle dans les services de sécurité.

Cette commande se rapprochait d'un dispositif existant : les « Formations Complémentaires d'Initiative Locale » (FCIL). Il s'agissait d'opérations conduites en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et celui de l'Education nationale pour aider des jeunes, après mise à niveau, à préparer le concours de gardien de la paix de la Police nationale. Impliquant 4 lycées et 4 écoles de Police à l'origine en 1999, le dispositif, caractérisé par un niveau élevé de réussite, fut étendu à 16 lycées.

Cette expérience servit de support à la création du statut de « Cadets de la police nationale ».

Le nouveau ministre de l'Intérieur, Monsieur de VILLEPIN, au cours d'un discours prononcé en janvier 2005, élargit la perspective en créant le concept



de « Cadets de la République » comme terme générique désignant les diverses expériences de « Cadets ». Dans le même temps une réforme des corps et des carrières du ministère de l'Intérieur est lancée, rendant possible l'insertion des Cadets dans un dispositif statutaire nouveau.

## **2 – Le statut de « Cadets de la République » option Police Nationale**

La création du statut de Cadet de la Police Nationale rencontrait une difficulté : en effet les textes imposent la détention du Baccalauréat pour accéder aux concours de la Police. Or, les jeunes intéressés sont principalement des jeunes en difficulté scolaire. La solution imaginée passe par le statut d'adjoint de sécurité (ADS). Celui-ci est ouvert soit aux titulaires du Baccalauréat, soit au titre d'une expérience professionnelle. C'est la seconde voie qui est choisie ; les jeunes recrutés en qualité de « Cadets » sont des adjoints de sécurité qui préparent le 2<sup>ème</sup> concours de gardien de la paix, au terme d'une scolarité d'un an. Cette préparation s'effectue dans des établissements de l'Education nationale (400 heures pour la mise à niveau) et dans les écoles de police (300 heures de préparation au concours). Elle comprend aussi deux stages pratiques en commissariat (le second dure un mois et comporte la participation à des missions sur la voie publique).

Durant leur scolarité, ces « Cadets » sont des contractuels de droit public. Ils sont ensuite admis comme « Adjoint de sécurité » et peuvent finalement être titularisés comme gardiens de la paix à raison de l'expérience acquise.

Il existe donc actuellement deux catégories d'Adjoint de sécurité :

- Ceux qui ont été recrutés avec le Baccalauréat et qui peuvent remplir des missions de police judiciaire, sont armés et sont rémunérés au SMIC.
- La seconde catégorie est constituée des « Cadets de la République » préparant le concours de gardien de la paix. Ils bénéficient d'une allocation d'étude égale à 30 à 40% du SMIC. Leur uniforme porte la mention « Ministère de l'Intérieur Cadets ».

Les premiers recrutements avaient admis les jeunes dès l'âge de 17 ans au premier janvier de l'année du concours. S'agissant de jeunes ayant souvent mis fin à leur scolarité, il avait semblé judicieux de ne pas trop tarder. Malheureusement, le statut de contractuel, qui est celui des Cadets de la police, impose d'avoir au moins 18 ans...

## **3 - Les perspectives**

La pérennisation et le développement de l'expérience sont assurés. Le ministère de l'Education nationale est disposé à développer son partenariat et il est prévu de recruter 1000 Cadets en 2005 (à titre comparatif, le ministère de l'Intérieur recrute entre 4 et 5 000 gardiens de la paix par an). Le recrutement s'adresse plutôt aux jeunes en difficulté ayant échoué au Baccalauréat et ce dispositif fonctionne comme un important « ascenseur social ». Pour faire face à ce recrutement supplémentaire, il est prévu de créer 4 nouvelles écoles de police.

**Il a été envisagé de créer un Baccalauréat professionnel « Cadets de la police ». Mais sa seule utilité aurait été de favoriser la promotion interne pour l'accès au grade de brigadier de police. Le cabinet du ministre a demandé que soit étudié un projet de Baccalauréat professionnel « Sécurité et prévention » afin de créer un socle de culture commun à tous les métiers de la sécurité : pompiers, administration pénitentiaire, sécurité dans les collectivités locales, sécurité privée...  
Un projet est en cours d'étude.**

### **Une démarche de recrutement marquée au sceau de la cohésion sociale**

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir quant à la qualification des Cadets, car ces jeunes sont très motivés. D'autre part ce n'est pas le recrutement qui est visé car le volant de candidatures est largement suffisant. Il s'agit au contraire d'offrir à des jeunes attirés par les métiers de la Police, une possibilité de surmonter le handicap que constitue une scolarité inachevée.

## **Questions et propositions**

La dénomination de « Cadets » peut prêter à confusion. S'agit-il réellement de volontariat ?

Le statut d'A.D.S. (Adjoint De Sécurité) qui est celui des Cadets relève bien d'une forme d'engagement. Ces jeunes sont très fiers de l'appellation de « Cadet ».

Un tiers est constitué de jeunes filles.

**La Police nationale cherche avec cette expérience, une meilleure approche du problème des quartiers difficiles dont sont issus les Cadets :** il y a bien un rapprochement entre la Police et les citoyens, mais cette exigence n'est pas spécifique à l'expérience des Cadets.

**L'affectation de proximité, dans les quartiers d'origine peut poser problème mais, comme pour tous les recrutements sur concours, elle dépend du rang de classement.**

La question de l'insertion de la Police dans la Cité n'est pas spécifique aux Cadets, et la situation est parfois difficile à assumer.

La hiérarchie a connaissance du problème et dispose des moyens pour le traiter au niveau départemental.

#### **Quelle Communication ?**

L'information sur le dispositif se fait par différents canaux : les écoles de police, l'ANPE, les missions locales, les CIO, les lycées, les communications dans la presse locale, l'affichage en mairie.

Le ministère de l'Intérieur organise également des campagnes d'information nationales.

Les possibilités de progression de carrière ne sont pas encore organisées dans le détail et dépendent en réalité de l'acquis scolaire, qui fait a priori défaut aux Cadets. Il sera déterminant pour ce programme que l'ascenseur social fonctionne réellement.

Les Cadets ont cependant accès aux concours internes assortis d'un pourcentage d'emplois réservés.

**L'expérience des Cadets, qui relève de la « discrimination positive », n'a pas suscité de réticences ; il s'agit d'un dossier consensuel et l'expérience fonctionne, au regard du taux élevé de réussite au concours de Gardien de la paix.**

La Police nationale n'a pas attendu les Cadets pour se préoccuper de cohésion citoyenne et de lien social car l'intégration constitue un problème de société au plus haut niveau. Les minorités sont déjà représentées au sein de la Police nationale.

Le recrutement des Cadets est confié à une société d'intérim privée. Cela ne signifie pas que le ministère de l'Intérieur sous-traite celui-ci. Il s'agit d'un partenariat avec une entreprise ayant signé la charte sur la diversité dans le recrutement qui participe de ce fait à la lutte contre les discriminations à l'embauche.

### **III. Savoir informer sur les réalisations : Pour une véritable politique de communication à destination des jeunes**

Dans le rapport d'étape remis lors de la plénière clôturant la session précédente nous préconisons le développement d'une rubrique « Agir pour la Défense » destinée au grand public et proposant au professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes une base de données recensant les initiatives dans le cadre du « Devoir de mémoire et de l'esprit de défense ».

Cet objectif est réalisé, cependant la culture Internet impose une vigilance sans faille concernant la réactualisation en temps réel des informations et leur fiabilité.

Des liens sont effectifs entre les sites Information jeunesse et celui de la CAJ ainsi qu'avec les sites des différentes armées en particulier sur le thème de la réserve.

Il conviendrait cependant que le portail « Armées Jeunesse » soit plus clairement identifié.

Enfin le portail Jeunes du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative ouvert en mai 2005 relève d'une démarche interministérielle puisque 22 départements ministériels sont associés à son fonctionnement. A remarquer qu'une rubrique concernant l'engagement dans la réserve apparaît clairement ce qui constitue un progrès certain.

#### **IV. La réserve citoyenne, une priorité réaffirmée ?**

##### **A - Les réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC)**

Lors des débats sur le colloque Défense et citoyenneté Mme le Ministre de la Défense a fortement rappelé l'intérêt quelle portait à la réserve citoyenne.

Mademoiselle LEGRU (DICOd) appartient à l'équipe chargée d'assurer l'encadrement administratif de l'expérience des « réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté », lancée en avril 2003 à l'initiative de Madame le Ministre de la Défense. C'est de ce seul dispositif qu'il sera rendu compte.

L'idée de départ est de faire en sorte que les personnes travaillant en faveur de la jeunesse (enseignants, médiateurs sociaux, présidents d'associations...) puissent intégrer la réserve citoyenne pour informer les jeunes sur les métiers offerts par les Armées, ou pour monter des projets ayant pour thème le lien entre la Nation et les Armées. Cette expérience, qui relève également de la politique de la ville, vise à renforcer la diffusion de l'esprit de défense parmi la jeunesse des quartiers difficiles, là où tout ce qui évoque l'État est pris à parti.

Actuellement, ces réservistes sont au nombre de 32, dont plus de la moitié en cours d'agrément par la Gendarmerie Nationale. Cela semble logique dans la mesure où les missions des RLJC et de la Gendarmerie Nationale sont sur certains points complémentaires. Cependant, la possibilité pour les réservistes locaux de choisir l'armée d'affectation reste à l'étude.

Les RLJC sont des réservistes citoyens agréés.

Ils s'inscrivent dans le cadre de la promotion du lien Armées-Nation au travers de l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou éducatif.

Ils sont encadrés et accompagnés par deux chargés de mission affectés administrativement à la DICOd.

Le dispositif initial affiche deux ambitions :

- Un cadre défini au plan national et une déclinaison régionale. Des réservistes bénévoles dans 13 départements pilotes lors du lancement et 18 départements pilotes aujourd'hui.
- Une implication de l'ensemble des armées.

Des difficultés contrarient toutefois la réalisation de ces deux ambitions.

L'engouement qu'a suscité la création des RLJC n'a pas été suivi par un engagement de moyens financiers à la hauteur des besoins, freinant par là, la progression numérique du réseau.

Les candidats sont nombreux en région. Par conséquent, un engagement financier permettant un réel accompagnement local des projets montés par ces RLJC permettrait de leur donner l'élan indispensable.

Il est nécessaire que des budgets relatifs aux frais de mission soient affectés aux chargés de mission nationaux, afin qu'ils puissent aller facilement à la rencontre des RLJC situés en région et les mettre en relation avec les autorités militaires locales.

De plus, les règles de remboursement des frais des RLJC lors de la réalisation de leurs opérations sont difficilement appliquées par les autorités militaires dont ils dépendent.

Enfin, seules l'Armée de Terre et la Gendarmerie Nationale manifestent à ce jour un intérêt pour les RLJC.

Si le principe du bénévolat des RLJC doit être maintenu un budget délégué doit encourager et accompagner les RLJC dans la réalisation de leurs opérations et permettre leur fidélisation.

On risque dans le cas contraire d'introduire une sélection par l'argent dévoyant l'esprit du système mis en place.

Ce budget doit être géré par les chargés de mission dans l'intérêt de la réalisation de ces opérations.

Si l'exemplarité d'une des opérations pilotée par l'Armée de Terre baptisée « 105 permis pour 2005 » et la volonté de la Gendarmerie Nationale de s'appuyer sur les RLJC en liaison avec les BPDJ méritent toute notre attention, la question est bien de savoir comment permettre aux armées de développer ce dispositif dont l'intérêt ne peut être sous-estimé ?

La solution est, encore, de nature budgétaire :

- Soit une affectation et une gestion centrale au profit des régions.
- Soit un budget propre géré par la coordination nationale.

Un élargissement interministériel tel qu'envisagé au lancement du dispositif par le Comité Interministériel à l'Intégration (de type mission interministérielle) est la solution pour donner à ce réseau les moyens d'une action d'envergure nationale.

En effet, les opérations montées dans le cadre du dispositif ont d'ores et déjà un aspect culturel, sportif ou éducatif d'où l'intérêt pour les chargés de mission de pouvoir travailler en interministériel.

Il n'y a pas de revendication d'uniforme ou de grade chez les jeunes réservistes locaux, qui souhaitent cependant détenir une carte professionnelle pour faciliter leurs relations avec les diverses autorités, et avoir la possibilité d'accéder à des formations utiles à leur mission (en particulier afin de mieux connaître l'institution militaire).

Pour remplir leur mission les jeunes réservistes locaux organisent des actions et des manifestations qui peuvent prendre la forme, soit de forum pour l'emploi, soit de manifestations sportives ou culturelles. La DICoD intervient en appui après avoir agréé l'action.

Cet agrément autorise les Armées à prendre en charge l'apport de matériel militaire, la logistique d'épreuves sportives, etc. Le financement de ces actions n'apparaît donc pas dans un budget spécifique.

L'objectif est de parvenir à 100 réservistes locaux. La lenteur de la montée en charge s'explique par l'originalité de l'expérience et par une mise au point tardive des instructions de référence.

Le futur dispositif sera certainement révisé et simplifié.

## **B - La réserve citoyenne et les armées. Point de situation**

La réserve citoyenne est une composante de la réserve militaire. Elle est constituée de civils bénévoles, éventuellement sans formation militaire. Elle est conçue comme un relais vers la société civile fonctionnant à la manière d'un réseau d'influence permettant le recrutement et le cas échéant les reconversions. Pour cela il est souhaitable qu'elle soit présente dans les entreprises, les administrations et les médias.

Le projet rencontre toutefois de grandes difficultés à monter en puissance.

Le dispositif imaginé fait intervenir plusieurs acteurs.

Au niveau du cabinet du ministre de la Défense, en premier lieu, où est conçu le projet global de cette réserve.

Les Armées assurent ensuite l'organisation du dispositif.

C'est enfin au niveau des régions militaires qu'est assurée la mise en œuvre elle-même. La région Île-de-France compte environ 100 réservistes citoyens.

### **1 - Général BAGNOULS (DGGN)**

L'intervenant estime que le terme « réserve citoyenne » est relativement confus. En effet, la loi la définit très largement en y incluant les personnels placés dans la disponibilité, c'est-à-dire durant 5 ans après la cessation du service actif, et qui n'ont pas d'affectation de réserve. On aboutit ainsi à un chiffre proche de 3 000 réservistes citoyens, alors qu'en réalité ils sont au nombre de 16 !

Il s'agit de personnes recrutées pour promouvoir la Défense, faire connaître la Gendarmerie et participer au développement de l'esprit de solidarité face à la délinquance et aux incivilités.

Elle font donc partie des milieux d'influence : responsables politiques, chefs d'entreprise, enseignants, relais d'opinion (artistes, syndicalistes, sportifs...). Ce sont des centres de rayonnement aptes à intervenir dans la société. Lorsqu'il est procédé au recrutement, il faut les personnes qui sont attirées par les grades et la possibilité de promotions plus rapides que dans la réserve opérationnelle.

Le profil des réservistes citoyens est très variable car les besoins de la Gendarmerie sont divers.

La DGGN considère que l'organisation des réserves n'est pas encore fixée et qu'elle doit être clarifiée si on veut la développer pour répondre à certains besoins actuellement insatisfaits.

Les réservistes citoyens, qui sont des collaborateurs bénévoles du service public, ne sont pas des militaires, à la différence des réservistes opérationnels. La question de savoir s'ils peuvent porter l'uniforme n'est pas tranchée actuellement.

## **2 - Amiral LE PEU (EMM)**

La mondialisation a augmenté la responsabilité de la Marine dans la défense. Elle considère que la loi de 1999 lui fournit les ressources humaines supplémentaires dont elle a besoin, soit comme renfort de compétences et d'effectifs, soit pour maintenir le lien entre la nation et ses Armées. Cette loi a pour objet d'organiser la réserve militaire, qui est globale et unique. Les réservistes sont employés, soit à des missions militaires, soit à des missions consistant à expliquer aux Français les problèmes de défense. La réserve est donc un « vivier de compétences » militaires, professionnelles et générales. Elle est recrutée parmi les anciens militaires d'active et parmi les citoyens volontaires. La réserve citoyenne est donc un sous-ensemble de la réserve militaire.

L'objectif de la Marine est une réserve de 40 000 hommes, 60% étant recrutés parmi les anciens militaires d'active, 40 % chez les civils. Le recrutement doit dépasser les régions côtières qui ne peuvent satisfaire seules les besoins. C'est pourquoi il a été créé un centre de recrutement dans chaque département, chargé de mettre en synergie tous les réseaux favorables à la Marine, notamment hors du milieu des marins. Lors de la professionnalisation la Marine n'a pas fermé ses centres de Préparation Militaire (il en existe 45 qui accueillent 1400 jeunes par an). Cette PM est utilisée uniquement comme canal d'information générale sur la Marine. Elle est complétée, pour ceux qui le souhaitent, par des stages de spécialités donnant accès à la réserve militaire.

Après 3 années de fonctionnement de ce dispositif, il apparaît que 50 % des volontaires entrent dans la réserve, 25 % accèdent au service actif, les 25 % restants ne se manifestant plus. Tous les réservistes ont droit au port de l'uniforme et des insignes de grades, cela étant conçu comme le signe d'appartenance à la Marine.

L'organisation de la réserve dans la Marine apparaît donc différente de celle adoptée par la Gendarmerie Nationale. Serait-elle transposable dans les autres armées ? Des approches différentes selon les Armées se justifient par le fait que les besoins, en cas de conflit, ne sont pas les mêmes. La Marine a besoin de spécialistes, la Gendarmerie a besoin d'effectifs importants (ainsi lors du voyage du Pape en France ou des cérémonies anniversaires du débarquement).

Ce qui doit prévaloir, c'est la plus grande efficacité des dispositifs de défense de chaque Armée.

## **3 - Colonel GUILLEMET (EMAT)**

La réserve citoyenne est bien une réserve militaire et ne doit être confondue ni avec les activités citoyennes que peuvent avoir les militaires, ni avec les associations de réservistes.

Pour l'Armée de Terre, la réserve citoyenne a été créée comme une réserve de rayonnement qui doit servir de relais d'opinion pour contribuer à l'enracinement de l'Armée de Terre dans l'opinion. Elle est composée de personnes choisies pour être les ambassadeurs de l'Armée de Terre auprès

de la communauté nationale. Le but est de faire connaître et reconnaître celle-ci. La loi énumère les actions que peut mener cette réserve dans ce but, notamment la communication avec la société civile, ainsi que la participation au recrutement.

Les réservistes citoyens sont des civils qui n'ont pas toujours une expérience militaire mais qui peuvent être des relais d'opinion.

Ils peuvent être aussi d'anciens membres de la réserve opérationnelle.

L'aptitude à être relais d'opinion s'apprécie en fonction des réseaux personnels que ces personnes sont en mesure de mobiliser pour l'accomplissement de leur mission. Il n'est donc pas nécessaire que les réservistes citoyens soient nombreux. Encore doivent-ils être judicieusement choisis. Ce sont, par exemple, des DRH, des professeurs d'université. Ces personnes ont le statut juridique de collaborateurs bénévoles du service public.

L'Armée de Terre a agréé environ 300 réservistes citoyens et a choisi d'affecter les « disponibles » en deuxième niveau de la réserve opérationnelle. La plupart sont situés en Île-de-France. Il s'agit d'une situation d'attente et d'expérimentation qui va se clarifier progressivement. Le recrutement dans cette réserve tient compte des candidatures reçues par les autorités militaires auprès desquelles les réservistes sont agréés. Il y a également une action de recrutement auprès de personnes dont l'Armée de Terre souhaiterait s'attacher la collaboration. Celle-ci a choisi de ne pas attribuer d'uniforme aux réservistes citoyens, qui reçoivent cependant un grade d'assimilation, comme le prévoit la loi.

#### **V. PM et FMIR : adaptation de la nébuleuse ou clarification ?**

La Commission a procédé à l'audition des représentants des différentes Armées sur la mise en œuvre des dispositifs de Préparation militaire (PM) et de Formation militaire initiale des réservistes (FMIR).

#### **A - La PM dans la Gendarmerie (PMG) : exposé du Général BAGNOULS (DGGN)**

La PM dans la Gendarmerie Nationale est considérée comme un moyen d'aider au recrutement et de consolider le lien Armées Nation. Elle vise à donner aux volontaires une formation militaire leur permettant de servir dans la « Réserve Opérationnelle » en renfort des unités d'active. Le contrat d'engagement pour servir dans la réserve (ESR) peut être signé à l'issue de la PM pour ceux qui ont plus de 18 ans (cette condition d'âge devrait être ramenée à 17 ans prochainement). Ils sont alors engagés immédiatement sur le terrain en renfort de sécurité publique.

La PM comprend 15 jours de formation étalés sur 3 semaines. Elle est organisée au niveau local. Après signature du contrat ESR, elle donne accès aux Formations Initiales et Complémentaires des militaires du rang qui se déroulent sur 3 ans à raison de 8 jours par an. A l'issue, un Diplôme d'Aptitude aux Réserves est délivré à condition d'avoir effectué au moins 10 jours d'activité dans l'année en dehors des périodes de formation. Cette formation initiale correspond à la FMIR des autres Armées.

**La PMS** a pour objectif de détecter et former des Officiers et Sous-officiers. La formation consiste en une session de 4 semaines organisée à l'échelon national. La PMS est ouverte aux candidats possédant le baccalauréat, ou à ceux qui ont déjà effectué la PM.

Actuellement, la « Réserve Opérationnelle » de la Gendarmerie compte 4 084 brevetés de la PM et 247 de la PMS. Ils représentent autour de 20 % de l'effectif de la réserve, 50% proviennent de l'ancien Service National et 30% sont d'anciens gendarmes d'active. A la fin de 2004, il y avait 16 430 volontaires sous ESR (pour un objectif de 17 000). Les autres ressources devant s'amenuiser, la part des brevetés issus des PM devra donc augmenter.

La Gendarmerie Nationale a décidé de ne pas rémunérer la PM.

Par contre les volontaires sous ESR sont rémunérés lorsqu'ils effectuent des missions pour le compte de la Gendarmerie Nationale.

## **B - La PM et la formation des réservistes dans l'Armée de terre : exposés du Colonel BATANI (EMAT) et du Lieutenant-colonel LE FRIEC (DRAT)**

Pour l'Armée de Terre, la PM a pour objectif d'offrir une première expérience militaire en vue du recrutement. Elle prend plusieurs formes. A côté de la PM de base existent des PM à options (parachutisme, montagne, commando) et des PM de spécialités (santé, transport, travaux). Elles sont effectuées dans des unités qui forment à ces spécialités. Enfin, il existe des PM « découverte » qui visent à fournir une information sur la Défense et sur les unités militaires.

La PM Cadre (ex-PMS) s'adresse aux bacheliers pour les Officiers, et au 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire pour les Sous-officiers. Elle peut prendre deux formes, sous ESR ou sans ESR. Depuis cette année l'Armée de Terre rémunère les volontaires désirant effectuer une PM Cadre, après signature d'un contrat ESR et sous condition de servir dans la réserve à l'issue de la PM (800 postes ont été ouverts en 2004). Cette formule est en essai car elle risque d'être considérée comme un « job » d'été. L'Armée de Terre attribue entre 4 500 et 5 000 brevets PM par an.

La formation des réservistes comprend un stage d'un mois à Coëtquidan pour les candidats Officiers, d'un mois également pour les Sous-officiers (à Saint-Maixent-l'École à partir de 2005), et de 15 jours en régiment pour les Hommes du rang. La PM en constitue l'étape préalable et elle est « le sas d'entrée » dans la réserve, servant à détecter les potentialités et à vérifier les motivations.

Tous les volontaires sont nommés « militaires du rang » dans un premier temps.

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, les volontaires reconnus aptes Sous-officiers sont nommés sergents. Ceux qui poursuivent un an et qui ont l'aptitude sont nommés aspirants, puis sous-lieutenants. Le brevet de Chef de section leur est délivré après un stage à Montpellier.

Ce cursus permet aux étudiants de poursuivre normalement leur scolarité.

A partir de cette année, les volontaires pour servir dans la réserve, sous contrat ESR, peuvent être rémunérés dès la PM Cadres. (500 postes de cette nature ont été ouverts en 2004, 800 étant prévus pour 2005).

## **C - Situation dans l'Armée de l'Air : exposé du Colonel ASTRUGUE (EMAA)**

L'Armée de l'Air présente quelques particularités au niveau de la formation des réservistes.

La FMIR est considérée comme un enseignement de défense pour découvrir cette Armée en vue de recruter des militaires du rang dans la réserve ; c'est à eux que s'adresse essentiellement la FMIR. Depuis 1997, il n'existe plus de PM dans l'Armée de l'air.

Sous contrat ESR et après une formation militaire, les réservistes bénéficiant de la FMIR s'engagent à servir 30 jours par an dans la réserve. Le recrutement, la formation et la gestion sont assurés par les bases aériennes qui emploient ces réservistes. La formation comporte un stage de 10 jours sanctionné par la délivrance du « certificat d'aptitude à la réserve ». Sur le plan de la formation militaire il correspond à la capacité à servir au titre de la mission « Vigipirate » et permet d'effectuer un stage de 20 jours en unité. Une solde de 1 000 Euros par mois est accordée dans ce cas.

En 2002, 300 FMIR ont été proposées (293 signées), 650 en 2003 et 900 sont prévues pour 2005. En 2003, 291 bénéficiaires de la FMIR se sont engagés dans la réserve et 70 ont rejoint l'active. Cette faible répartition s'explique par le peu d'intérêt présenté par les emplois qui sont proposés. Une réflexion est engagée pour définir des emplois plus attractifs.

## **D - La PM et les réserves dans la Marine : exposé du Capitaine de vaisseau NOURRIT (DPMM)**

Le recrutement dans la PM est assuré par les canaux classiques, le bouche à oreille, les conférences dans les établissements scolaires et les souhaits d'informations à l'issue de la JAPD. Elle constitue un vivier pour le recrutement dans l'active et dans la réserve dans laquelle s'engagent 25% de ceux qui ont suivi la PM. Elle comprend une formation dispensée durant 20 demi-journées échelonnées, auxquelles s'ajoute un stage de 5 jours à Brest ou Toulon. Le chiffre de 2 750 atteint en 1997 a légèrement baissé dans les années qui ont suivi, pour remonter par la suite (1615 en 2004).

La Préparation Militaire Supérieure (PMS) comprend trois formules : la PMS générale ouverte aux titulaires du baccalauréat, la PM État-major (bac+3) et la PM marine marchande (diplôme professionnel). Environ 170 places sont offertes chaque année. Fortement incités à le faire, les brevetés de la PMS s'engagent dans la réserve dans 98% des cas.

Cet engagement se fait dès la PMS et comporte une rémunération.

La PMS État-major consiste en 10 demi-journées de formation, notamment des conférences, et une semaine bloquée comportant un embarquement. La PMS générale comprend un stage de 3 semaines à Brest.

En 2004 la PM générale a été suivie par 58 volontaires, 52 ont suivi la PM État-major et 60 la PM marine marchande.

Le recrutement pour la FMIR se fait exclusivement parmi les stagiaires de la PM générale. Ainsi les motivations sont confirmées et il y a peu d'échec. Elle comporte, la première année, les 15 jours de formation en PM sous statut de bénévole et 30 jours de stage pratique en unité sous ESR. A l'issue un brevet élémentaire de réserviste est délivré. La deuxième année le réserviste effectue une période de 30 jours en unité sous ESR. Il en est de même la troisième année.

La Marine contractualise un peu moins de 350 réservistes par an, se situant ainsi fortement au dessous de son objectif de 600.

#### **E - La PM dans le Service de Santé des Armées : exposé du Médecin-colonel TURPIN**

Le Service de Santé des Armées a connu une période difficile au moment de la professionnalisation, une partie importante de ses ressources (30% environ) lui étant supprimée. Il a dû s'adapter, notamment pour faire face à des besoins ponctuels en cas d'opération. Pour cela, des liens solides doivent exister avec le monde médical civil.

La stratégie d'adaptation mise en œuvre comprend trois types d'actions :

- Des stages dans les Hôpitaux des Armées offerts aux civils,
- Des modules optionnels d'enseignement de médecine militaire dans plusieurs facultés de médecine,
- Et la mise en place d'une formation initiale de réservistes dans cette spécialité.

La PM Terre de spécialité santé s'effectue uniquement en Région terre nord-est.

Elle est ouverte aux étudiants en médecine de cette Région.

Elle comporte une formation militaire de base pour servir dans la réserve et une sensibilisation à plusieurs domaines de cette spécialité médicale, mines et pièges, tri et évacuation de blessés, etc.

Cette formation est sanctionnée par un examen. Dans certaines facultés, le diplôme correspondant peut être un module validé dans le cursus universitaire.

En 2004, 286 volontaires ont suivi cette PM, dont 40 seulement sous contrat ESR dans le cadre de la FMIR. Il y a peu d'engagement dans la réserve car il s'agit principalement d'étudiants en cours d'études, qui ne sont donc pas disponibles pour assurer les missions du Service de Santé. En revanche, ils s'y intéressent dès qu'ils ont fini leurs études.

La FMIR concerne la région sud-est. Il s'agit également d'un module optionnel proposé aux élèves infirmiers de 3<sup>ème</sup> année, auquel s'ajoute un stage de



formation militaire d'une semaine. Trois centres y participent : Montpellier, Marseille et Lyon.

En 2004, 150 stagiaires ont suivi cette formation.

### Questions et propositions

La question de la validation des acquis professionnels pour ces formations militaires, déjà posée pour l'ensemble des formations professionnelles dispensées dans les Armées, soulève des difficultés insurmontables, notamment du fait de **l'absence du partenaire « entreprise »**.

La formation « transport » ne permet pas la délivrance d'un permis de conduire, il est cependant délivré un certificat de capacité à la conduite de véhicules militaires.

Il est demandé par la Commission qu'un tableau synoptique et lisible présente l'ensemble du dispositif des PM et de la FMIR.

De plus, une coordination ou une harmonisation devrait être envisagée avec les autres organismes civils de formation (FPA, chambre des métiers, etc.)

Dans la mesure où la PM est appelée à jouer un rôle déterminant en matière de sensibilisation à l'esprit de défense **il serait souhaitable de modifier sa dénomination**.

La continuité entre la JAPD et la PM devrait être organisée.

Pour la Commission, les rémunérations versées dans le cadre de la FMIR posent un problème de principe car elles ne sont pas en adéquation avec « l'esprit et la lettre » du volontariat.

Les Armées ont rapproché leurs positions sur cette question.

Pour la Commission la FMIR reste bien une étape dans le recrutement des réserves.

### VI. L'expérience européenne : quel volontariat ?

Madame COTTE, coordinatrice du « Programme européen jeunesse » à l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire), et M. Nicolas VASLIN en charge du programme au CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) ont été auditionnés dans le cadre du Service Volontaire Européen (SVE).

Madame COTTE présente le programme « Jeunesse » du service volontaire européen.

Il s'agit d'un des trois programmes d'action initiés par la Commission européenne, les deux autres étant les programmes d'éducation et de formation « Socrate » et « Erasmus ».

Ce programme couvre la période de 2000 à 2007 et intéresse 31 pays (les 25, les pays de l'espace économique européen, la Turquie et les pays en cours d'adhésion).

Il est doté d'un budget de 520 millions d'Euros (c'est donc un petit budget, le programme « Leonardo » disposant de 1100 millions d'Euros...).

Son originalité est d'être ouvert à tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans aucune condition.

Précisons que le service volontaire concerne les jeunes âgés de 18 ans.

Le SVE comporte cinq volets :

- L'échange de jeunes,
- Le service volontaire européen,
- Les projets de groupes,
- Les actions transversales des programmes d'éducation,
- Les actions d'accompagnement des programmes d'éducation et de formation.

Les actions relevant du service volontaire couvrent en réalité un nombre relativement peu important de jeunes (de l'ordre de 7 500 par an pour toute l'Europe, l'objectif étant d'atteindre le chiffre de 10 000).

Pour Monsieur VASLIN, le service volontaire s'adresse, certes à tous les jeunes, mais à condition qu'ils soient motivés par une activité à l'étranger, c'est à dire qu'ils soient disposés à intégrer un milieu professionnel, à connaître une autre culture, à apprendre une autre langue... Certaines motivations sont source d'échec (par exemple la fuite devant un obstacle) et les projets concrétisant des activités d'intérêt général sont privilégiés.

Les actions de volontariat se déroulent sur des périodes relativement longues (de 6 à 12 mois). Elles viennent en appui à des professionnels du pays considéré, qu'il ne s'agit pas pour autant de remplacer. Le public visé en priorité est constitué de jeunes n'ayant pas les moyens financiers de partir par leurs propres moyens.

Le programme prend en charge la préparation, l'assurance, l'hébergement sur place, l'argent de poche et tous les autres frais.

Les jeunes volontaires sont originaires, en nombre sensiblement égal, de Paris et de Province, leur niveau d'étude est très variable ; le programme ne privilégie aucune catégorie.

La moyenne d'âge est de 23-24 ans. Il y a nettement plus de filles (80%) que de garçons (20%).

En général, les volontaires ont achevé leurs études, ce qui explique la moyenne d'âge sensiblement élevée.

Les volontaires consultent la base de donnée européenne qui contient l'ensemble des projets agréés proposés. L'agrément est délivré par les agences nationales « Jeunesse » des différents pays, qui jouent donc le rôle de garants du sérieux et de la validité du programme.

Le montage des projets est contrôlé par ces agences qui proposent leur financement sur les fonds européens.

Malgré tout, le fonctionnement du programme rencontre quelques difficultés.

Il peut y avoir tout d'abord une incohérence entre le projet individuel choisi et le profil du candidat.

De plus, le départ provoque une rupture en dépit des formations appropriées auxquelles les volontaires doivent se soumettre.

Enfin, le retour entraîne également des difficultés, l'expérience vécue n'étant pas toujours comprise par tous.

De 60 à 70% des projets réalisés relèvent de l'action sociale au sens large. Les autres actions intéressent essentiellement le développement culturel, la protection de l'environnement, la communication.

Pour conclure, l'intervenant fait part de sa conviction que le volontariat est un « virus » positif qui tend à se développer chez les jeunes.

### **Questions et propositions**

Un constat alarmant est dressé : compte tenu de la procédure très lourde imposée par l'Union Européenne, beaucoup d'organismes n'épuisent pas leurs fonds « service volontaire européen ».

Les volontaires en cours de projet font l'objet d'une évaluation intermédiaire à mi parcours par la structure d'accueil. La structure d'accueil, comme la structure d'envoi, a toute latitude pour réaliser des contrôles en cours de projet. A cet égard, on observe depuis quelques années, que le taux de projets menés à bon terme a nettement augmenté. Une autre forme de contrôle est constituée par le rapport final demandé à chaque volontaire.

Enfin, la procédure d'agrément et d'attribution du financement requiert des contrôles assez stricts.

Le volontariat ne se réduit pas à une action profitable au pays d'accueil.

Il vaut aussi en raison de l'exemple de dévouement à l'intérêt général qu'il propose à tous les jeunes.

La Commission redoute que la possibilité de consulter directement sur Internet l'ensemble des projets offerts ne réduise le rôle des associations jusqu'à les faire disparaître.

Nous pensons que la grande complexité des procédures d'agrément et de financement rend indispensable l'intervention des associations.

Le prochain programme de service volontaire, en cours de préparation comprendra 3 types d'actions :

- Le service volontaire proprement dit,
- Un service volontaire collectif,
- Et une coopération entre services civils des pays de l'Union.

Plusieurs questions sont posées pour savoir comment les jeunes peuvent s'informer sur les possibilités de partir en volontariat. Il est répondu que cette information est disponible sur Internet, mais aussi dans tous les relais locaux du CIDJ. Le risque de ne pas accéder à l'information utile est faible. De plus, les jeunes intéressés sont en général particulièrement débrouillards...

L'ensemble du programme a été doté de 520 millions d'Euros, auxquels s'est ajouté la participation des États membres à même hauteur.

D'autre part, le coût des programmes acceptés est partagé, les frais d'envoi étant couverts par le pays d'origine, les frais de séjour étant pris en charge par le pays d'accueil.

La France envoie 400 volontaires par an, et en reçoit 350.

L'objectif européen est de 10 000 volontaires, il est réalisé à hauteur de 3 500 et on espère atteindre le chiffre de 5 000 volontaires en 2005.

## **VII. De la nécessité d'un débat national sur le parcours citoyen et l'esprit de défense**

Le recours aux auditions est apparu comme étant essentiel à la commission, la situation actuelle ressemblant beaucoup à celle qui prévalait lors du débat sur la suspension du Service national.

Écouter les organisations de jeunes les plus diverses est nécessaire, si l'on veut rendre compte de l'état d'esprit et du degré de réflexion des organismes de jeunes engagés dans une action militante.

La diversité des points de vue et des approches a enrichi les préconisations du rapport sur la question du volontariat des jeunes.

Le groupe de travail s'est fixé comme objectif, malgré le temps contraint, d'auditionner les organisations professionnelles et politiques sur la question du volontariat.

Ces auditions se sont déroulées dans le cadre de petits déjeuners auxquels étaient invités les organisations de lycéens, les syndicats d'étudiants, et les branches jeunes des syndicats professionnels et des partis politiques.

**Il convient de reconnaître que toutes les organisations sollicitées n'ont pas répondu alors que la thématique « esprit de défense et volontariat des jeunes » rencontre apparemment une approche consensuelle !**

### **Mouvements lycéens**

Trois sont reconnus comme interlocuteurs par le ministre de l'Education nationale : UNL, FIDEL, Uni-Lycée.

### **Les syndicats étudiants**

Sont identifiés la FAGE, PDE, l'UNI, l'UNEF et Sud-Étudiants.

M. ALONSO (FSU) pense qu'il faut définir un critère de sélection objectif et propose de retenir les organisations qui ont eu des élus aux dernières élections au CNOUS ou au CNESR.

Sur la base de ce critère, on retiendra l'UNEF, l'UNI, la FAGE et PDE, étant donné que les associations membres de la CAJ ont vocation à donner leur point de vue (CNEF et deux mutuelles d'étudiants LMDE et USEM).

**Les branches jeunes des organisations syndicales de salariés et d'employeurs sont toutes membres de la CAJ.**

### **Les organisations politiques**

Un critère est fixé, qui retient les organisations ayant des élus à l'Assemblée nationale et formant un groupe.

Sont ainsi retenus : le Parti Socialiste, le Parti Communiste Français, l'Union pour la Démocratie Française, l'Union pour un Mouvement Populaire et les Non inscrits.

Les responsables des « branches jeunes » de ces organisations ont été invités.

Pour certains partis, cette « branche » est constituée en organisation autonome du parti d'affiliation, et peut ne pas avoir les mêmes positions sur certains sujets...

La Commission a par ailleurs invité nommément, pour certaines formations politiques, les secrétaires nationaux chargés des questions de la jeunesse.

Sur le plan de l'organisation matérielle, la consultation comprend les réponses aux questionnaires qui sont envoyés dans un premier temps, ainsi que les débats au cours des petits déjeuners (lycéens, étudiants, partis politiques).

Les syndicats de salariés et d'employeurs membres de la CAJ et ont été directement consultés.

### **VIII. De la vigilance de la CAJ pour la promotion des actions de cohésion sociale**

#### **A - Un forum de l'emploi des jeunes sans diplôme a été organisé par le CIDJ**

Ont été invités la Police nationale et l'Armée de terre.

Ces deux intervenants ont présenté à 4 600 jeunes originaires de quartiers sensibles, le recrutement des militaires du rang par l'Armée de terre (4 000 postes à pourvoir), les stages en commissariats proposés par la Police et le programme « Cadets de la Police ». Cette manifestation témoigne de la volonté de ces jeunes de chercher un emploi stable et de leur intérêt pour les solutions proposées aussi bien par l'Armée de terre que par la Police.

Elle peut servir d'indicateur social d'un souhait d'intégration largement partagé et d'une démarche volontaire dépassant tout préjugé, se fondant sur une méconnaissance du milieu professionnel de la défense.

Cette phase se déroule au sein d'une plate-forme de mobilisation professionnelle sur un dispositif CRIF (Conseil Régional Ile de France). Le dispositif de mobilisation permet de suivre les stagiaires tout au long de leur parcours, d'effectuer un suivi et de procéder si besoin à une régulation. La plate-forme de mobilisation donne du sens au dispositif.

#### **B – Opération 105 permis pour un emploi**

Annexe 5 du présent rapport.

## CONCLUSION(S) ?

Le matériau constitué à l'issue de deux années de réflexion sur le thème de l'engagement des jeunes est conséquent.

Certaines orientations et propositions peuvent d'ores et déjà être retenues.

Tous nos objectifs n'ayant pu être atteints, ces éléments pourront certainement inspirer les groupes en charge des thèmes de « l'insertion des jeunes défavorisés » et celui des « Cadets ».

Les grandes orientations à retenir seraient :

- La volonté politique et l'action persuasive en vue de développer la démocratisation de l'accès au volontariat et/ou à toutes formes d'engagement des jeunes tant dans un cadre civil que militaire.

Ceci permettant de réaffirmer un « droit pour tous » inscrit dans les textes.

- Permettre à la jeunesse de se réaliser, de grandir par et dans l'action en appliquant « une pédagogie par objectifs », savoir-faire reconnu à l'ensemble des armées.
- Recréer du lien social.
- Développer le jeu sur la mémoire collective et la communauté de destin.
- Permettre aux jeunes volontaires d'inscrire leur action concrète dans l'expérience partagée et créer ainsi de la co-valeur en forgeant un esprit de défense ouvert et démocratique.

Ces principes ne peuvent se réaliser que si l'État et le monde associatif, soutenu par ce dernier, ainsi que celui de l'entreprise, dans certains cas, favorisent la création d'espace-temps privilégiés.

Enfin reste la question centrale de la reconnaissance et de la promotion des actions d'engagement des jeunes qui dépasse l'aspect strictement pécuniaire.

Une question demeure au final : Faut-il valider et/ou valoriser ces engagements ?

## ANNEXE 1

**Le groupe de réflexion « ENGAGEMENT DES JEUNES » a eu l'honneur d'auditionner successivement lors de la session 2004-2005 les personnalités suivantes :**

Monsieur le Colonel Jean-Pierre CARON, Service Départemental Incendie et Sécurité de l'Essonne (SDIS 91),  
Major Olivier SINGER, Service Départemental Incendie et Sécurité de l'Essonne (SDIS 91)  
Colonel Joël PRIEUR, Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP),  
Monsieur Jacques VOISARD, Institut Paul Delouvrier,  
Monsieur le Général Jean-Pierre FASSIER, Institut Paul Delouvrier,  
Monsieur le Général Michel BAGNOULS, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN),  
Amiral Bernard LE PEU, État-major de la Marine Nationale (EMM),  
Monsieur le Colonel Nicolas GUILLEMET, État-major de l'Armée de Terre (EMAT),  
Mademoiselle Johanna LEGRU, Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD),  
Monsieur le Colonel Dominique BATANI, État-major de l'Armée de Terre (EMAT),  
Monsieur le Lieutenant-colonel Yves le FRIEC, Délégation aux Réserves de l'Armée de Terre (DRAT),  
Monsieur le Colonel Michel ASTRUGUE, État-major de l'Armée de l'Air (EMAA),  
Monsieur le Capitaine de Vaisseau Xavier NOURRIT, (DPMM),  
Monsieur le Médecin-Colonel Bruno TURPIN, Direction Centrale du Service de Santé des Armées (DCSSA),  
Monsieur le général Thierry CAMBOURNAC, Sous-directeur recrutement à la Direction du personnel de l'armée de terre (DPMAT),  
Monsieur Bernard KOUCHNER, ancien ministre,  
Monsieur Bertrand JARRIGE, Directeur de cabinet adjoint de Monsieur Jean-François LAMOUR, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,  
Madame Marie-Hélène COTTE, Coordinatrice du « Programme européen jeunesse » à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP),

## ANNEXE 2



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Ministre*

Paris, le 1<sup>er</sup> MAR 2005  
N° 3692 /CAB/PL/DP

NOTE

à l'attention de

Monsieur le Chef d'état-major des armées

**OBJET :** Meilleure présentation auprès des jeunes des formations volontaires offertes au sein des armées.

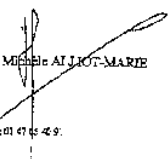
La commission armées-jeunesse a mis en exergue, lors de son assemblée plénière que j'ai présidée le 6 octobre 2004, les difficultés rencontrées par les jeunes Français pour appréhender l'ensemble des dispositifs volontaires qui leur sont offerts au sein des armées.

En effet, les concepts d'initiation à la formation militaire se déclinent en une multitude d'appellations, avec des modalités très variées, tant en avantages qu'en contraintes, d'une armée à l'autre.

Les termes "préparations militaires" (PM), "formations militaires initiales du réserviste" (FMIR), "formations initiales à l'engagement" (FIE), stages en régiment sous ESR, formations recommandées ou non, obligations de participation aux réserves ou non, rendent très difficile la compréhension de l'ensemble du dispositif.

Or, dans le cadre du lien Armées-Nation, il est indispensable que chaque jeune intéressé par une formation militaire puisse avoir une vision claire et complète des possibilités qui lui sont offertes par les différentes filières.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande de bien vouloir organiser, en 2005, une réflexion entre les trois armées et la gendarmerie nationale pour réaliser, dans un premier temps, un support d'information qui permette de présenter aux jeunes l'ensemble de ces formations et planifier, dans un second temps, l'harmonisation et la nationalisation des dispositifs.

  
Michèle ALLIOT-MARIE

14, rue Saint-Dominique 06650 AUBERVILLERS - Tél : 01 43 19 30 11 - Fax: 01 47 32 42 91

**ANNEXE 3  
SITUATION DES PM ET DES FMIR DANS LES ARMÉES**

	<b>PM</b>	<b>PMS</b>	<b>CESR (rémunérations)</b>	<b>FMIR Militaire du rang</b>	<b>FMIR Cadres</b>
<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	3 semaines de formation au niveau local.	4 semaines de formation au niveau national. Accès en PMS si PM ou Baccalauréat.	Contrats signés à l'issue de la PM ou de la PMS.	8 jours de formation sur 1 an.	Sélection Officiers et Sous-officiers après une PMS : - Sous-officier : formation sur 1 an, brigadier- chef à l'issue. - Officier : formation sur 3 ans (1 <sup>ère</sup> année brigadier chef, 2 <sup>ème</sup> année sous officier et 3 <sup>ème</sup> année aspirant si l'intéressé effectue 30 jours d'activité en réserve).
<b>ARMÉE DE TERRE</b>	15 à 20 jours de formation au niveau local. - PM à option (parachutiste, montagne et commando). - PM de spécialité (santé, transport, travaux). - PM dite de découverte.	PM Cadre (ancienne PMS) accessible si PM ou titulaire du Baccalauréat. 20 jours de formation	-Contrats signés à l'issue de la PM ou de la PMS. -A compter de 2005, possibilité de Préparation Militaire Cadre avec contrat d'ESR (expériences).	15 jours de formation sur l'année. Militaire du Rang nommé « Première classe » à l'issue.	- 1 <sup>ère</sup> année : 1 mois à Coëtquidan ou Saint-Maixent-l'Ecole (nommé sergent à l'issue). - 2 <sup>ème</sup> année : 20 jours d'activité en réserve. Le Sergent titulaire d'un diplôme équivalent à Bac plus 3 est nommé aspirant. - 3 <sup>ème</sup> année : Brevet de Chef de section délivré à Montpellier. L'intéressé est nommé Sous-lieutenant à l'issue.
<b>ARMÉE DE L'AIR</b>	Pas de PM.	Pas de PMS.	Recrutement direct par CESR.	- FMIR : stage de formation de 10 jours en unité. Délivrance à l'issue du Certificat d'aptitude à la Réserve. - Possibilité d'une période d'activité en réserve de 30 jours par an.	Pas de recrutement de cadres pour la réserve.



<b>MARINE</b>	20 demi-journées de formation au niveau local et stage de 5 jours à Brest ou Toulon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PMS générale : 3 semaines de formation à Brest (Baccalauréat).</li> <li>- PMS Marine Marchande : 2 semaines de formation à Marseille ou Brest.</li> <li>- PMS État-major : cycle de conférence à Paris et 5 jours de formation à Brest ou Toulon (diplôme équivalent à Bac plus 3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CESR après PM.</li> <li>- PMS sous CESR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> année: 15 jours de formation et 30 jours de formation en unité.</li> <li>- 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année : stages de 30 jours en unité.</li> </ul>	Recrutement après entretien de Cadres Sous-officiers et Officiers pour les titulaires de Bac plus 1 ou Bac plus 2.
<b>SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES</b>	Région Nord- Est : PM Terre spécialité « Santé » pour les étudiants en médecine. 15 jours de formation et diplômes de spécialités.	Pas de PMS.	A compter de 2004, expérience de 40 PM sous CESR.	- 15 jours de formation et diplômes de spécialités qui peut être validé en cursus universitaire.	Pas de recrutement de cadres pour la réserve.

**ANNEXE 4**  
**PROJET DE LOI**  
**VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF**

**CONSEIL DES MINISTRES DU 2 MARS 2005**

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a présenté un projet de loi relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Les associations sont le moyen privilégié d'exprimer la volonté d'engagement de nos concitoyens au service d'une cause d'intérêt général, au travers de la construction d'un projet commun. L'existence de plus d'un million d'associations en activité dans notre pays témoigne de la vitalité de ce secteur.

L'engagement bénévole est au cœur de la vie associative, il est indispensable à la création et à l'organisation des associations, mais aussi à la réalisation collective de nombreux projets en toute liberté. Le mouvement associatif s'est aussi largement professionnalisé, pour pérenniser certaines de ses actions et répondre à la demande de services exprimée par la société.

Entre le bénévolat et le salariat, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître l'existence et de permettre le développement du volontariat associatif. La personne volontaire s'engage, pour une durée déterminée, à se consacrer de façon désintéressée à un projet d'intérêt général. Ainsi, elle peut s'investir pleinement, pour un temps de sa vie, dans un projet associatif qu'elle partage. Aux côtés des autres formes d'engagement et sans se substituer à l'emploi, le volontariat doit devenir le troisième pilier des ressources humaines des associations et constituer un levier important pour le développement du mouvement associatif.

Pour permettre l'essor de cette forme d'engagement, il est nécessaire de créer un cadre législatif afin que, d'une part, les personnes volontaires soient reconnues et protégées et, d'autre part, que les associations agissent en toute sécurité juridique.

Il faut en effet constater que le dispositif légal aujourd'hui en vigueur ne permet pas de répondre à toutes les aspirations des associations et des personnes candidates au volontariat, dans des secteurs tels, par exemple, que la solidarité, la lutte contre les exclusions, la protection de l'environnement ou la sauvegarde du patrimoine culturel.

Il est donc nécessaire de compléter les dispositifs existants, en offrant un cadre qui puisse s'adapter aux multiples situations dans lesquelles les associations de droit français et les fondations reconnues d'utilité publique souhaitent faire appel à des personnes volontaires. Tel est l'objet du projet de loi.

Par ailleurs, le texte proposé s'attache également à clarifier la situation au regard du droit du travail des personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances (CV) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

Ces accueils, régis par les articles L.227-4 à L.227-12 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002, sont des espaces d'éducation irremplaçables pour les enfants et les adolescents qui y participent. Ils permettent à 4,5 millions de mineurs de bénéficier de loisirs éducatifs de qualité durant les congés scolaires et en dehors des heures de classes.

Parmi les adultes et les jeunes qui encadrent ces activités, nombreux sont les intervenants non professionnels qui mettent à profit leur temps libre pour s'engager en faveur de la jeunesse. Ces personnes, dont la capacité est reconnue par le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), remplissent les fonctions d'animateur ou de directeur occasionnel dans les centres de vacances et de loisirs. On dénombre aujourd'hui 36 000 directeurs occasionnels et plus de 200 000 animateurs occasionnels.

La collaboration de ces personnels pédagogiques occasionnels avec les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs est actuellement régie par l'annexe II à la convention collective de l'animation. Les dispositions introduites en 2000 dans le code du travail créent une insécurité juridique de

nature à compromettre l'équilibre économique du secteur de l'animation à but non lucratif.

Dans ces conditions, il est proposé au législateur de créer un régime dérogatoire pour ces salariés, en leur permettant d'être rémunérés sur la base d'un forfait journalier et de bénéficier d'un régime de durée du travail qui leur soit adapté.

Cet aménagement de la législation du travail est justifié par l'intérêt social qui s'attache à la préservation de ce secteur d'activité ainsi que par la situation des animateurs et directeurs occasionnels, qui s'inscrivent dans une logique d'engagement éducatif pour un temps limité (inférieur à 80 jours par an) et non de collaboration permanente avec les organisateurs de centres.

Les formateurs non professionnels, au nombre de 7 500, qui interviennent de façon occasionnelle lors des sessions destinées aux stagiaires voulant obtenir le BAFA ou le BAFD relèvent de la même logique d'engagement éducatif et ont donc vocation à bénéficier des mêmes dispositions.

2-03-2005 13:09

### **DISCOURS DU MINISTRE JEAN-FRANÇOIS LAMOUR DU 2 MARS 2005**

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs,

Comme conseiller à la jeunesse et au sport à la Présidence de la République, j'avais suivi la mise en œuvre de la suspension du service national.

A cette époque, les réflexions s'engageaient sur la création d'un service civil.

C'est à cette occasion que j'ai rencontré Lisbeth Shepherd, jeune américaine désireuse de promouvoir en France l'idée d'un mouvement national de service volontaire des jeunes, et trois étudiantes de l'ESSEC, Julie Chénot, Anne-Claire Pache et Marie Trellu-Kane, actuelle présidente d'Unis Cité.

De cette rencontre est née ma conviction de la nécessité de l'implication de nos concitoyens, en particulier les jeunes, dans un engagement au service d'une cause d'intérêt général.

Pour permettre l'essor de cette forme d'engagement dans notre pays, il est nécessaire de créer un cadre législatif afin que, d'une part, les volontaires soient reconnus et protégés et, d'autre part, que les associations agissent en toute sécurité juridique.

Telle a été la volonté affirmée par le Premier Ministre, notamment à l'occasion de l'installation du Conseil National de la Vie Associative en mars 2004.

Dans cette démarche, le Premier Ministre a toujours été d'un soutien permanent et m'a encouragé à construire cette loi que je vous présente aujourd'hui.

Ainsi, ce projet de loi a tout d'abord pour objet de fixer un cadre légal pour toutes les formes de volontariat en France et en Europe, complétant ainsi la loi récemment promulguée sur le volontariat de solidarité internationale.

Par ailleurs, ce texte permettra aussi de régler le problème du statut des animateurs et directeurs occasionnels en centres de vacances et de loisirs, pendant depuis 5 ans.

J'ai choisi de joindre ces deux sujets distincts dans un même texte, afin d'apporter au plus vite des réponses aux attentes du monde associatif dans son ensemble et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en particulier.

Je voudrais maintenant vous exposer ma vision du volontariat associatif et de sa place au sein des associations. Les associations sont le moyen privilégié de l'expression de la volonté d'engagement de nos concitoyens au service d'une cause d'intérêt général, au travers de la construction d'un projet commun.

L'existence de plus d'un million d'associations en activité dans notre pays démontre s'il en était besoin la vitalité du secteur et l'enthousiasme des bâtisseurs associatifs.

L'engagement bénévole est au cœur de la vie associative, indispensable à la création et à l'organisation des associations, mais aussi à la réalisation de nombreux projets et cela en toute indépendance. Selon les dernières statistiques, nous comptons en France 13 millions de bénévoles.

Le mouvement associatif s'est aussi largement professionnalisé et a recruté 1,5 millions de salariés, pour, d'une part, pérenniser certaines de ses actions et, d'autre part, répondre à la demande de services collectifs exprimée par nos concitoyens.

Aux cotés du bénévolat et du salariat, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître l'existence et de permettre le développement du volontariat associatif. Ce qui caractérise le volontaire c'est qu'il s'engage, pour une durée déterminée et à titre exclusif, à se consacrer de façon désintéressée à un projet d'intérêt général.

Ainsi, le volontaire s'investit pleinement, pour un temps de sa vie, dans un projet associatif qu'il partage. Aux côtés des autres formes d'engagement et sans se substituer à l'emploi, le volontariat doit devenir le troisième pilier des ressources humaines des associations et constituer un levier important pour le développement du mouvement associatif.

Le volontariat répond à des besoins identifiés au sein des associations comme l'accompagnement de personnes en difficulté sociale, la restauration du patrimoine ou la sauvegarde de l'environnement, ainsi qu'à l'aspiration de nombreux citoyens de participer davantage à des causes d'intérêt général.

Le volontariat humanitaire à l'international est maintenant un phénomène établi et reconnu. Je suis convaincu qu'il existe en France et en Europe des causes toutes aussi légitimes pour s'engager.

Or le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, créé en 2000, n'a pas rencontré le succès escompté en raison de la rigidité de son statut et de la lourdeur de ses procédures. Ce dispositif ne concerne aujourd'hui que quelques centaines de jeunes, malgré le dynamisme de certaines associations comme Unis-Cité et Cotravaux, alors que ce sont chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes de tous âges qui, potentiellement, pourraient envisager de s'engager dans une démarche de volontariat.

Que prévoit le texte que je vous présente ? Tout d'abord que la mission confiée au volontaire doit relever de l'intérêt général. La longue liste des secteurs concernés, que vous trouverez dans votre dossier, reprend la définition des œuvres d'intérêt général figurant au code [général] des impôts.

Dans ce cadre, toute personne de nationalité européenne ou tout étranger justifiant d'une résidence régulière et continue de plus d'un an en France pourra se porter candidat au volontariat, à condition d'être majeure. Le volontariat n'est donc pas réservé aux jeunes, mais pourra être effectué à tout âge de la vie.

L'exercice de toute, activité rémunérée sera incompatible avec le contrat de volontariat.

Consacrant l'essentiel de son activité à son engagement associatif, le volontaire ne pourra prétendre aux revenus de remplacement (indemnisation du chômage, allocation spécifique de solidarité...).

Pour résumer, le volontariat, déconnecté de toute finalité professionnelle, n'a pas vocation à constituer prioritairement une voie d'insertion économique, ni un complément de ressources.

Quant au candidat au volontariat, si celui-ci est salarié, sa démission au profit d'un engagement volontaire lui permettra de retrouver, à l'issue de sa mission, le droit à indemnisation du chômage.

Chaque contrat de volontariat aura une durée maximale de deux ans. Au total, le volontaire pourra consacrer jusqu'à trois ans de sa vie au volontariat ce qui constitue un maximum.

Le volontaire sera indemnisé par l'association dans la limite d'un maximum fixé par décret. Il s'agit d'une indemnité qui n'aura pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux prélèvements sociaux.

Bien évidemment, son montant maximal sera fixé de façon à ne pas remettre en cause le caractère désintéressé de cette collaboration et éviter tout risque de confusion avec l'emploi salarié.

Dans ces conditions, le contrat de volontariat, qui sera conclu par écrit, ne relèvera pas des règles du code du travail.

L'association d'accueil assurera au volontaire une formation adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Le volontaire bénéficiera d'une affiliation pleine et entière au régime général de la sécurité sociale, y compris la retraite, moyennant une cotisation forfaitaire versée par l'organisme d'accueil.

Pour les volontaires titulaires de contrats de volontariat conclus pour une durée minimale continue de trois mois, le fonds de solidarité vieillesse prendra à sa charge le versement des cotisations complémentaires nécessaires pour valider auprès du régime général un nombre de trimestres égal à la durée du contrat de volontariat.

Cette disposition, à laquelle j'attache beaucoup d'importance, permet de garantir que les volontaires ne seront pas pénalisés au moment où ils feront valoir leurs droits à une pension de retraite publique ou privée.

Les compétences acquises pendant des missions de volontariat pourront être prises en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience.

J'ai souhaité que des garanties soient apportées afin d'éviter que, par un détournement de l'esprit de la loi, le volontariat se développe au détriment du bénévolat ou du salariat.

J'insiste sur ce point fondamental.

Le volontariat doit tout au contraire constituer une porte d'entrée vers le bénévolat de responsabilité dans les associations. Je suis convaincu que les volontaires constitueront une source très importante de renouvellement du vivier des responsables associatifs, au travers de l'apprentissage intensif à la vie associative qu'ils auront vécu pendant quelques mois ou quelques années.

Le volontariat sera incompatible avec la perception d'une pension de retraite. En effet, les retraités, qui bénéficient à la fois d'un revenu et d'une protection sociale, peuvent assurer des activités d'intérêt général à titre purement bénévole. De même, il fallait éviter que des retraités du secteur associatif puissent poursuivre leur activité sous couvert de volontariat, ce qui serait préjudiciable à l'emploi dans le secteur.

Par ailleurs, afin d'éviter que les nouvelles dispositions législatives ne soient détournées de leur objet, les associations ayant procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant la date d'effet du contrat ne pourront recourir à des volontaires. De même, il sera interdit aux associations de substituer des personnes volontaires à leurs salariés ayant été licenciés ou ayant démissionné dans les six derniers mois.

L'État garantira le respect des conditions fixées par la loi en délivrant à l'association ou à la fondation reconnue d'utilité publique qui souhaite accueillir des volontaires un agrément valable pour une durée limitée.

L'examen du dossier d'agrément par l'administration s'attachera notamment aux motifs du recours au volontariat, à la nature des missions confiées aux personnes volontaires et à la capacité de l'organisme à assurer leur prise en charge.

Cette loi permettra également de clarifier la situation au regard du droit du travail des personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances (CV) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Il s'agit des adultes et des jeunes, souvent des étudiants ou des enseignants, qui encadrent durant leur temps libre les activités des mineurs accueillis dans les centres. Ces intervenants non professionnels, dont la capacité est reconnue au travers du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), sont au nombre de 36.000 directeurs occasionnels et plus de 200.000 animateurs occasionnels. Ils contractent ainsi, au profit de la jeunesse, un véritable engagement éducatif.

Les formateurs non professionnels, au nombre de 7.500, qui interviennent de façon occasionnelle lors des sessions destinées aux stagiaires voulant obtenir le BAFA ou le BAFD relèvent de la même logique d'engagement éducatif.

Le texte présenté a précisément pour objet de reconnaître, par son inscription dans le code du travail, la notion d'engagement éducatif.

En effet, les dispositions des lois relatives à la réduction du temps de travail créent, depuis 2000, une insécurité juridique de nature à compromettre gravement l'équilibre économique et social du secteur de l'animation à but non lucratif.

De nombreux CVL et CLSH ont fait l'objet de procès verbaux des inspecteurs du travail, qui ont conduit certains dirigeants associatifs devant les juridictions pénales.

Les conséquences négatives d'une disparition des CVL et des CLSH gérés par des associations ou des comités d'entreprise seraient très lourdes. Ce sont plusieurs millions de mineurs, notamment ceux qui sont issus de familles modestes, qui seraient privés de l'accès à prix modéré à une multitude d'activités ludiques, sportives, culturelles et scientifiques.

Les caractéristiques spécifiques de l'engagement éducatif comme la présence permanente auprès des enfants, la difficulté à déterminer le temps de travail effectif, mais aussi le caractère occasionnel de la collaboration, la participation à l'élaboration et à la conduite du projet pédagogique nécessitent un régime adapté.

La loi permettra donc de rémunérer ces personnels occasionnels sur la base d'un forfait journalier.

Cette réponse législative est attendue depuis 2000 par l'ensemble des acteurs concernés, n'est-ce pas Messieurs Henrard et Demeulier.

Ce régime dérogatoire sera encadré par l'État, qui fixera par décret le montant minimum journalier, ainsi que le décompte du temps de travail si un accord entre partenaires sociaux de la branche n'aboutissait pas. L'objectif, j'y insiste, est de ne pas remettre en cause l'équilibre économique et social actuel du secteur de l'animation à but non lucratif.

Le dialogue permanent avec les acteurs concernés, qui constitue ma méthode de travail, a permis d'apporter des solutions concrètes à des questions restées trop longtemps sans réponse.

J'étais donc particulièrement heureux, ce matin en Conseil des ministres, de présenter ces textes, onze mois après ma prise de fonctions comme ministre chargé de la jeunesse et de la vie associative.

Je vous remercie de votre attention et je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

### PROJET DE LOI RELATIF AU VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET A L'ENGAGEMENT EDUCATIF

#### EXPOSE DES MOTIFS

Les associations sont le moyen privilégié de l'expression de la volonté d'engagement de nos concitoyens au service d'une cause d'intérêt général, au travers de la construction d'un projet commun. L'existence de plus d'un million d'associations en activité dans notre pays témoigne de la vitalité du secteur et de l'enthousiasme des bâtisseurs associatifs.

L'engagement bénévole est au cœur de la vie associative, indispensable à la création et à l'organisation des associations, mais aussi à la réalisation collective de nombreux projets en toute indépendance. On estime à 13 millions de personnes le nombre de ceux qui, de façon régulière ou ponctuelle, donnent ainsi gratuitement de leur temps. Le mouvement associatif s'est aussi largement professionnalisé, pour pérenniser certaines de ses actions et répondre à la demande de services exprimée par la société. C'est aujourd'hui 1,5 millions de personnes qui sont employées par le secteur associatif.

Aux côtés du bénévolat et du salariat, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître l'existence et de permettre le développement du volontariat associatif. La personne volontaire s'engage, pour une durée déterminée, à se consacrer de façon désintéressée à un projet d'intérêt général. Ainsi, elle peut s'investir pleinement, pour un temps de sa vie, dans un projet associatif qu'elle partage. Aux côtés des autres formes d'engagement et sans se substituer à l'emploi, le volontariat doit devenir le troisième pilier des ressources humaines des associations et constituer un levier important pour le développement du mouvement associatif.

Aujourd'hui, le volontariat répond à des besoins identifiés au sein des associations comme l'accompagnement de personnes en difficulté sociale, la restauration du patrimoine ou la sauvegarde de l'environnement, ainsi qu'à l'aspiration de nombreux citoyens de participer davantage à des causes d'intérêt général. Pour permettre l'essor de cette forme d'engagement, il est nécessaire de créer un cadre législatif afin que, d'une part, les personnes volontaires soient reconnues et protégées et, d'autre part, que les associations agissent en toute sécurité juridique.

Il faut en effet constater que le dispositif légal aujourd'hui en vigueur ne permet pas de répondre à toutes les aspirations des associations et des personnes candidates au volontariat.

La loi n° 2000-242 du 24 mars 2000 relative aux volontariats civils et à diverses mesures relatives à la réforme du service national a ouvert plusieurs formes particulières de volontariat, destinées aux jeunes de dix-huit à vingt-huit ans français ou ressortissants communautaires : le volontariat civil international en entreprise, le volontariat civil international en administration, et le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité. Ces formes de volontariat, qui relèvent de contrats de droit public, ne s'adressent qu'à une tranche d'âge restreinte, pour une durée de six mois au minimum et ne répondent donc que partiellement aux besoins identifiés. Notamment, le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, qui intéresse potentiellement les associations, ne rencontre pas le succès escompté en raison de la rigidité de son statut et de la lourdeur de ses procédures ; ce dispositif ne concerne aujourd'hui que quelques centaines de jeunes.

Il convient par ailleurs de signaler l'existence du volontariat de solidarité internationale, désormais consacré par la loi n° 2005-159 du 23 février 2005. Par nature, ce dispositif ne concerne que les actions menées en dehors du territoire européen.

Il est donc nécessaire de compléter les dispositifs existants en offrant un cadre qui puisse s'adapter aux multiples situations dans lesquelles des associations de droit français et les fondations reconnues d'utilité publique souhaitent faire appel à des personnes volontaires. Tel est l'objet du présent projet de loi.

Par ailleurs, le texte proposé s'attache également à clarifier la situation au regard du droit du travail des personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances (CV) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Ces accueils, régis par les articles L. 227-4 à L. 227-12 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par le décret n° 2002-883 du 3 mai 2002, sont des espaces d'éducation non-formelle irremplaçables pour les enfants et les jeunes qui y participent. Ils permettent à 4,5 millions de mineurs de bénéficier de loisirs éducatifs de qualité, durant les congés scolaires et en dehors des heures de classes.

Parmi les adultes et les jeunes qui encadrent ces activités, nombreux sont les intervenants non professionnels qui mettent à profit leur temps libre pour s'engager en faveur de la jeunesse.

Ces personnes, dont la capacité est reconnue au travers du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), remplissent les fonctions d'animateurs ou de directeurs occasionnels dans les centres de vacances et de loisirs.

On dénombre aujourd'hui 36 000 directeurs occasionnels et plus de 200 000 animateurs occasionnels.

La collaboration de ces personnels pédagogiques occasionnels avec les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs est actuellement régie par l'annexe II à la convention collective de l'animation. Les dispositions introduites en 2000 dans le code du travail créent, depuis cette date, une insécurité juridique de nature à compromettre gravement l'équilibre économique du secteur de l'animation à but non lucratif qui pourrait priver plusieurs millions de mineurs, notamment ceux qui sont issus de familles modestes, de l'accès à prix modéré à une multitude d'activités ludiques, sportives, culturelles et scientifiques.

Dans ces conditions, il est proposé au législateur de créer un régime dérogatoire adapté pour ces salariés.

Cet aménagement de la législation du travail est justifié par l'intérêt social qui s'attache à la préservation de ce secteur d'activité, ainsi que par la situation des animateurs et directeurs occasionnels, qui s'inscrivent dans une logique d'engagement éducatif pour un temps limité (inférieur à quatre-vingt jours par an) et non de collaboration permanente avec les organisateurs de centres.

Les formateurs non professionnels, au nombre de 7 500, qui interviennent de façon occasionnelle lors des sessions destinées aux stagiaires voulant obtenir le BAFA ou le BAFD relèvent de la même logique d'engagement éducatif et ont donc vocation à bénéficier des mêmes dispositions.

## **TITRE 1<sup>ER</sup>. - LE CONTRAT DE VOLONTARIAT ASSOCIATIF**

**L'article 1er** définit le contrat de volontariat.

Ce contrat doit avoir pour objet une collaboration désintéressée entre une personne physique et une association de droit français ou une fondation reconnue d'utilité publique, agréée dans les conditions prévues à l'article 10.

Le contrat de volontariat, obligatoirement conclu par écrit, ne relève pas, sauf dispositions contraires prévues par la présente loi, des règles du code du travail.

Ce contrat a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale et revêtant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

**L'article 2** circonscrit le champ d'application du contrat.

Afin d'éviter que les nouvelles dispositions législatives ne soient détournées de leur objet au détriment de l'emploi dans les associations, les organismes agréés ayant procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant la date d'effet du contrat ne peuvent recourir à des personnes volontaires. De même, il est interdit aux organismes agréés de substituer des personnes volontaires à leurs salariés ayant été licenciés ou ayant démissionné durant les six derniers mois.

L'article 3 précise que les personnes volontaires doivent être ressortissants français ou d'États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique et européen ou, à défaut, justifier d'une résidence régulière et continue de plus d'un an en France. Elles doivent également être majeures.



L'exercice de toute activité rémunérée est incompatible avec le contrat de volontariat.

Seules sont autorisées les productions d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques ainsi que les activités accessoires d'enseignement.

Pour protéger le développement du bénévolat, le contrat de volontariat est incompatible avec la perception d'une pension de retraite. En effet, les retraités, qui bénéficient à la fois d'un revenu et d'une protection sociale, peuvent assurer des activités d'intérêt général à titre purement bénévole. Il convient également d'éviter que des retraités du secteur associatif puissent poursuivre leur activité sous couvert de volontariat, ce qui serait préjudiciable à l'emploi dans le secteur.

Par ailleurs, le volontariat, déconnecté de toute finalité professionnelle, n'a pas vocation à constituer prioritairement une voie d'insertion économique, ni un complément de ressources.

C'est pourquoi il est incompatible avec la perception du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé.

Enfin, consacrant l'essentiel de son activité à son engagement associatif, la personne volontaire ne peut prétendre ni aux revenus de remplacement visés à l'article L. 351-2 du code du travail, ni à l'allocation de libre choix d'activité mentionnée à l'article L. 531-4 du code de la sécurité sociale.

**L'article 4** précise que si la personne candidate au volontariat est un salarié, l'engagement pour une ou plusieurs missions de volontariat d'une durée continue minimale d'un an est un motif légitime de démission. Il prévoit également que la personne volontaire retrouve, le cas échéant, ses droits à l'indemnisation du chômage à l'issue de sa mission ou en cas d'interruption définitive de celle-ci pour cause de force majeure ou retrait de l'agrément.

**L'article 5** précise que les compétences acquises pendant des missions de volontariat peuvent être prises en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience.

**L'article 6** précise que le contrat de volontariat doit mentionner les modalités d'exécution de la collaboration entre l'organisme agréé et la personne volontaire, et notamment la détermination ou le mode de détermination du lieu et du temps où il collabore, la nature ou le mode de détermination des tâches qu'il accomplit.

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée maximale de deux ans, la durée cumulée des missions que peut effectuer une personne volontaire dans ce cadre ne pouvant excéder trois ans.

L'organisme agréé assure à la personne volontaire une formation adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Le contrat de volontariat peut être rompu moyennant un préavis d'au moins un mois.

**L'article 7** institue le principe d'une indemnisation de la personne volontaire.

Une indemnité est fixée pour chaque personne volontaire dans son contrat. Cette indemnité, qui n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération, peut comprendre une part versée sous forme de prestations en nature. L'indemnité n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé par décret, à un niveau tel qu'il ne remette pas en cause le caractère désintéressé de la collaboration.

**L'article 8** prévoit l'affiliation obligatoire aux assurances sociales du régime général de la personne volontaire.

La couverture des risques maladie et accidents du travail et maladies professionnelles est assurée moyennant le versement de cotisations forfaitaires à la charge de l'organisme agréé.

La couverture du risque vieillesse est assurée moyennant le versement, par l'organisme agréé, des parts salariale et patronale des cotisations prévues par l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. Ce versement ne peut être inférieur à un montant fixé par décret.

Pour les personnes volontaires titulaires de contrats de volontariat conclus pour une durée minimale continue de trois mois, le fonds mentionné à l'article L. 135-1 du code de la sécurité sociale prend à sa charge le versement des cotisations complémentaires nécessaires pour valider auprès du régime général un nombre de trimestres égal à la durée du contrat de volontariat.

**L'article 9** opère dans le code de la sécurité sociale les modifications rendues nécessaires par les dispositions de l'article 8. Il prévoit également l'exonération de contribution sociale généralisée et de contribution au remboursement de la dette sociale de l'indemnité perçue par la personne volontaire.

**L'article 10** institue une procédure d'agrément préalable de l'association ou de la fondation reconnue d'utilité publique qui souhaite faire appel au concours de personnes volontaires.

Cet agrément à durée limitée est délivré par l'État au vu notamment des motifs du recours au volontariat, de la nature des missions et de la capacité de l'organisme à assurer la prise en charge de personnes volontaires. Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'octroi et de retrait de cet agrément.

## **TITRE II. - L'ENGAGEMENT ÉDUCATIF**

L'article 11 clarifie la situation au regard du droit du travail des personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances (CV) et des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

L'engagement éducatif est défini comme le fait, pour une personne physique, de participer de façon occasionnelle (moins de quatre-vingt jours par an) à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs organisé à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs par une personne morale de droit privé à but non lucratif, dans les conditions prévues aux articles L. 227-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Est assimilée à cette situation celle des personnes qui, pour le compte d'une association bénéficiant d'une habilitation de l'autorité administrative et dans les mêmes limites de temps, participent à l'encadrement de stages destinés aux personnes engagées dans un cursus de formation leur permettant d'exercer ces mêmes fonctions.

Les conditions d'intervention des personnes s'inscrivant dans cet engagement éducatif présentent de nombreuses spécificités : présence permanente auprès des enfants, difficulté à déterminer le temps de travail effectif, caractère occasionnel de la collaboration, participation à l'élaboration et à la conduite du projet pédagogique. Cette situation justifie qu'il soit dérogé aux chapitres suivants du code du travail : chapitres Ier (salaire minimum de croissance) et II (heures supplémentaires) du titre IV du livre Ier, chapitres II (durée du travail) et III (travail de nuit) du titre Ier du livre II, chapitres préliminaire (repos quotidien) et Ier (repos hebdomadaire) du titre II du même livre.

Les personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif seront rémunérées sur la base d'un forfait journalier, dont le montant minimal sera fixé par décret, en tenant compte des conditions de rémunération des personnels pédagogiques occasionnels antérieurement à l'intervention de la présente loi.

La durée du travail des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif est fixée par une convention ou un accord de branche étendu, ou à défaut par décret. Le nombre de journées travaillées ne peut excéder pour chaque personne un plafond annuel de quatre vingt.

L'intéressé bénéficie d'un repos hebdomadaire minimum de vingt-quatre heures consécutives. Les modalités de décompte du temps de travail et de vérification de l'application de ces dispositions par l'inspection du travail sont fixées par décret.

## **TITRE III. - DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER**

L'article 12 habilite le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures législatives permettant d'étendre l'application des dispositions de la présente loi à Mayotte, avec les adaptations nécessaires.

**PROJET DE LOI relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif**

**TITRE 1<sup>er</sup> - LE CONTRAT DE VOLONTARIAT ASSOCIATIF**

**Article 1<sup>er</sup>**

Toute association de droit français ou toute fondation reconnue d'utilité publique, agréée dans les conditions prévues à l'article 10 de la présente loi, peut conclure un contrat de volontariat avec une personne physique.

Ce contrat est un contrat écrit qui organise une collaboration désintéressée entre l'organisme agréé et la personne volontaire. Il ne relève pas, sauf dispositions contraires prévues par la présente loi, des règles du code du travail. Il est conclu pour une durée limitée.

Ce contrat a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale et revêtant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

**Article 2**

Un organisme agréé ne peut conclure de contrat de volontariat s'il a procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant la date d'effet du contrat, ou si les missions confiées à la personne volontaire ont été précédemment exercées par un de ses salariés licencié ou ayant démissionné dans les six mois précédant la date d'effet du contrat.

**Article 3**

La personne volontaire doit posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne ou celle d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou justifier d'une résidence régulière et continue de plus d'un an en France. Elle doit être majeure.

Le contrat de volontariat est incompatible avec toute activité rémunérée à l'exception de la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques ainsi que des activités accessoires d'enseignement.

La personne volontaire ne peut percevoir une pension de retraite publique ou privée, le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé, un revenu de remplacement visé à l'article L. 351-2 du code du travail ou le complément de libre choix d'activité mentionné à l'article L. 531-4 du code de la sécurité sociale.

**Article 4**

Si la personne candidate au volontariat est salariée, l'engagement pour une ou plusieurs missions de volontariat d'une durée continue minimale d'un an est un motif légitime de démission. Dans ce cas, si elle réunit les autres conditions pour bénéficier d'une indemnisation du chômage, ses droits sont ouverts à la fin de sa mission. Ces droits sont également ouverts en cas d'interruption définitive de la mission pour cause de force majeure ou de retrait de l'agrément délivré en application de l'article 10.

**Article 5**

L'ensemble des compétences acquises dans l'exécution d'un contrat de volontariat en rapport direct avec le contenu d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification est pris en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues aux articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation. A cette fin, l'organisme agréé délivre à la personne volontaire, à l'issue de sa mission, une attestation retraçant les activités exercées pendant la durée du contrat.

**Article 6**

Le contrat de volontariat mentionne les modalités d'exécution de la collaboration entre l'organisme agréé et la personne volontaire, et notamment la détermination ou le mode de détermination du lieu et du temps de sa collaboration, la nature ou le mode de détermination des tâches qu'il accomplit.

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée maximale de deux ans. La durée cumulée des missions accomplies par une personne volontaire pour le

compte d'une ou plusieurs associations ou fondations ne peut excéder trois ans.

L'organisme agréé assure à la personne volontaire une formation adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Il peut être mis fin de façon anticipée à un contrat de volontariat moyennant un préavis d'au moins un mois.

#### **Article 7**

Une indemnité, dont le montant est prévu par le contrat, est versée par l'organisme agréé à la personne volontaire, dans la limite d'un maximum fixé par décret. Cette indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

#### **Article 8**

La personne volontaire est affiliée obligatoirement aux assurances sociales du régime général.

La couverture des risques maladie et accidents du travail et maladies professionnelles est assurée moyennant le versement de cotisations forfaitaires à la charge de l'organisme agréé.

La couverture du risque vieillesse est assurée moyennant le versement, par l'organisme agréé, des parts salariale et patronale des cotisations prévues par l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. Ce versement ne peut être inférieur à un montant fixé par décret.

Pour les personnes volontaires titulaires de contrats de volontariat conclus pour une durée minimale continue de trois mois, le fonds mentionné à l'article L. 135-1 du code de la sécurité sociale prend à sa charge le versement des cotisations complémentaires nécessaires pour valider auprès du régime général un nombre de trimestres égal à la durée du contrat de volontariat.

#### **Article 9**

Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

I. - L'article L. 135-2 est ainsi modifié :

1° Le 7° est ainsi rédigé :

« 7° Les sommes représentatives de la prise en compte par les régimes d'assurance vieillesse de base :

« a) Des périodes de volontariat du service national de leurs assurés ;

« b) Des périodes de volontariat associatif de leurs assurés, dans les conditions définies au dernier alinéa de l'article 8 de la loi n° ..... du ..... relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. » ;

2° L'avant-dernier alinéa est ainsi rédigé :

« Les sommes mentionnées aux a, b, d et e du 4° et au 7° sont déterminées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. A l'exception de celles mentionnées au b du 7°, elles sont calculées sur une base forfaitaire. »

II. - Le III de l'article L. 136-2 est complété par un 8° ainsi rédigé :

« 8° L'indemnité prévue à l'article 7 de la loi n° ..... du ..... relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. »

III. - L'article L. 311-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 27° Les titulaires d'un contrat de volontariat associatif régi par les dispositions du titre Ier de la loi n° ..... du ..... relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. »

#### **Article 10**

L'association ou la fondation qui souhaite faire appel au concours de personnes volontaires dans les conditions prévues par la présente loi doit être agréée par l'État. Cet agrément est délivré pour une durée déterminée, au vu notamment des motifs du recours au volontariat, de la nature des missions confiées aux personnes volontaires et de la capacité de l'organisme à assurer leur prise en charge. Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'octroi et de retrait de cet agrément.

### **TITRE II - L'ENGAGEMENT ÉDUCATIF**

#### **Article 11**

Le code du travail est ainsi modifié :

I. - Le titre VII du livre VII est ainsi intitulé :

« TITRE VII

« CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION, EMPLOYÉS DE MAISON, ASSISTANTS MATERNELS, ÉDUCATEURS ET AIDES FAMILIAUX, PERSONNELS PÉDAGOGIQUES OCCASIONNELS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS »

II. - Le chapitre IV du même titre est ainsi intitulé :

« CHAPITRE IV

« EDUCATEURS ET AIDES FAMILIAUX, PERSONNELS PÉDAGOGIQUES OCCASIONNELS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS »

Il est complété par un article L. 774-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 774-2. - La participation occasionnelle, dans les conditions fixées ci-dessous, d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs par une personne morale de droit privé à but non lucratif, dans les conditions prévues aux articles L. 227-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles, est qualifiée d'engagement éducatif.

« Est qualifiée de la même manière la participation occasionnelle, pour le compte d'une association bénéficiant d'une habilitation de l'autorité administrative et dans les mêmes limites, d'une personne physique à l'encadrement de stages destinés aux personnes engagées dans un cursus de formation leur permettant d'exercer les fonctions mentionnées à l'alinéa précédent.

« Les personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ne sont pas soumises aux dispositions des chapitres Ier (salaire minimum de croissance) et II (heures supplémentaires) du titre IV du livre Ier, à celles des chapitres II (durée du travail) et III (travail de nuit) du titre Ier du livre II, ni à celles des chapitres préliminaire (repos quotidien) et Ier (repos hebdomadaire) du titre II du même livre.

« Sans préjudice des indemnités et avantages en nature dont elles peuvent bénéficier, les personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif perçoivent une rémunération dont le montant minimum journalier est fixé par décret par référence au salaire minimum de croissance. Cette rémunération est versée au moins une fois par mois.

« La durée du travail des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif est fixée par une convention ou un accord de branche étendu, ou à défaut par décret. Le nombre de journées travaillées ne peut excéder pour chaque personne un plafond annuel de quatre-vingts. L'intéressé bénéficie d'un repos hebdomadaire minimum de vingt-quatre heures consécutives. Les modalités de décompte du temps de travail et de vérification de l'application de ces dispositions par l'inspection du travail sont fixées par décret. »

### **TITRE III DISPOSITIONS RELATIVES A L'OUTRE-MER**

#### **Article 12**

Dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance les mesures législatives permettant d'étendre l'application des dispositions de la présente loi à Mayotte, avec les adaptations nécessaires.

L'ordonnance doit être prise dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la présente loi. Un projet de loi de ratification de cette ordonnance.

## ANNEXE 5 OPÉRATION 105 PERMIS POUR UN EMPLOI<sup>1</sup>

### Objectif :

Il s'agit, avec un projet simple mais essentiel à l'égard de toute une partie de la jeunesse défavorisée et à la recherche d'un premier emploi (disposer du permis de conduire), de permettre ainsi à un certain nombre de garçons et de filles d'acquiescer ce titre incontournable et d'accéder à un emploi au cours d'un **parcours de citoyenneté** fondé sur le volontariat, le travail et l'effort.

Il s'agit aussi, autour de ce projet, de fédérer les énergies des différents « acteurs » de la Défense en Région Terre Île-de-France (active, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, réservistes locaux à la citoyenneté...) et ainsi de **donner tout son sens au lien armée-Nation**.

Enfin, en proposant à un ensemble d'acteurs de terrain (maires, travailleurs sociaux, bénévoles, associations...) et d'entrepreneurs (La Poste, la RATP, Plastic Omnium, Uniprotect, GMF...) et d'institutionnels (DMPA...) de s'associer au projet, **l'armée de Terre se retrouve au cœur des préoccupations de nombre de nos concitoyens : réussir leur intégration**.

### Les acteurs :

Le général adjoint territorial, assisté de trois chargés de mission, en a défini l'esprit et précisé les modalités.

Son équipe fait office de catalyseur, fédérant les énergies et les bonnes volontés de tous les acteurs de ce dispositif.

La réserve citoyenne de l'armée de Terre regroupe des hommes et des femmes de la société civile qui sont des relais dans la communauté nationale, contribuant à affermir l'esprit de défense. Ses membres mettent à la disposition du projet leurs compétences professionnelles et leurs relations pour trouver les financements nécessaires ainsi que les propositions d'emploi.

La réserve opérationnelle fournit une partie de l'encadrement de la préparation militaire qui se déroulera en juillet 2005 : exercer son « métier » d'instructeur tout en montrant aux « jeunes » qu'être civil n'interdit pas de donner de son temps à la défense de son pays. En outre, des réservistes du service de santé renforcent leurs camarades d'active pour les visites médicales d'aptitude. Enfin des réservistes opérationnels participeront au tutorat.

Les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC) qui, travaillant au contact de ces jeunes dans les banlieues, ont été agréés par le ministre de la Défense au vu de leur adhésion aux valeurs citoyennes, sont particulièrement impliqués dans le choix des candidats, leur information et leur sensibilisation au projet.

Les missions locales d'Île de France ont fait connaître leur intérêt pour le projet. Elles participent, avec les RLJC, au choix des candidats et suivent plus particulièrement les actions citoyennes. Leurs actions sont soutenues par les collectivités locales sur le territoire desquelles elles sont implantées.

Certaines associations de terrain, dont les préoccupations rejoignent celles de ce projet ont souhaité s'associer comme partenaires.

---

<sup>1</sup> Le chiffre « 105 », qui peut paraître restreint eu égard aux attentes de nos jeunes concitoyens les plus défavorisés, répond en fait à une double préoccupation :

- proposer **à la fois** un emploi et un permis de conduire,
- faire travailler, **en partenariat**, de très nombreux « acteurs ».

L'objectif final étant d'obtenir **un taux de réussite maximum** (permis et emploi) au cours d'un véritable cursus.

Les entreprises ou institutions suivantes, GMF, GEPSA, DMPA... se sont engagées à financer des permis, d'autres acceptant en plus de proposer des emplois, Plastic omnium, Uniprotect, LA POSTE, RATP...

L'association « Solidarité & Jalons pour le Travail », opérateur de la formation professionnelle depuis 25 ans, qui s'est donnée pour mission d'accompagner des publics jeunes et adultes en vue de favoriser leur insertion professionnelle, prend en charge la formation à la conduite pour un montant de 1500euros / personne. Cette association, type loi de 1901, possède un maillage géographique en Ile de France et entretient des contacts étroits avec les organismes sociaux locaux.

L'association 1901 « Carrefour pour l'Emploi » qui a organisé, entre autres « Paris pour l'emploi » (14 et 15 octobre 2004 sur le Champs de Mars à Paris) et des « Emplois en Seine » (4 et 5 novembre 2004 à Rouen) est le support juridique de ce projet.

#### **Le parcours citoyen :**

L'opération « Un permis pour un emploi » se déroulera en 4 phases.

La **phase 1** consiste à présenter le projet aux jeunes concernés pour susciter des volontariats.

Cette opération s'adresse à des garçons et des filles âgés de 18 à 30 ans de nationalité française, qui satisfont à des critères médicaux (ceux exigés pour suivre une préparation militaire) et d'autres critères plus généraux (avoir effectué sa Journée d'Appel à la Défense, niveau scolaire correspondant au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, être sans emploi et ne pas être titulaire d'un casier judiciaire trop lourd).

Les candidats sont repérés par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC), les travailleurs sociaux, les associations, les collectivités locales et autres organismes. **Ils expriment par écrit leur volontariat.**

Les places offertes ont été réparties de la manière suivante :

#### **Département 78**

Site de Sartrouville : 5 places.

Site d'Aubergenville : 12 places.

Site de Mantes la Jolie : 10 places.

Site de Chanteloup les Vignes : 7 places.

#### **Département 91**

Site d'Évry : 2 places.

Site d'Étampes : 28 places.

Site des Ulis : 15 places.

Site de Paray Vieille Poste : 5 places.

#### **Département 93**

Site de Pierrefite : 10 places.

Site de Bondy : 10 places.

Site d'Épinay : 10 places.

Site de La Courneuve : 6 places.

Soit 120 places offertes.

Une commission constituée de RLJC et de travailleurs sociaux vérifie les dossiers et arrête la liste définitive après la validation médicale.

Chaque volontaire passe un **contrat « donnant-donnant »** avec le général adjoint territorial.

Les jeunes volontaires s'engagent ensuite dans le parcours, suivis par un tuteur, avec trois rendez-vous majeurs.

La **phase 2** est l'apprentissage du code de la route et de la conduite dans le cadre de l'association Solidarité et Jalons pour le Travail, opérateur professionnel de formation.

Cette phase se déroule au sein d'une plate-forme de mobilisation professionnelle sur un dispositif CRIF (Conseil Régional Ile de France). Le dispositif de mobilisation permet de suivre les stagiaires tout au long de leur parcours, d'effectuer un suivi et de procéder si besoin à une régulation. La plate-forme de mobilisation donne du sens au dispositif.

Cet apprentissage comprend :

1. La réactualisation et/ou l'appropriation des savoirs de base :

- Communication,
- Accroître la capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit,
- Comprendre et remplir des documents administratifs, documents techniques,
- Être capable de se déplacer efficacement,
- Savoir préparer et suivre un itinéraire,
- Devenir autonome pour faire des recherches sur Internet,
- Connaître les bases du traitement de texte.

2. Un projet professionnel :

- Acquérir une méthodologie efficace de recherche d'un emploi (postuler, décrocher et conduire un entretien...),
- Développer les aptitudes nécessaires afin de faire face aux différents entretiens et négociations (entretiens, négociations dans cadre de situations sociales, demandes de formation...),
- Apprendre à repérer les entreprises qui embauchent en utilisant les outils de recherche d'emploi, tout en sachant que ces jeunes sont à peu près assurés de trouver un emploi grâce à la réserve citoyenne de la RTIDF,
- Être capable d'adapter son comportement aux exigences du marché de l'emploi,
- Acquérir ou mettre à jour les connaissances professionnelles de base nécessaires à l'embauche.

3. Une sensibilisation à la sécurité routière :

- Formation théorique

- Connaître et comprendre les règles de la circulation,
- Comprendre l'intérêt du partage de l'espace collectif.

- Formation pratique

- Acquérir les compétences pour conduire en sécurité,
- Développer les qualités concernant la maîtrise de soi, l'anticipation...
- Détecter une panne simple et être capable d'intervenir,
- Apprendre ou réapprendre les principes élémentaires du respect de la vie humaine (celle des autres et la sienne).

La **phase 3** constitue deux autres jalons de ce parcours citoyen.

**La préparation militaire (PM)** aura lieu la deuxième quinzaine de juillet au camp national de Sissonne.

La première semaine de cette PM sera consacrée à un stage de découverte de la vie militaire. La deuxième semaine sera consacrée à une instruction élémentaire aux gestes de survie.

Cette préparation militaire constituera une garantie pour les futurs employeurs de l'aptitude de ces jeunes à respecter un esprit de discipline, la ponctualité, l'effort physique.

**L'action citoyenne** de proximité se déroulera dans le cadre d'une association ou d'un service municipal. Elle sera l'occasion pour le jeune de consacrer une partie de son temps au profit d'un programme social, humanitaire, caritatif, tourné vers la notion d'entraide.

La durée de cette action sera fonction de la nature de l'engagement mais ne saurait être inférieure à quinze jours, équivalent temps plein. Le fractionnement ou l'échelonnement sont envisageables, car il existe des actions régulières qui ne demandent qu'une ou deux heures par jour (l'accompagnement scolaire par exemple).



Cette action donnera lieu à une convention passée entre l'association, le jeune et son tuteur à l'instar des stages pratiques des élèves de l'éducation Nationale.

La couverture du jeune pendant cette action sera assurée par la mission locale.

La **phase 4** est constituée par le passage des examens « code de la route » et « conduite ».

En cas d'échec, le jeune a la possibilité de repasser une fois chaque épreuve. A l'issue de ce parcours, munis du permis de conduire et ayant fait leurs preuves à travers les deux autres rendez-vous, ces jeunes doivent se voir proposer un emploi correspondant à leur niveau.

Des absences répétées lors de la phase 2, le non-respect des engagements pris dans le cadre de l'action citoyenne, une décision d'abandon à la PM entraîneront d'office l'exclusion du jeune du dispositif, d'où le rôle primordial des tuteurs chargés de suivre, de conseiller, d'encourager un, deux, voire trois jeunes au maximum.

Les entreprises qui acceptent de prendre en charge un ou plusieurs permis de conduire et d'embaucher ces jeunes à l'issue, versent, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement, leur participation à l'association Carrefour pour l'Emploi, partenaire du projet, qui adressera ensuite ces fonds à l'association Solidarité et Jalons pour le Travail.

Pour autant, certaines entreprises peuvent financer des permis sans avoir d'emplois correspondant à la formation de ces jeunes et d'autres (PME) proposer des emplois sans être en mesure de financer des permis.

Les entreprises participantes adresseront leurs fiches de description de poste. En retour la réserve citoyenne leur proposera des candidats.

#### **Calendrier :**

Financement bouclé pour le 31 décembre 2004.

Structure juridique d'accueil pour le financement établie au 15 janvier 2005.

Propositions de candidatures arrêtées pour le 1<sup>er</sup> février 2005.

Contrôle des aptitudes médicales fin janvier début février au Fort Neuf de Vincennes par la Direction du Service de santé des Armées (DCSSA).

Constitution des dossiers et signature des contrats donnant/donnant sur chaque site courant février.

Liste définitive arrêtée le 1<sup>er</sup> mars 2005 et lancement officiel de l'opération.

Réunion avec les DRH des entreprises partenaires.

Apprentissage au permis de conduire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Action citoyenne à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Préparation militaire du 18 au 30 juillet 2005 au camp de SISSONNE.

Examen du permis de conduire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Cérémonie de remise des diplômes à l'issue.

Un point de situation mensuel sur les actions en cours réunira tous les partenaires en début de mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005.

## ANNEXE 6

**Propos d'accueil prononcé par  
Monsieur Jacques DERMAGNE  
Président du Conseil Économique et Social  
de la République Française  
à l'occasion du colloque  
« Le volontariat civil dans la société civile »  
organisé par l'Institut Paul Delouvrier**

**Palais d'Iéna  
Hémicycle**

**Le lundi 14 mars 2005**

« Messieurs les Parlementaires,  
Messieurs les Présidents,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue aujourd'hui au Palais d'Iéna à l'occasion de notre colloque «le volontariat civil dans la société civile» organisé à l'initiative de l'Institut Delouvrier. Il est évident qu'il se serait reconnu dans un tel débat.

C'est bien pourquoi, je suis très heureux d'accueillir l'Institut qui porte le nom d'un homme qui nous manque tant.

Et lorsque je dis « nous », je ne veux pas faire simplement référence à cette maison dans laquelle il laissa, et sa marque et sa trace durables, mais à la société tout entière. Ce fut pour moi un privilège et un enrichissement d'exception que d'avoir, 5 ans durant, travaillé avec lui au sein de la section que je présidais et qui était en charge des activités productives, de l'énergie et de la recherche.

Un homme de cette trempe avait une vision qui transcende le temps et l'espace au-delà des barrières intellectuelles et idéologiques. Il avait une influence sur les décideurs politiques qui manque aujourd'hui.

Son action était au service de la Nation.

Une action toujours enracinée dans une double éthique, a priori contradictoire, mais qu'il avait parfaitement maîtrisées : l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction.

Son regard sur l'avenir n'a pas été remplacé... Son sens de la conciliation, pas davantage.

Dix ans après sa disparition, Paul Delouvrier continue d'incarner le modèle du « grand commis d'État ». Inspecteur des finances ayant travaillé aux côtés de Jean Monnet pour la responsabilité et Résistant pour la conviction.

Nommé délégué général du gouvernement en Algérie, en 1958 par le Général de Gaulle, les plus grandes missions lui seront dès lors confiées, de l'aménagement de la région parisienne à la présidence d'Électricité de France ou la création de la Villette dont il fera la Cité de l'avenir.

« Voir grand et voir loin... », fit de lui un visionnaire toujours au service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, de cette exigence à vouloir « répondre de ses convictions », sans tomber dans les luttes politiciennes reste un combat exemplaire pour la jeunesse. A l'heure où la société ne croit plus en grand' chose, il est précieux de mettre en lumière ces grands profils d'un passé récent où l'engagement volontaire ne voulait que « servir ».

Comment aurait-il conçu la suspension du service national adoptée par le Parlement en 1997 ? Difficile à dire. En tous cas, elle a conduit à l'instauration par la loi en 2000 d'un « volontariat civil » dont la capacité à mobiliser les jeunes est essentielle pour l'avenir de notre société et notamment dans ses réseaux associatifs.

En réalité tout reste à faire, dès lors que nous n'avons pas su passer du service militaire au service civil.

Volontariat comme bénévolat sont des options qui peuvent enrichir la citoyenneté à condition qu'elles soient reconnues, promues et même glorifiées pour que l'opinion sache marginaliser les cynismes, les égoïsmes et les passivités.

Les présidents Christian Bouvier et Jacques Voisard, que je salue chaleureusement, ont repris ce combat, dans la même ambition de servir « une certaine idée de l'idéal de la jeunesse », et fait des propositions dont vous allez débattre. Débat important qui va bien au-delà du service que peut rendre à notre pays, le volontariat. C'est un peu tout l'esprit qui doit animer nos compatriotes dont il s'agit. Ce sont aussi de nouvelles valeurs pour le 21<sup>ème</sup> siècle que nous pouvons y découvrir.

Je veux retenir qu'elles sont toutes un hymne à l'engagement pour répondre, concrètement, au quotidien, et aux fractures culturelles, sociales et citoyennes.

Le volontariat n'est pas « une recette » toute faite pour guérir la société et ses victimes de tous ses maux mais un cheminement qui peut être une contribution déterminante aux équilibres d'une nouvelle société.

Le volontariat, dans une démocratie moderne comme la nôtre, permet de redonner sens à la notion d'effort, de désintéressement, d'intégration dans une sphère publique commune qui est l'âme de la République et il est important que Jean-François Lamour et le Gouvernement aient présenté devant le Conseil des Ministres, la semaine passée, un projet de loi octroyant un statut spécifique aux Volontaires. Couverture sociale et défraiement sont indispensables. Il faudrait même que ce soit une orientation de l'Union : c'est avec un Service volontaire européen ambitieux que les jeunes d'Europe apprendraient le mieux à construire un espace commun en participant à une action d'intérêt général.

En réalité, c'est un véritable enjeu politique !

D'ailleurs, il ne s'adresse pas qu'aux plus jeunes d'entre nous. En y associant les jeunes retraités, les personnes en fin de carrière et parfois des actifs, le volontariat est de nature à renforcer les liens de solidarité entre les générations entre les hommes et les femmes de bonne volonté, entre les origines et les sensibilités, au-delà de leur statut socioprofessionnel, de leur formation ou de leurs titres éventuels. En créant France Bénévolat, Jean Bastide l'a parfaitement compris.

Or, vous le savez, vous êtes ici, au sein de l'Assemblée de la société civile, celle de la « reliance » entre les salariés, les entrepreneurs, les agriculteurs, les familles, les associations, bref de ceux qui « font » concrètement la vie quotidienne, économique et sociale de notre pays.

La présence de Paul Delouvrier fut, au Conseil économique et social, décisive sur des dossiers d'ampleur colossale. Fut-ce sur le nucléaire, il sut amener les plus pessimistes à prendre en compte les éléments incontournables et ce avec une modestie interdisant toute polémique stérile.

Pour une suggestion qu'il lançait comme « cela », il y avait, en réalité des heures de travail, de réflexions mûries qui, toujours, faisaient mouche.

Aussi, quand un tel personnage m'appelait « mon » président, avec tant d'amitié, l'honneur ressenti était à la mesure de cette gentillesse, de cette force créatrice qui ne demandait jamais rien pour lui.

Voilà comment, devant vous, j'ai tenté de me frayer un chemin jusqu'au cœur de votre projet sur le volontariat en partant des battements du cœur d'un homme exemplaire en cheminant jusqu'au cœur de cet homme.

A toutes et à tous je vous souhaite un bon travail et un grand enrichissement du savoir des uns par celui des autres. »

**VOLONTARIAT CIVIL**

**COMPTE-RENDU**

du

**Colloque du 14 mars 2005  
au Conseil Économique et Social**

Organisé par l'Institut Paul Delouvrier,  
en partenariat avec "France Bénévolat" et  
l'Association "Développement et Emploi"

**Institut Paul Delouvrier  
75 avenue des Ternes  
75017 PARIS  
Tél. : 01-55-37-13-20 – Fax : 01-55-37-92-01  
E-mail : [instdelouvrier@wanadoo.fr](mailto:instdelouvrier@wanadoo.fr)  
<http://www.delouvrier.org>**

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

**Volontariat** : propositions de l'Institut Paul Delouvrier

### **Table ronde N°1 :**

- aspects juridiques et réglementaires du volontariat

### **Table ronde N° 2:**

- volontariat

### **Conclusion**

*Ceci n'est pas un compte-rendu exhaustif mais un simple résumé de notre colloque.*

*Nous avons souhaité rendre disponible aussitôt que possible l'essentiel des exposés et de souligner à travers quelques interpellations la richesse des questions posées : beaucoup d'entre elles ont sûrement été omises. Veuillez nous le pardonner, et si vous en avez le temps, nous les signaler pour la suite.*

*Institut Paul Delouvrier*

### **Introduction par Christian BOUVIER**

Christian BOUVIER remercie le Président DERMAGNE et le Conseil Économique et Social qui accueillent le colloque sur le volontariat civil, organisé par l'Institut Paul Delouvrier avec la participation de France Bénévolat et de Développement et emploi.

L'Institut Paul Delouvrier a pour ambition de perpétuer la mémoire d'un grand serviteur de l'État et de se servir de l'exemplarité de son action pour aider à la modernisation de l'action publique.

L'idée de travailler sur le volontariat civil est venue lors d'une étude faite sur le problème des jeunes et de l'emploi devant laquelle ont pu être mesurées les difficultés nées de l'abolition du service national en 1997. Jacques VOISARD, membre fondateur de l'Institut Paul Delouvrier, a réuni un groupe de travail pour réfléchir à ce problème dont la solution pourrait être apportée par le volontariat civil. Ce groupe propose des solutions concrètes qui seront présentées dans la première partie de ce colloque. La deuxième partie sera consacrée au sens du volontariat dans notre société.

Christian BOUVIER remercie tous ceux qui ont travaillé à la réussite de ce colloque ainsi que Madame DELOUVRIER qui nous honore de sa présence.

### **■ Présentation du colloque par Jacques VOISARD**

Lorsque la fin de la conscription est devenue effective, il y a quatre ans, l'Institut Paul Delouvrier a été interrogé sur ses conséquences notamment à l'occasion d'une étude sur les jeunes et les villes réalisée par le GERI <sup>(1)</sup> et nous-mêmes. La question d'un volontariat civil était posée.

J'ai réuni un petit groupe de personnalités concernées par ce sujet qui a travaillé en liaison avec des associations (Unis-Cité, Scouts de France, Croix rouge...). Nous avons rédigé un premier document que nous avons diffusé à l'occasion de l'élection présidentielle de 2002. Nous avons ensuite discuté nos conclusions avec des parlementaires, des syndicats, des fonctionnaires des ministères concernés et des entreprises. A la suite de ce travail nous avons élaboré le dossier qui vous a été remis.

Avec en filigrane la question de fond : « Quel peut être le sens du volontariat comme élément d'enrichissement du pacte républicain dans une démocratie moderne qui a tendance à refuser toute forme d'obligation » ?

Six propositions ont été élaborées :

- définir par la loi un contrat de volontariat de solidarité nationale ;
- élargir le champ des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) en vue d'organiser des journées du volontariat dans les départements ;
- étendre progressivement l'insertion de stages volontaires (3 à 6 mois) de cohésion sociale dans le cursus des études supérieures ;
- créer des « centres d'accueil nouvelle chance » notamment dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine ou de réhabilitation au bénéfice des jeunes des quartiers concernés ;

- faciliter les reconversions des salariés en fin de carrière pour aider à faire face aux fractures sociales, territoriales ou numériques observées ;
- faciliter la participation des entreprises aux actions de volontariat : congés de volontariat, volontariat en fin de carrière, etc.

<sup>(1)</sup> Groupe d'Etudes et de Réflexions Interrégionales

## VOLONTARIAT : PROPOSITIONS DE L'INSTITUT PAUL DELOUVRIER

### ■ **Élargissement du champ des Journées d'Appel de Préparation à la Défense par Antoine CANCELLIERI (CIDJ)**

Il s'avère nécessaire d'envisager une évolution du concept de journée d'appel de préparation à la défense réduite depuis cinq ans d'existence à une démarche administrative de recensement des jeunes filles et jeunes gens de nationalité française.

Le sens profond de cette journée doit être restauré et réaffirmé en restituant la JAPD dans un parcours citoyen revitalisé : il s'agit notamment de sensibiliser et d'initier au volontariat dans toute sa diversité (défense, solidarité sociale et culturelle) en faisant des JAPD le point de passage obligé pour diffuser l'information sur les diverses formes de volontariats, le recueil des vœux d'engagement des jeunes (des milliers de vœux exprimés lors de la JAPD pour s'impliquer dans le volontariat se perdent chaque année) et par extension le suivi de la ressource potentielle de volontaires en l'assortissant d'un plan d'abonnement pertinent en fonction des besoins de spécialités dans le secteur des volontariats civils au service de la solidarité.

Il faut employer l'espace de temps « contraint » de la JAPD, pour développer une véritable mission de service public autour de la notion de défense incluant la cohésion nationale, la sécurité civile et l'action humanitaire, et instaurer un début de dialogue avec les jeunes pour éventuellement solliciter le citoyen en fonction de son itinéraire, de vie sociale et professionnelle.

Créer une agence interministérielle ou un secrétariat d'état valorisant ce dialogue avant et après la journée de convocation conforterait cette mission, car il importe que la question des ressources humaines puisse être abordée de façon globale, centralisée et continue en établissant une nomenclature des spécialités, et en assurant le suivi des volontaires jusqu'à l'âge de 30 ou 35 ans.

Pour développer un volontariat vivant et efficace, la volonté politique est déterminante. Elle doit se traduire par une coopération interministérielle articulée autour du ministère de la Défense disposant du pivot de la DSN aux moyens financiers renforcés.

### ■ **Favoriser le volontariat étudiant par Jean-Pierre LAPORTE**

Le volontariat étudiant s'est développé depuis une quinzaine d'années sous l'impulsion des associations et des établissements d'enseignement. A la base de ce mouvement, l'attente des jeunes pour un parcours diversifié de compétences et plus d'implication dans l'action solidaire. La prise en compte de cette attente dans des formes adaptées aux contraintes des programmes d'enseignement a abouti à une diversité des types de projets et des modalités d'engagement volontaire.

Trois exemples :

#### **L'action solidaire de proximité adaptée aux temps libres en université**

L'AFEV (Association de la Fondation Étudiant pour la Ville) mobilise depuis 1992 sur l'engagement volontaire d'étudiants bénévoles. Son programme ACTE (1999) offre la possibilité d'un engagement de 80 heures par an, soutenu par une formation adaptée et validée dans le cursus universitaire.

#### **Un tutorat pour l'accompagnement de lycéens au niveau d'accès des grandes écoles**

Lancé par l'ESSEC en décembre 2002 le programme « Une grande école, pourquoi pas moi ? » a pour objectif la mise à niveau de lycéens de familles défavorisées pendant les trois années précédant le bac. Établi en concertation avec l'Éducation Nationale, cette extrapolation du rattrapage



scolaire repose sur un double tutorat d'étudiants bénévoles de l'École et de professeurs des lycées concernés. Il comporte aussi une aide financière aux familles leur permettant d'assumer la prolongation des études de leurs enfants.

#### **L'intégration de la solidarité dans le cursus des grandes écoles**

Le programme développé par HEC depuis 1991, permet aux étudiants, tous programmes confondus, de valider des missions humanitaires à l'étranger d'une durée minimum de 8 semaines. Pour obtenir leur diplôme les étudiants doivent faire 40 semaines de stages durant la scolarité, dont un minimum de 20 à l'étranger.

L'École Polytechnique a mis en œuvre depuis 2001 un schéma analogue adapté au contexte de l'obligation militaire : la première année d'école, consacrée à la formation humaine comporte deux mois d'initiation à la communication et cinq mois de stages optionnels dans les services publics (gendarmerie de quartier, hôpitaux...). Ces stages remplacent une affectation dans l'armée ; c'est une forme civile du Service National.

Le développement du volontariat étudiant se pose dans le contexte nouveau d'une société sans obligation, où l'engagement n'est plus l'alternative à une contrainte extérieure, mais la condition de réalisation d'un programme librement accepté.

L'Institut Paul Delouvrier propose aux grandes écoles et aux universités la possibilité de stages de 3 à 6 mois dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale. Ces stages seraient intégrés dans le cursus des études. De nombreux programmes ont déjà été développés au niveau des établissements d'enseignement supérieur avec des modalités d'engagement très diverses entre bénévolat et volontariat. Cette diversité d'initiatives constitue une richesse qu'il est souhaitable de préserver en poursuivant des objectifs contractuels plutôt qu'une uniformisation par la loi :

- une concertation avec l'ensemble des universités et des grandes écoles pour l'insertion dans les programmes d'une durée minimum de stages optionnels de solidarité,
- la reconnaissance de ces stages par leur validation dans le cursus,
- la prise en compte par les entreprises des missions de solidarité dans le curriculum vitæ des candidats à l'emploi au titre de la validation des acquis de l'expérience et des qualités humaines,
- la mobilisation du mécénat public et privé sur le développement du volontariat étudiant qui constitue un objectif d'intérêt général au cœur de la cohésion sociale.

#### **■ Créations d'espaces accueils nouvelle chance par Jean-Jacques BODIN (AFPA)**

L'intervention porte sur la proposition de créer ce qui pourrait être appelé « Accueil Nouvelle Chance », qui s'intégrait dans les actions destinées à lutter contre la fracture sociale, conduites par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux et économiques. L'exemple du « Service Militaire Adapté » (SMA), concept trentenaire qui a résisté à la professionnalisation des Armées, démontre que sous certaines conditions, le concept d'« Accueil Nouvelle Chance » peut se révéler efficace, s'inscrire dans la durée et être élargi.

Le SMA concerne les actions de réinsertion sociales et professionnelles des jeunes des collectivités de l'Outremer française, au sein même de leur région ou de leur collectivité d'origine. Il est placé sous l'autorité du Ministère de l'Outre Mer qui le finance. Les jeunes volontaires se « recadrent » socialement et effectuent au-delà d'une formation militaire de base, une préformation et une formation professionnelle. Ils sont encadrés par des militaires mis à disposition ainsi que par des volontaires référents pédagogiques recevant une formation spécifique de l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes).

La tentation d'étendre le SMA à la métropole a amené la Commission Armée Jeunesse à faire en 2001/2002 une proposition suivie d'un rapport du Sénat ayant conclu à sa nécessité mais sa mise en place s'est heurtée aux moyens de financement.

Pour prendre corps, l'« Accueil Nouvelle Chance » doit impérativement être articulé dans le cadre structurant du Plan de Cohésion Sociale, avec les structures de toutes natures (espace, centre...) déjà existantes, destinées à accueillir des publics en difficulté.

L'objectif est d'accueillir les jeunes, de leur permettre l'élaboration d'un projet personnel, voire collectif, de recevoir une mise à niveau assise sur du concret : maîtriser l'informatique, apprendre les éléments de base du secourisme, obtenir un permis de conduire pour l'emploi (moto ou VL), bénéficier d'un tutorat, et surtout apprendre les clés d'un « savoir vivre ensemble ».

Ce dispositif s'adresse à de jeunes volontaires, encadrés par des volontaires de la Société Civile. Son efficacité reposerait sur l'engagement du gouvernement au plus haut niveau et sur l'existence d'un statut légal du volontaire et sa durée serait comprise entre 2 à 3 mois et 2 ans, sur un mode d'organisation souple « à la carte », en milieu « ouvert », en accord avec les structures existantes (UCPA, centres AFPA...).

L'adossement de la notion d'« Espaces Accueil Nouvelle Chance » à ce qui existe ou se dessine, est la clé de la réussite.

**Monsieur Jean BASTIDE** conclut ces présentations en précisant que l'axe de la réflexion menée depuis deux à trois ans par l'Institut Paul Delouvrier, avec la participation des associations France Bénévolat et Développement et Emploi, n'est pas le dispositif législatif, qui a certes son importance, mais plutôt la philosophie du volontariat.

#### ***Débat avec la salle***

Le **Général ANDRE**, Secrétaire général de la commission Armée Jeunesse, apporte une précision sur l'École Polytechnique : en 1997 il a mis en place le transfert du service national vers ce que l'on a appelé la formation humaine. Celle-ci dure 8 mois et pour un tiers des élèves elle se fait dans la société civile : police, associations pour l'insertion des jeunes, pompiers...

Les autres interventions de la salle ont traité de :

- l'importance de bien distinguer ce qui est de l'ordre du volontariat et de l'ordre du bénévolat,
- l'attention qu'il faut porter dans les associations à la bonne intégration des étudiants volontaires,
- l'exemple du volontariat aux États-Unis qui est très développé et que l'on devrait regarder,
- des retombées très positives pour leur future carrière qu'apporte un engagement volontaire aux étudiants, et de l'équilibre dans leur vie professionnelle et dans leur vie privée que cet engagement leur apporte.

#### **■ Le sens civique du volontariat par Gilles VERMOT-DESROCHES (Schneider Electric)**

L'intervention de Gilles VERMOT-DESROCHES repose sur son expérience d'engagement dans la Délégation Catholique à la Coopération (DCC) ou chez les Scouts de France et sur sa rencontre avec de nombreux volontaires engagés dans différentes actions de volontariat soutenues par Schneider Electric. Qu'il concerne des jeunes en équipe de travail encadrés par Unis-Cité dans des actions de services à la collectivité réalisés par des ONG, des professionnels missionnés par Planète Urgence pour apporter leur savoir-faire au pays du Sud, des retraités et préretraités mobilisés par Ecti, Agir abcd ou la Banque Alimentaire dans des projets d'utilité sociale, le volontariat apparaît comme un lieu citoyen d'expression des convictions, un outil d'intégration, de solidarité entre les générations, un combat contre l'individualisme, un moyen de réduire les fractures sociales (fracture de la mémoire, de la loi, du projet commun), un lieu transversal de transmission, de formation humaine dont on apprécie la valeur dans sa vie sociale et professionnelle.

Conjuguant gratuité et investissement le volontariat devient un outil de cohérence, un moyen d'inventer un savoir être dans une logique d'unicité. Il

est aussi un remarquable outil « sans perdant » où tous les acteurs peuvent être bénéficiaires : bénéficiaires proprement dits directement soutenus, volontaires qui se réalisent dans un projet de vie, entreprises qui redynamisent leur rôle. État enfin, qui découvre des hommes et des femmes pour concrétiser les valeurs de solidarité et d'égalité fondatrices du pacte social républicain.

L'intérêt de l'État est dès lors de faire évoluer le volontariat en l'associant à des réformes de plus grande ampleur, dans le sens de la loi sur le volontariat de Jean-François LAMOUR, pour en faire une institution française et européenne.

### ***Débat avec la salle***

Plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'offrir aux jeunes la possibilité de donner de leur temps pour les autres et pour leur pays. Avec le volontariat, le jeune découvre la vie en société et il rencontre d'autres jeunes de tous les milieux ; il prend conscience qu'il n'a pas qu'à recevoir de son pays mais qu'il a aussi à donner. L'un des intervenants déclare même que la loi devrait imposer une période obligatoire de 3 à 6 mois pour tous les jeunes. Cette proposition n'est pas partagée par tous, car il vaut mieux motiver les jeunes plutôt que de les obliger ; les entreprises sont bien placées pour le faire.

**Monsieur Michel GIRAUD** souligne que le volontariat permettrait de créer un nouveau contexte, en donnant de l'optimisme dans la vie, avec le bonheur apporté par ceux qui vont vers l'autre ; cela romprait avec la société de catastrophe que nous montrent trop souvent les médias.

**Monsieur Stephan CAZADE**, Directeur d'Unis-Cités rapporte l'expérience depuis 10 ans de son association dans le service civil des jeunes, avec la participation de 800 volontaires, ce qui prouve la justesse du volontariat. Beaucoup de jeunes frappent à la porte de l'association ; après la loi, il faudra des moyens budgétaires pour satisfaire cette demande de beaucoup de jeunes.

**Monsieur Antoine CANCELLIERI** précise qu'il faut réfléchir à la démocratisation du volontariat, pour intégrer un nombre maximum de jeunes, y compris ceux qui sont en situation difficile.

**Monsieur Gilles VERMOT-DESROCHES** rajoute qu'il ne faut pas bâtir le volontariat sur les décombres de la conscription mais qu'il faut faire quelque chose de nouveau, prenant en compte la situation d'aujourd'hui.

**Monsieur Luc PAREYDT**, auteur de la note sur le sens du volontariat, insiste sur l'aspect symbolique du volontariat qui n'est pas un substitut de la conscription mais une nécessité pour notre société en pleine fracture culturelle. Les jeunes d'aujourd'hui en sont le symptôme. Il faut réapprendre à donner du temps aux autres, à son pays et pour cela il faut un apprentissage, une expérience. Le volontariat peut donner cette possibilité de construire cet engagement dont la société a besoin et il ne s'agit pas de le dire pour le faire mais il faut commencer par le faire avant d'en parler. Beaucoup sont prêts à donner du temps aux autres mais encore faut-il qu'ils puissent concrétiser cette volonté par une expérience et le volontariat leur en donne la possibilité : cela concerne non seulement les jeunes, mais les actifs et les anciens.

<b>TABLE RONDE N°1</b> <b>ASPECTS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES DU VONTARIAT</b>
--

L'analyse des aspects juridiques du volontariat et de son évolution a été abordée sous trois angles :

- une approche de la notion juridique de volontariat et de ses caractéristiques,
- son évolution juridique à travers le tout récent projet de loi sur le volontariat associatif,
- le regard sur les caractéristiques juridiques du volontariat et leur évolution porté par une importante association, le Secours Populaire.

■ **Approche de la notion juridique du volontariat par Dominique BALMARY**

Le vocabulaire actuel n'est pas stabilisé et mélange notamment les vocables de bénévolat et de volontariat. En effet, il n'existe pas en France de définition juridique claire, précise et globale du volontariat. Néanmoins, on relèvera à travers les différents textes législatifs ou réglementaires qui s'y rapportent, des points communs permettant d'en cerner les contours juridiques.

Le premier texte est un décret du 15 mars 1986 concernant le volontariat de solidarité internationale (VSI). Depuis, on enregistre une multiplication de lois ou de règlements traitant de sujets particuliers (statut des pompiers volontaires, volontariat civil, réserves communales de sécurité civile...), avec une nette accélération depuis l'an 2000.

La raison de cette reconnaissance tardive du volontariat trouve son origine dans les sources de notre droit, romaines et napoléoniennes, pour lequel l'échange d'une prestation entre deux personnes est fondé ou non sur un lien de subordination économique et juridique :

- s'il existe une subordination, il s'agit d'un contrat de travail,
- s'il n'existe pas de subordination, il s'agit d'une prestation de services.

Toute personne tentant d'échapper à ces deux cas prévus par la loi s'expose à voir sa relation requalifiée en contrat de travail, celle-ci étant considérée comme une menace pour l'emploi.

L'État est très présent dans la définition du volontariat qui apparaît à la fois comme un cocktail original de droit privé et de droit public et un étrange alliage entre liberté et contrôle.

Quand le législateur définit un statut de volontariat, il précise les garanties de base qui doivent entourer l'activité considérée et ses protagonistes.

Par exemple :

- la loi de 1986 prévoit nécessairement l'existence d'un contrat entre le volontaire et l'organisme d'accueil. Mais ce contrat est parfois de droit public (loi de 2000 sur le volontariat civil), parfois de droit privé (loi sur le volontariat de solidarité internationale ou le projet de loi sur le volontariat associatif).
- la prestation de service volontaire doit être sanctionnée financièrement par le versement d'une indemnité. Celle-ci n'est pas une rémunération ou un salaire et elle n'est pas soumise à l'impôt sur les revenus.
- le volontariat est exercé soit à temps plein (loi 2000 sur le volontariat civil) soit exclusif de toute activité professionnelle (loi sur le volontariat de solidarité internationale, projet de loi 2005 sur le volontariat associatif).
- la loi limite à 3 ans la durée totale maximale des périodes de volontariat consenties par une personne à un ou plusieurs organismes d'accueil. On ne peut devenir un professionnel du volontariat.

- le volontariat s'exerce toujours dans un but d'intérêt général défini par la loi qui impose à l'état de le contrôler. L'objectif d'intérêt général visé est large, il concerne la sécurité, la protection des biens et des personnes, la défense civile, la cohésion sociale, l'environnement etc.

L'intervention de l'état se manifeste notamment par son agrément qui est systématiquement exigé en la matière, à l'exception de deux cas précis, celui des Pompiers Volontaires et celui des Réserves Communales de Sécurité Civile, les organismes d'accueil étant des collectivités territoriales.

Dans la loi de 2000 sur le volontariat civil, l'agrément exigé de l'état est triple :

- le domaine d'activité doit être reconnu,
- l'association doit être conventionnée,
- le volontaire lui-même doit être agréé.

La présence de l'État est plus légère dans le nouveau volontariat de solidarité internationale ou le projet de loi sur le volontariat associatif : seule l'association qui envisage le recours au volontariat doit recevoir son agrément.

Cet encadrement de l'activité du volontariat qui apparaît comme une limitation de la liberté d'entreprendre et de contracter, répond au triple souci :

- de s'assurer que l'activité de volontariat considérée est bien orientée dans le sens de l'intérêt général,
- de protéger l'emploi classique en lui évitant une concurrence détournée,
- et naturellement, de protéger le volontaire.

En conclusion, **Monsieur Dominique BALMARY** fait observer que :

- le volontariat n'apparaît pas comme une forme moderne de charité ou d'assistance mais bien comme une forme nouvelle de démocratie, une recherche du bien commun et de cohésion sociale,
- si le volontariat reste encore modeste en France, il marque toutefois une progression avec l'accélération du développement des textes le concernant.
- il faut pousser concrètement au développement du volontariat en France pour qu'il puisse atteindre l'ampleur souhaitable. Il reste beaucoup à faire et le rapport de l'Institut Paul Delouvrier œuvre dans ce sens.
- il est nécessaire d'assurer la cohabitation et la complémentarité du volontariat avec des formes plus classiques de l'action sociale qui sont nombreuses, notamment les relations avec les organisations syndicales.

#### ■ **Analyse du projet de loi sur le volontariat associatif par Florence KUNIAN (Animafac)**

**Florence KUNIAN** est membre d'ANIMAFAC qui est un réseau d'associations étudiantes couvrant un large champ d'activités telles que la culture, l'environnement, la solidarité internationale ou la discrimination. ANIMAFAC considère que le volontariat fait partie des formes d'engagement des jeunes, adaptées à leurs attentes.

**Florence KUNIAN** a présenté un avant-projet de loi sur le volontariat associatif au CNVA (Conseil National du Volontariat Associatif) qui a rendu un avis en novembre 2004. Cet avant-projet a lui-même été présenté et voté en Conseil des Ministres du 2 mars 2005 qui a apporté quelques améliorations au projet initial notamment :

- le volontariat s'étend et devient complémentaire du volontariat de solidarité international ; par exemple, des français sous contrat avec une association française peuvent remplir un engagement hors des frontières nationales. Ainsi, les personnes relevant du service volontaire européen (SVE) pourront-ils désormais bénéficier, ce qui n'était pas le cas auparavant, des cotisations retraite et de sécurités juridiques et sociales.

- ouverture du volontariat aux fondations d'utilité publique qui pourront désormais accueillir des volontaires.

En revanche, certains points qui avaient suscité des réticences du CNVA sont maintenus, par exemple :

- l'impossibilité pour une association qui procède à un licenciement de recevoir, dans les 6 mois, un volontaire. Une compression locale de personnel rejaillit ainsi sur toute l'association au plan national.
- l'incompatibilité du volontariat avec un certain nombre d'allocations ou de revenus.

Néanmoins, le CNVA continue à œuvrer de concert avec le Gouvernement dans un esprit très positif et de conseil.

Le volontariat ne peut se réduire à de simples exposés de motifs ou de dispositions légales et il convient d'en faire la promotion auprès d'un large public. Il est ouvert à tous les âges à l'exception des retraités qui ont une véritable capacité de bénévolat que le Gouvernement n'entend pas remettre en cause.

Cette communication, recommandée avec insistance par le CNVA, doit être dirigée également en direction de l'enseignement supérieur qui donne la priorité aux études au risque de négliger l'importance du « savoir-être » des étudiants.

Le CNVA continuera à suivre ce projet de loi avec la plus grande attention, notamment ses décrets d'application.

#### ■ **Regard d'une association sur l'intérêt du volontariat par Joëlle BOTTALICO (Secours Populaire)**

Le Secours Populaire est une très importante association qui apporte son soutien moral et matériel à des personnes en difficulté, en France et à l'étranger. L'association n'accueille que des bénévoles, 72 000, dont une partie est elle-même en difficulté. Elle occupe en outre 600 salariés dont la moitié environ est composée d'emplois aidés.

Le Secours Populaire qui n'y a pas recours actuellement, entend explorer et approfondir l'idée du volontariat pour deux raisons principales :

- le Secours Populaire n'est pas qu'un simple prestataire de service complémentaire de l'action de l'État. Son action s'inscrit dans une démarche de solidarité volontaire portée par des bénévoles. Or le bénévolat a un coût pour ceux qui s'y consacrent, non seulement en temps donné mais aussi financier. Si le Secours Populaire désire aller plus loin dans sa démarche de solidarité, il devra accueillir des personnes qui s'engageront à ses côtés pour apporter une réelle valeur ajoutée sociale et les volontaires civils pourraient remplir cette fonction.
- le volontariat offre à une personne en difficulté la possibilité de mener une action de solidarité qu'elle n'aurait pas les moyens de mener en qualité de bénévole et lui permet, ce faisant, de faciliter sa réinsertion sociale.

Par ailleurs, le volontariat introduirait une nouvelle catégorie de personnes au sein de l'association. La relation actuelle entre salariés et bénévoles n'est pas toujours facile à gérer et l'arrivée d'un nouveau venu, le volontaire, imposerait un soin très attentif à construire ensemble une relation humaine harmonieuse entre bénévoles, volontaires, élus et salariés pour bien associer ces richesses humaines au service du projet de l'association.

#### **Questions- réponses**

**Madame Pierrette CROSEMARIE** de la CGT partage à la fois les objectifs et les préoccupations exposés par les différents intervenants. Elle relève que le volontariat doit être une chance, non seulement pour le volontaire, mais aussi pour le pays.

Le volontariat ne doit surtout pas être un « sous-contrat de travail » ; il doit être impérativement limité dans le temps et ne doit pas être dévoyé et apparaître comme un « moins-disant social », en le détournant de sa finalité.

**Monsieur Jean BASTIDE** souligne l'importance de la relation syndicats et associations pour éviter ou dissiper tout malentendu.

**Monsieur Noël BATAILLON** (Ordre de Malte) représente l'Ordre de Malte qui jouit d'une longue expérience dans l'accueil des bénévoles qui sont envoyés sur tous les terrains extérieurs. Il demande s'il existe une approche de définition juridique du bénévolat comme il en existe une pour le volontariat et s'il existe des risques d'interférence entre l'une et l'autre de ces formes d'engagement en France.

**Monsieur Dominique BALMARY** répond qu'il n'existe pas de définition juridique globale du bénévole en France. Il relève que le Conseil Économique et Social proposait en 1993 une définition intéressante : « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui en dehors de son temps professionnel et familial ». Il s'agit d'une excellente définition économique et sociale du volontariat, non consacrée par la loi, et en aucun cas, d'une définition juridique.

A la question : « une association qui envisage d'accueillir comme volontaires des personnes en difficulté ne prend-elle pas le risque de créer à cette occasion, au travers de l'indemnité versée, une sorte de sous-SMIC »  
**Madame Joëlle BOTTALICO** répond qu'il s'agit d'une simple indemnité, permettant de faire un premier geste en direction d'une personne en difficulté, qui l'aidera à se reconstruire socialement. Ce n'est qu'un « petit plus financier », limité dans le temps, qui leur donne la possibilité de se réinsérer socialement dans leur environnement. En aucune manière, il ne s'agit d'un salaire car c'est une démarche de cohésion sociale.

**Madame DUFRENE** (AFA, association de malades dont les bénévoles sont eux-mêmes souvent handicapés) voit l'occasion d'utiliser le volontariat pour permettre à certains malades rencontrant une gêne financière de se réinsérer socialement en attendant d'être en mesure de reprendre une activité professionnelle.

**Madame Véronique BUSSON** (Cotravaux, association qui œuvre dans le domaine des chantiers internationaux dits volontaires portés par des bénévoles) relève que le contrat de volontariat ouvre à des jeunes en difficulté la capacité de s'engager dans la durée, comme le fait aujourd'hui le SVE (service volontaire européen). Elle constate que le vocabulaire reste très flou. Tout n'est pas volontariat et n'est pas volontariat tout ce qui est engagement volontaire ; le cas des pompiers l'illustre bien : il s'agit d'un volontariat de mission, donc ponctuel. Il est important de faire la différence entre volontariat et le contrat de volontariat que propose la loi et d'autres termes tels que solidaire, civisme, citoyen... Ces valeurs existent certes dans le contrat de volontariat mais ne suffisent pas à le qualifier.

**Monsieur Dominique BALMARY** répond qu'il rejoint Madame Busson sur l'importance fondamentale du vocabulaire en matière de volontariat. Il convient d'être parfaitement clair sur ce qui est dit sur le volontariat si on veut le faire pénétrer dans les esprits. La notion de volontariat se précise petit à petit.

Au cours des débats, ont été évoqués le bénévolat, le volontariat et enfin la réinsertion. Il est nécessaire de rappeler que le volontariat est en train de se définir comme une action qui vise l'intérêt général. Si l'objectif est la réinsertion du volontaire, il sort du champ de l'intérêt général pour entrer dans celui de l'intérêt particulier, et par conséquent du volontariat. En revanche, si une action volontaire visant l'intérêt général peut au surplus, à cette occasion, favoriser la réinsertion individuelle, celle-ci s'inscrit parfaitement dans le champ du volontariat.

## TABLE RONDE N°2 VOLONTARIAT

### ■ Intervention de Dominique THIERRY, France Bénévolat

Le volontariat existe très peu aujourd'hui : quelques milliers de volontaires à comparer aux 12 millions de bénévoles. Pour développer le volontariat, une clarification contractuelle par la loi est indispensable. Le statut du volontaire est aujourd'hui une sorte d'OVNI entre le contrat de travail et le contrat de prestation. Lorsqu'une nouvelle forme de contrat sera établie il faudra définir qui en assure le contrôle social ?

Le premier enjeu du volontariat qui a été largement développé est celui des jeunes, comme moyen d'éducation à la citoyenneté mais il faut aussi considérer un deuxième enjeu aussi important : celui qui consiste à arrêter l'exclusion par l'âge qui se produit aujourd'hui dans notre société. Notre société moderne accorde peu de place aux « anciens » dans le tissu social, en les excluant avec les préretraites. Le volontariat permettrait de reconstruire le passage entre le travail et la retraite, sans exclusion. Il ne s'agirait pas de « contrats de vieux » mais de propositions pour des formes d'activités redonnant une place aux anciens et reconstruisant la solidarité intergénérationnelle.

Le troisième grand enjeu du volontariat est d'apporter une réponse à la crise du renouvellement des cadres dirigeants associatifs. Il n'y a pas de crise du bénévolat dans notre pays qui comprend 12 millions de bénévoles et les personnes vont continuer à s'investir dans ces activités mais plus partiellement avec un refus de s'engager dans la durée. Le volontariat devrait permettre de trouver des gens plus disponibles pour encadrer le bénévolat.

### ■ Intervention de Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret

**Monsieur Jean-Pierre SUEUR** est très favorable au développement du volontariat dans notre société. Le volontariat doit être considéré comme un plus et non comme un outil pour régler les problèmes d'emploi. Il insiste sur la souplesse qu'il faut garder pour différencier les activités de bénévolat, de volontariat et de salariat et sur la nécessité de moyens à mettre en œuvre par l'État : « faire une loi sans donner les moyens correspondants n'a pas de sens » déclare t'il.

Les limites entre salariat, volontariat et bénévolat évoluent dans le temps et en fonction des types d'activités ; il faut donc beaucoup de souplesse.

**Monsieur Jean-Pierre SUEUR** cite deux exemples pour illustrer cela :

- les radios locales étaient à l'origine gérées par des bénévoles qui sont aujourd'hui devenus des salariés.
- certains salariés de la mutuelle des enseignants (MGEN) deviennent des bénévoles quand ils vont aider des jeunes dans les hôpitaux.

Pour ce qui est des moyens, il faudra faire preuve de volonté et d'imagination. Prenons un exemple : la loi impose aux entreprises de faire de la formation pour tout leur personnel mais celles qui ne peuvent pas assurer cette formation doivent verser à l'État les sommes d'argent correspondantes. Cet argent pourrait être attribué à la formation des jeunes volontaires dans les associations. Jusqu'ici cette demande a été refusée mais cela pourrait changer si on est nombreux à le demander. Pour financer des associations, il faudrait passer avec elles des conventions ou des contrats fixant des objectifs précis à réaliser. Il ne faut pas être rigide et cloisonner les activités mais il faut prendre l'exemple des pays d'Europe où il y a concertation permanente entre associations, entreprises, syndicats et pouvoirs publics, qui passent des contrats pour traiter concrètement les problèmes.



En conclusion, **Monsieur Jean-Pierre SUEUR** insiste sur l'importance du volontariat dans notre société et il affirme que tout citoyen devrait faire une activité de volontariat pendant quelques mois dans sa vie.

#### ■ Intervention de Jacques GODFRAIN, député-maire de Millau

« Je ne suis pas sûr que la loi soit la meilleure façon d'aborder ce thème, car la loi précise, limite, enferme » déclare **Monsieur Jacques GODFRAIN**. Le champ d'application du bénévolat et du volontariat est gigantesque et l'on ne voit pas comment une loi pourrait régir l'ensemble de ce sujet. Une loi doit être simple pour durer ; dans le cas du bénévolat et du volontariat les choses changent trop rapidement avec le temps pour pouvoir être codifiées par la loi. A la limite, une loi ne serait utile que pour définir les frontières ; pour tout le reste, ce sont plutôt des contrats qu'il faut envisager, afin de pouvoir traiter au cas par cas tous les détails correspondant à chaque situation. Cela répondrait aussi aux préoccupations des jeunes d'aujourd'hui qui sont très méfiants vis à vis de tout ce qui est institutionnel.

De tels contrats seraient à établir entre les différentes parties concernées : les associations, les communes, les pouvoirs publics, les différents organismes concernés. Le lien de proximité établi par ces contrats permettrait aux citoyens de s'y retrouver plus facilement qu'avec des textes de loi très compliqués.

**Monsieur Jacques GODFRAIN** reconnaît l'importance du développement du volontariat en France et il cite deux exemples d'activités qui pourraient être ainsi traitées :

- la notion de « biens publics mondiaux » qui est apparue au sommet de Rio et qui ne concerne pas que les pays du sud mais aussi nos communes ; ce service qui échappe au secteur marchand et qui ne sera pas traité par les États pourrait être pris en charge par le volontariat.

- l'introduction de l'informatique dans l'administration au cours des dix prochaines années ne pourra pas être suivie par la majorité de la population, sans une formation. Une telle formation pourrait être faite sur tout le territoire par des associations de volontaires.

#### *Questions-réponses*

**Monsieur Tristan de La BROISE** demande s'il existe une information sur le « marché du bénévolat ».

**Monsieur Dominique THIÉRY** répond que France Bénévolat a créé récemment un site pour donner des informations sur les différentes associations : « [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) ».

**Monsieur Dominique GENESTON** s'étonne que l'on n'ait pas parlé au cours du colloque de « démocratie participative ». La société a besoin d'un débat public sur les politiques générales ; quelques citoyens s'y consacrent dans le monde associatif mais cela est très insuffisant ; on manque de volontaires pour débattre des politiques publiques et si on ne le fait pas, l'abstention continuera à progresser en France. **Monsieur Jean-Pierre SUEUR** répond que, pour lui, une démocratie qui n'est pas participative n'est pas une démocratie. C'est en particulier aux citoyens de la démocratie locale, aux 550 000 conseillers municipaux de nos 36 000 communes, d'animer le débat démocratique et de se battre pour l'intérêt général. Les retraités, plus disponibles, devraient davantage participer à la vie locale dans les conseils municipaux.

**Madame Delphine LALU** signale que le projet de loi sur le volontariat ne parle pas des collectivités locales or c'est bien au niveau des régions, des communautés urbaines, des communes que l'on peut construire un projet politique consensuel qui concerne la société. **Monsieur Jacques GODFRAIN** répond que la défense de la démocratie ne doit pas se limiter à notre pays et il signale que de nombreux volontaires (volontaires du progrès) interviennent à l'international, là où la démocratie doit se construire. Enfin il souligne que localement les associations sont souvent plus des organismes de défense

que de propositions ; les élus ont la mission de programmer l'évolution de leur commune pour les 10 ou 15 ans qui viennent et le monde associatif devrait davantage s'investir dans cette réflexion.

■ **Conclusion du colloque par Jean-Pierre DUPORT**

Dans sa conclusion, **Monsieur Jean-Pierre DUPORT**, Institut Paul Delouvrier a souligné à la fois les différences d'approche et la convergence des ambitions.

Clarifier la notion de bénévolat est une nécessité, disposer d'une loi simple et claire sur le volontariat également.

## ANNEXE 7

Cette annexe était composée du verbatim de la table ronde dont on retrouvera le texte dans ce bulletin sous le titre "Table ronde"

## ANNEXE 8 AUDITION DES BRANCHES JEUNES DES PARTIS POLITIQUES ET DES MOUVEMENTS ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Les auditions ont été conduites sur la base du questionnaire suivant :

Le groupe de travail n'attend pas de ses invités des réponses exhaustives à ce questionnaire. Il s'agit de fournir aux organisations le cadre thématique de la rencontre.

1. Votre organisation travaille-t-elle à la promotion de l'engagement des jeunes ? Si oui, comment ? Comment encourage-t-elle les jeunes à s'engager que ce soit au sein ou à l'extérieur de votre organisation ?
2. Sous quels aspects votre organisation appréhende-t-elle l'engagement des jeunes ?
3. Votre organisation considère-t-elle que l'engagement des jeunes doit faire l'objet d'une reconnaissance ? Pourquoi ?
4. Si oui, quels sont les aspects que devrait prendre cette reconnaissance (institutionnelle, VAE, rétribution, etc.) ?
5. Pour vous quels aspects revêt l'engagement des jeunes ?
6. Votre organisation se préoccupe-t-elle de l'esprit de défense ? Pourquoi ? Sous quels aspects ?
7. Votre organisation est-elle favorable à un service civique ? Pour quels objectifs ? Selon quelles modalités ? Souhaiteriez-vous y inclure une dimension militaire ?
8. Un statut du volontaire existe en particulier concernant la solidarité internationale. En avez-vous connaissance ? Est-vous favorable à son développement ? Comment y parvenir ?
9. D'un point de vue général, quels sont les principaux obstacles à l'engagement des jeunes dans la société ? Dans les dispositifs militaires existants ?
10. A l'heure où l'on célèbre la libération des camps d'extermination et de concentration nazis, votre organisation estime-t-elle que l'engagement des jeunes inclut la participation au devoir de mémoire et à son entretien ?
11. Dans le cadre du référendum quant au projet de traité européen, comment votre organisation perçoit-elle le champ d'expression du volontariat dans un cadre européen ? Êtes-vous favorable à l'émergence d'un service volontaire communautaire, sur le modèle du Peace Corp américain ?

### **1 - Intervention de la F.D.E.**

Favorable au volontariat des jeunes étudiants sous toutes ses formes, elle cherche à développer leur engagement bénévole dans les structures universitaires. Les pouvoirs publics devraient également agir en ce sens, notamment en diffusant de l'information pratique sur les conditions d'exercice des mandats électifs dans les universités.

Il faut, aussi, mieux assurer le transfert des compétences acquises par les générations actuelles d'étudiants, aux générations qui suivront. C'est pourquoi la F.D.E. a élaboré des documents explicatifs et créé un centre de formation des élus étudiants.

Il lui semble important que la question de la valorisation des connaissances acquises par les volontaires soit correctement résolue, après leur évaluation.

Le représentant de cette organisation n'a pas reçu mandat pour se prononcer sur les formes militaires du volontariat. Il n'a pas connaissance sur la création et le fonctionnement des réserves. Le président signale l'existence des « réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté » et il souhaite que les organisations consultées donnent leur avis sur cette expérience et sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à les généraliser.

### **2 - Intervention de l'Union des Jeunes Républicains.**

Les formations politiques ont en général peu réfléchi sur la question de l'engagement des jeunes. Il est vrai que ceux-ci sont assez méfiants, même s'ils sont sensibles à la nécessité de renforcer le lien Armées/Nation. Les jeunes sont plus volontiers mobilisés sur des causes ponctuelles, qu'en faveur de causes qui supposent un investissement plus exigeant et sur une durée plus longue. Par ailleurs, si les jeunes se mobilisent plus facilement pour des engagements de solidarité internationale, ils s'intéressent moins aux formes militaires du volontariat.

Lorsqu'ils sont favorables au volontariat, les jeunes préfèrent aussi le bénévolat, sans rémunération comme l'engagement associatif, car la rémunération lie et crée une sorte d'obligation.

L'implosion de l'URSS et la modification des menaces qui en résulte semblent avoir provoqué une coupure entre les jeunes et la Défense. Par ailleurs les Armées sont encore fragilisées par la professionnalisation : le service national les avait habitués à ne pas aller vers la population, alors qu'elle a besoin désormais d'être ouverte pour recruter.

L'engagement dans les réserves intéresse de plus en plus les jeunes de 18 à 25 ans, dont beaucoup sont diplômés mais sans emploi. Dans ce vivier la Marine semble puiser plus facilement, aidée par une méthode d'intégration par étapes.

L'engagement ne doit pas se concevoir dans la seule dimension nationale. Il doit être abordé à l'échelle de l'Europe et, plus largement encore, intégrer les pays francophones. L'Union européenne permet une plus grande mobilité qui modifie la manière de penser l'engagement.

### **3 - Intervention de l'U.D.F.**

Les réserves créent un lien avec le tissu social, essentiel en raison de la situation économique et sociale. La possibilité de s'engager dans les armées constitue un contrepoids à l'individualisme. Les formes d'engagement ne peuvent pas être les mêmes selon les tranches d'âges des jeunes concernés : les jeunes de 18 à 22 ans n'ont pas l'autonomie que l'on acquiert après 25 ans environ, le bagage intellectuel n'est pas le même non plus. Il faut donc traiter les deux catégories différemment.

Le volontariat doit construire la personnalité de ceux qui s'engagent. C'est pourquoi les volontaires doivent être responsabilisés. Ils doivent également être rémunérés si cela est nécessaire. La durée de l'engagement doit être plus courte pour les plus jeunes volontaires.

Les structures qui proposent des engagements doivent être claires dans leurs propositions. Leur rôle doit être de rendre le volontariat possible. Elles doivent donc prévoir les aléas de la démarche. Il semble que, globalement, le volontariat vers la Défense fasse peur...

### **4 - Intervention de l'U.N.L.**

En tant que syndicat lycéen, l'organisation participe à l'engagement des jeunes en favorisant la prise de responsabilité individuelle dans le cadre d'actions collectives sur des questions qui concernent la jeunesse. Ce type

d'engagement "militant" est une forme de citoyenneté puisqu'il organise un débat collectif sur des questions de société.

L'organisation n'est pas juridiquement un syndicat, mais une association à but syndical. Elle revendique une reconnaissance officielle afin d'être admise comme interlocuteur par les pouvoirs publics. Elle cherche aussi à favoriser la « démocratie lycéenne », c'est-à-dire l'engagement des jeunes à défendre leurs intérêts et plus largement de pouvoir débattre de toutes les questions de société.

Les jeunes verraient plutôt l'engagement avec le prisme du pacifisme, et ils seraient plutôt réservés vis-à-vis du recrutement pour les Armées. Par contre, une bonne information sur la réalité de la Défense est considérée comme indispensable à tous les citoyens. La JAPD est perçue comme un dispositif visant le recrutement.

##### **5 - Débat avec la FAGE et la CNEF (associations représentées à la Commission Armée Jeunesse)**

Pour la CNEF, la démarche en faveur du volontariat doit être plus incitative qu'elle ne l'est actuellement. Aussi propose-t-elle de mettre en place des P.M. dans les universités en faveur des étudiants, animées par des structures associatives spécifiques. Une expérience en ce sens est en cours à PARIS II. Mais ce type d'action ne peut se concevoir sans l'intervention des Armées. On peut même douter qu'il soit possible de recréer le dispositif des P.M. classiques, là où elles ont disparues. Ne serait-il pas plus simple d'imaginer un dispositif nouveau et de l'expérimenter parallèlement aux Préparations Militaires qui subsistent ?

Le Président interroge les participants sur la question de savoir s'il est opportun d'intégrer un volet militaire dans le projet de loi sur le volontariat. La CNEF pense que la LMD n'apportera rien de nouveau, sauf concernant les dispositifs qui existent déjà au niveau de l'Europe.

Une question n'est pas encore nettement résolue : celle de l'intégration des actions de volontariat dans les cursus universitaires. Il est certain qu'un engagement de six mois perturbe le déroulement des études. Le développement du volontariat parmi les étudiants suppose que des solutions appropriées soient trouvées de façon que ceux qui s'engagent ne soient pas pénalisés pour cela.

Au contraire, il faut valoriser les diverses formes d'engagement. Cela est possible à faire pour les engagements de type associatifs et les mandats électifs dans les structures universitaires. Pour les engagements qui impliquent une rupture, il faut ménager la possibilité d'un créneau qui suspende le cours des études au lieu de les interrompre, et imaginer des solutions aux problèmes concrets que cela pose. En outre, l'engagement ne doit pas créer une pénalisation plus ou moins insidieuse : le droit aux bourses doit être maintenu, le rythme des examens aménagé, de même que celui des travaux dirigés.

Au contraire même, l'engagement doit être reconnu comme un élément positif. La reconnaissance doit être morale et prise en compte comme formation spécifique sur le plan universitaire. L'idée d'une Charte nationale de l'engagement, qui réglerait ces problèmes, est émise.

Le Président soulève un autre aspect, à savoir l'obligation d'informer les jeunes sur les possibilités d'engagement. S'agissant des projets concrets dans lesquels s'engager, leur nombre est sans limite et il ne peut y avoir de frein à cet égard. L'autre aspect concerne l'information sur ce qu'il faut faire pour pouvoir s'engager : l'accès à toutes les formes d'engagement doit être expliqué de manière aussi explicite que possible, de manière à ce que la loi puisse faire de l'engagement un droit.

Pour la CNEF la situation se complique du fait qu'il y a une tendance chez les jeunes à se "désengager". Les autres participants ne partagent pas ce point de vue et préfèrent parler d'une transformation dans la manière dont les jeunes abordent le volontariat. Ainsi il y a une méfiance vis-à-vis de la politique et de toutes les formes de militantisme. L'engagement est de plus en plus individuel, les jeunes exprimant une méfiance pour ce qui est collectif. Enfin, les engagements de courte durée sont préférés aux implications de longue durée.

Dans ce contexte, les formes militaires de volontariat sont plutôt appréciées. Elle sont perçues comme étant fondées sur des valeurs communes et l'image de la Défense est plus valorisée qu'autrefois. Les armées sont perçues comme une force assurant la paix.

**Union des Jeunes Républicains (UJR)**

**Questionnaire du groupe de travail « engagement des jeunes »  
de la Commission Armées Jeunesse**

**Question 1 : Pour vous, que représente l'Engagement des Jeunes ?**

L'Union des Jeunes Républicains a été créée en 2001 avec des jeunes qui pour certains étaient déjà engagés et, pour d'autres, découvraient l'engagement à une période où l'abstention allait grandissante. Dès l'origine et bien plus encore après le 21 avril 2002, cette question de la difficulté des Jeunes à s'engager ou une propension à ne s'engager que partiellement (auprès d'ONG mais pas dans la vie civique, par exemple) a été au cœur de nos préoccupations. L'Engagement des Jeunes est essentiel à nos yeux, non pas parce qu'il s'agit de « Jeunes » - nous refusons tout jeunisme - mais parce qu'il est essentiel au fonctionnement de notre démocratie et de la vie publique *lato sensu*, que les nouvelles générations assument au même titre que toutes les générations de citoyens le rôle qui doit être le leur, présent et à venir.

L'Union des Jeunes Républicains se bat depuis l'origine contre ce qu'elle appelle une « idéologie du pragmatisme » et qui se révèle trop souvent être un fatalisme de plus en plus assumé. Les sursauts civiques sont malheureusement trop rares et, surtout, éphémères.

L'Engagement des Jeunes est souvent évoqué dans son aspect intégrateur, notamment à propos des générations issues de l'immigration. L'expérience montre que le problème est bien plus global : l'Union des Jeunes Républicains estime que cette intégration, au sens d'un engagement volontaire, raisonné et critique au sein du corps social, est en panne quelque soit les milieux où évoluent les Jeunes, et que c'est non seulement le lien social, mais également les bases de notre démocratie qui sont en jeu.

**Question 2 :**

**a) Votre organisation travaille-t-elle à la promotion de l'Engagement des Jeunes ? Si oui, comment ?**

L'Union des Jeunes Républicains promeut cet engagement de différentes manières et, surtout, en cherchant à favoriser le retour de « débats civiques » au sein de la jeunesse et d'établissement de « ponts intergénérationnels ».

Cette attitude repose sur différents constats. Le premier est que le refus de s'engager ou, plus simplement, le désintérêt des jeunes pour la chose publique a pour raison essentielle le sentiment généralisé d'une profonde vacuité des débats publics et l'inefficacité et l'inutilité d'un engagement politique. La catégorisation, ensuite, des jeunes dans un statut de Jeunes, conduit trop souvent à les écarter du débat lorsqu'ils daignent enfin s'engager ou à ne les considérer qu'en tant que Jeunes.

C'est ainsi que dans le cadre du débat sur la Constitution européenne, plutôt que participer à des meetings ou à une campagne farouche dans un camp, nous avons choisi de privilégier l'organisation de débats contradictoires avec des partenaires partisans de la position adverse. Cette attitude permet de toucher les jeunes davantage demandeurs d'explications et naturellement méfiants vis-à-vis de discours qui leur semblent, à tort ou à raison, caricaturaux. Ce genre d'exercice se révèle extrêmement enrichissant, les auditeurs étant à même de poser des questions, discuter. Paradoxalement, ils se révèlent très critiques envers ce qu'ils appellent parfois une mise devant le fait accompli. Nous tentons de leur faire comprendre que cela tient justement à ce non-engagement.

Par ailleurs, l'Union des Jeunes Républicains, parce qu'elle croit d'abord dans « le citoyen » lutte contre une attitude trop souvent rencontrée qui consiste à cantonner les jeunes dans un rôle de « Jeunes » ou « représentants de la Jeunesse », alors qu'ils ne sont et ne doivent rester que ceux de leurs opinions. L'engagement politique qui est le notre nous a d'emblée convaincu de l'absence de frontières générationnelles, autres que factices, entre les individus engagés. C'est pourquoi nous travaillons à favoriser les rencontres avec des associations intergénérationnelles et à décroiser des Jeunes qui se révèlent en général très demandeurs.

**b) Comment encourage-t-elle les jeunes à s'engager au sein ou à l'extérieur de votre organisation ?**

La richesse des relations qu'entretient l'*Union des Jeunes Républicains* avec des associations diverses dans des domaines aussi variés que le développement durable, la défense de la francophonie, les relations internationales conduit naturellement à la promotion auprès de nos membres d'un engagement pluriel, non seulement politique au sens stricto sensu, mais également dans d'autres aspects de la vie publique et associative. L'engagement des Jeunes souffre de cette pluralité ou d'un cantonnement, comme si l'engagement associatif ou le bénévolat au sein d'organisations humanitaires dispensait de l'expression ou de la recherche d'opinion ou d'engagement politique. L'inverse est tout aussi vrai, si ce n'est même davantage.

L'engagement politique des Jeunes au sein de notre organisation se fait donc grâce à cette prise de conscience de l'interdépendance des problèmes de la vie publique que nous promouvons dans le cadre de nos activités parallèles. Elle se fait aussi, à l'issue de débats et de rencontre, grâce à la force de l'*Union des Jeunes Républicains* qui, très liée à différents parlementaires républicains, a toujours su rester autonome vis-à-vis d'autres structures partisans. L'Engagement politique des Jeunes ne peut et ne doit pas être une « adhésion » à des idées ou des discours déjà formulés, mais la participation à ce débat. C'est en promouvant ces derniers et en maintenant notre indépendance que nous pouvons encourager des jeunes naturellement méfiants à s'engager en notre sein, et ailleurs.

**Question 3 : Sous quels aspects votre organisation appréhende-t-elle « l'Engagement des Jeunes » ?**

La priorité de l'*Union des Jeunes Républicains* est bien entendu l'engagement politique et la valorisation de l'Idéal républicain, intégrateur, porteur d'esprit critique et de débats publics, au-delà de sa sphère d'influence traditionnelle. Nous avons cependant constaté depuis longtemps déjà que cela ne suffisait pas. Les Jeunes lorsqu'ils désirent s'engager se tournent plus naturellement vers la défense de causes humanitaires ou, dans le cadre de leurs études, participent à des activités associatives cantonnées à des domaines bien particuliers. Nous travaillons à la promotion de la Politique auprès de ces jeunes et insistons sur la complémentarité de ces différents engagements.

**Question 4 :**

**Votre organisation considère-t-elle que « l'Engagement des Jeunes » doit faire l'objet d'une reconnaissance ? Pourquoi ?**

L'*Union des Jeunes Républicains*, se place volontiers - en ce qui concerne la reconnaissance - dans une démarche interrogative. En effet, comment envisager une quelconque reconnaissance d'un objet encore mal identifié. S'agira-t-il de reconnaître le volontariat spontané, tel que nous le vivons tous les jours, à travers toutes les formes de bénévolat que nous pratiquons (militantisme politique, revendications sociales, souci d'assurer l'égalité des droits fondamentaux, aide aux plus démunis, actions en faveur de l'expression plus concrète de la solidarité nationale et de l'espace public...) ?

Bref, la reconnaissance quant à l'engagement des jeunes ne serait être exclusive de beaucoup d'autre formes d'engagement des citoyens et notamment des plus jeunes d'entre eux.

Cela revient à poser la question quant à la spontanéité de l'implication individuelle dans la garantie de l'égalité des droits et devoirs de chacun d'entre nous dans la collectivité.

Nous ne sommes ainsi - *a priori* - pas hostiles à la reconnaissance de ce que nous estimons, à notre niveau, émaner plus de l'inné que de l'acquis. Mais cette reconnaissance doit prendre des formes sans doute différentes selon la nature de l'engagement. De même si une telle reconnaissance est aujourd'hui nécessaire afin de revaloriser l'engagement des Jeunes, elle ne doit pas conduire à la négation de son principe. Nous pensons notamment à l'engagement politique qui doit toujours être libre. Une telle reconnaissance ne doit en aucun cas porter atteinte à la liberté de changer d'avis, d'opinion, d'association, de parti, etc. ainsi que de se désengager pour un temps. Le risque de certains types de reconnaissance peut être d'enfermer des citoyens

dans une logique alors qu'ils doivent rester pleinement libres de leur engagement.

***Si oui, quels sont les aspects que devrait prendre cette reconnaissance (institutionnelle, Validation des Acquis et de l'Expérience, rétribution, etc.) ?***

Nous serions, après en avoir âprement discuté entre nous, pour la reconnaissance par le biais d'un statut spécial, comme il existe en ce qui concerne le collaborateur occasionnel du service public. Cela devrait notamment jouer pour l'engagement au sein d'associations caritatives ou organisations non gouvernementales à vocation humanitaires. La meilleure solution nous paraît être la validation des acquis et des expériences notamment pour l'ouverture des concours administratifs (dans le cadre des 3<sup>ème</sup> concours). Mais en tout état de cause, nous sommes hostiles à l'idée d'une rétribution qui viendrait nier le fondement même du bénévolat et la force de ce dernier.

Cela vaut, *a fortiori*, pour les engagements plus politiques – mais la frontière entre l'associatif et le politique est parfois difficilement saisissable. La reconnaissance de quelque manière que ce soit ne pouvant déboucher que sur une élection de certaines associations à un statut favorable, quand les autres, notamment celles qui seraient « en constitution » seraient privées de ce statut. Cela conduirait inmanquablement à un immobilisme et à une institutionnalisation des associations politiques alors que c'est là précisément ce que leur reproche le plus les jeunes aujourd'hui.

***Question 5 : Votre organisation se préoccupe-t-elle de « l'esprit de Défense » ? Pourquoi ? Sous quel aspect ?***

*L'Union des Jeunes Républicains*, dans sa composition, reflète assez fidèlement l'attachement des jeunes à l'esprit de défense et considère le lien Armées-Nation comme une source consubstantielle de l'idéal républicain. Plusieurs de ses membres sont officiers de réserve, tant dans sa dimension opérationnelle qu'ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve citoyenne. La plupart d'entre nous exercent ainsi au quotidien cet esprit actif de défense sur leur lieu de travail et au sein des nombreuses associations dans lesquelles ils sont engagés, dont de nombreuses ayant l'expression de l'esprit de défense comme raison sociale (*Institut Prospective et Sécurité en Europe - IPSE, association d'Étude en Relations Internationales et Défense - ERID, associations de réservistes*).

Par ailleurs, plusieurs responsables de l'UJR participent à la *Commission Armées-Jeunesse*, au *Conseil Supérieur de la Réserve Militaire*, du *CIDAN* et ont été auditeurs jeunes et auditeurs des diplômés de troisième cycle de défense de l'*IHEDN*. D'autres sont ou ont été auditeurs de l'*INHES* (ex-*IHES*). Enfin, nos membres travaillent au sein du Ministère de la défense ou au sein du *SGDN*.

Fortement impliqués dans la vis de la Cité, les membres de l'UJR agissent au quotidien comme « missi dominici » des valeurs morales qui fondent l'attachement à la politique de défense globale. L'UJR considère en effet qu'il est du devoir de tout un chacun de perpétuer ce lien, à sa manière, dans la défense de l'intérêt général, la promotion de la laïcité, la recherche collective du bien commun plutôt que dans l'individualisme, ainsi que dans la reconnaissance de l'intérêt supérieur de la République.

L'UJR agit en partenariat avec des parlementaires, élus, responsables politiques, syndicaux, et étudiants pour développer, par exemple, une approche plus individuelle dans le déroulement des JAPD.

Un autre des volets réside dans le travail en amont auprès et au sein de la communauté éducative pour aboutir concrètement à l'éducation à la défense.

En effet, plusieurs membres de l'UJR étant professeurs et instituteurs, nous considérons que l'enseignement de la politique de défense, obligatoire dès le collège, aura ainsi marqué un tournant indispensable dans la sensibilisation des jeunes aux valeurs républicaines qui fondent l'unité nationale.

Car il ne fait nul doute que cet élément d'instruction civique, au même titre que l'apprentissage des mécanismes institutionnels de l'État, la morale républicaine et une laïcité expliquée, porte en elles les valeurs constitutives de la République. Les cours d'histoire et géographie, de sciences économiques et sociales, de philosophie (dans son enseignement de la notion



d'État, de droit, de morale...), des langues étrangères (par la mise en place de comparaisons instructives entre conceptions nationales de l'indépendance) tels qu'ils existent dans les programmes fixés par l'Éducation nationale, offrent un cadre idéal pour ce faire.

L'enseignement de « l'esprit de défense » doit prendre pour ainsi dire la voie d'une formation tout au long de la vie quant aux vertus de l'intérêt général et la compréhension que la défense concerne chacun d'entre nous en temps de paix, comme en des temps plus sombres.

**Question 6 : Votre organisation est-elle favorable à un « Service Civique » ? Pour quels objectifs, Selon quelle modalités ?**

Si nul n'est censé la loi, il en va de même du « devoir de défense », qui incombant à tout citoyen français revêt une force indéniable, que les citoyens doivent faire vivre et faire comprendre aux futurs citoyens français, au quotidien.

« Vivre ensemble » conjugué à « mieux vivre », doivent guider le pas des plus jeunes dans leur parcours de citoyenneté et de participation à la vie sociale. L'éducation à la défense, le plus jeune possible, via les Journées d'Appel à la Défense (JAPD), en lieu et place d'une conscription ayant rendu l'armée quelque peu orpheline, l'enseignement civique, doit aussi s'accompagner de la mise en place d'une réserve opérationnelle et citoyenne plus pragmatique et attrayante, rendue possible par des dispositifs réglementaires plus adaptés à la complexité du monde et à la réalité du monde du travail doivent être engagés.

L'UJR souhaite le développement de la réflexion quant à la mise en place d'un service civique, pas exclusivement sous sa forme militaire, remplaçant la conscription, afin de mobiliser les bonnes volontés manifestées par la jeunesse. La dimension militaire, bien qu'offrant une expérience de longue date auprès des jeunes actifs n'est pas le seul socle sur laquelle s'appuyer. La police, la sécurité civile, les acteurs non étatiques sont ainsi quelques uns des cadres citoyens où devrait s'exprimer l'envie d'agir.

Le service civique que l'UJR souhaite voir émerger pourrait ainsi se caractériser par un double objectif (cohésion entre classes d'âge, principe du bénévolat rétribué, pour lequel nous souhaitons voir engager des mesures législatives, comme nous le verrons plus tard).

La France est orpheline de sa conscription, nul ne peut désormais plus en douter. Ce qui constituait un formidable laboratoire de la laïcité active, vécue comme un formidable creuset d'intégration et d'égalité des chances, a du mal à se retrouver spontanément dans sa filiation actuelle du parcours citoyen (recensement; JAPD, trinôme académique; enseignement des questions défense au collège, au lycée, à l'université, par le biais, par exemple, de la généralisation des DEA et DESS).

**Question 7 : Un statut de volontaire existe en particulier concernant la solidarité internationale. En avez-vous connaissance ? Êtes-vous favorable à son développement ? Comment y parvenir ?**

Ce statut proposé par le législateur, après la perception de plusieurs pistes exploratoires développés au sein de diverses associations, en premier lieu, desquels le remarquable travail élaboré par l'Institut Delouvrier, auquel nous avons modestement participé par l'audition d'un de nos membres, également membre de la Commission Armées-jeunesse, est une piste très intéressante, quoique trop peu connue, en dehors des cercles des intéressés. Une action médiatique au niveau interministériel serait peut-être de nature à rendre le dispositif plus crédible et effectivement compatible avec l'esprit du volontariat et du bénévolat très largement partagée par la classe d'âge des 18-30 ans.

Une des pistes exploratoires à envisager pourrait ainsi résider dans le volontariat qui devrait accompagner les incitations à l'engagement citoyen, notamment vis-à-vis des lycéens, qui témoignent d'une volonté particulière, dans leur parcours de citoyenneté, à l'égard de l'ouverture sur les autres et sur le monde qui les entourent.

De ce point de vue, la question de l'incitation est clairement posée, sans que celle-ci soit exclusivement d'ordre financière. Des solutions quant à la promesse d'embauche, des offres de valorisation des l'expérience acquise, des possibilités de formation qualifiante sont des pistes à explorer.

**Question 8 :**

**a) D'un point de vue général, quels sont les principaux obstacles à l'engagement des jeunes dans la société ?**

La difficulté la plus prégnante à l'engagement citoyen, qu'il soit dans la dimension politique, associative ou syndicale, au demeurant pas forcément insurmontable, réside justement dans la faiblesse de reconnaissance institutionnelle de ce formidable outil. En effet, malgré de louables tentatives, via le Conseil national de la jeunesse ou encore le Conseil national de la Vie Associative, il manque encore une capacité à faire converger toutes les initiatives unilatérales prises dans ce sens.

Ainsi, une structure de codécision entre acteurs institutionnels, employeurs, structures d'accueil des offres des différentes formes de bénévolat est à inventer. Pourquoi pas à, travers un ministère ou une délégation interministérielle à l'économie liée au bénévolat.

Une autre possibilité de sensibilisation pourrait également s'incarner dans la demande conjointe des acteurs et décideurs pour faire de 2006 ou 2007, « l'année de l'engagement intergénérationnel ».

Car, nous pensons à l'UJR que le bénévolat des jeunes connaît les mêmes contraintes, que celui des jeunes retraités, tout en offrant les mêmes potentialités.

Bref, une simplification, l'unité des dispositifs à trouver pour la promotion, tant des jeunes que des retraités dans l'action positive envers la société s'impose comme une évidence à approfondir.

**b) D'un point de vue général, quels sont les principaux obstacles à l'engagement des jeunes dans les dispositifs militaires existants (hors engagement professionnels, c'est-à-dire Préparation militaire, Formation militaire Initiale à la réserve, Réserve...) ?**

Comme pour l'engagement dans le cadre civil, le grand défaut du dispositif militaire réside dans son hétérogénéité. Trop d'offres pour *in fine* très peu de missions intéressantes et le plus souvent inadaptées à la réalité des volontaires. Ainsi, il existe indéniablement une catégorie très au fait de l'environnement militaire, dont de nombreuses personnes au sein de l'UJR. Mais, la plupart des jeunes, soucieux d'œuvrer pour l'intérêt général en élargissant le cadre dans lequel cela peut se faire écartent le plus souvent les propositions qu'offre l'institution militaire.

Est-ce dû à une communication défailante, voire trop caractérisée par la militarisation des actions proposées, qui le sont de moins en moins, eu égard à l'interopérabilité avec d'autres acteurs du bénévolat (ONG, aide médicale, Samu, aide au développement) ?

**Question 9 : A l'heure où l'on célèbre la libération des camps d'extermination, votre organisation estime-t-elle que l'engagement des jeunes inclut la participation au devoir de mémoire ?**

Premièrement, il est utile de préciser que nous participons activement, via un des membres de notre organisation qui a la charge de coordonner les cérémonies de mémoire au sein du Ministère des Anciens Combattants. Par ailleurs, croyant fermement à la pérennité du devoir de mémoire et la force du souvenir des générations du feu, n'ayant pas hésité à se sacrifier sur l'autel de la république, c'est un des fondements de notre combat politique. Comme nous en avons pris l'habitude depuis notre création, en 2001, nous tâchons de participer à toutes les cérémonies du souvenir, tant au niveau local que national. Un partenariat très actif et enrichissant s'est ainsi engagé avec la Fédération Nationale des Combattants républicains, créée en 1922 par Edouard HERRIOT.

Nous agissons ainsi en parfaite symbiose avec des structures telles que le Haut-Conseil de la mémoire combattante, au sein de laquelle le général Roquejoffre est pour notre structure, l'exemple même du lien vivant, pédagogique entre jeunesse et mémoire combattante, pour toutes les générations du feu.

Les célébrations du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps, sont pour l'UJR, des occasions particulièrement chargées d'émotion - pour lesquelles

nous avons témoigné, à travers tribunes, communiqués, notre détermination à expliquer le caractère émotionnel.

L'intégration dans les réseaux AGORA, aux côtés des associations d'anciens combattants sera de nature à affermir ce lien intergénérationnel. Cette chaîne qui unit tant de générations d'anciens combattants au plus jeunes d'entre nous, est le ferment le plus solide qui fait de la République, le seul système politique à garantir les droits et les devoirs de tous.

**Question 10 :**

**a) Dans le cadre du référendum quant au projet de traité constitutionnel européen, comment votre organisation perçoit-elle le champ possible d'expression du volontariat dans un cadre européen ?**

Même si l'UJR est clairement une structure appelant à un volontarisme européen, notre vigilance à l'égard de ce traité, nous incite à dire, tout d'abord que ce traité n'offre guère de nouveautés, ni même d'éléments tangibles en direction d'un développement supplémentaire de l'engagement volontaire dans l'espace communautaire.

Tout d'abord ce texte n'apporte rien de nouveau. Ensuite, la coordination des politiques nationales en la matière devra bien évidemment se baser sur une clarification au niveau national. Le principe de subsidiarité étant pour ce cas de figure un préalable plus sûr, dans un premier temps.

Cependant, dans un horizon plus lointain, il est indéniable que l'ambition européenne, partagée et développée par l'UJR participe de l'émergence de la transformation d'une opinion publique en Europe en véritable communauté entre citoyens européens ; nous estimons en être un peu loin. La Constitution n'y changera pas grand-chose.

**b) Êtes-vous favorable à l'émergence d'un service volontaire européen, sur le modèle du « Peace Corps » américain ?**

C'est là une question très intéressante, qui revient à compléter l'ensemble des réponses données précédemment.

Pour y répondre, il faut ainsi se mettre à la fois dans une démarche comparative avec le modèle américain évoqué et en même temps estimer comment et pourquoi cet état de fait s'impose en effet à notre esprit critique.

Si la mise en place d'un service volontaire européen est en soi un objectif tout à fait louable, eu égard à la nécessité d'agir de concert à l'occasion de catastrophes exceptionnelles, type Tsunami en Asie du Sud-est, la coordination sous un même toit, implique avant tout une stratégie d'action commune. Or, ce qui caractérise l'attachement à un système collectif, qu'il soit effectif dans le cadre national et *a priori* au niveau supranational, réside dans la conduite d'objectifs communs, voire la promotion d'intérêts communs. N'est-ce pas là une contradiction ou du moins, une accélération un peu trop hâtive, quant on perçoit l'attachement à la notion de politique de défense, vecteur traditionnel de l'expression de la souveraineté nationale ?

Les peace corps agissent eux dans cet état d'esprit, quasiment « missionnés » par Washington. Cette délégation de service public, se caractérise ainsi par des actions civilo-militaires (ou du moins avec une rigueur et une organisation quasi militaire) pour asseoir des objectifs stratégiques auprès dans des zones d'intérêt vitales pour les États-Unis.

Il faut ainsi que nous posions deux questions essentielles à ce sujet : la coopération, apanage de certains acteurs institutionnels et administratifs, n'avait-elle vocation à remplir ce rôle ? Et en effet, si le constat est celui d'un échec des pratiques de co-développement, par exemple, ne serait-il pas temps de « désacraliser » quelque peu certaines chasses gardées pour confier à d'autres le soin d'accompagner, à travers le monde, *a priori* en Europe, ces formes de solidarités partagées, gages d'une stabilité et d'un équilibre entre régions du monde.

Donc, pour nous résumer, nous serions plutôt en accord avec la notion de Peace corps européens, mais à plus longue échéance.

**Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS)**

**Questionnaire du groupe de travail « engagement des jeunes »  
de la Commission Armées Jeunesse**

**Question 1 :** Pour vous, que représente l'Engagement des Jeunes?

**Réponse :** S'engager c'est être acteur et non plus simplement spectateur.

**Question 2 :** Votre organisation travaille-t-elle à la promotion de l'Engagement des Jeunes?

Si oui, comment?

**Réponse :** En tant qu'organisation politique, une grande partie de notre activité vise à promouvoir l'action des jeunes et donc leur responsabilité dans la société.

**Question 3 :** Comment encourage-t-elle les jeunes à s'engager au sein ou à l'intérieur de votre organisation?

**Réponse :** En interne, il faut que les jeunes soient acteurs de leur propre engagement. Il faut donc mettre en place des structures souples. En interne, une communication adaptée est nécessaire.

**Question 4 :** Votre organisation considère-t-elle que "l'engagement des jeunes" doit faire l'objet d'une reconnaissance? Pourquoi?

**Réponse :** Oui, l'engagement collectif était une contre valeur dans notre société, sa valorisation est nécessaire.

**Question 5 :** Si oui, quels sont les aspects que devrait prendre cette reconnaissance (institutionnelle, validation des Acquis et l'expérience, rétribution, etc.)?

**Réponse :** Tout cela à la fois. Concernant la rétribution, l'État devrait permettre la création et la viabilité de structure propre aux jeunes.

**Question 6 :** Votre organisation se préoccupe-t-elle de "l'Esprit de défense"? Pourquoi? Sous quel aspect?

**Réponse :** Nous étions opposés à la fin du service militaire.

Il nous semble nécessaire que l'État organise lui-même un engagement ayant pour but l'intérêt général. L'esprit défense peut en faire partie.

**Question 7 :** A l'heure où l'on célèbre la libération des camps d'extermination, votre organisation estime-t-elle l'engagement des jeunes inclut la participation au devoir de mémoire?

**Réponse :** Oui.

**Question 8 :** Êtes-vous favorable à l'émergence d'un service volontaire européen, sur le modèle du "Peace Corp" américain?

**Réponse :** Pourquoi pas.

## **FAGE**

Contribution de Rémi Raher et Jean-François Martins

### **Questionnaire du groupe de travail « engagement des jeunes » de la Commission Armées Jeunesse**

Depuis la suspension du service national, nous constatons une volonté affirmée des jeunes Français(e)s de participer à des actions de volontariats tant militaires que civils. Cependant, les conceptions et les désirs des 18-15 ans ont évolué et il convient d'une part de s'adapter afin de valoriser et promouvoir l'engagement des jeunes, d'autre part de réfléchir sur les structures existantes afin de proposer des formes d'engagement au plus proche des attentes des jeunes.

#### ***État des lieux de l'engagement des jeunes***

Ces vingt dernières années, la mentalité des jeunes a évolué à l'unisson de la société : un désir de liberté grandissant et une plus grande ouverture au monde qui vont paradoxalement de pair avec un individualisme de plus en plus présent et parfois, la tentation du consumérisme. Faisons donc un état des lieux de l'engagement et des attentes des jeunes afin d'émettre des propositions en accord avec ces nouveaux désirs et ces nouvelles volontés.

#### **1°) Un désir de liberté aboutissant à un déplacement de l'engagement**

Au sortir du lycée, qui reste un environnement relativement cadré laissant peu de place à l'initiative, on découvre un nouvel univers où les relations hiérarchiques et les rapports de soumission sont nettement moins marqués. Cette découverte va généralement de pair avec l'envie de jouir au maximum de cette liberté fraîchement acquise et on refuse d'instinct de s'enfermer de nouveau dans un système organisé, une institution figée ou toute organisation source d'une contrainte ou d'un effort imposé. Ainsi, les jeunes sont plus enclins à s'engager dans un projet « entre potes », qui leur laisse l'illusion du choix et de la liberté de leurs actions, indépendamment du temps et de l'énergie fournis pour mener à bien ce projet.

Cette revendication d'une autonomie plus précoce conduit non pas à un affaiblissement de l'engagement des jeunes, mais à un déplacement de cet engagement. Par exemple, il y a sans nul doute une importante corrélation entre le refus de l'organisation imposée par une autorité extérieure et le délaissement des branches jeunes des partis politiques. A contrario, il existe un engouement certain pour les projets à vocation humanitaire et internationale, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de nombreux problèmes, souvent par manque de connaissances du milieu et défaut d'expérience dans la gestion de projets. De plus, la découverte des valeurs de solidarité, de cohésion et d'ouverture d'esprit, portées par le mouvement associatif, contribue à la compréhension des valeurs humanistes qui constituent le socle républicain et le terreau de la citoyenneté. L'engagement politiqueériclité donc au profit d'un autre engagement tout autant militant, mais plus citoyen que partisan.

Enfin, dans le cadre de la Commission Armées-Jeunesse, il convient de préciser que conséquemment à ce refus d'une hiérarchie identifiée, il existe un réel problème de perception de l'outil militaire, qui conserve chez les jeunes une image profondément hiérarchisée où la subordination et la discipline prennent la place de l'enrichissement humain et de l'épanouissement personnel. De plus, nombreux sont les adolescents et les jeunes adultes qui n'ont pas perçu l'évolution des Armées, assimilant encore les militaires à des fous de guerre ou à des « Rambo », sans forcément concevoir les missions d'interposition ou le rôle humanitaire des militaires hors du cadre de l'ONU.

#### **2°) Un engagement plus personnel qui cache un risque de consumérisme**

Quitter le lycée coïncide généralement avec l'acquisition de la majorité. Se sentant plus adultes, les jeunes désirent s'affirmer comme tels, d'où

l'apparition croissante de démarches personnelles et l'affaiblissement des engagements collectifs et des mouvements de jeunesse à vocation populaire, religieuse ou rurale. Cette individualisation de l'engagement implique deux choses : d'une part le jeune qui s'engage a tendance à s'investir de façon plus personnelle dans son projet, d'autre part il existe un risque de consumérisme de l'engagement.

Si l'engagement humain et personnel est une bonne chose, ne serait-ce que pour l'individuation du jeune adulte en tant que citoyen et acteur autonome de la vie de la cité ainsi que pour l'acquisition de savoir-faire et de savoirs être, cet investissement nécessite du temps et de l'énergie, ce qui n'est parfois pas sans répercussion sur les autres aspects de la vie. Ainsi, il n'est pas rare de voir des jeunes qui ne vivent plus que pour et par leur association ou la réalisation de leur projet, ce qui n'est pas sans répercussion sur les études, en témoigne le retard de certains responsables associatifs dans leur cursus.

A l'opposé de cet engagement personnel existe une tendance plus ou moins sporadique qui est apparue ces dernières années, à savoir une sorte de consumérisme de l'engagement, parfois encouragée par de la « publicité mensongère » autour d'un projet social, humanitaire ou caritatif. Par exemple, certaines ONG orientent leur communication en faisant valoir qu'il est possible de voyager gratuitement grâce à elles, et même si ce n'est pas dénué de vérité, ce type de pratique a tendance à corrompre les valeurs originelles des bénévoles, dont l'objectif premier est de servir.

#### Reconnaissance et valorisation de l'engagement

La promotion de l'engagement des jeunes constitue plus qu'un simple affichage d'un jeunisme ou la tentative de canaliser l'énergie des jeunes dont on craindrait le débordement : il s'agit en réalité d'un véritable enjeu de société. Il n'est nul besoin de rappeler ici le rôle fort de l'engagement dans l'accès des jeunes à la citoyenneté. Ainsi l'enquête « l'engagement associatif des étudiants » de la FAGE publiée en octobre 2002, démontre que près de 70% des étudiants se sentent plus citoyens après leur engagement qu'avant.

L'apprentissage de la prise de responsabilité, du travail en équipe, du fonctionnement d'un modèle sociétal (comme l'est celui d'une l'association) et du respect de ce fonctionnement contribue à la formation démocratique des jeunes. La promotion et la valorisation de l'engagement des jeunes sont donc des enjeux nationaux pour lesquels nous émettons les propositions suivantes :

- La refonte des systèmes d'aides à l'engagement des jeunes,
- Le volontariat associatif,
- L'avenir d'un service civil en France.

#### **1°) La refonte des systèmes d'aides à l'engagement des jeunes**

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes dans leur désir d'engagement sont aujourd'hui aussi divers qu'illisibles. En effet il existe aujourd'hui de multiples modes de subventions, de bourses, ou d'accompagnements : Envie d'Agir, Défi Jeunes, Déclik Jeune, Programme Européen Jeunesse, Fonds Départementaux d'Aide aux Initiatives des Jeunes auxquels s'ajoutent les dispositifs en direction des populations étudiants spécifiques : FSDIE pour les étudiants, FVL pour les lycéens, etc.

L'illisibilité de ces dispositifs est un frein fort à l'information des jeunes sur les dispositifs à leur portée, c'est pourquoi ce sont prioritairement les jeunes porteurs de projets dans des associations déjà fortement structurées et informées qui ont accès à ces fonds. A contrario, de nombreuses initiatives individuelles et de nombreuses associations moins expérimentées passent à coté de l'aide à laquelle elles ont droit. Une meilleure communication et une plus grande clarté des dispositifs permettraient non seulement de mettre à la portée d'un plus grand nombre de porteurs de projets ces dispositifs, mais également permettrait la structuration des jeunes associations et des associations de jeunes, ainsi que la pérennisation de l'engagement et de l'activité que portent ces associations.

C'est donc l'ensemble des jeunes qu'il faut aujourd'hui fonder dans un seul et unique dispositif qui comprend aussi bien l'aide financière, la valorisation que l'accompagnement des jeunes. Sous un label et un interlocuteur commun, les jeunes doivent trouver l'ensemble des moyens de soutenir leur engagement. L'intégration de l'ensemble des dispositifs sous la bannière « envie d'agir » doit être le premier pas vers l'unification des aides.

Il est bien entendu que le montant global de ces aides ne doit pas diminuer sous couvert de fusion des fonds.

### **2°) Le volontariat associatif**

Si l'engagement bénévole des jeunes est un désir d'engagement pérenne propre à soutenir une activité sur le long terme, la nature de cet engagement nécessite aujourd'hui de nouveaux modes d'engagement. En effet, si la volonté de s'engager existe chez les jeunes, sa réalisation est souvent plus complexe : obligations lycéennes, suivi d'études supérieures, manque d'autonomie financière, début d'activité professionnelle, apprentissage... Il faut donc ménager des dispositions pour permettre à chaque jeune de s'engager sur une période déterminée dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Un véritable statut pour le volontaire est donc un pas crucial pour permettre aux jeunes de s'engager. Aux cotés du salariat associatif et du bénévolat, le volontariat doit être le moyen pour les jeunes de consacrer une partie de leur vie à l'engagement. Ce mode de participation à l'intérêt général sera particulièrement adapté aux étudiants pour qui des périodes d'engagement de durée moyenne (notamment 6 mois) s'adapte à la « semestrialisation » des études supérieures.

Cette forme d'engagement doit être reconnue sous toutes ses formes, et par tous les moyens.

Institutionnels, juridiques et politiques. Par la création d'un véritable statut de volontaire associatif, comme le prévoit le projet de loi sur « le volontariat associatif et l'engagement éducatif », et l'ensemble des droits qui s'y rapportent.

Pédagogiques, académiques et culturels. Par la prise en compte des durées de volontariat comme des périodes de formation active par l'éducation non formelle, et l'apprentissage des savoirs être, et des savoir-faire ; cette prise en compte doit permettre aux étudiants, et à l'ensemble des jeunes en formation effectuant des périodes de volontariat, de n'être pénalisé ni d'un point de vue social (accès aux bourses et aux dispositifs sociaux), ni d'un point de vue pédagogique (non prise en compte des périodes de volontariat dans les durées autorisées pour les cycles, et l'âge de passage de concours).

Financiers, humains et logistiques. Par la pérennisation des financements pour les associations agréées afin de leur permettre un accueil convenable pour les volontaires ; par le soutien de l'ensemble des associations œuvrant dans l'intérêt général afin que chacune puisse demander un agrément et recevoir des volontaires si elle l'obtient.

### **3°) Le service volontaire civil**

Si le statut de volontaire associatif permettra une reconnaissance du volontariat dans son action éducative, humaniste et citoyenne, il ne résoudra pas pour autant la problématique de la nécessaire prise de responsabilité publique dans la promotion de l'engagement des jeunes. Ainsi, si les associations pourront grâce à un texte sur le volontariat associatif accueillir des volontaires, ces mesures sont limitatives dans la mesure où l'intégralité de la prise en charge de ces jeunes sera à la charge des associations. Dans ce contexte le milieu associatif voit, une fois de plus, les acteurs publics (ministères et collectivités territoriales) transférer une partie de leurs responsabilités sur l'action associative sans donner les moyens à ses derniers d'assurer les dites missions : seules les associations implantées ou fortement soutenues auront les moyens d'accueillir des volontaires et de leur fournir les meilleurs conditions de réalisation de leurs missions.

Une société plus responsable, plus humaine et plus citoyenne passe, nous l'avons vu, par l'engagement de sa jeunesse. Ainsi tout jeune doit avoir l'opportunité de s'engager, c'est ainsi la question de l'égalité d'accès à l'engagement qu'il faut ici se poser. La question devient cruciale, au regard de l'impérieuse nécessité de permettre aux jeunes issus des couches les moins aisées d'accéder à une citoyenneté active. L'éventuelle autonomie financière du jeune, ou les ressources de sa famille, ne doivent pas être un facteur discriminant à l'engagement. Le volontariat permettra donc à ses jeunes de vivre pleinement leur engagement durant la période qui le souhaite.

Afin d'atteindre cet objectif d'engagement de chaque jeune durant une période de sa formation, l'État doit prendre aujourd'hui ses responsabilités en créant un véritable service volontaire civil. Chaque jeune, ayant la volonté de

s'engager, doit avoir la garantie que pendant une période allant de 6 mois à 2 ans, l'État reconnaîtra la valeur de l'action volontaire en donnant les conditions minimales de subsistance afin de permettre un plein exercice de l'action civile et désintéressée.

Les objectifs d'un service volontaire civil doivent être :

- Offrir l'opportunité pour les jeunes de servir l'intérêt général, tout en les soutenant dans leurs activités et en reconnaissant la valeur de leur engagement.
- Promouvoir l'acquisition, par l'éducation populaire et non formelle, des valeurs citoyennes, humanistes et de l'ensemble des savoirs accessibles à travers l'engagement.
- Permettre aux jeunes une participation active à leur environnement et à leur développement personnel.
- Ouvrir des opportunités d'engagement et de citoyenneté active pour les jeunes sans considération de leur origine sociale, sexe, religion, niveau d'études, nationalités...
- Reconnaître la responsabilité publique de l'engagement des jeunes, et sa valeur de formation du citoyen.

### **L'engagement des jeunes dans le domaine militaire**

Si les jeunes disposent de nombreuses possibilités d'engagement dans la société civile, la Commission Armées-Jeunesse englobe une dimension militaire qu'il convient de ne pas négliger, c'est pourquoi l'étude des possibilités des jeunes pour s'engager dans le domaine militaire s'impose. Dans un premier temps, il est indispensable de promouvoir les manifestations de découverte et d'initiation au monde militaire. Dans un second temps, c'est une réflexion sur les engagements de longue durée, à savoir la réserve opérationnelle et le volontariat militaire, qu'il faudra développer. Enfin, il sera nécessaire de s'intéresser aux diverses problématiques de logistique et de finance, qui sont un frein dans le développement de l'esprit de Défense chez les jeunes.

#### **1°) Les manifestations de découverte et d'initiation**

Les manifestations de découverte et d'initiation, c'est-à-dire les Journées d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), les séminaires jeunes (SJ) de l'IHEDN (*Institut des Hautes Études de Défense Nationale*) et les préparations militaires (PM), peuvent constituer le premier pas vers le développement d'une culture de Défense chez les jeunes. Si la JAPD est de toute façon obligatoire, la seconde JAPD, non obligatoire, ainsi que les SJ et les PM, doivent faire l'objet d'une grande publicité auprès du public jeune car ils sont l'idéal pour la découverte du milieu militaire, que ce soit sous l'angle opérationnel dans le cadre de la seconde JAPD et des PM, ou sous l'angle pédagogique dans le cadre des SJ.

Concernant la seconde JAPD, elle reste relativement délaissée mais ceux qui y participent sont généralement très satisfaits de leur journée et de ce qu'ils y ont fait. Le problème n'est donc pas le contenu mais la publicité faite autour. Ne nous voilons pas la face : la perception de la première JAPD (obligatoire) ne contribue pas à la promotion d'une seconde journée en compagnie de personnels militaires. Il convient donc de s'interroger sur la réelle utilité du contenu de la première JAPD afin, pourquoi pas, de réformer tout son programme, mais cette question est déjà traitée par un autre groupe de travail de la Commission. Retenons simplement qu'elle est, du moins pour l'instant, plus perçue par les jeunes comme une journée perdue que comme une journée d'enrichissement culturel et/ou personnel.

Les PM et les SJ sont quant à eux très peu connus du public jeune en général et étudiant en particulier. Il serait donc judicieux de promouvoir ces stages de découverte, qui offrent à ceux qui y participent une véritable expérience du monde militaire. Sans déployer de grands moyens, gageons qu'une information par voix d'affichage dans les écoles et facultés serait déjà très utile pour porter l'existence de ces stages à la connaissance du public. Par contre, il convient de relever que la procédure d'inscription à une PM est un peu lourde pour un lycéen ou un étudiant, et le fait de passer plusieurs jours



en compagnie d'une hypothétique promotion de futurs engagés volontaires de l'Armée de Terre (EVAT), souvent plus âgés et plus ou moins méprisants envers ce jeune blanc-bec « qui n'est même pas là pour s'engager » n'est pas toujours du meilleur effet dans la perception de la population militaire chez le jeune désireux de découvrir cet univers. Un CV, une lettre de motivation, un entretien et une visite médicale par un médecin militaire devraient suffire pour s'inscrire dans une PM.

### **2°) Les engagements de longue durée**

La réserve opérationnelle et le volontariat militaire sont les deux engagements de longue durée qui sont actuellement offerts aux jeunes, et s'ils ont le mérite de viser deux publics différents et d'offrir de nombreuses activités qui permettent d'enrichir à la fois sa connaissance de l'Armée et ses savoir-faire militaires, ils sont encore perfectibles afin de permettre à un public plus large d'y accéder et de s'y retrouver.

En effet, si les textes sont relativement larges, permettant par exemple à un bachelier de s'engager comme sous-officier de réserve, la pratique n'est pas toujours en accord avec le juridique. Ainsi, il n'est pas rare de voir un jeune titulaire d'un DEUG ou d'un BTS, c'est-à-dire d'un « bac+2 » qui lui donne théoriquement le droit de s'engager comme officier de réserve, être orienté vers une FMIR (formation militaire initiale des réserves) destinée à former des militaires du rang, qui ne contient ni le même volume horaire ni les mêmes enseignements que celle destinée aux futurs officiers, qui sont définis dans la circulaire relative à la formation militaire initiale des réserves du 7 juin 2002 (N° 9270/DEF/CoFAT/DEF/BFG/FIO).

Si d'aucuns argumenteront, à tort ou à raison, en disant qu'un jeune de 20 ans sans grande expérience professionnelle n'est pas suffisamment compétent ou suffisamment mature pour exercer la fonction d'officier, y compris dans le cadre de la réserve opérationnelle, il n'en demeure pas moins que les contrats d'officier sous contrat (OSC) dans le domaine de l'encadrement sont accessibles aux mêmes conditions de diplômes ! Il est donc légitime qu'un jeune diplômé, attiré par le monde militaire, soit désireux de compléter sa formation et d'acquérir une expérience de chef de groupe en tant que sous-officier ou officier, d'autant plus que c'est autorisé par les textes. Il est donc indispensable d'offrir cette opportunité à ceux qui ont le profil et la motivation nécessaires sans rediriger tous les postulants vers une FMIR de militaire du rang.

### **3°) Régler les problèmes logistiques et financiers**

Notre groupe de travail s'intéresse à l'engagement des jeunes, à leurs motivations, leurs attentes, leurs envies.

Nous l'avons vu : ce ne sont pas les volontés ni les opportunités qui manquent. Il est dès lors inenvisageable que l'État ne se donne pas les moyens de ses ambitions, que ces moyens soient logistiques ou financiers. En effet, s'il est utile de s'interroger sur les diverses actions à mettre en œuvre pour promouvoir les PM ou les FMIR, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui déjà, il y a bien plus de candidats que de places à pourvoir, faute de temps, d'argent et de moyens !

Ainsi, s'il ne nous appartient pas de réformer le budget de l'État ou l'utilisation des crédits du ministère de la Défense, nous pouvons d'ores et déjà émettre quelques pistes de réflexion :

- Réduire la procédure d'engagement dans les PM et les FMIR afin de ne pas surcharger les sessions d'engagement de l'armée d'active.
- Utiliser les cadres de la réserve pour encadrer les FMIR de militaires du rang et les PM afin de valoriser l'engagement dans la réserve opérationnelle et de ne pas utiliser les ressources de l'armée d'active.
- Faciliter l'accès des stages de perfectionnement aux réservistes afin d'accroître leur socle de compétence et d'améliorer ainsi leur capacité de formation interne et leur aptitude à participer aux engagements militaires à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

## **UNSA EDUCATION**

### **Questionnaire du groupe de travail « engagement des jeunes » de la Commission Armées Jeunesse**

#### **1 – Pour vous, que représente l'Engagement des Jeunes ?**

Le potentiel que les jeunes possèdent à s'engager, à prendre des initiatives et des responsabilités au service ou au bénéfice des autres existe. Il participe à la construction de l'être et à son ouverture sur l'autre.

Il est une forme structurée de l'implication individuelle ou collective dans des actions citoyennes (associatives, politiques, syndicales, humanitaires, civiques...). Cela s'inscrit dans une démarche personnelle et si possible non ponctuelle.

Il demande à être soutenu, valorisé et reconnu. Il nécessite des cadres et de relais efficaces.

#### **2 – a) Votre organisation travaille-t-elle à la promotion de l'Engagement des Jeunes ?**

##### **Si oui, Comment ?**

Oui, l'UNSA Éducation et ses syndicats participent activement à la promotion de l'engagement des jeunes par :

- la valorisation des jeunes au sein des instances militantes (SE-UNSA)
- l'inscription de la place des jeunes dans le projet syndical
- le travail quotidien des syndiqués dans les champs de l'éducation au sens large
- par des contacts réguliers avec :
  - les organisations étudiantes
  - les organisations lycéennes
  - les associations complémentaires de l'enseignement public
  - toutes les catégories de personnels travaillant dans l'Éducation
  - Fédérations de parents d'élèves

par la participation à tous les travaux du Plan national sur l'autonomie des jeunes.

#### **2 – b) Comment encourage-t-elle les jeunes à s'engager au sein ou à l'extérieur de votre organisation ?**

- la mise en place de stages de formation syndicale spécifiques
- la prise en compte des aspirations des jeunes dans les mandats et revendications
- les relais d'informations
- au sein des EPLE, dans le secteur de la jeunesse, des sports et des loisirs (Éducation Nationale, Agriculture)
- les projets de lutte contre toutes les discriminations par exemple : semaine contre le racisme (en partenariat avec d'autres organisations)
- les actions dans le cadre de campagnes et colloques (laïcité, loi de 1905)

#### **3 – Sous quel aspects votre organisation appréhende-t-elle « l'Engagement des Jeunes » ?**

Comme un facteur de cohésion sociale et un acte éducatif (formation tout au long de la vie). L'engagement syndical correspond à une démarche collective où les jeunes agissent dans l'intérêt d'une profession, mais aussi de la valorisation du service public d'Éducation.

Les aspects sont divers et en lien avec notre union l'UNSA :

- associatif
- lutte contre les discriminations

- militant et syndical
- éducation à la citoyenneté
- humanitaire (actions internationales)

**4 – a) Votre organisation considère-t-elle que « l'Engagement des Jeunes » doit faire l'objet d'une reconnaissance ? Pourquoi ?**

Oui. Les compétences acquises, mobilisées et développées par les jeunes dans ce cadre doivent être reconnues et valorisées socialement. Elles doivent être valorisées dans un Curriculum Vitae pour une recherche ciblée d'emploi. Elles doivent être prises en compte dans la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

**4 – b) Si oui, quels sont les aspects que devrait prendre cette reconnaissance (institutionnelle, Validation des Acquis et de l'Expérience, rétribution, etc.) ?**

La reconnaissance institutionnelle est liée à la place des jeunes dans la société. Ainsi, les différents dispositifs de démocratie participative (Conseils de jeunes et autres instances telles que les Conseils de la vie lycéenne) doivent faire une place aux jeunes qui s'engagent afin d'appréhender leur regard sur la société.

La VAE est un élément essentiel de la reconnaissance individuelle.

Une rétribution (type volontariat associatif ou de solidarité) est aussi un signe de la reconnaissance de cet engagement par la société (sphère publique) ou les structures qui en bénéficient (associations, collectivités). Il convient toutefois de ne pas pervertir cet engagement en créant un sous salariat. Les formes de cet engagement (durée, structures d'accueil...) doivent être encadrées.

**5 – Votre organisation se préoccupe-t-elle de « l'Esprit de Défense » ? Pourquoi ? Sous quel aspect ?**

Oui, participation de la Fédération à la Commission Armées-Jeunesse depuis sa création (FEN puis UNSA Éducation) ; participation aux travaux des commissions, relais d'information en direction de nos militants et adhérents.

**6 – Votre organisation est-elle favorable à un « Service Civique » ? Pour quels objectifs ? Selon quelle modalités ? Souhaiteriez-vous y inclure une dimension militaire (hors engagement professionnel) ?**

Oui, c'est une façon d'institutionnaliser la solidarité et le civisme. Des modalités souples, simples et équitables en fonction du cheminement individuel des jeunes :

- heures / années par exemple
- thématique et lieu en adéquation avec le projet individuel.

Les choix de professionnalisation de la Défense nationale rendent difficile la réintroduction du caractère militaire de l'engagement civique.

**7 – Un statut de volontaire existe en particulier concernant la solidarité internationale.**

**En avez-vous connaissance ?**

**Est-vous favorable à son développement ? Comment y parvenir ?**

Oui, l'UNSA Éducation soutient le projet de loi relatif au volontariat associatif, sous la réserve que le statut des jeunes soit clairement défini sans risque de « sous salariat ». Dans ce contexte, une approche européenne (type SVE élargi) est cohérente.

- une information claire, à destination de tous les jeunes quel que soient leur statut (apprenti, lycéen...)
- des campagnes de sensibilisation
- des bourses

**8 – a) D'un point de vue général, quels sont les principaux obstacles à l'engagement des jeunes dans la société ?**

Il faut qu'on leur laisse un espace (d'engagement, de parole, d'autonomie) dans les différents projets dans lesquels ils s'impliquent. Cet espace manque parfois.

Manquent :

- l'information des jeunes et des adultes
- la confiance, le soutien et l'encouragement des adultes
- le regard négatif que porte la société et les médias sur « la jeunesse »
- l'absence de souplesse dans les dispositifs d'engagement
- le manque de valorisation du rôle éducatif de l'engagement, et au-delà, la dévalorisation du champ éducatif
- le désintérêt ambiant pour la solidarité

**8 – b) D'un point de vue général, quels sont les principaux obstacles à l'engagement des jeunes dans les dispositifs militaires existants (hors engagement professionnels, c'est-à-dire Préparation militaire, Formation militaire Initiale à la Réserve, Réserve...) ?**

Probablement, le manque d'information, de visibilité et de lisibilité de ces dispositifs dans le quotidien des jeunes.

La confusion avec des images de répression.

**9 – A l'heure où l'on célèbre la libération des camps d'extermination, votre organisation estime-t-elle que l'engagement des jeunes inclue la participation au devoir de mémoire ?**

Oui, car elle contribue au lien intergénérationnel, à l'inscription des jeunes dans l'Histoire. Ainsi commémorée, elle devient vivante et compréhensible, elle devient repères.

**10 – a) Dans le cadre du référendum quant au projet de traité de constitution européenne, comment votre organisation perçoit-elle le champ possible d'expression du volontariat dans un cadre européen ?**

La question peut-elle être reformulée ?

- L'harmonisation des dispositifs d'engagement à l'échelle européenne est nécessaire

## SUJETS D'ETUDE DE LA SESSION 2005-2006

### GRUPE "FORUM DE JEUNES"

Président : Monsieur BREHERET (ANAJ-IHEDN)

Rapporteurs : Messieurs MORIN (UNOR), RAHER (FAGE), ALEXIA (APMCJ) et le colonel ENCLOS (DGGN)

Il est important d'apporter à tous les jeunes Français une formation à l'esprit de défense et une meilleure connaissance des armées.

Ceux d'entre eux qui sont appelés à avoir des responsabilités dans la société (en termes professionnel, politique, syndical, économique...) auront également à jouer un rôle social important. Dans le cadre de la formation à la citoyenneté, il est nécessaire de développer l'esprit de défense chez les jeunes futurs encadrants et dirigeants. En prenant en compte l'expérience des travaux 2003-2004 du groupe "Plateforme Jeunes" et les réflexions du groupe "Formation des jeunes futurs responsables", organiser un forum regroupant de jeunes futurs responsables avec des officiers et des cadres civils du ministère de la Défense sur le thème de la formation à la citoyenneté, du développement de l'esprit de défense et de la responsabilité des dirigeants dans ces deux domaines.

### GRUPE "INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTES"

Président : Monsieur DURAND (UNAPEL)

Rapporteurs : Messieurs de GOUYON MATIGNON (UNOR), MONTABORD (APMCJ) et madame BALLETT-BAZ (CNJ).

Dans le cadre de **l'insertion des jeunes en difficulté** (issus de l'immigration ou autres) quel rôle pourraient jouer les Armées pour favoriser un meilleur accès à une pleine citoyenneté ? On pourra aborder à cette occasion les conditions de réalisation d'un "Service volontaire d'intégration des Jeunes".

### GRUPE "LES CADETS"

Présidente : Madame RIGNY (APMCJ)

Rapporteurs : Messieurs SCART (UNOR) et MARTINS (FAGE).

Afin de développer chez les jeunes le sens de la citoyenneté et de renforcer le lien armées-nation, est-il possible de mettre en place (ou d'expérimenter localement) des formations de type "**Cadets**" qui, déjà existantes pour les pompiers volontaires et la police, permettraient une meilleure information sur la Défense, contribueraient au développement du civisme, au renforcement de la cohésion nationale et favoriseraient le recrutement aussi bien pour les stages dans les armées, les PM, les FMIR et la réserve que pour les volontariats et les engagements ?

## Le "PRIX ARMÉES-JEUNESSE" 2005

Les Armées ont toujours cherché à nouer des liens avec la société civile, et plus particulièrement avec la jeunesse. Cette préoccupation a été amplifiée du fait de la suspension du service national. D'autre part, la loi confie à l'Éducation nationale une mission d'éducation à la Défense qui conduit les chefs d'établissements - collèges et lycées - à rechercher le concours des unités militaires.

En 2003 la Commission Armées-Jeunesse a jugé utile d'encourager ces initiatives. Dans ce but, en coopération avec l'association "Civisme-Défense-Armées-Nation" (CIDAN), elle a créé le "Prix Armées-Jeunesse". Ce prix se propose de distinguer les actions les plus significatives menées conjointement par des formations militaires et des associations, des collectivités locales ou des établissements scolaires qui ont pour but de renforcer les liens entre les Armées et la jeunesse.

Le jury constitué pour décerner ce prix s'est réuni le 30 mai 2005 sous la présidence du général d'armée ZELLER, président de la Commission Armées Jeunesse. Il devait départager 41 candidatures, 17 provenant de formations militaires et 24 d'organismes civils. Il est intéressant de relever que, parmi ces dernières 19 dossiers avaient été présentés par des établissements d'enseignement. Classées par domaines d'intérêt, ces candidatures concernaient pour 9 d'entre elles des actions d'information sur la Défense, dans 7 cas des actions sociales, dans 12 cas des opérations de mémoire et dans 13 cas des initiatives dans le domaine du lien Armées-Nation.

Le palmarès du "Prix Armées-Jeunesse" pour l'année 2005 est le suivant :

**Le 1<sup>er</sup> Prix est décerné à M. le délégué militaire départemental du Pas de Calais (62 023 BETHUNE).**

En premier lieu, pour l'organisation, en partenariat avec l'Inspection académique du Pas de Calais, la municipalité et les lycées de BETHUNE, des "**rencontres Défense-Éducation nationale**" afin de sensibiliser les lycéens, étudiants, enseignants et universitaires à la culture de Défense et au lien Armées-Nation, en les informant sur les forces armées et, en deuxième lieu, pour l'organisation en 2006 d'une "Plateforme Jeunes" à Boulogne sur Mer.

**Le 2<sup>ème</sup> Prix ex-aequo est décerné à M. le principal du collège Louis Pasteur (51 200 Sairmaise les Bains).**

Pour la valorisation du cours d'éducation civique et d'initiation aux problèmes de Défense au moyen de voyages pédagogiques sur les sites des guerres mondiales, la visite de plusieurs unités militaires et des actions de mémoire telle que la participation au ravivage de la Flamme sur le tombeau du Soldat inconnu à Paris.

**Le 2<sup>ème</sup> Prix ex-aequo est décerné aux Forces armées aux Antilles**  
Élément de commandement des forces terrestres, Fort de France (Martinique)  
Pour leur participation à l'enseignement de l'Histoire, la formation à la citoyenneté et à la diffusion de l'esprit de Défense au profit des élèves des lycées de la Martinique.

**Le 3<sup>ème</sup> Prix est décerné au 57<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (57 234 BITCHE)**  
pour diverses actions tendant à insérer le régiment dans la vie locale: organisation d'activités sportives et contribution à la formation professionnelle des élèves des lycées de BITCHE et de SARREGUEMINES.

**Activités de la Commission**  
**De janvier à décembre 2005**

<b>Plénière de rentrée</b>	Mercredi 5 janvier
<b>Comité de Pilotage n° 1</b> (Séminaire Enseignants-Officiers)	Mercredi 16 mars
<b>Visite École de Gendarmerie Montargis •</b>	Jeudi 17 mars
<b>Table Ronde Engagement des Jeunes</b>	Lundi 21 mars
<b>Réunion Plateforme/Région</b>	Jeudi 31 mars
<b>Réunion Sport Armées-Jeunesse</b>	Jeudi 21 avril
<b>Visite de la maison d'arrêt de Fleuris Mérogis</b>	Jeudi 19 mai
<b>Comité de pilotage n° 2</b> (Séminaire Enseignants-Officiers)	Lundi 23 mai
<b>Journées Sport-Armées-Jeunesse</b>	Samedi 21 mai au mercredi 25 mai
<b>Jury "Prix Armées-Jeunesse"</b>	lundi 30 mai
<b>Assemblée générale et Cocktail de départ des Généraux Zeller et André</b>	Mercredi 15 juin
<b>Comité de Pilotage n° 3</b> (Séminaire Enseignants-officiers)	Mercredi 7 septembre
<b>1<sup>ère</sup> réunion de travail des 3 groupes</b>	Mercredi 14 septembre
<b>Rencontre Nation-Défense</b>	24 et 25 septembre
<b>Séminaire Enseignants-officiers</b>	Reporté au 1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>Plénière de fin de session avec le directeur de cabinet du Ministre</b>	Mardi 18 octobre
<b>Réunion des Conseillers</b>	Mardi 6 décembre

## RECEPTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

### 24 janvier 2005

Monsieur MARTIN	FCSAD
Colonel FROMONT	FCSAD
Monsieur GRANDIERE	FCSAD
Général BEHOTEGUY	FCSAD
Général MICHEL	CSM

### 25 janvier 2005

Général ALGRE	CSRM
Général de QUATREBARBES	Délégué aux Réserves de l'armée de terre

### 27 janvier 2005

Monsieur RICARD	<b>Groupe "JAPD"</b>
Mademoiselle PEYRAQUE	Président (FNASOR)
Lieutenant-colonel ETANCELIN	ANAJ/IHEDN
Monsieur MOURROUX	DSN
Monsieur BARBOTIN	Rapporteur (PDE)
	Rapporteur (FSCF)

### 8 mars 2005

Monsieur FESNEAU	<b>Groupe "Séminaire"</b>
Monsieur BESNARD	Président (ANAJ/IHEDN)
Monsieur GREMAUD	Rapporteur (CNEF)
	Rapporteur (Ministère du Travail)

### 30 mars 2005

Monsieur FARRUGIA	<b>APCM (assemblée permanente des chambres de métiers)</b>
Monsieur PERFETTY	Directeur de la formation à l'APCM
	APCM

### 18 avril 2005

Général ZELLER	<b>Groupe "Engagement des jeunes"</b>
Monsieur CANCELLIERI	Président du groupe (CIDJ)
Monsieur GALEYRAND	Rapporteur (CFE-CGC)
Monsieur BOLVIN	Rapporteur (UNOR)
Monsieur BRIANT	Rapporteur (PDE)



## **HISTOIRE, ARMÉE, NATION**

- Naissance de la Commission Armées-Jeunesse

## NAISSANCE DE LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE

La Commission Armées Jeunesse a été créée par le Ministère de la Défense en Novembre 1953, mais pendant deux années elle n'a eu qu'un caractère officieux. Elle était alors présidée par monsieur JOUSSELIN, représentant du Centre d'Études des Mouvements de Jeunesse . Elle a été officiellement créée par l'arrêté du ministre de la Défense, dans le cadre du décret 55-814 du 22 Juin 1955, relatif aux Commissions Ministérielles de la Jeunesse. Sauf erreur, à ce jour, c'est la seule qui subsiste . Cet arrêté porte la date du 22 Novembre 1955 et a été publié au Journal Officiel du 02/12/1955 page 11.680.

La C.A.J. aura donc eu 50 ans à la fin de l'année 2005 .

L'article 3 de l'arrêté prévoyait que la Commission comporterait 10 à 15 officiers ou fonctionnaires, et 10 à 15 représentants d'Institutions et d'associations de Jeunesse et de Sports proposés par ces organismes et nommés par le ministre .

C'est sous le titre : **Cycle Spécial d'Études de la Commission Armées Jeunesse**, que sa première réunion plénière s'est tenue les 18 et 19 Février 1956, à l'**École de Haute Montagne (E.H.M) de CHAMONIX**. Ces journées ont été présidées par le général Jacques FAURE . Quelques notes sur la personnalité du premier président .

Le capitaine FAURE, revenant de l'expédition de NARVIK, passe par LONDRES. C'est un ancien Major de St CYR, chasseur alpin ancien chef de l'Équipe Militaire de Ski en 1936. Le 20 juin 1940, il est reçu par le Général de GAULLE qui lui dit : « *Le Devoir est aussi bien là-bas qu'ici .. il faudra des hommes résolus des deux cotés..* » .

En Août 1940, il est chargé de regrouper en montagne les spécialistes de l'Armée de l'Air devenus sans emploi et crée JEUNESSE ET MONTAGNE (J.M) .

En fin d'année 40 il est affecté à CASABLANCA pour prendre la Direction des Services de la Jeunesse et des Sports, convaincu que la libération du Pays partira de l'Afrique du Nord.

Dans son message de départ il écrivait : "*On ne peut plus en faire des soldats, faites en des Hommes*" .

Le secrétaire général, en Février 1956, est le Lt-colonel BORIE .

Outre le Président et les membres du Secrétariat Général, 46 personnes, invitées, ont participé aux travaux des deux journées .

Les ministères étaient représentés par 10 personnes, dont 6 pour l'Éducation nationale ; les militaires comprenaient 11 officiers ; les associations et syndicats, 21 personnes dont 10 organismes de jeunesse ; J.M était représentée par 2 personnes ; enfin les relations publiques et la Presse avaient 4 représentants .

Monsieur BENOIT-BARRET représentait le Cabinet du Ministre de la Défense, monsieur BURGARD, le Haut Comité de la Jeunesse et monsieur SOCIE le Haut Comité et l'Éducation Nationale.

Les travaux se sont déroulés dans les locaux de l'E.H.M., les 18 et 19 février.

Les sujets traités par Groupe concernaient :

- Le Samedi 18 : Le Service National, la Préparation Morale de la Jeunesse, suivis par deux séances plénières.
- Le Dimanche 19 : La Préparation Militaire, une séance plénière avec rédaction d'une motion et des conclusions à tirer de ces deux journées .

Les groupes de travail avaient été déterminés par le secrétariat général et nous avons reçu une documentation complète concernant les sujets à traiter, l'E.H.M, et la vallée de CHAMONIX.

Chaque organisme représenté était invité à rédiger un rapport et formuler des suggestions quant à la poursuite des travaux de la Commission.

Un questionnaire particulier avait été remis aux participants, concernant l'organisation des travaux . Les documents rédigés par Jeunesse et Montagne sont annexés à la présente note. Certaines suggestions formulées à cette occasion semblent être encore d'actualité.

Pour clore la journée du 18, les participants ont été invités au Casino de Chamonix où Charles TRENET se produisait.

Le Dimanche matin nous sommes allés faire un peu de ski à Charamillon. Le Dimanche soir, tous les participants sont repartis par le train en direction de PARIS, où nous avons été rassemblés le 17, en soirée pour rejoindre CHAMONIX, de nuit .

André GEORGES,

Président d'Honneur de Jeunesse et Montagne.

Délégué à la Commission Armées-Jeunesse.

## INFORMATIONS

- Nos Associations :
  - APMCJ
  - UCJG (YMCA)
- Les stages Armées Jeunesse

## NOS ASSOCIATIONS

*Parmi les associations membre de la Commission nous avons choisi, dans ce bulletin, de vous en présenter deux qui suivent nos activités avec beaucoup d'assiduité.*

### L'APMCJ

Selon l'Article 2 de ses statuts, l'ASSOCIATION DE PREVENTION POUR UNE MEILLEURE CITOYENNETE DES JEUNES (APMCJ) « a pour but de promouvoir tous types d'action tendant à la prévention de la délinquance et à la lutte contre l'exclusion, en développant - particulièrement chez les jeunes - le sens de la morale, du civisme, de la solidarité ainsi que des valeurs républicaines, afin qu'ils deviennent demain des citoyens responsables ».

Dans ce cadre, l'APMCJ articule son action d'ensemble sur le triptyque citoyen suivant :

- **"Sensibiliser"** les jeunes à la Citoyenneté, de par la réalisation de nombreuses opérations sportives, culturelles et de loisirs qui sont en fait le prétexte à une première approche de la citoyenneté.
- **"Éduquer"** à la Citoyenneté, en relayant les opérations précédentes par la création de Cercles de Citoyens, qui consistent à engager les jeunes à réaliser des actions concrètes et utiles pour la collectivité, à partir d'une réflexion citoyenne.
- **"Vivre"** sa Citoyenneté, en proposant de nouvelles solutions d'emploi pour les jeunes, qui consistent à valoriser l'expérience professionnelle et comportementale qu'ils ont pu acquérir lors de leur travail à l'APMCJ, grâce aux programmes de formation réalisés en interne par l'Association dans le cadre de son « École des Citoyens » ; l'objectif étant que ces jeunes, dont la plupart n'ont aucune qualification, puissent intégrer un employeur classique en sortie.

La cohérence de ce triptyque ne s'est pas réalisée sur le papier mais a demandé plus de 15 ans d'une construction de terrain pragmatique, qui mobilise en permanence une équipe d'une quarantaine de personnes.

Le bilan de terrain de l'APMCJ est à la hauteur des espoirs suscités lors de sa création en 1986, sachant que l'Association a toujours privilégié un public de jeunes exclus, ou qui se sentent exclus de par notamment leurs origines :

- 100.000 jeunes ont participé aux opérations Sports-Loisirs-Culture organisées depuis 1986, dont 18.000 jeunes partis en Centres de Vacances jusqu'en 2002.
- 250.000 jeunes ont bénéficié des transports Été, dans le cadre du plan Urgence Banlieues instauré par les pouvoirs publics en 1994.
- 200.000 jeunes ont été mobilisés sur le programme Agir en Citoyen depuis 1993.
- 140.000 heures de formation ont été dispensées en interne depuis 1996.
- 1.000.000 d'heures d'emplois ont été proposées depuis 1994.

Fondée et animée par le Commissaire Divisionnaire honoraire Gérard d'ANDREA, l'APMCJ est devenue sous son impulsion un véritable laboratoire d'idées et de réalisations concrètes, basées sur les principes et les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, mais aussi Laïcité.

Afin que ce subtil équilibre ne puisse jamais être remis en question, toute l'action de l'APMCJ vise donc à rendre les jeunes « acteurs » de leur citoyenneté.

Le programme citoyen de l'APMCJ, qui mobilise annuellement 5000 jeunes, s'inscrit ainsi pleinement dans cet objectif car les actions qui le composent ne sont pas des opérations événementielles, mais la résultante du travail de fond, mené tout au long de l'année avec notre réseau partenarial qui

comprend les Institutions ainsi que 200 établissements scolaires et associations.

**Les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens  
Young Men's Christian Associations**

**(UCJG-YMCA)**

150 ans cette année ! Notre Alliance Nationale des UCJG a été fondée à Paris en 1855 et est maintenant dans le monde l'une des plus grandes associations de jeunesse (UCJG — YMCA), présente dans plus de 130 pays.

La fondation de notre mouvement français est protestante, le message au nom duquel s'engagent nos membres bénévoles est celui de l'Évangile, l'identité chrétienne est donc bien une réalité dans nos associations.

Par contre, le fonctionnement, lui, est laïc, et nos associations mettent en œuvre, au travers de leurs programmes de développement sociaux, interculturels et internationaux, une pédagogie visant l'autonomie des personnes, l'apprentissage de la liberté, de la responsabilité et de la solidarité. Les 23 associations UCJG de France se fédèrent au sein de l'Alliance Nationale qui est reconnue d'utilité publique depuis 1948. Elle porte également l'agrément Jeunesse et Sport éducation populaire, tourisme.

La particularité de l'alliance française est son réseau associatif qui agit sous les mêmes valeurs dans les pôles aussi diversifiés que l'animation, l'insertion et le tourisme social et de jeunes.

Notre longue expérience de l'ancrage des actions dans la cité, l'environnement économique et social en perpétuelle mouvance nous donne une force particulière de conviction et d'adaptation de nos projets locaux et nationaux.

Un mot d'ordre commun est l'accueil de tous, quelles que soient les différences, dans le respect de la personne, bien évidemment, mais dans le souci d'œuvrer pour l'autonomie personnelle et citoyenne des jeunes, de l'apprentissage et de l'accompagnement véritable des exclus.

Pour cela les actions des 23 associations reflètent ces valeurs et les déclinent en projets efficaces, réfléchis et en questionnement permanent tant dans la réflexion interne que dans leurs obligations, droits et libertés face à l'institution.

Foyers d'étudiants, de jeunes travailleurs, accueil de réfugiés, centre d'aide par le travail, centre de formation, animation jeunesse, tourisme social, autant d'actions qui témoignent d'un engagement constant, au plus proche des besoins sociaux.

Qu'il s'agisse de l'organisation d'un séjour de vacances, au cours duquel des jeunes gens originaires de quartiers sensibles de la région parisienne apprendront à poser un regard différent sur la protection contre les feux de forêts et s'initieront aux gestes de premiers secours, ou des séjours associant plusieurs générations pour aider à retisser les liens sociaux, relationnels et générationnels, les actions des UCJG ont un axe commun : accompagner les jeunes dans leurs parcours, leur proposer, en fonction de leurs besoins et de leurs projets, de participer à des événements où le développement de l'individu s'accompagne d'une sensibilisation à l'action collective.

Cet accompagnement ne se limite pas aux jeunes Français : les unions chrétiennes de jeunes gens, membres fondateurs du réseau mondial des alliances chrétiennes – plus connues sous le nom de YMCA – font partie d'un véritable réseau mondial et sont ainsi placées au cœur des échanges internationaux : accueil de jeunes volontaires européens, organisation de séjours internationaux de jeunes, etc.

S'appuyant sur des structures fédératrices, comme l'Alliance européenne des UCJG, l'alliance nationale française participe activement à cette mise en contact de jeunes venus de tous les pays d'une Europe qui ne s'arrête pas aux seules frontières de l'Union européenne : avec la chute du Mur de Berlin, des organisations nationales se sont implantées en Ukraine, en Arménie, en

Slovaquie, en République tchèque – le siège de l'alliance européenne des UCJG est aujourd'hui situé à Prague – en Albanie, etc. L'accompagnement de l'émergence à une vie démocratique accompagne, de ce fait, les investissements effectués dans les pays de la « vieille Europe ».

Ainsi, née à la fin du XIXe siècle, l'Alliance Nationale est, plus que jamais, au cœur des défis de ce début du XXIe siècle.

Claude WRZECIAN



**STAGES ARMEES JEUNESSE RÉMUNÉRÉS  
CYCLE 2004/2005**

	Terre	Air	Marine	Gend	EMA	SSA	DAS	SGA	DGA	ECPAD	DICOD	Divers	Total
<b>Stages accordés hors DEA/DESS de Défense</b>	67	27	24	36	9	10	0	7	78	7	9	10	284
<b>Stages accordés DEA/DESS de Défense</b>	0	0	1	0	21	0	19	0	0	0	0	5	46
<b>Total de stages accordés par la CAJ</b>	67	27	25	36	30	10	19	7	78	7	9	15	330

**Liste des sites internet sur lesquels sont proposés les stages Armées-Jeunesse :**

[www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj), [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr), [www.defense.gouv.fr/das](http://www.defense.gouv.fr/das),  
[www.infostages.com](http://www.infostages.com), [www.jobscampus.com](http://www.jobscampus.com), [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr),  
[www.meeetooo.info](http://www.meeetooo.info)

## **Les Stages Armées-Jeunesse**

Chaque année, les trois armées, la gendarmerie et les services communs du ministère de la Défense, proposent des stages rémunérés sur l'ensemble du territoire français.

La Commission Armées – Jeunesse, se charge de leur diffusion et de leur gestion administrative.

Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants , avec le milieu de la Défense par l'intermédiaire de l'industrie de l'armement, des états-majors, des unités et des différents services des armées.

Le nombre de stage proposé dans le catalogue 2005 est de 500.

Ces stages Armées – Jeunesse sont réservés à des étudiants français âgés de moins de 27 ans, de niveau bac + 2 à bac + 6, dans tous les domaines de spécialité ( informatique, mécanique, aérodynamique, chimie, biologie, mais aussi documentation, gestion, langue, communication, relations internationales...).

La rémunération de ces stages est de l'ordre de 1200 € brut par mois.

La large diffusion réservée aux offres de stages, par les moyens traditionnels (1000 affiches adressées aux universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, IUT, CROUS...) et sur plusieurs sites Internet, dont celui de la Commission, a très bien fonctionné et représente un moyen de rayonnement considérable. Elle a permis de traiter, pour l'année 2005, de nombreuses candidatures sous formes diverses ( e-mail, dossiers papiers) qui ont abouti à l'octroi de 330 stages budgétisés.

L'inscription des candidats doit s'effectuer deux mois avant le début du stage (afin de permettre l'habilitation, l'établissement du contrat de travail et de respecter les procédures).

La Commission Armées-Jeunesse par l'ouverture de ces nouveaux stages est devenue une force active du lien entre les jeunes et le monde de la Défense.

## **DOCUMENTATION**

- Les services Minitel et le site Internet de la Défense
- Composition de la Commission Armées-Jeunesse

## LES SERVICES MINITEL, INTERNET

**Pour en savoir plus sur : Service à consulter**

**Les spécificités propres à chaque armée** **36.14 GENDARME**  
**(Recrutements, carrières, écoles,** **36.16 DGA**

concours, les formes civiles [www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)  
particulières du service militaire,...) [www.defense.gouv.fr/air/](http://www.defense.gouv.fr/air/)  
[www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)  
[www.defense.gouv.fr/marine/](http://www.defense.gouv.fr/marine/)

**La santé dans les armées** **36.14 HOPIARM**  
(Tous les hôpitaux militaires, [www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)  
tous les services, /  
les horaires, les démarches,  
messageries,...)

**Des offres d'emploi :**

- reconversion du personnel **36.15 BIRT**  
de l'armée de Terre [www.reconversion.terre.defense.gouv.fr](http://www.reconversion.terre.defense.gouv.fr)  
- de la Délégation Générale pour l'Armement **36.14 DGA EMPLOI**  
(ingénieurs et techniciens [www.defense.gouv.fr/dga/](http://www.defense.gouv.fr/dga/)  
contractuels)

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

**<http://www.defense.gouv.fr>**

Depuis 2005, toute l'information sur la Commission Armées-Jeunesse

**<http://www.defense.gouv.fr/caj>**

## LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Président : Amiral Alain COLDEFY  
Secrétaire général : Général de brigade Michel LAGRANGE  
Secrétaire général adjoint : Colonel Pierre BRIERE  
Chef du secrétariat : Adjudant-chef Sophie COUGOULE  
Secrétariat : Brigadier-chef Vincent DOMINGUES  
Brigadier Nathalie RIVALS  
Responsables des stages : Mme Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL  
Mme Samira SOUHAMI  
Chargée de mission auprès du président : Mme Gisèle DESCHAMPS  
Secrétaire de la chargée de mission : Melle Delphine ALBERT  
Chargé de mission auprès du secrétaire général : M. André DELVAUX

### ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis  
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)  
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)  
Association Pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (A.P.M.C.J)  
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)  
Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (C.N.I.S.F.)  
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)  
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)  
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)  
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)  
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)  
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)  
Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)  
Jeunesse et Marine  
Jeunesse et Montagne  
Ligue de l'enseignement.  
Scoutisme français :  
- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)  
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)  
- guides de France (G.D.F.)  
- scouts de France (S.D.F.)  
- scouts musulmans de France  
Scouts unitaires de France (S.U.F.)  
Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)  
Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (U.F.J.T.)  
Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (U.S.E.P.P.M.)  
Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (U.N.A.P.E.L.)

### MOUVEMENTS ETUDIANTS

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)  
Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)  
La mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)  
Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)  
Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)  
Union nationale des étudiants de France, indépendante et démocratique (U.N.E.F.-I.D.)  
Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)  
Union nationale interuniversitaire (U.N.I.)

### SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)  
Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.)  
Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.

Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)  
Confédération générale des cadres (C.G.C.)  
Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O.  
Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)  
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)  
Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)

#### **ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE**

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)  
Fédération des officiers marinières et sous-officiers de réserve républicains (F.O.M.S.O.R.R.)  
Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (F.N.A.S.O.R.)  
Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.)

#### **MINISTERES ET ADMINISTRATIONS**

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)  
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)  
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)  
Délégation interministérielle à la ville (D.I.V.)  
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales  
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche  
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Service des droits des femmes  
Ministère des sports  
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation  
Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)  
Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P.)  
Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.)

#### **MINISTERE DE LA DEFENSE**

Commissariat aux sports militaires (C.S.M.)  
Délégation générale pour l'armement (D.G.A.)  
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)  
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)  
Direction de la fonction militaire et du personnel civil (D.F.P.)  
Sous-direction accompagnement professionnel et reconversion (S.D./ A.P.R.)  
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A.)  
Direction du personnel militaire de l'armée de l'air (D.P.M.A.A.)  
Direction du personnel militaire de l'armée de terre (D.P.M.A.T.)  
Direction du personnel militaire de la marine (D.P.M.M.)  
Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)  
Direction du service national (D.S.N.)  
État-major des armées (E.M.A.)  
État-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)  
État-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)  
État-major de la marine (E.M.M.)

Crédit photos  
E.C.P.A. : couverture, pages  
Commission Armées-Jeunesse :